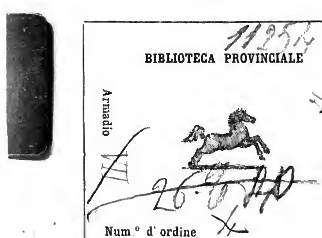
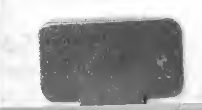

VITTORIO EM III


FONDO PIZZOFALCONE


11251
BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Num.° d' ordine


NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
709
NAPOLI



EXAMEN CRITIQUE

DE

L'ÉQUILIBRE SOCIAL EUROPÉEN.

(1) Ces deux ouvrages se vendent chez MAGIMEL, Libraire, rue Dauphine, n°. 9; et rue Montholon, n°. 26.

Mécanisme de la Guerre, 1 vol. in-8°., avec 5 planches. Prix. .... 5 fr.
Perfectionnement des Beaux-Arts, 2 vol. in-8°., avec 4 planches..... 7

DE L'IMPRIMERIE DE HOCQUET.

EXAMEN CRITIQUE

DE

L'ÉQUILIBRE SOCIAL EUROPÉEN,

OU

ABRÉGÉ DE STATIQUE

POLITIQUE ET MILITAIRE,

Accompagnés de Tableaux statistiques et d'une Planche gravée.

PAR LE B^{on}. DE R***.,

Ancien Colonel d'État-Major et ancien Lieutenant-Colonel au Corps du Génie de France, Membre de plusieurs Ordres et Académies;

Auteur du *Mécanisme de la Guerre*, de *l'Essai sur le Perfectionnement des Beaux-Arts par les Sciences*, etc. (1)



PARIS,

Chez { MAGIMEL, Libraire, rue Dauphine, n°. 9;
Et rue Montholon, n°. 26, Faubourg Montmartre.

1820.

ERRATA.

Page 72. L'hérédité de la prairie, *lisez*, pairie.
74. Justes, *lisez*, juste.
Id. Prétentions prairiales, *lisez*, pairiales.
81. (fig. 16), *lisez*, (fig. 15).
83. Dont le rapport, *lisez*, dans le rapport.
84. Renversés, *lisez*, reversés.
88. *Fondamentale*, *lisez*, fondamental.
a76. Placés à pas, *lisez*, placés à part.

LES résistances enfantent les exagérations; les exagérations tuent les vérités, et les partis les dénaturent. Des événemens désastreux, des attentats déchirans viennent ébranler encore les véritables idées libérales que la violence, par fois outrée, de leur défense, frappe elles-mêmes dangereusement aujourd'hui.

C'est en ce moment peut-être que les royalistes constitutionnels doivent parler en faveur des libertés, publiques toujours indépendantes des événemons passagers, si douloureux qu'ils soient. La position de ces défenseurs désintéressés est déplorable, il faut l'avouer. Repoussés par les monarchistes outrés, parce qu'ils ont renoncé aux priviléges; par les républicains secrets, parce qu'ils défendent la légitimité, et même par la plupart des philosophes *centraux*, parce qu'ils ne cherchent point de places, ils deviennent dans la société des êtres isolés et abstraits comme les principes sacrés qu'ils défendent. Mais s'ils contribuent à raffermir ces principes, à les généraliser en Europe, à en faire sentir l'excès en certains Etats, le déficit absolu en d'autres, et à ramener ainsi l'équilibre général, base de la félicité publique, leur tâche est encore douce. L'homme solitaire et sans ambition jouit plus d'un résultat utile à la société, que de l'approbation passagère des partis.

Les événemens politiques de l'Espagne vien-

nent ajouter peut-être à l'utilité de cet examen; car, tout en appliquant déjà, ici, dès long-tems les vrais principes constitutionnels à la Péninsule (puisque dans le texte et les planches même de l'ouvrage, les Cortès étaient portés d'avance comme Chambre des Communes espagnoles), il n'en est pas moins encore plus pressant, depuis cette révolution, de démontrer la nécessité des autres élémens du lévier d'Etat, qui manqueraient totalement à la constitution de 1812; savoir : une Chambre tierce et une puissance royale plus affermie. Il est vraisemblable que le peuple espagnol a saisi avec transport le premier pacte libéral qui s'est trouvé sous sa main, sauf à y voir faire par les Cortès les rectifications nécessaires, avec la sagesse, avec l'esprit religieux qui caractérisent la nation, et peut-être avec la vanité secrète de paraître plus modéré que ses devanciers en liberté qui, au surplus, avaient bien d'autres obstacles intérieurs et extérieurs à vaincre; mais l'orgueil qui tourne au profit de l'humanité est estimable, et le bon résultat est tout en politique.

Ce sont ces motifs et ces circonstances réunis qui ont engagé l'auteur à publier ce manuscrit, où l'on cherche à démontrer mathématiquement et sommairement, quelques vices frappans et des améliorations désirables dans les systêmes européens, notamment dans l'*équilibre des puissances*; équilibre dont la perte imminente serait celle de

toute constitution représentative et durable pour les nations.

On a cherché ainsi d'abord à prouver, par les lois les plus simples de la statique, *les réformes indispensables à faire dans l'éducation, sous le rapport représentatif* (chapitre 1er.), *la supériorité de la monarchie constitutionnelle* (chapitre 2); *la nécessité absolue de la légitimité sous le rapport politique*, (page 64), *celle de la création nouvelle d'un grand corps des services d'État*, base des Chambres Hautes et amalgamant les mérites du premier ordre, civils et militaires, de toutes les époques (page 73 et 108); *le perfectionnement du système électoral*, la nécessité *des jurys d'honneur* et *d'un livre de vie* ou de *mérite* (page 87 et 88), tenu par eux pour l'adoption d'*électeurs moraux* et pour l'amélioration de l'ordre social.

Quant aux finances, la balance de l'*actif et du passif des budgets*, *quelques vues nouvelles sur l'amortissement et les douanes*, *les réductions instantes des dépenses*, *la nécessité absolue des économies par-dessus tout: celle du budget de famille, base réelle des budgets d'État* (pages 172 et suivantes); enfin les *probabilités sur la sécurité des placemens en Europe*, peuvent offrir la base de développemens utiles aux lecteurs exercés.

Quant à l'*équilibre politique et militaire*, il a fallu dire la vérité sans détour, tout en professant le respect le plus profond pour les Monarques

régnans, qui, à aucune époque de l'histoire, n'offrirent peut-être plus de vues généreuses et philosophiques. Mais le danger de l'Europe, celui de notre propre patrie, exigent qu'on présente le tableau effrayant de la *suprématie de certaines puissances* (chapitre 4, pag. 193), ainsi que la nécessité des *Congrès périodiques, équilibrant les forces civiles et militaires;* surtout l'urgence de la *réduction proportionnelle des armées; et celle de certaines alliances combinées dans ce but* (chap. 5). On démontrera, en sens inverse, avec franchise, l'*impossibilité de l'existence heureuse des républiques générales par idiômes et origines* (pag. 208); attendu leurs inégalités choquantes et telles que la république Teutonienne, par exemple, serait double, triple et quadruple des autres; d'où résulte l'obligation d'en revenir sans cesse aux monarchies constitutionnelles équilibrées entr'elles.

On espère que toutes ces analyses patriotiques et générales se trouveront justifiées, par le fait analytique même, de tout éloge et de toute critique directe de ce qui existe. Les vérités mathématiques sont Européennes, et n'ont à répondre qu'au tribunal de l'équité universelle. Toute application amère du lecteur à tel royaume ou telle constitution, serait donc une injustice et n'entre point, d'ailleurs, dans les vues de l'auteur qui cherche le bien général sans détour, sans aigreur et sans esprit de parti.

Quant au mode statique employé, il est si simple qu'il ne doit pas effaroucher. En effet, les mots d'*équilibre*, de *balance* et de *levier* reviennent sans cesse au figuré dans les conversations politiques. Ici, on les a simplement mis en action sous les yeux du lecteur (Voyez la planche), pour ajouter la démonstration visuelle à la force du raisonnement. Ce sont deux convictions pour une : et la première même laisse une certaine jouissance nouvelle aux personnes qui n'ont pas l'habitude du calcul. C'est l'effet qu'elle a produit sur plusieurs publicistes qui ont vu, avec satisfaction, leurs idées et leurs principes se réaliser en figures explicatives et très-faciles à saisir.

Que les ABCD, etc., ne fassent donc point dire : *c'est de l'algèbre.* On se tromperait étrangement. Ces lettres sont simplement les indications des figures ou des poids qui entrent dans les balances politiques ou financières. Il en résultera peut-être une certaine monotonie de ramener tout ainsi à la balance. Mais c'est le résultat de l'obligation de simplifier extrêmement les questions et les figures. D'ailleurs les notions mathématiques plus relevées, comme celles sur l'*amortissement* et sur l'*équilibre des puissances*, pourront intéresser les lecteurs versés dans les mathématiques. Toutes les notes de ce genre pourront se passer par les autres.

Enfin, on a cru devoir rassembler, en forme

de corollaires, à la fin des quatre premiers chapitres les principes, et les conséquences surtout, pour montrer d'un coup-d'œil les vices existans et les améliorations ou innovations projetées dans l'équilibre social. Ce petit résumé pourra être fort commode pour les lecteurs pressés et pour ceux qui font des analyses, sauf à eux à revenir au texte du chapitre, quand le corollaire de la fin leur paraîtra le mériter.

On ne peut se dissimuler, au surplus, que les traités supposés mathématiques, si simples qu'ils soient, et piquans même par fois dans leurs applications, n'ont jamais, à beaucoup près, l'attrait des brochures et des pamphlets. Mais s'ils laissent quelques traces utiles et surtout des conclusions très-favorables au bien public, peut-on regretter un travail attrayant par lui-même et une douce obscurité d'où jaillissent pourtant quelques étincelles libérales qui n'allument point d'incendie. Les vérités mathématiques de ce genre sont, pour ainsi dire, l'électricité cachée du corps politique. Elles circulent invisiblement sans commotion, et le fortifient en affermissant ses nerfs, c'est-à-dire les *vrais principes démontrés*. Les théories fausses et les écrits violens causent seuls les détonations dangereuses.

Laissons donc faire au tems, aux vérités lentes, mais immuables, et ne voyons de succès que dans les résultats utiles. C'est ce que l'auteur a éprouvé

pour d'autres ouvrages analytiques. *Le Mécanisme de la Guerre*, et *l'Essai sur le perfectionnement des Beaux-Arts* ont émis quelques idées nouvelles que des auteurs plus instruits et plus judicieux ont mieux développées, et même appliquées avec succès.

Dans le premier ouvrage, *les grands problêmes de statique militaire* et quelques applications à *l'état d'incohérence défensive* de l'intérieur de l'Allemagne, ont fructifié dans ce pays de calcul. Ils semblent avoir provoqué quelques-unes des rectifications projetées dans le *systême de défense générale;* ou, du moins, l'on s'est rencontré étrangement avec les ouvrages allemands qui traitent ces matières.

Dans le *Perfectionnement des Beaux-Arts*, les problêmes *sur l'analogie des sens de l'ouie et de la vue*, sur *la mélodie visuelle et auriculaire*, sur *la musique imitative*, etc., ont été proposés par l'académie d'Amsterdam, en 1814, à-peu-près dans les mêmes termes que dans l'ouvrage cité, et prouvent que ces vérités ont appelé l'attention des savans. On en pourrait donner d'autres exemples.

Puisse-t-il en être de même pour l'*Equilibre social!* Puissent quelques vues utiles en être extraites, corrigées et appliquées par les publicistes et les sages du tems! car chacun a son modeste genre d'utilité. Les uns sèment tant bien que mal;

d'autres, plus instruits, arrachent l'ivraie et recueillent le bon grain, dans la grande moisson du bien public. Ne voyons que ce but sacré. Il embellit les travaux sérieux et adoucit la critique. Attachons, s'il est possible, quelques vérités aux tristes jallons du chemin de la vie, et si l'on y est heurté par les partis, montrons, au terme de la route, l'*hospice éternel* où toutes les préventions s'effacent, où toutes les mains se serrent, et où on ne connaît plus que les bonnes intentions qui justifient tout.

ÉLÉMENS STATIQUES

DE L'ÉDUCATION.

On a cherché dans tous les tems le bonheur et raisonné sur ses causes. Chacun les trouve dans ses opinions, ses systèmes, ou dans les rèveries des philosophes anciens et modernes. De-là une incohérence, une variété prodigieuse d'idées vagues, parce qu'elles ne paraissent pas fondées sur le calcul mathématique, première base positive dans la nature.

S'il est reconnu que, dans la vie humaine et dans la société, tout est force et mouvement, au moral comme au physique; si le bonheur véritable résulte de l'harmonie parfaite, c'est-à-dire du juste équilibre de ces forces et de ces mouvemens, les moyens et les calculs par lesquels on parviendra à cette harmonie, ne seront-ils pas les sources réelles du bonheur? La morale publique et les lois, même religieuses, ne devront-elles pas dériver de ce principe? Ne sera-t-il pas prouvé en même tems que toutes les institutions qui ne sont pas fondées sur le juste calcul de ces équilibres, sont fausses et dangereuses?

D'après ces idées, les forces morales et physiques de l'homme, c'est-à-dire ses *pensées* et ses *actions*, paraissent susceptibles d'être soumises, à un certain point, aux principes de la statique générale, puisqu'elles sont évi-

demment des impulsions très-réelles, quelles que soient les causes premières et divines, et puisqu'on peut régulariser et mettre en harmonie toutes les impulsions quelconques par des lois et des calculs statiques.

C'est sous ce point de vue nouveau, mathématique et incontestable, que nous allons chercher à assurer les fondemens de l'ordre social.

C'est au moment où toutes les idées, toutes les discussions se portent, en Europe, sur les gouvernemens représentatifs, que les qualités et les institutions de l'homme, qui en sont les élémens si précieux, doivent être analysées avec le plus grand soin, rectifiées même et améliorées, s'il est possible, pour que la majorité des opinions ne soit pas la majorité des erreurs; pour que la vertu, la sagesse et le bien général soient les guides constans des pensées ainsi que des actions; et qu'enfin la représentation d'un peuple ne soit pas celle des passions intéressées.

Prenons d'abord l'homme, pour ainsi dire, à sa source morale.

Le but de l'éducation est le bonheur général et le bonheur privé.

Les corps humains, abandonnés à eux-mêmes dans l'espace, et dans l'état de nature, ont tous une tendance morale et physique à la domination.

Les moyens de modifier, diriger ou annuller au besoin cette disposition dangereuse, sont la force du Gouvernement, dont nous traiterons plus tard, et la force individuelle de la puissance morale, ou l'*Éducation*, dont nous allons nous occuper en ce moment.

Faisons observer d'abord que, d'une part, s'il est nécessaire que les corps humains, livrés à eux-mêmes, concourent à la plus grande élévation du système général, c'est-à-dire du peuple qu'ils composent; d'autre part,

ces forces, balancées entre elles, doivent produire isolément, pour chaque corps ou individu, l'état le plus propre à son bien-être personnel. Car *la somme des bonheurs particuliers constitue le bonheur général.*

Ce bonheur ne réside point réellement et uniquement dans l'élévation apparente et fastueuse du système total, ou du corps d'une nation, c'est-à-dire principalement dans sa gloire séduisante ou ses brillantes conquêtes, regardées trop généralement comme le type absolu de la félicité publique; mais il réside incontestablement dans le plus grand nombre de jouissances pures particulières; telles que l'aisance honnête, la paix de l'ame et la pratique des vertus sociales.

Ce principe admis, et puisque le bonheur individuel est la base réelle du bonheur public, considérons donc, avant tout, dans l'homme isolé, les forces morales qui le dirigent vers ce but, avant de les considérer dans la société.

Le désir de domination et d'élévation, étant reconnu le premier mobile de l'homme, ses besoins d'abord, ses passions ensuite, le constituent, dès qu'il peut agir, dans un véritable état d'expansion continuelle. Deux forces ou puissances agissent donc sans cesse sur le cœur humain. (fig. 1.) La première, *le moi*, c'est-à-dire *l'ambition, l'égoïsme* ou le désir de domination que nous appelons A. La seconde est le sentiment inné de la justice, influence fort inégale suivant les individus, mais qui, pour l'honneur du genre humain, doit toujours entrer dans la balance des forces et que nous appellerons J.

Ces deux forces qui pressent constamment le cœur C, influent évidemment suivant leur degré d'énergie, sur la direction plus ou moins oblique qu'il suit, pour parvenir à son but B (vérité et vertu) qui est le bonheur. Car

telle est la définition du bonheur absolu par les sages de tous les peuples et de tous les tems.

Or, tant que ces forces A et J ont une action égale sur le cœur C, c'est-à-dire tant que l'ambition égale la justice, la résultante F, qui est le fait ou action, participe autant d'une force que l'autre; elle suit donc alors la ligne droite F C B. (fig. 1.)

Mais si la force A (*le moi ou l'ambition*) est double, par exemple, de la force J, de la justice, alors la résultante F, le fait ou l'action, s'éloigne de la ligne droite F C B. Cette résultante prend la direction oblique F C S, pour arriver à son succès hypothétique, qui sera toujours d'autant plus éloigné du bonheur (vérité et vertu) que la force J ou la justice sera plus faible.

Cette vérité mathématique incontestable, et qui serait triviale même, si elle ne coïncidait avec les principes éternels de la morale et de la religion chez tous les peuples, doit donc être la base des considérations relatives à la félicité de chaque individu en particulier.

Actuellement quels sont les élémens de l'ambition de l'homme (fig. 2)? Ce sont le *courage*, l'*énergie* et l'*instruction*. Tout doit donc tendre, en lui, à développer ces moyens d'élévation, pourvu toutefois que les forces accessoires de la justice ou de la puissance opposée J, soient augmentées dans la même proportion. Autrement l'ambition A, livrée à elle-même, ne ferait, par une addition outrée des moyens puisés dans ce courage et cette instruction, que s'écarter davantage du but réel B, le *bonheur*, pour arriver au but hypothétique, la *domination* ou *l'orgueil abstrait*.

Ainsi donc, si les bases élémentaires de l'ambition, *courage* et *instruction* augmentent, il est indispensable

que les élémens de la justice, savoir *humanité* et *religion* ou la *sagesse* (1) s'accroissent également pour que les résultantes conservent la même direction (fig. 2.)

Ce sont donc ces dernières forces, si sublimes et si touchantes, trop négligées peut-être, trop peu estimées dès long-tems, qui paraissent devoir entrer à un plus haut degré dans le développement des facultés morales ou de l'éducation.

Osons le dire, c'est l'oubli de cette base de l'équilibre social qui semble avoir établi la discordance funeste qu'on remarque si souvent entre le succès et le droit, entre le rang élevé et l'abjection de l'ame, entre la gloire même et la déloyauté des moyens qu'elle emploie fréquemment. C'est l'oubli presque absolu d'une des données les plus influentes sur les destinées humaines, l'oubli de ce noble et sublime sentiment de la justice, l'oubli de la sagesse enfin, qui ne laissant agir que la force matérielle sans contrepoids, menace de bouleverser entièrement l'ordre social.

Il est donc reconnu que, même dans la vie privée, on s'écarte du but B, si on n'alimente au plus haut degré les forces élémentaires *humanité* et *religion* ou la *sagesse pratique.*

Or, que fait l'éducation moderne en général, sous le rapport du développement de ces forces? Il faut l'avouer, en gémissant, tout pour l'esprit, rien pour l'ame. L'étude des langues anciennes où l'on puise de préférence les modèles de la satyre bien plus que les principes des devoirs, la perfection méthodique de la méchanceté spi-

(1) Pour ne point effaroucher les philosophes, nous ne considérons la religion ici que comme représentant la *sagesse pratique* qu'elle prescrit, enseigne et fait aimer.

rituelle, une éloquence trompeuse et d'autant plus admirée, qu'elle triomphe plus inopinément du droit et des vraisemblances. Tel est le but ordinaire de dix ans de travaux de la jeunesse européenne, pour obtenir des prix qui, mérités par le talent seul, ne flatteront que l'orgueil, n'exciteront qu'une rivalité jalouse, et ne produiront le plus souvent qu'un cynique ou un ambitieux.

Ah! que l'ame a bien d'autres buts, d'autres alimens et d'autres prix! Que ses études sont plus douces, ses succès plus grands et moins déchirés par l'envie! N'existera-t-il jamais d'école pour le cœur, de développement pour ses germes heureux, et des couronnes innocentes pour ses travaux bien plus utiles? Quoi! la force la plus influente sur la destinée publique et privée, l'ame sera constamment livrée au hasard ou à la corruption, quand on fait tout pour l'esprit seul, corrupteur dangereux, quand il est abandonné à lui-même?

Ainsi donc, après avoir démontré doublement la nécessité d'augmenter dans l'éducation la force J, c'est-à-dire les sentimens de *bienveillance* et *d'humanité*, ainsi que la *sagesse* pratique, en un mot, les *forces de l'âme*, essayons de trouver les moyens d'y parvenir.

Autant la recherche du dégré de supériorité des élèves, pour le talent, exige de concours, d'examens et de publicité, autant les qualités sensibles paraissent exiger de mystère, d'observations secrètes et même de surprises inattendues pour ne pas créer l'hypocrisie, car les sentimens généreux sont subits : c'est leur explosion qu'il faut saisir. C'est ici le maître qui étudie pour le cœur quand il enseigne pour l'esprit. C'est dans le grand livre de la nature qu'il puisera ses documens : c'est devant lui qu'il placera ses disciples pour connaître à

quel point ils auront été favorisés pour leur félicité et celle d'autrui.

La bonté étant la première, la plus précieuse qualité de l'homme en société, c'est celle qu'on s'attachera d'abord à reconnaître. Pour y parvenir, outre l'étude journalière et constante de chaque caractère, on doit, par des récits de malheurs imprévus, d'accidens déchirans, et de secours prompts à fournir, juger le dégré d'émotion et d'empressement des élèves. Ceux dont l'œil se baignera naturellement de douces larmes, dont le cœur battra avec violence, dont les bras et la course rapide s'élanceront au secours de l'infortune, mériteront évidemment la première note favorable. Le dégré d'attendrissement subit caractérisera le dégré de bonté de chacun. Mais les jeunes lauréats qui, après une exclamation emphatique ou simulée, se remettront froidement à leur ôde, ou à leur composition pour le premier prix, resteront-ils encore aux yeux de leurs maîtres les phénix du concours? Ah! qu'ils aillent se jeter dans les rangs des rhéteurs et des faux philosophes, c'est leur place! jamais le bel esprit, hanté sur un cœur sec, ne produira que des intriguans, ou de mauvais citoyens.

Ainsi donc, quel que soit le talent de tels égoïstes, on ne doit jamais les classer dans l'ordre social, où *la bonté* éclairée est préférable à l'instruction, que dans un dégré modifié par la nullité de leur âme. En effet, qu'attendre jamais de ministres, d'administrateurs, ou de juges dénués de bonté, de ce feu sacré, première qualité de l'homme? des abus, des concussions, des vengeances et des injustices.

D'après cette observation, et pour nous exprimer par une figure, dans le levier de l'opinion publique (fig. 5.)

pour emporter le prix P, ou l'estime générale, la puissance du talent T agira sur le levier, en raison du dégré du talent personnel des élèves, par exemple, comme les forces 1, 2, 3, 4, 5, 6, etc.

Mais cependant les qualités de l'ame, bien plus influentes sur la destinée des peuples et de l'individu lui-même, doivent entrer aussi dans la balance. Ainsi, au même point du levier, l'échelle 1, 2, 3, 4, 5, 6, de la puissance B (bonté ou vertu) s'ajoutera à l'instruction, suivant le dégré reconnu de cette bonté, dans les concurrens, pour former la puissance totale ou force morale particulière de chacun.

Ainsi, l'élève qui aura 6 dégrés de talent et 1 seul de bonté, ou la force 6, ne sera noté publiquement par ces motifs hautement avoués, qu'au même dégré que celui qui aura 3 dégrés de talent et 3 dégrés des perfections de l'âme; encore est-ce lui faire trop d'avantage. Et même cette faveur ne nous paraît devoir le classer dans l'avenir, que parmi les prétendans aux places, où la bonté éclairée n'est pas la qualité la plus indispensable. Car pour les emplois paternels, les tribunaux de paix, les députations, les préfectures, mairies, etc. Ah! qu'on écarte avec soin ceux dont l'esprit fait tout le mérite : on administre mieux avec les simples lois et un cœur droit et sensible, qu'avec l'instruction seule, souvent interprète dangereux, ou sujette aux commentaires abusifs, flatteurs des passions.

Mais, après avoir reconnu le dégré de *bonté* ou de *sensibilité* de chaque élève, par l'étude la plus suivie de leurs penchans et de leur caractère, étude confirmée ensuite par des essais, des secours proposés, des sacrifices même d'argent, de plaisirs, et au besoin de dangers personnels à courir; sacrifices qui, au surplus, doivent être

toujours faits sans réflexion et sans hésiter pour être naturels, ne sera-t-il donc pas possible de développer, à un plus haut dégré, ce germe précieux, la *sensibilité*, de le faire croître et même le remplacer à un certain point dans les cœurs, où il n'a été reconnu qu'à un faible dégré?

Pour cela donnons autant de relief à une belle action secrète, que nous en donnons mal à propos au bel esprit toujours mis au grand jour. Que ces prix des universités, ces concours, ces fêtes triomphales consacrées à l'orgueil et à l'envie, si ce n'est à une haine future, le soient désormais aussi, à l'accroissement des sentimens généreux, toujours plus utiles à la société et plus doux à reconnaître et à bénir dans autrui; car on n'est pas jaloux du cœur. Il porte avec lui l'innocence de son succès par sa bienveillance générale et sa modestie. Mais l'esprit ne vit que de trophées, ne se nourrit que de l'abaissement de ses rivaux, et de la pensée orgueilleuse qu'on lui est inférieur.

Or, malheureusement, tout concourt dans l'éducation moderne, à cette funeste exaltation, et rien à celle de la bonté sociale.

En Allemagne même on étend cette exaltation, cet orgueil des concours jusqu'aux forces physiques, par des études gymnastiques qui ne devraient être faites qu'individuellement. Nouvel abus matériel.

Comment remédier à tous ces vices d'éducation?

Le procédé serait difficile; car il faudrait réformer en général l'ordre social lui-même. En effet, tant qu'il attachera plus de prix et de récompenses à la force et au bel esprit qu'au bon cœur, tout se dirigera nécessairement au succès quelconque, à l'éclat de la pensée juste ou non, et rien à la bienfaisance et à la vertu, obscurement aban-

données. Mais comme la société ne peut se recomposer que par la régénération de ses élémens, il faut donc avant tout, procéder à l'éducation des individus, suivant les bases que nous reconnaissons plus propres à la rectification de l'estime vulgaire qui s'en suivrait nécessairement dans l'avenir.

Pour cela, il faudrait (qu'on me passe l'expression) faire apprendre et chérir la bonté autant qu'on fait apprendre et admirer l'esprit : toutefois après avoir reconnu que l'élève est doué de la base indispensable pour de telles études ; savoir : l'*humanité* absolue qui, en général, existe plus ou moins dans l'espèce humaine. Cette épreuve est donc la première à tenter. Elle se ferait, comme nous l'avons exposé ci-dessus, par des essais subits et imprévus, joints à l'étude suivie du caractère habituel. Les élèves les plus constamment vertueux et bienfaisans, seront les premiers à noter. Les enthousiastes, sans bienfaits ou sacrifices réels, n'ayant qu'une imagination tendre, mais stérile, ou légère, seront à classer au deuxième rang. Les indolens, les insensibles, seront portés hors de ligne, s'ils ne sont bannis entièrement du concours social, quels que soient leurs moyens intellectuels.

Ce premier classement formé pour la nature et le dégré des penchans philantropiques, il s'agira de les cultiver avec soin pour ceux qui les possèdent généreux ; et de tâcher de les exciter, quand ils sont assoupis et presque nuls. Quels sont les moyens d'y parvenir? Seront-ce les déclamations vaines des professeurs, ou leurs citations érudites? Suffira-t-il des maximes touchantes des livres saints et de leurs paraboles admirables? Non, quelques sublimes que soient ces leçons qu'on ne doit pas négliger, il faut partir ici d'une triste mais inévitable base de la

faible humanité, pour arriver à ce grand résultat. C'est-à-dire qu'il faut créer un *plaisir personnel*, une *jouissance positive*, une *utilité réelle*. Que l'élève trouve toujours du plaisir, de la considération et même un profit social à bien faire, et il agira toujours bien.

D'après cette première idée, ne pourrait-on exécuter pour le petit gouvernement des écoles et des universités, ce qu'on fera un jour, pour le gouvernement en grand? c'est-à-dire que l'instruction mutuelle, si utile en s'arrêtant à certaines limites, comme on le verra plus bas, agisse dans l'adolescence, pour le cœur, comme elle agit pour l'intelligence; que les élèves jugent leur âme comme ils s'apprécient pour leurs talens; en un mot, qu'ils s'analysent scrupuleusement sur ce point. Alors on passerait insensiblement du classement de l'éducation au classement civil, avec une justesse admirable, et avec un résultat qui assurerait des choix parfaits à toutes les époques de la vie.

Il faudrait donc que chaque réunion d'élèves fût, pour ainsi dire, un tableau abrégé et provisoire de l'ordre social par sa composition, et fût un véritable gouvernement électif, mais où le cœur seul entrât en lice, abstraction faite de l'instruction. Par cette méthode, le *plaisir personnel*, qui est le mobile universel, existerait déjà réellement quand l'élève le plus sensible, le plus bienfaisant, le plus doué constamment de raison et de sagesse, se verrait honoré du choix universel de ses condisciples, pour être le premier magistrat, c'est-à-dire le *maire*, le *bourguemestre*, ou l'*alcade* de l'université, suivant les pays; pour faire exécuter les réglemens, juger les difficultés, secourir ses camarades dans la gène, et porter les aumônes communes à l'indigence. Ce plaisir existerait encore pour les élèves du second ordre, en se

voyant nommer adjoints pour coopérer aussi aux bonnes actions; mais ces fonctions seraient révocables à la première injustice, au premier trait d'insensibilité ou d'indifférence aux peines communes.

En un mot les enfans de l'état ne seraient pas conduits, comme à Sparte et en Crête, aux institutions publiques, par les magistrats; mais ils seraient dans chaque école magistrats éligibles eux-mêmes, suivant leur mérite naissant, quoique toujours surveillés par des chefs munis de l'autorité supérieure, et représentant la puissance nécessaire du Gouvernement.

Par ces élections précoces, les élèves apprendraient, dès l'enfance, que les talens ne passent qu'après les vertus pour régir les hommes. Ils s'en convaincraient encore plus en voyant souvent des élèves très-spirituels, mais dont l'âme a été reconnue sèche et ingrate, tâcher, comme ils le feront dans le monde, d'avilir, ou de persiffler l'homme de bien, loin de chercher à l'imiter. Ils apprendraient à se prémunir contre les cabales, les calomnies et les détours des ambitieux, et à ne consulter jamais que les faits constans, soûtenus, les résultats positifs et les bonnes actions enfin, pour guider leurs choix, tant au présent que dans l'avenir.

Il est presque inutile de dire que les sentimens de famille, le respect filial, les tendres soins pour les auteurs de leurs jours, doivent être au premier rang pour juger les facultés morales des étudians. Le bon fils sera pour l'ordinaire bon camarade et bon citoyen. L'enfant spirituel ne le sera pas toujours. Admiré, fêté, loué sans cesse, il ne sentira pas assez qu'aimer les hommes, les intéresse plus que de leur plaire; et il arrivera souvent aux universités avec des dispositions plus rapprochées de l'amour-propre, que de l'amour du genre humain.

Les sentimens de famille seront donc les premiers guides pour apprécier un élève. L'observation du caractère habituel, les cas fortuits et les tableaux des malheurs du prochain seraient les seconds pour juger plus à fond de l'aptitude de l'individu à exercer les premières fonctions du petit gouvernement fictif des écoles.

N'en doutons point. Le *plaisir personnel*, ce *profit moral* des bonnes actions sera la plus douce récompense du jeune magistrat et des adjoints ainsi choisis. La considération, qui tient toujours à un léger sentiment d'orgueil, n'y entrera que pour fort peu, comparativement au plaisir absolu de faire des heureux.

En un mot, cette *instruction mutuelle du cœur*, ce développement si doux, ferait arriver, ce me semble, les élèves à l'ordre social avec des dispositions nouvelles, entièrement favorables à la félicité générale et privée; et cela graduellement, sans secousses, sans préceptes, par la seule épreuve journalière d'un plaisir réel supérieur à tous ceux de l'amour-propre; plaisir enfin qu'ils conserveront toute leur vie, puisqu'il résulte de la pratique même de la bienfaisance et de la vertu toujours récompensées par privilège dans notre système.

J. J. Rousseau, dont les leçons sont si admirables dans son Emile, sous le rapport du développement de l'intelligence et de l'instruction, s'appuie également sur le plaisir interne de faire le bien, dans les trois maximes qu'il pose relativement à la pitié et au désir de secourir ses semblables; mais il se borne à se confier à la nature dans toutes les impulsions que recevra son élève. Il ne propose rien pour développer, alimenter la bonté et donner de l'émulation à ce doux sentiment. Paraissant vouloir éloigner Emile de l'orgueil, il l'en nourrit exclusi-

vement, en le bornant à sa propre estime et en ne faisant pas résulter la faculté de pouvoir mieux faire, de elle d'avoir déjà bien fait. C'est cet enchaînement, ce crescendo d'utilité, ce prix si doux d'une progression croissante des moyens de bienfaisance plus étendus, mis à la portée du bienfaisant, pour salaire de ce qu'il a déjà fait, qui distingue essentiellement notre système de celui d'Emile. En un mot que la société ajoute par sa considération et même par ses récompenses, au charme extrême de la conscience pure du bienfaisant, il aura alors tous les stimulans et tous les plaisirs.

Qu'on ne dise point que ce système peut créer des hypocrites. Non. La jeunesse des universités se juge sur ce point beaucoup mieux que l'âge mur. Ses rangs sont plus serrés. Elle épie constamment dans ses études et ses jeux les caractères, les intentions même. Elle sait bientôt distinguer et repousser le bienfaisant par ostentation, pour préférer l'étourdi généreux qu'elle aura surpris donnant en secret sa bourse et des larmes à l'infortuné qui l'implore, et les jugemens sont là beaucoup plus sûrs que dans la société. Enfin, mettant les choses au pis, et en supposant même que l'intérêt et l'orgueil fissent imiter une fois la vertu et la bonté, ce malheur n'est-il pas préférable encore à l'ostentation du vice qui semble devenir souvent aujourd'hui un titre de préférence? l'hypocrisie de vertu est au moins une exception, c'est un hommage au bien; tandis que l'hypocrisie du mal, on peut dire même la fatuité du vice et de l'athéisme qui se propage, puisqu'elle réussit aux ambitieux, ne tend qu'à renverser tous les fondemens de la sagesse et par suite de l'ordre public.

L'étude de l'âme et ses classemens doivent donc primer entièrement dans l'éducation. Les exercices gymnastiques

même, si usités en Allemagne, ne doivent être admis qu'individuellement; leur concours ne tend qu'à l'abus des forces corporelles et à l'orgueil. C'est la gymnastique du cœur qui seule doit être excitée.

Ces idées paraîtront peut-être paradoxales aux esprits uniquement brillans; mais j'en appelle aux philosophes qui y joignent un fonds généreux. Ils conviendront que ce dernier élément doit passer avant tout pour régir les hommes, surtout quand les lumières naturelles sont, à un certain point, le partage reconnu des âmes les plus sensibles, et cette faculté est certaine. L'homme bon, essentiellement bon, avec discernement, avec élan, avec inspiration sublime, ne sera jamais un homme médiocre, même pour les lettres; car il faut d'abord de l'imagination pour concevoir rapidement le tableau, les suites et les remèdes à opposer aux maux qu'on nous décrit. Il faut de l'imagination pour exalter vivement autrui et le porter aux sentimens de bienveillance qu'on éprouve. Cette imagination enfante donc l'éloquence la plus sublime, celle du cœur. La justesse des choses enfante peu à peu la justesse des idées et les peintures les plus énergiques pour les rendre.

Il s'en suit que l'homme, bon au premier dégré, a presque toujours de l'imagination, l'éloquence de l'âme et la justesse des idées. Or, que peut offrir de plus le bel esprit? Des saillies, des satyres ou des noirceurs éloquentes, tristes fruits de l'admiration vulgaire et souvent funestes présens pour l'humanité.

Il parait donc prouvé qu'il faut constamment faire passer la bonté éclairée avant le talent absolu, tant pour ses avantages sociaux, que parce que l'un n'exclut pas l'autre; mais au contraire l'exalte en lui donnant une direction plus noble: le désir du bien.

Enfin après avoir prouvé que cette qualité sublime est la base du bonheur général, qui pourrait douter qu'elle ne soit aussi la véritable source du bonheur individuel ? Qui n'a pas ressenti dans son cœur la différence extrême d'un succès d'esprit à un simple trait de bonté? quel souvenir délicieux procure un bienfait! que de regrets amers, d'inimitiés, d'insomnies cruelles attendent les triomphes isolés de l'amour-propre! et si l'on déroule le tableau, hélas! si court des heureux de la terre, combien y verrons-nous de philosophes et d'orateurs anciens! combien dans les temps modernes surtout! Que sont devenus ces prodiges de talens, ces foudres de la tribune? ils ont disparu comme des spectres, et pourtant est-ce le génie qui leur a manqué? Non; c'est la bonté pénétrante, c'est ce feu divin qu'ils cherchaient dans leurs têtes et qu'ils étouffaient involontairement dans les cœurs : charme céleste que ne peuvent donner les applaudissemens et les orgies, mais que procure et alimente sans cesse le cri si doux de la reconnaissance. Voulez-vous connaître les vrais heureux? regardez leur sourire bienveillant, leur réveil gracieux, leur intérieur fortuné, leur dernier instant surtout. Ce sera toujours un mot, un geste de bienveillance. L'homme de bien, l'homme sensible, donne son cœur à l'Eternel, comme il le donnait aux hommes. Le méchant spirituel ne rend que l'esprit.

Quant à l'éducation physique, si l'on considère les exercices du corps comme une de ses bases essentielles, ce ne peut être que sous le rapport de la santé et du bien être individuel. Car toute supériorité publique en ce genre ne tend qu'à l'ambition, à l'orgueil et aux prépondérances matérielles. On ne doit, certes, point négliger les moyens qui assurent à la patrie des guerriers vigoureux, adroits, et même propres à sauver leurs concitoyens dans les ora-

ges physiques et sociaux ; mais on doit éviter avec soin tout régime qui tendrait à ériger des athlètes en arbitres, sous le rapport du point d'honneur, et même des influences. On doit encourager, isolément, les escrimes, la natation, la course, etc., comme des moyens de salut public, mais non en faire, par des concours, les bases du mérite personnel. Le tems des Spartacus est passé et la puissance physique sera toujours soumise à la puissance morale quand cette dernière sera bien dirigée.

Aussi le peuple allemand, si bon, si généreux, si difficile, en général, à irriter comme à appaiser, parce que ses sentimens sont toujours justes et réfléchis, a senti lui-même le vice des suprématies matérielles ; et les exercices gymnastiques publics ont été supprimés dans presque toutes les universités.

Par tous ces motifs, nous ne détaillerons point cette partie physique de l'éducation, pour laquelle nous renvoyons le lecteur aux leçons d'Emile, à celles de Sainte-Palaie, des mémoires de la Touraille et autres ouvrages connus sur cette matière.

L'éducation, l'exaltation et l'émulation du cœur ainsi brièvement établies en principes, occupons-nous des facultés de l'esprit, et jugeons, par quelques procédés de statique, du dégré de développement qu'il convient de leur donner, suivant la position des individus pour leur plus grande félicité.

Si, dans un état ou gouvernement quelconque, la somme des places, ou des emplois était égale à celle des ambitions à satisfaire, et à celle des prétentions qui doivent naître à outrance des études trop généralisées, nul doute que ces études ne pussent être admises universellement et au plus haut dégré dans l'éducation publique. Mais comme il s'en faut bien qu'il y ait la moindre propor-

tion entre les places à donner, les emplois ou les états lucratifs, indépendans, éclairés, et les prétentions, même fondées sur les talens, il s'en suit que multiplier à outrance ces prétentions, en généralisant trop leurs bases hypothétiques, savoir : les études élevées, et même l'éloquence, c'est multiplier les malheureux ou les perturbateurs ; car toute prétention frustrée produit d'ordinaire un infortuné ou un mécontent.

Il semble donc que les connaissances, pour le peuple, doivent se borner, en général, aux élémens nécessaires pour défendre ses droits, sa propriété, son honneur, et laisser une porte ouverte seulement aux connaissances plus relevées pour ceux qui paraîtront doués d'un génie extraordinaire. N'en doutons point, quelque limitée que soit la carrière d'instruction, à fixer pour le vulgaire, les êtres privilégiés la franchiront invinciblement ; et il est plus facile à l'homme supérieur de sortir de l'atmosphère d'études bornées où il sera placé, qu'à la foule des ambitieux sans moyens, de rentrer dans l'ordre quand leurs prétentions déplacées les en ont fait sortir.

Ainsi, (fig. 4), pour un emploi public, but des ambitions particulières, si le poids, ou l'emploi P est sollicité par un, deux ou trois, ou un nombre déterminé et modéré d'ambitions, A, A, A, etc. justement fondées, il peut y avoir équilibre entre le droit et le but. C'est à dire que la balance du concours peut arriver à l'état de repos par un choix convenable, d'après le nombre borné des éligibles méritans. Mais si, par une éducation générale, exagérée, et qui serait censée mal à propos créer à l'infini des Lycurgue, des Démosthènes et des Euclides, tous les individus d'un état se croient, sans examen et sans titre d'instruction réelle, un droit égal à l'emploi vacant. Dès-lors la somme des ambitions A, A, A, devenant in-

finie, il y a rupture totale et bouleversement du système autour du point d'appui O : l'opinion publique.

Dans cet état de chôses, il faut, pour la possibilité de l'équilibre, du repos, ou du choix convenable, fait paisiblement, une grande force opposée R, une résistance officielle, c'est-à-dire une puissance de gouvernement, pour contenir toutes ces ambitions trop précoces, mal fondées ou démesurées. Mais cette puissance ne peut exister elle-même que par le concours des forces des fonctionnaires. Or, chaque fonction ou emploi serait elle-même en état de rupture d'équilibre à chaque instant, si les prétentions universelles étaient constamment en mouvement, et prêtes à s'insurger à leur profit. Il s'en suit que la puissance R, du gouvernement ne peut réellement exister de fait, ou avec énergie suffisante, lorsque les puissances des emplois qui la composent, ou les fonctions publiques en constituent les élémens, sont elles-mêmes en péril et en problème à tout moment dans chaque place, d'après ce que nous venons de démontrer pour une seule. (fig. 4.)

Il semble donc prouvé par là que les ambitions illimitées en nombre, et surtout les prétentions universelles fondées sur les demi-connaissances, sont le fléau des états, non seulement en rompant l'équilibre de l'opinion à chaque collation d'emploi, mais encore en détruisant constamment, par une rupture partielle, toute la force R, ou la puissance du gouvernement qui pourrait contenir le choc dangereux de ces prétentions déplacées et continuelles.

Il s'en suit que, pour le peuple, *la lecture*, *l'écriture*, *l'arithmétique*, et *quelques notions de géométrie pratique* aux artisans, voilà ce qui suffit pour constituer une bonne éducation quant à l'esprit. Car n'oublions jamais que, pour les qualités de l'ame, les bases posées

précédemment doivent entrer au plus haut degré encore dans l'éducation vulgaire. Le peuple a plus besoin des freins salutaires de la sagesse, des maximes sacrées, et surtout *du plaisir ou profit personnel* de bien faire, que les classes plus relevées où la politesse des manières, et les dissimulations sociales adoucissent et tempèrent les écarts de l'esprit ou de l'ambition.

Ainsi, même avec les connaissances bornées et suffisantes que nous lui fixons, l'homme du peuple, dont l'ame serait élevée, généreuse et reconnue telle dans les écoles par ses condisciples, pourra toujours en recueillir le fruit, si l'on adopte notre système qui est de faire une échelle graduée et combinée des talens et de la bonté, pour apprécier le mérite réel définitif d'un individu. C'est ici qu'on reconnaîtra qu'une fois les premières notions élémentaires des connaissances utiles reçues, un talent de plus n'équivaut pas à une vertu de moins, et que, pour certaines fonctions publiques, la beauté de l'ame doit avoir simultanément la possibilité, le droit et même la priorité à espérer.

On remarquera en outre qu'en refusant ainsi au peuple une plus grande extension dans ses études spirituelles, on lui réserve, par le fait, un plus grand résultat dans les facultés morales qui peuvent le conduire à des emplois à sa portée. On détruit les prétentions fausses pour étendre celles qui sont fondées; on retranche le superflu pour ajouter au nécessaire; on arrache enfin la torche incendiaire à l'intrigant spirituel, pour laisser le flambeau de la vérité et de la sagesse à l'homme vertueux qui est appelé, dans certaines places, à faire le bonheur de ses semblables, par l'exercice modeste d'une autorité qui n'excède point ses lumières, et où le cœur a plus d'influence qu'elles.

Il résulte encore de ce léger calcul statique des emplois ou états sociaux, qu'en même tems qu'on peut borner prudemment les études du peuple aux élémens utiles à son bien-être, sans nuire à son bonheur, en exaltant trop ses prétentions nécessairement trompées, on doit donner au contraire le plus vaste développement aux études des classes aisées de la société. En effet, il y a beaucoup moins d'inconvéniens à exalter, et même à frustrer sur ce point leur ambition que celle des classes inférieures : car le dépit de l'ambitieux déchu de son espoir est toujours en raison de son immoralité et de son manque de fortune. Ainsi donc, en bornant les études populaires, et toujours en affirmant que les génies naturels perceront par leur propre élan, on doit donner l'extension la plus illimitée à l'instruction des classes aisées.

Mais c'est cette série même d'études élevées qui demande à présent la plus prudente attention, pour ne pas nous écarter du système constant de faire prévaloir la bonté et les qualités utiles à la société, sur celles qui n'exaltent que l'orgueil et l'intérêt de l'individu.

Or, on le répète, l'éducation moderne paraît, en général, peu propre à remplir ce but. La majorité des institutions publiques et particulières s'occupe uniquement des langues mortes, de l'éloquence, et des moyens d'en tirer parti à son profit, indépendamment du droit et de la noble équité. On fait pâlir dix années entières de jeunes élèves sur les beautés des poètes grecs et romains ; on leur fait savourer à longs traits les difficultés et les inversions heureuses d'idiômes surannés qu'ils ne parleront jamais, ou qu'ils estropieraient comme leurs maîtres, pour l'oreille délicate des Anciens ; car Cicéron, Démosthènes et Homère souriraient de la prononciation seule de nos érudits. Les serviles imitations, des amplifications ampoulées, une

admiration outrée pour une mythologie grâcieuse, mais absurde en ses bases physiques, et pour résultat définitif une éloquence verbeuse, fausse en raisonnement autant que belle en expressions, voilà l'espoir des générations.

Le bon, l'honnête, l'utile surtout, la sagesse enfin, sont des conséquences livrées au hasard. J'ose croire qu'il faut sur ce point la plus prompte, la plus instante réforme et une modification notable des systèmes d'éducation.

Ne pourrait-on les esquisser ainsi? S'adonner à l'étude des principes des langues, de la sienne surtout; lire et méditer les bonnes traductions des anciens, des poètes et des philosophes; en tirer des conclusions sages et pratiques pour la morale, la bienfaisance et la vertu. Ces travaux ne paraîtront-ils pas préférables à la perfection des traductions personnelles, et à des compositions perpétuelles en langues éteintes? Cette assertion est si vraie que les plus habiles élèves en ce genre sont souvent les plus faibles en rhéthorique et aux ouvrages de création, parce qu'on écrase le génie naissant sous le fatras des compilations et des froides imitations. Nos pères avaient d'autres motifs. Après la chute de l'empire romain, l'Europe est restée long-temps barbare. Lorsqu'elle s'est réveillée de sa léthargie, les connaissances qu'elle a pu rassembler étaient toutes renfermées dans des ouvrages latins, clef nécessaire alors de toute science; de là, le mépris d'Erasme pour tout homme qui ignorait le latin. Mais l'échafaud doit disparaître quand le bâtiment est construit. Les savans n'écrivent plus que dans leur langue nationale, même en jurisprudence et en médecine, et l'on peut parvenir au faîte des connaissances humaines sans se jeter dans les sciences de mots. Des connaissances mathématiques et chimiques n'emploieraient pas trois années des deux lustres si libéralement consacrés à traduire

Horace ou Juvenal, et produiraient dans les arts, et même dans la philantropie, des progrès éclatans que jamais les odes et les satyres les plus brillantes ne compenseront par les jouissances de quelques initiés.

On commence, il est vrai, dans la plupart des écoles et des universités de l'Europe, à sentir cette grande vérité. On accorde enfin à l'étude des sciences positives une partie du tems, jadis uniquement réservé aux langues et à la rhétorique; mais ces travaux n'ont lieu que pour les étudians qui se destinent aux écoles d'application, savoir: la *polytechnique* en France, les *écoles de Wilna*, de *Pétersbourg*, et des *cadets de Vienne et de Berlin:* tandis que les sciences sont nécessaires à tous les individus, et à un bien plus haut degré que le latin et le grec dont on les accable.

En effet, quelles sont douces, utiles et pures les jouissances élevées du géomètre, de l'astronome, du navigateur et du chimiste qui enrichissent le commerce, la vraie philosophie et les arts! Si la plupart de nos professeurs célèbres, qui vivent et meurent avec Perse ou Juvenal, et leur consacrent un beau talent, en avaient accordé une partie à l'étude des hautes sciences, ah! qu'ils auraient doublé avec facilité leurs connaissances, leur génie et leur prééminence! Comme ils conviendraient, avec transport, que le tems le mieux employé est celui qui, en étendant la sphère intellectuelle, agrandit notre ame, dissipe les petites passions verbeuses, et produit à-la-fois l'utile, le beau, le grand, en travaillant davantage au vrai bonheur de l'humanité!

De ces observations, il résulte qu'une heureuse combinaison des études mathématiques avec celles des Universités modernes, produirait le résultat le plus avantageux pour les classes aisées; qu'on pourrait assigner,

par exemple, quatre années seulement aux langues mortes, deux années à la rhétorique et aux belles-lettres, consacrer enfin les trois dernières années entièrement aux mathématiques et aux sciences physiques ou chimiques. On complèterait ainsi un système d'éducation qui rendrait les élèves plus propres à tous les emplois et surtout à ceux qui assurent la prospérité de l'industrie et du bien public. Car l'expérience le prouve, les sciences positives contribuent à former de meilleurs agriculteurs, des négocians plus grandement spéculateurs, des marins plus instruits, et même des administrateurs, des députés et des ministres plus profonds. Ce résultat utile, grandiose, élève l'ame, et lui donne un caractère de philantropie et de bienveillance universelle que n'atteignent jamais les hommes uniquement éloquens, toujours absorbés terre à terre par les petites passions qu'ils n'expriment si bien que parce qu'elles les dévorent exclusivement.

Il existe d'ailleurs dans l'étude des hautes sciences un plaisir d'exaltation que ne peuvent imaginer ceux qui ne l'ont point éprouvé, et qui influe notablement sur les mœurs. L'abstraction et l'élévation des objets qu'on observe, transporte l'ame au-dessus des futiles élémens des jouissances vulgaires. Le plaisir de l'astronome ou du chimiste, par exemple, est dans son art même, dans la découverte, dans la beauté de ce qu'il voit, de ce qu'il prévoit même, et non dans la manière dont le public envisagera ce qu'il sent et ce qu'il écrit. Mecène et Zoïle n'existent point pour lui. Dans son art tout est positif: la découverte, l'emploi de la chose et le sentiment si doux de l'utilité qui charme d'avance le cœur plus encore que l'esprit. Tandis que le poète, le rhéteur ou le publiciste à systêmes ne vivent d'ordinaire que de l'orgueil en perspective, des récompenses du prince, des applaudissemens

de la multitude ou des dangereux résultats de leurs erreurs; erreurs que le mathématicien eût souvent démontrées, si la multitude pouvait l'entendre. Mais tels sont le désavantage des sciences dans l'ordre social actuel et la nécessité de les généraliser, que leur auguste langage n'est compris que d'un petit nombre d'élus et devrait l'être universellement, tandis que l'éloquence, c'est-à-dire le plus souvent l'erreur embellie par l'art, idiôme chéri du vulgaire, charme l'oreille de tous et nous plonge dans le précipice qu'elle a couvert de fleurs.

On peut ajouter que les études astronomiques produisent peu à peu des habitudes, et même on ose dire des *mœurs astronomiques* (expression forte de Bailly), c'est-à-dire un désintéressement des passions de ce monde, une franchise d'expression, une bonhomie spirituelle et une généralité de bienveillance qui portent entièrement à la vertu par le plaisir seul qu'on éprouve à un travail céleste qui ne vit jamais de privations, des comparaisons, ou de l'humiliation d'autrui.

Les sciences positives peuvent donc concourir éminemment à notre plan invariable d'élever constamment le cœur à la hauteur de l'esprit, dans l'éducation moderne. Et quel mobile en effet plus puissant pour y parvenir que l'admiration raisonnée des chefs-d'œuvre de la nature ! S'il est reconnu que cette admiration a rappelé au sein de la religion et de la sagesse tant de philosophes égarés, combien l'étude approfondie de ces beautés, toujours plus ravissantes dans leur enchaînement, ne doit-elle pas rattacher à leur source divine ceux qui en voient de plus près les merveilles !

Ajoutons que cette exaltation et l'habitude d'une prudente analyse, appliquées à toutes les actions et même aux préjugés vulgaires, donnent aux élèves la définition la plus

exacte, le véritable sens et le juste prix à accorder à chaque idée morale. Personne mieux qu'eux ne saura apprécier alors la véritable *réputation*, la véritable *estime publique*, et surtout le véritable *honneur*, expression si noble et si généralement avilie par des interprétations erronées.

Pour l'élève mathématicien, la véritable *réputation* n'est que l'*opinion des gens de bien*, toujours en minorité dans un état. Certain qu'il est que le cri de la majorité populaire est nécessairement celui de l'erreur, des passions, surtout de l'envie, et que les nombres ne constituent pas les pensées justes.

Pour lui, l'*honneur* est le *courage défendant la justice et le bon droit*. Mais le courage armé pour l'injustice et la violence n'est que férocité. D'après cette définition, il sent que l'honneur est aussi le partage du magistrat énergique qui sacrifia ses jours pour le bien public; de l'orateur défendant l'innocence au péril de sa vie; de tout homme enfin qui immola sa fortune et son bonheur à son devoir: que l'honneur des Molé, des Malsherbes et des citoyens vertueux est aussi sacré, aussi sublime que celui des Duguesclin, des Bayard défendant la veuve opprimée et mourant fidèles à leur prince; que le véritable honneur enfin est le cri de la conscience et de l'austère probité, quand l'honneur vulgaire uniquement brave est souvent désavoué par ces juges irrécusables.

Ces bases établies, supposons à présent les élèves parvenus à cet âge où l'éducation studieuse à peu près terminée, il faut en recueillir les fruits par le choix d'un état. C'est ici que les observations les plus délicates sont nécessaires, puisque le bien de l'individu et celui de l'ordre social en dépendent. Ces deux objets s'enchaînent mutuellement; car, ainsi que nous l'avons dit, c'est la

somme des existences privées plus ou moins heureuses qui constitue le degré de la félicité générale.

L'enseignement mutuel, en développant l'intelligence et les prétentions, doit, malgré son utilité pour la masse des citoyens, nécessairement produire un grand nombre d'individus assez instruits, il est vrai, mais peu satisfaits de leur sort, rougissant de l'état de leurs parens, et jaloux de s'élever à des emplois ou des professions qu'ils croiront plus honorables et plus lucratives. Ceci prouve l'impérieuse nécessité de modifier d'avance, par des principes puisés dans la véritable félicité de l'homme, cette tendance funeste à sortir de sa sphère. Il est pressant alors d'y opposer des préceptes et des calculs qui prouveront la nécessité des limites à fixer au choix des états pour la jeunesse.

A Dieu ne plaise que je blâme l'instruction élémentaire, mais limitée qu'on cherche à donner au peuple par l'enseignement mutuel : quoique le mode adopté en général dans ces écoles tende plutôt à former des élèves à prétentions que des êtres bienveillans, modestes, et de vrais amis de l'humanité. Mais ce mode peut se rectifier par la suite; surtout si l'on place peu à peu à la tête de ces écoles des membres de tous les cultes. En conservant la méthode qui est vraiment utile, ils pourront, par l'exemple de la douceur, par la morale évangélique, surtout par la bienfaisance et la modestie qu'elle prêche et fait aimer, tempérer ou détruire les exagérations de l'orgueil exclusif qui rend, dans l'avenir, si malheureux le candidat couronné et trop souvent ce qui l'entoure.

Mais il n'en est pas moins vrai, malgré ce correctif, que cette instruction, surtout si elle s'étend trop rapidement, avec de tels fermens de vanité; d'égoïsme et de succès

uniquement personnels, uniquement fondés sur le talent abstrait, sans y faire entrer notre échelle combinée des qualités du cœur; cette instruction, dis-je, ne pourra produire à la longue que des mécontens ou des ambitieux, en nombre totalement disproportionné avec leurs buts (fortunes et emplois) tels qu'ils peuvent exister dans l'ordre social et en tous pays.

En effet, la plupart des élèves, flattés, enorgueillis de quelques succès d'école, loin de vouloir, comme leurs pères, s'attacher à des travaux simples, estimables, plus heureux et souvent plus productifs, aspireront en perspective et dès l'adolescence, à être le maire, le percepteur, l'avoué, ou du moins le notaire du canton, but qu'ils n'atteindront même point un jour, puisque des conditions pécuniaires, des cautionnemens, etc, s'y opposent le plus souvent. Que sera-ce si leur imagination s'élève jusqu'à l'ambition d'être députés, ministres, etc ?

De là, de nouveaux mécontens, de nouveaux déclamateurs et de nouveaux partisans des systèmes anti-sociaux, puisque les contributions, les lois et réglemens contrarient leurs vues : car on apprend partout aux hommes, et malheureusement aux enfans, à ne plus rien juger que par leur intérêt privé, et non par l'ensemble des intérêts généraux possibles.

D'autres élèves, enflammés par des rêves plus rians, se croiront destinés à être les Appelles, les Phidias, ou les Racines et les Glucks modernes. Ils se jetteront avec délire, et malgré leurs parens, dans la carrière des beaux arts, où un seul être réussit sur cent qui échouent. Tel élève enfin qui, dans l'atelier modeste de son père, eût prospéré, eût élevé une famille nombreuse et fortunée, ira mourir au grenier, sous l'ardoise où il crayonna ses premiers essais, et entouré de ses prétendus chefs-d'œuvre igno-

rés, auxquels ses enfans exténués demanderont en vain le pain et les vêtemens.

Cette funeste disproportion, entre ceux qui pratiquent ou croient pratiquer l'exercice des beaux arts, et ceux qui les aiment ou peuvent les payer, (y compris même les gouvernemens) deviendra chaque jour plus frappante et plus funeste, par le développement outré que les études trop généralisées donneront aux idées du peuple, pour peu qu'on sorte des limites que nous avons fixées. Et cependant le moindre calcul arithmétique prouve ce danger, outre les simples exemples statiques que nous avons esquissés.

En effet, il n'existe, dans chaque état, qu'une somme déterminée annuelle disponible pour les beaux arts. Elle se compose de ce que peut donner ou commander le gouvernement, et de ce que le public dépense sur ce point pour son compte.

Ainsi, pour la peinture, par exemple, en France, si le gouvernement donne par an 200,000 fr. pour les artistes; si les commandes particulières se montent à 500,000 fr., ce qui est douteux, il y aura par an 700,000 fr. pour faire exister plus de 800 peintres : car le seul livret du musée français en donne, pour 1819, une liste de plus de 540. Or, l'exposition du muséum n'admettant qu'un petit nombre d'élus, on peut porter hardiment au double le nombre de peintres existant dans la France. Remarquons en outre que les premiers talens, absorbant à eux seuls environ les trois quarts de la somme, il ne reste presque rien (voyez le tableau ci-dessous) pour les autres dans la répartition, outre les inégalités produites par le hasard, la faveur et autres cas fortuits. Ainsi faut-il s'étonner si tant d'artistes médiocres, ou même doués de vrais talens, gémissent dans l'infortune ? faut-il s'étonner

de les voir réduits à tapisser les rues, par des enseignes souvent très-remarquables, et cependant dernier terme de la misère pittoresque? faudra-t-il s'étonner de voir des artistes de tout genre forcés de prostituer leur lyre ou leur plume brillante aux idoles du jour, et même aux erreurs politiques ou aux factions?

Il est vrai que si l'on parcourt les autres contrées de l'Europe, cet inconvénient y est beaucoup moindre. Soit que l'enseignement y soit plus concentré par la sagesse, mieux dirigé sous le rapport de la morale et de la politique; soit enfin que le naturel paisible des habitans et le respect filial y aient encore quelque heureuse influence sur les prétentions des élèves au choix d'un état. En Angleterre, en Allemagne surtout, le nombre des artistes est infiniment moindre qu'en France, et même qu'en Italie. Aussi leur sort y est-il plus convenable et leur existence est-elle plus assurée; mais partout ailleurs on peut affirmer que l'enseignement mutuel, s'il n'est pas tempéré par des réglemens ou des précautions statistiques, va peupler des pays déjà encombrés d'artistes malheureux, quoique souvent pleins de mérite, par de nouvelles colonies de peintres et de musiciens qui ne pourront désormais peindre et chanter que leur injuste et touchante misère.

Ainsi donc, pour chaque pays, il serait prudent de calculer, dans la statique du ministère ou des chancelleries, la somme annuelle *moyenne* disponible pour dix années, par exemple et pour tel art; soit par l'effet des largesses du Gouvernement, soit par celles des particuliers. Cette somme fixée, et ayant le tableau général des artistes de ce genre, un simple calcul de division ferait connaître le quotient approximatif à espérer pour chacun. Si le quotient est trop faible, il paraît indispensable, non de limiter par force, dans chaque art, le nombre des con-

currens, comme on le fait pour les écoles d'application polytechnique, normale, les bourses des colléges, les tableaux des corporations, etc.; mais au moins d'en démontrer la nécessité. Autrement c'est accroître le nombre des infortunés sans accroître les succès des beaux arts, et l'on ne doit point avilir les sources d'une admiration souvent légitime et si douce à éprouver. Ce mode au surplus ne serait point une interdiction formelle, mais un conseil appuyé par un tableau statique qui fixerait les espérances.

En un mot, il devrait être dressé aux ministères et chancelleries principales, pour les capitales de l'Europe, des tableaux statistiques des sommes destinées aux honoraires des artistes de tous genres: *peintres*, *musiciens*, *architectes*, *compositeurs*, *poètes*, *comédiens même.* Les parens sages ne consentiraient pour leur enfans à la prise d'état de ce genre, qu'au fur et à mesure des possibilités d'une aisance probable. Par là, on assure noblement l'existence des vrais talens; on ravit à la misère des prétendans sans mérite réel. Enfin l'on conserve un équilibre convenable entre les beaux-arts et les moyens d'existence et même de récompense de ceux qui les cultivent.

Mais, dira-t-on, une telle barrière peut fermer le temple de l'immortalité à des Raphaëls et des Gluks futurs, susceptibles de sortir des écoles, au moment même ou le tableau statique ne leur offrait point encore de place, ou du moins d'espérance. C'est une erreur. Les Raphaëls, les Gluks et Poussins futurs, s'ils doivent l'être en effet, perceront, malgré toutes les barrières morales, par la seule force de leur talent et de leurs appuis; mais les élèves à prétentions, sans moyens transcendans, et leurs parens surtout, sauront à quoi ils s'exposent. Si, malgré cet avenir effrayant, l'élève persiste avec transport, avec

énergie, laissez-le faire : il est des élus, il a bravé la faim, la misère pour son art ; il ne les connaîtra jamais. Mais celui qui pâlira devant le tarif sera nécessairement un artiste froid ; il fera bien de suivre une autre carrière, où d'ailleurs un bonheur, plus sûr peut-être, l'attend encore.

Ainsi, *la somme moyenne à dépenser, divisée par la somme des artistes, compose, dans chaque art, le médium statique pour leur existence*, et doit déterminer l'accroissement ou la suspension des admissions conseillées par l'autorité, mais jamais forcée.

Au surplus, pareils tableaux existent pour le barreau, pour les avocats, les avoués, pour la médecine même. Pourquoi ne pas les employer pour les beaux arts, sources de nos plaisirs et auxquels nous devons bien autant de reconnaissance et de précautions que pour ceux qui disposent, souvent si mal-à-propos, de nos fortunes et de notre vie ?

Ces tableaux pourraient être ainsi dressés :

Par exemple, en France, d'après des relevés approximatifs.

ARTISTES.	SOMME MOYENNE DISPONIBLE.	NOMBRE DES ARTISTES	REVENU MOYEN POUR CHACUN.
Peintres	700,000 fr.	900	777 fr.
Musiciens ...	Théâtres, Concerts, Bals et Leçons. 900,000	1,000	900
Auteurs dramatiques..	Théâtres (par an) droits d'auteurs. 360,000	412	873
Hommes de lettres de tout genre.	Librairie. Honoraires. 300,000	1,500	200

Ce tableau approximatif fait certainement l'éloge des dispositions naturelles en France ; mais il est désespérant

sous le rapport de la fortune. A Londres, Vienne et Berlin, les espérances sont beaucoup mieux fondées. Quoi qu'il en soit, l'on voit que même dans l'état actuel, l'existence, ou une aisance moyenne, pour certains artistes, est impossible, et que si quelques-uns prospèrent, brillent, la très-grande majorité souffre. Que sera-ce si leur nombre augmente encore par l'enseignement mutuel exagéré et par les prétentions qu'il suggérera dans les capitales, où des parens insensés sont souvent plus flattés d'avoir un fils pauvre et *artiste* qu'artisan dans une honnête aisance ?

Au contraire, si l'on oppose à ce tableau, celui des espérances fondées, de l'industrie, du commerce et des arts utiles, combien la différence sera à l'avantage de ces derniers, et le tableau plus fait pour décider les familles sages au choix des états moins brillans, mais plus utiles et plus sûrs !

ETATS.	SOMME DISPONIBLE.	NOMBRE.	REVENUS.
Agriculteurs.	Illimitée.	*id.*	Illimités.
Négocians et Marins.	Illimitée.	*id.*	
Manufacturiers.	Illimitée.	*id.*	*id.*
Arts mécaniques. Entrepreneurs de Maçonnerie, Charpente, etc.	1/15e du revenu foncier des propriétaires de maisons, usines, etc.		Le 1/15e du revenu foncier divisé par le nombre des Entrepreneurs du pays.

Au surplus, on entend ici, par *illimitée*, la somme générale des richesses agraires et industrielles de tous les peuples du monde liés par le commerce, et susceptibles d'être partagées par les spéculateurs heureux ; somme

presque infinie en effet, quoique non illimitée dans le sens absolu.

On doit ajouter pourtant que si les espérances de richesse sont illimitées ici, les revers le sont aussi ; mais ce sont des exceptions, et, en général, le moindre négociant, le moindre entrepreneur, avec de l'ordre, de l'économie et de la sagesse, vit plus à l'aise et même arrive peu à peu plus surement à la fortune, que ceux qui se livrent aux beaux-arts et surtout n'y sont pas au premier rang.

Cette observation est si exacte, qu'en certains pays, ce bénéfice plus évident reflue jusques sur les simples ouvriers, de manière à rendre leur aisance supérieure à celle des artistes. Aux *Etats-Unis*, par exemple, un bon menuisier, un serrurier adroit sont payés un et souvent deux dollars par jour (près de 10 fr.) ce qu'un artiste n'y gagne point et n'obtient souvent pas, même en Europe.

Aussi J.-J. Rousseau a-t il grand soin et grande raison de faire d'Emile, au besoin, un menuisier : sûr qu'une profession utile prime partout à la longue et sert de planche dans le naufrage.

C'est d'après ces considérations surtout de sagesse et de bien-être plus probables pour les individus, que l'on doit insister encore davantage sur l'étude des sciences : car c'est de leur directe application aux arts utiles que résultent le perfectionnement d'une foule de manufactures et de procédés mécaniques et chimiques, soit pour la fabrication, soit pour les instrumens, les teintures, etc., et pour mille sources de fortune honorable.

Le tableau brillant des expositions de l'Industrie française en 1820, prouve cette grande vérité. Que de perfectionnemens ! que de motifs de richesse ! quelles douces

récompenses pour les moteurs de tant d'innovations savantes ! (1)

L'exposition de Munick a offert également et récemment des progrès marquans de l'industrie allemande.

Tout doit donc tendre, dans l'éducation publique, à porter de préférence les élèves aux arts utiles par l'étude des sciences plus que par celle des belles-lettres ; bien assuré qu'on est de fonder, par là, leur propre bonheur, et surtout la tranquillité, la félicité de l'état, qui résultent des bien-êtres particuliers, quand les talens d'agrémens trop généralisés ne font qu'exalter les passions déçues dans leur espérance.

Les artistes médiocres concluront à tort de ceci qu'on n'estimé pas assez les beaux-arts. C'est justement parce qu'on les aime au plus haut dégré, qu'on ne veut pas les voir avilir par le besoin humiliant ; c'est parce qu'on les aime jusqu'à l'enthousiasme, qu'on veut leur assurer la plus belle existence ou du moins l'aisance possible dans un état déterminé. C'est parce qu'on les honore enfin, qu'on doit leur présenter le tableau de leurs espérances positives, leur prouver que les sommes destinées aux muses ne peuvent être, partout, que le superflu des gains des arts utiles ; car sans ces derniers, qui achèterait les chefs-d'œuvre ? La source doit donc passer avant le fleuve, puisqu'elle le tarit, si elle n'existe elle-même ? Et l'Hypocrène, enfin, n'est qu'un épanchement du Pactole ; c'est ainsi que les poètes l'auraient dû peindre. Il faut donc que le commerce et l'industrie soient alimentés au plus haut point par les lois et l'éducation, pour assurer réellement aux artistes, en deuxième ligne, les moyens

---

(1) MM. Chaptal, Berthollet, Costaz, Molard, etc.

de fortune qu'ils ne peuvent puiser qu'après les vrais dispensateurs du nécessaire, les arts utiles.

En un mot l'éducation doit pourvoir elle-même à ces principes politiques, en généralisant les sciences plus encore que les lettres, même dans les classes élevées, et en portant dans l'enseignement mutuel plutôt des connaissances mécaniques et scientifiques que les fermens de l'imagination.

En ajoutant alors à toutes ces données le principe toujours dominant, d'une moralité sévère, d'une sagesse indulgente et propre à conduire les élèves à la confiance de leurs camarades, à des magistratures scholastiques qui alimentent leur bienfaisance et les plaisirs de l'âme, on peut espérer d'obtenir, pour l'ordre social, une pépinière d'hommes instruits, mais instruits de ce qui est la base universelle: les sciences et la morale. On formera ainsi de jeunes cœurs habitués aux frottemens sociaux, à la bonté surtout, aux soins réciproques, et non aux prétentions déplacées et à l'orgueil exclusif; enfin des hommes propres aux arts utiles et convaincus d'avance que c'est là qu'ils trouveront la félicité pour eux, pour leurs proches et pour l'état qui est la grande famille.

En résumant donc les conséquences des principes que nous avons posés dans la statique de l'éducation, il résulte,

Pour la moralité et le bonheur.

» Que les progrès des lumières nécessitent des progrès égaux dans la morale et la religion ou la sagesse pratique Sans cela plus d'équilibre social;

» Que l'esprit étant le flatteur constant des passions, et la sagesse leur unique frein, si l'on n'accroît pas le plaisir et le profit de bien faire autant qu'il existe aujour-

d'hui d'utilité à bien parler et mal agir, alors plus d'équilibre social dans l'avenir ;

» Qu'enfin, tant qu'il y aura moins d'avantage à être homme de bien qu'homme d'esprit, la morale, source du bonheur public, ne pourra que décliner et s'éteindre ;

» Que la bonté doit être considérée comme un élément de mérite au moins égal au talent, et entrer au plus haut dégré dans l'échelle de comparaison des individus, pour les apprécier à leur entrée dans le monde ;

» Que cette bonté, intelligente et éclairée, doit les porter aux places administratives, et même à celles projetées dans les écoles, au moins concurremment avec l'instruction ; pour qu'il soit reconnu, dès l'adolescence, que la vertu est plus utile aux hommes, et plus faite pour les gouverner, que l'éloquence immorale ;

» Que par cette jouissance précoce de la vertu et de la bonté, récompensées dès l'enfance, l'élève en sent déjà le prix pour l'ordre social, et passe dans le monde avec les mêmes dispositions et le même bonheur pour lui et les autres ;

» Que les qualités de l'ame des élèves doivent, outre les preuves journalières du caractère habituel et naturel, se reconnaître par des épreuves subites et imprévues, par des récits de malheurs, de secours à porter, etc., quand les autres études se font par un travail opiniâtre et constant ;

Que ce sont ces épreuves de l'ame qui doivent classer les élèves pour la bonté et la vertu, comme les compositions les classent pour le talent.

» Qu'enfin l'échelle combinée de l'*esprit* et du *cœur*, résultante des notes de chaque élève, compose son *mérite réel* et que son rang aux compositions pour les prix,

n'en doit pas être la seule base : car l'esprit n'est pas le meilleur guide en actions générales et privées.

Pour l'éducation considérée dans ses rapports avec le Gouvernement et le repos public.

» Que le nombre d'emplois et même d'états indépendans et lucratifs étant hors de toute proportion avec les prétendans, d'après l'extension des connaissances spirituelles, on doit borner celles du peuple à l'écriture, à l'arithmétique et à quelques connaissances mécaniques et géométriques.

» Que l'extension illimitée des prétentions fondées sur des demi-connaissances vraies ou fausses, trop généralisées, tend à rompre l'équilibre social.

» Qu'en restreignant au pur nécessaire les études populaires, on doit donner en revanche la plus grande extension à celles des classes aisées.

» Que les sciences exactes doivent y entrer à un degré éminent, comme sources de la rectitude des idées, de la méditation, et des hautes contemplations qui élèvent l'âme au-dessus des petites passions vulgaires que l'esprit isolé perpétue.

» Qu'en conséquence les mathématiques et les sciences phisiques et chimiques doivent être portées au moins pour un tiers dans l'éducation moderne, en préparant ainsi à la société d'excellens agriculteurs, des négocians, des manufacturiers à grandes vues, des guerriers savans, d'habiles généraux et des marins intrépides, enfin des députés et des ministres du premier ordre, des hommes vraiment utiles à la patrie, au lieu d'hommes uniquement éloquens, qui en sont le plus souvent le

fléau involontaire par le défaut de connaissances positives (1).

Pour l'éducation relative au choix d'un état.

» Que l'*enseignement mutuel*, s'il n'est pas réduit à ses véritables limites, tend à multiplier à l'infini les artistes malheureux et les mécontens.

» Que les honoraires, ou sommes quelconques, affectés aux beaux-arts, étant déjà, surtout en France et en Italie, hors de toute proportion avec le nombre des artistes, accroître ce nombre par une instruction et une ambition trop étendues, c'est accroître la misère de l'artiste et avilir l'art lui-même.

» Qu'il devrait être dressé des tableaux statistiques au moins décennaux, dans chaque gouvernement, afin de faire connaître les sommes disponibles pour les arts, soit de la part du trésor public, soit de celle des particuliers; ce qui donnerait le quotient ou la rente possible présumée pour chaque famille d'artistes; somme qu'on reconnaîtrait par-tout insuffisante pour la classe moyenne.

» Que ces tableaux statistiques serviraient de conseils aux pères pour le choix d'état de leurs enfans, en les prévenant de leur triste avenir; toutefois sans jamais leur servir d'interdiction formelle.

» Que ces conseils et ces tableaux ramèneraient à l'industrie commerciale, à l'agriculture et aux arts utiles, une foule d'ambitieux précoces qui s'en éloignent par un

---

(1) La seule École Polytechnique en France a produit, dans 25 ans, plus d'administrateurs et d'officiers distingués, que toutes les autres institutions dans un siècle.

orgueil mal entendu, et qui courent à leur perte, croyant voler à la fortune.

» Il suit qu'enfin, par tous ces moyens réunis, on peut espérer de former des âmes analogues aux progrès des lumières et aux systèmes représentatifs; systèmes qui exigent éminemment des vertus plutôt que des théories et des discours : il suit encore que, même dans tout système ou crise politique, l'équité régnera, puisque la perfection du cœur rectifiera à chaque instant les fautes de l'esprit : ou qu'enfin le bonheur public sera le plus grand possible, si l'on joint au système représentatif modéré, éprouvé comme le plus heureux de tous, des qualités et des vertus privées qui assureraient des choix parfaits dans tous les gouvernemens.



ÉLÉMENS STATIQUES

DES GOUVERNEMENS,

OU

DES CONSTITUTIONS POLITIQUES.

D'APRÈS nos principes généraux sur la félicité publique, que nous faisons consister dans un état d'équilibre parfait de toutes les forces partielles, c'est-à-dire des félicités particulières ou des intérêts privés, il est évident, en suivant plus loin le principe et ses conséquences, que le meilleur gouvernement est celui où l'état d'équilibre général est plus facilement maintenu par la balance exacte des *intérêts* réunis et des *pouvoirs* qui les protègent.

Les *pouvoirs* sont conditionnels dans l'ordre social, et doivent être évidemment le contrepoids et le frein régulateur des intérêts. Car c'est incontestablement pour les intérêts d'une nation, que les pouvoirs sont constitués, même le pouvoir royal qui réciproquement trouve, dans ces intérêts bien dirigés, son propre avantage et son plus ferme appui.

Ces premières forces, ou les *pouvoirs* doivent donc se lier intimement aux secondes; et réciproquement les pouvoirs doivent modifier et surveiller, à un certain point, les

intérêts, pour qu'ils restent constamment réguliers et justes.

En outre, nous avons dit que les ambitions particulières se composaient des facultés du *courage* et de l'*instruction*. Nous avons donné les moyens de les tempérer par la *justice* ou la *sagesse*, force opposée. Nous avons cherché à faire arriver les ambitions particulières au résultat le plus convenable à leur équilibre ou bonheur particulier, par une éducation pratique du cœur, de manière à devenir les *intérêts* réels et bien entendus. C'est d'après cette supposition première, que nous allons considérer les *intérêts*, ou ambitions particulières, régularisées dans la balance de l'état, pour arriver de cette base la plus simple aux cas plus composés de la civilisation actuelle.

Soit le levier ou la balance de l'état AA PP. (fig. 5) il faut, pour que son repos soit parfait, que la somme des intérêts particuliers AA'A", etc., soit en équilibre avec les pouvoirs opposés PP'P". Il faut donc que les forces AA', etc., ou les intérêts particuliers, se donnent dans leurs mouvemens, actions, ou prétentions, un contre-poids égal à elles-mêmes, pour arriver à l'équilibre, au repos, ou bonheur social. Or, pour partir d'une première base hypothétique, toutes ces forces AA', etc., d'après notre système d'éducation, étant censées offrir une parité exacte de mérite, puisque nous faisons entrer les qualités de l'âme en compensation de celles de l'esprit, au besoin; toutes ces forces, dis-je, s'estimant également, penseront pouvoir entrer elles-mêmes, sans exception, dans le système des contrepoids, ou des élémens du pouvoir P, au même titre. Il y aura donc ici autant de forces élémentaires du *pouvoir* P, dans leur opinion, que de forces élémentaires des *intérêts* privés. Ainsi (fig. 5) la bourse

du négociant, la couronne académique, la charrue et l'ancre maritime croiront pouvoir devenir ou balancer le bâton de commandement, l'épée, la main de justice, ou la toque magistrale.

D'où il suit que, dans l'état d'égalité et de perfection supposée de l'espèce humaine, tous les individus aspirent naturellement à une influence directe et pareille au gouvernement, et que le meilleur, le plus simple de tous, serait la *démocratie*, c'est-à-dire la somme des *intérêts* ou des individus, égale à celle des élémens du *pouvoir*, soit par une action directe, soit par une délégation des volontés de chacun.

Mais, comme certes, il s'en faut bien que cette perfection supposée de l'espèce humaine existe; lors même que par un système d'éducation, que nous avons tenté de rectifier, on parviendrait à faire primer les qualités de l'âme; comme les êtres pervers s'attribueront toujours au moins les mêmes droits et la même influence que les hommes vertueux et sages, la démocratie pure n'est qu'un rêve politique, une chimère souvent cruelle, et l'expérience de tous les siècles vient à l'appui de cette triste vérité, même pour les petits états.

Néanmoins ce rêve, cette chimère séduisante de l'égalité démocratique, sera toujours la première erreur de la jeunesse studieuse, sans expérience, et plus encore de la jeunesse mathématicienne que de toute autre. Ne pouvant faire entrer dans son calcul les épreuves historiques, même récentes, ainsi que les variétés innombrables que jettent dans ce calcul, les passions des hommes ou les ambitions démesurées; en un mot, n'ayant pas vu les malheurs affreux qui ont été les suites de tels systèmes, cette jeunesse, d'ailleurs si précieuse, rêvera souvent par l'effet même de sa générosité ingénue, l'égalité mathématique

des pouvoirs et peut-être celle des fortunes, conséquence inévitable. C'est donc un devoir sacré de combattre, avec ces mêmes sciences, des sophismes et des paradoxes devenus absurdes par l'exagération de certains publicistes; d'en faire sentir encore plus le vice dans les grands états policés, en posant les véritables limites libérales, et d'arriver ainsi méthodiquement à prouver la nécessité et la supériorité de la monarchie constitutionnelle.

Pour les petits états démocratiques, il est vrai, le nombre des intérêts est plus réduit, la chance des êtres pervers et des factieux plus restreinte par la population bornée. Aussi a-t-on vu et voit-on quelques atômes de républiques exister sous une apparence démocratique; mais au premier choc et en les observant de près, on reconnaît bien vîte que les délégations de pouvoirs et les élections presque toujours renfermées dans le même cercle d'individus, les convertissent en une véritable aristocratie.

En effet, au moindre danger de la patrie, au moindre mouvement des forces en action, on s'apperçoit bientôt que la multiplicité des pouvoirs PP'P'' est nuisible à la célérité et à l'unité de mouvement; qu'il est indispensable de déterminer leur résultante, pour arriver plus directement et plus sûrement au but, surtout si les forces partielles ou élémens du pouvoir n'ont pas tous exactement la même direction, c'est-à-dire la même pensée ou opinion. On se hâte donc de fixer cette résultante R (fig. 6) ou de nommer une dictature, un conseil d'exécution, une magistrature enfin, censés l'expression des volontés et intérêts particuliers, mais qui souvent s'en écartent à la longue par l'abus du pouvoir, par la corruption et toutes les altérations inévitables des forces morales.

Ainsi, à Athènes (1) les villes et bourgs se formaient en dix tribus qui nommaient d'abord cinq cents députés, âgés de 30 ans au moins, et qui composaient un sénat. Dans chaque sénat on prenait cinquante élus, examinés rigoureusement sur leurs mœurs. Les dix tribus présidaient tour-à-tour l'ensemble des neuf autres. Celle qui présidait, s'appelait la classe des *Prytanes* et était entretenue aux dépens du public dans le Prytanée. La classe momentanément à la tête de l'état se subdivisait ensuite en cinq Décuries, ayant chacun un chef, dominant à tour de rôle; et enfin celui qui présidait, pour l'instant, était considéré comme le chef de l'état. Toutes ces délégations très-compliquées aboutissaient donc à une résultante réelle, quoique passagère.

A Lacédémone, un conseil suprême de vingt-huit vieillards, d'une expérience consommée, formait le sénat, présidé par le chef de la république, ayant le titre de *Roi*; délégation résultante bien plus décisive encore, quoique ses résolutions fussent soumises aux éphores, et souvent modifiées par leur tribunal, destiné à défendre le peuple, en cas d'oppression.

A Corinthe, après l'extinction de la royauté et le retour à la démocratie, il fallut en venir à l'oligarchie commerciale; et Phidon, le législateur, en laissant subsister l'inégalité des fortunes, se crut obligé de borner encore le nombre des familles ayant part au Gouvernement.

Ainsi, partout, on voit des *résultantes*, délégations et agitations par suite. Aussi, malgré la sagesse et l'austérité des lois de Licurgue, malgré l'esprit des Athéniens, et la richesse de Corinthe, tous ces gouvernemens allèrent

(1) Barthélemi. Voyages d'Anacharsis, etc.

s'étendre successivement dans les tyrannies intestines, ou les guerres gigantesques des ennemis extérieurs.

Dans les tems modernes, *Genêve*, *Lucques*, *St.-Marin* et autres bicoques, prétendaient offrir aussi le modèle des constitutions démocratiques; mais on a vu en mille circonstances, surtout en 1785 pour Genève, obligée alors de solliciter le secours de la France dans sa guerre intérieure, que, même en d'aussi petits états, les troubles civils sont d'autant plus fréquens, que la démocratie y a plus d'influence, et que ce n'est qu'en rendant la prééminence aux conseils des 200 ou autres forces principales, c'est-à-dire à une aristocratie au moins passagère, qu'on peut retrouver l'équilibre ou le repos social.

Le système politique que nous venons d'examiner, et qui délègue à une résultante, ensuite à plusieurs, la somme des intérêts ou forces partielles, explique aussi naturellement (fig. 6) la formation des aristocraties qui, sous la forme de conseils, d'avoyers, de sénateurs, et même de consuls, de doges, etc., ont régi les grandes et les puissantes républiques du moyen âge, telles que celles de Florence, de Venise, de Gênes, dans les beaux siècles de leur gloire, et plus récemment celle de Hollande, lorsqu'elle présidait à la coalition formée contre Louis XIV; la Suisse enfin.

Cette réduction de forces ou d'intérêts de la démocratie coagulée ainsi à la longue, et amenée à des résultantes simples (fig. 6) donne déjà plus d'activité aux conseils et à l'exécution; d'autant que dans ces comités même, il s'établit bientôt des membres influens qui, en centralisant ou dirigeant les opinions, dont ils sont le plus souvent la source ou le moteur secret, réduisent encore pour l'ordinaire l'aristocratie à un triumvirat, à une es-

pèce de dictature, où la célérité d'action de gouvernement devient encore plus évidente.

Il faut donc peu s'étonner de l'état de prospérité et de grandeur auquel se sont élevées les républiques de Venise, de Gènes, et celle de Hollande. En effet, une aristocratie formée, dans son origine, de familles commerçantes ou plébeyennes, ne choquait que médiocrement l'orgueil des classes inférieures, qui voyaient le pouvoir sortir originellement de leur sein. Ces familles puissantes maniant à-la-fois l'épée et le gouvernail maritime, sur leurs riches galères, flattaient l'esprit national et particulier. La simplicité de leurs mœurs dans le principe et surtout de leurs procédés civiques, tempérait aux yeux du peuple l'aspérité du pouvoir. En un mot, l'existence d'une partie de ce même peuple, uniquement due aux largesses et aux dépenses nécessaires de ces opulens patriciens, achevait de leur concilier le respect, l'estime et la soumission que suivent toujours la nécessité de vivre ou celle de s'élever par des protections.

Si l'on ajoute à ces réflexions la grande économie de tels gouvernemens, où les pouvoirs ne sont point salariés, pour l'ordinaire, d'après la richesse personnelle des sénateurs, il faut peu s'étonner de l'influence extrême et des dépenses prodigieuses maritimes ou guerrières qu'ont pu soutenir des états médiocres, puisqu'on reversait sur l'utilité publique, sur l'armée, la marine ou les alliances et les subsides, les sommes que coûteraient inutilement, par-tout ailleurs, les cours fastueuses ou la corruption des ministres.

Mais si les forces aristocratiques censées une dérivation originelle de la démocratie (fig. 6) sont déjà bien préférables pour les états peuplés et qui offrent une certaine étendue, cependant elles portent dans leur propre sein,

un germe de destruction à un plus haut dégré encore que toutes les autres forces composées : savoir, la corruption phisique et morale, l'orgueil ; par suite, les discordes, les vengeances ; enfin les factions et les guerres qui en sont les conséquences.

La prospérité commerciale enfante le luxe ; le luxe la corruption ; celle-ci la mollesse, l'affaiblissement des facultés utiles, de l'énergie surtout, en exaltant en sens inverse les forces altérantes, savoir l'orgueil et la haine qui est son premier ministre. De-là ces discordes célèbres des républiques florentines et gênoises, non-seulement dans leur propre sein, mais encore de république à république, souvent par suite des animosités de quelques simples sénateurs. De-là encore les guerres cruelles entre Venise et Gènes (1), haines et guerres épouvantables qui ont fini par altérer leurs forces, détruire leur commerce, et les placer enfin dans la dépendance des grands états maritimes et même continentaux.

C'est ici surtout, et par de tels exemples, que se fait sentir peut-être l'utilité de notre système d'éducation pour l'ame, et la nécessité de faire primer les vertus sur les talens ; car tant que ces républiques naissantes eurent pour chefs les Zéno, les Dandolo, les Doria, les Laurent de Médicis, les grands pensionnaires de Vith, etc., que leurs hautes qualités ou la simplicité de mœurs et de leurs vertus antiques avaient élevés à la pourpre consulaire, plus encore que leurs illustres noms et leur opulence, ces aristocraties brillèrent du plus vif éclat. Si donc nous avons considéré une démocratie heureuse comme impossible, par l'imperfection trop générale de l'espèce

(1) Voyez l'histoire de Venise, par le Comte Daru.

humaine, il n'en est pas moins vrai, à la rigueur, qu'une bonne aristocratie serait moins impossible; parce qu'il est plus facile de trouver un nombre déterminé d'hommes vertueux et qui, déjà opulens ou célèbres, n'ont que l'estime publique à acquérir ou à conserver, et des bienfaits à répandre, qu'il ne le sera de trouver une totalité d'individus également propres à gouverner d'après leur moralité parfaite. Mais il faut le répéter, de ce choix exclusif même, résultent pour l'aristocratie, à la longue, dans les familles patriciennes, la corruption, la mollesse, l'orgueil, et surtout les haines et les factions, sources destructives des états les plus affermis.

Vingt Doges massacrés à Venise (1), les troubles de Gènes, les guerres cruelles des Guelfes et des Gibelins attestent ces tristes vérités, et le tableau des républiques éphémères de nos jours est loin de les démentir. Ces républiques formées en comités d'exécution étaient de véritables aristocraties; car c'étaient des délégations accidentelles, il est vrai, mais positives, et une centralisation de forces entièrement dans le sens que nous venons d'établir. Aussi, malgré les vices internes de ces aristocraties passagères, quelle vigueur de conception et d'exécution elles ont montré! quelle énergie dans la guerre, dans les moyens de l'alimenter et d'animer les ressources populaires! Mais aussi quelle prompte décadence, suite inévitable d'une corruption anticipée! L'injustice et la cruauté sont le ver rongeur, le ver solitaire du corps social. La vigueur apparente, les efforts les plus énergiques, ne résistent pas à cette source interne de destruction.

La république américaine ou des États-Unis, s'est an-

(1) Histoire de Venise, par le comte Daru et par Fra-Paolo.

noncée, il est vrai, sous des auspices très-moraux et très-respectables. Penn, Wasinghton, Francklin, Jefferson, étaient des hommes vertueux et véritablement pénétrés de l'amour du bien, indépendamment de tout égoïsme et de tout intérêt spéculatif. Aussi, quelle simplicité, quel accord entre les pouvoirs, quelle énergie et quel repos sublime après l'indépendance acquise! Mais déjà l'aristocratie du commerce se forme en Amérique; elle préside aux élections; elle porte partout son germe intéressé, cupide et spoliateur. L'avidité rend déjà ces républicains orgueilleux et injustes. A mesure que la population et l'opulence croîtront, la corruption aura plus de prise, et la moralité déjà très imparfaite de ce peuple trop mélangé, sape sourdement son bonheur. En un mot l'ambition semble devancer en lui la puberté politique, et il est douteux que l'Europe n'intervienne pas un jour pour limiter cette ambition, comme elle a daigné favoriser sa liberté. Tout le mal tient au vice constant dans l'univers, aujourd'hui, de faire primer exclusivement l'or et l'astuce sur l'honneur et la droiture, et de voir toujours les Gouvernemens en donner l'exemple.

On le répète donc, l'injustice et l'immoralité sont des forces négatives dans la balance politique absolue et définitive des nations. Ce qu'on gagne en célérité, en épouvante, en domination passagère, on le perd à l'avenir en confiance, en opinion de stabilité et en orages et désastres inévitables.

Ainsi, d'après ces observations, les constitutions démocratiques et même aristocratiques paraissent impraticables aujourd'hui à la longue pour les grands Etats, d'après la situation des ames et des mœurs générales qui rapportent tout à l'intérêt, à l'orgueil personnel et aux richesses, tandis qu'il faudrait faire abnégation presque totale de ces

motifs d'espoir et d'égoïsme, pour être digne de gouverner dans ces deux systèmes politiques.

Quelle est donc, pour un grand état, la forme de gouvernement préférable?

Nous avons fondé notre hypothèse et nos observations sur la condition expresse que *l'état de repos ou d'équilibre parfait entre la somme des intérêts privés et la force des pouvoirs constituait le bonheur social.* Puisque dès-lors il n'existait aucune commotion possible, aucune révolution même desirable; surtout en observant que de cet équilibre nous ferons dériver les droits, les prétentions et les félicités particulières par la suite.

Nous ajouterons que cet état de repos n'est qu'interne pour une nation, et propre à prévenir les déchiremens et les partis; mais que cet état de repos peut être troublé, à la vérité, par la violence et la rupture d'équilibre des états voisins. Alors cependant l'équilibre interne n'en est que plus remarquable, en formant unité de vues et de moyens pour résister à l'ennemi commun.

Notre définition reste donc exacte et constante dans les deux cas de paix, ou de guerre extérieure, et en bannissant à jamais les guerres civiles, premier fléau des nations.

Ainsi, en revenant au principe,

L'équilibre parfait entre la force des intérêts et celle des pouvoirs constitue le repos ou le bonheur d'un état.

Donc, la somme des ambitions ou la résultante officielle des intérêts particuliers A, A'A'', etc., doit être en équilibre avec la force unique des pouvoirs P, P'P'', etc., (fig. 5), c'est-à-dire avec leur résultante générale; ce qui est très-différent d'une démocratie, premier objet de cette figure, où toutes les forces sont isolées et agissent sans résultante.

En effet, dans un vaste état, la somme des intérêts est

trop grande pour être toute entière et isolément en action. Il faut donc chercher des résultantes par des délégations chargées de représenter les droits et les intérêts de chacun.

Nous verrons par la suite quelle est la meilleure manière de déterminer les résultantes et les intérêts, ou le meilleur système de délégation et d'élection. Il nous suffira, pour l'instant, de supposer les résultantes ou les délégations, comme existantes sous la meilleure forme possible, et agissant comme une force unique dans la balance de l'état.

Ce sont donc les *pouvoirs* qu'il faut considérer actuellement et avant tout, puisque les *intérêts* se trouveront analysés au chapitre des *Elections*.

Ainsi, observons d'abord les principales formes de gouvernemens ou de pouvoirs connus.

1°. Dans le *Gouvernement despotique*, (fig. 7). le levier ou balance d'état est purement imaginaire. Une force unique P., ou pouvoir impérial, n'a pour contrepoids que des vœux secrets, censés exprimer les intérêts publics, et non une force active constituée qui les représente. Le contrepoids *intérêts*. est donc ici nul ou zéro. Il s'en suit que la puissance despotique agit constamment seule, arbitrairement, à l'extrémité P du lévier d'état, et n'éprouve pas cette résistance périodique, constante et raisonnée, qui amènerait un équilibre durable. Mais, en revanche, quand les vœux secrets, abusivement comprimés et considérés comme zéro, se lassent de ne produire aucun contrepoids, même moral, il en résulte une conversion totale des vœux secrets en action subite et désordonnée, et une véritable force accidentelle non calculée ni calculable, c'est-à-dire une révolution qui fait plus que balancer le pouvoir P, et le détruit d'ordinaire.

Il s'en suit que, le despotisme P renverse à son gré

tous les intérêts; ou bien que ces derniers, irrités par l'injustice, se coagulent subitement par la violence, et renversent à leur tour le pouvoir despotique. Ce levier d'état est donc le pire de tous; puisque, soit en paix, soit en révolution, tout est d'un côté ou de l'autre, et rien en balance permanente.

Dans une *monarchie absolue* (fig. 8) ou à peu près, le lévier d'état est un peu moins périlleux. A la puissance P, royale, peuvent s'opposer quelques contrepoids organisés par le tems, l'opinion et les vieilles annales, tels que des conseils, des parlemens et leurs remontrances; enfin des forces quelconques propres à modifier à un certain point l'action arbitraire de la puissance royale P. Mais les intérêts I' I'' I''' n'étant encore ici, comme dans l'état despotique, représentés que par des vœux secrets et tout au plus par des requêtes, des remontrances, et non par des forces morales universelles et légalement reconnues, il n'y a nul contrepoids suffisant organisé. Aussi les conversions subites des vœux secrets en actions illégales produisent-elles, comme dans l'état despotique, des bouleversemens inévitables, à la longue.

D'autre part il existe cependant dans ces gouvernemens quelques avantages matériels. Une force unique ou pouvoir P, dirigeant, seule, à son gré, le timon de l'état ces gouvernemens ont souvent une grande rapidité d'exécution; mais d'ailleurs combien de causes altérantes du pouvoir suprême! L'âge du souverain, le peu de capacité, la dépravation, les conseils funestes, enfin de mauvais ministres, peuvent être autant de forces négatives qui, minant à la longue, et souvent rapidement, la puissance principale, détruisent son ascendant, même sa célérité, et amènent tôt ou tard des révolutions.

Il faut donc que le pouvoir monarchique (car le pou-

voir despotique est anéanti en principe pour les philosophes et les publicistes, par notre seule définition) ne soit pas dépendant d'une seule vie, d'une seule pensée juste ou fausse, en un mot, soit combiné pour être efficace et puisse être contenu par un contrepoids dans ses erreurs.

La force P, ou le pouvoir général d'exécution et de proposition des lois, nommé *royal* ou *monarchique*, ne doit donc jamais être une force unique, isolée, variable, susceptible de lutter à son gré avec les intérêts nationaux qu'elle pourrait renverser arbitrairement. Car toute monarchie pareille, sans contrepoids au moins moral, ne serait qu'un vrai despotisme elle-même : gouvernement humainement proscrit, puisque les intérêts privés n'y sont point représentés.

Donc, d'après tout ce qui précède, en fait de gouvernement moderne, et pour un grand état, il n'existe point de *démocratie praticable*, point d'*aristocratie souveraine possible*, point de *monarchie absolue*, enfin; puisque toutes rompent le levier politique à leur gré.

Mais, au contraire, si, dans la balance d'état, à présent, on représente les *intérêts* par de nouveaux poids secondaires créés *ad hoc*, c'est-à-dire par des pouvoirs *moraux* émanés des intérêts et toujours proportionnels à ces mêmes intérêts, il est évident, que l'effet étant alors ici proportionné à la cause, les forces morales populaires, ou celles de leurs délégués balanceront déjà à un certain point le pouvoir royal. Il ne s'agira donc plus que de connaître le meilleur mode de représenter sagement les intérêts, ou de subdiviser les poids I, de la manière la plus utile à l'équilibre social. Car on le répète ; *c'est l'exacte balance de tous ces poids entre eux, qui constitue le bonheur général ou l'équilibre parfait*, si les intérêts

sont réellement représentés par un des poids équilibrés.

C'est ce que nous allons tâcher de faire.

Cherchons donc la meilleure balance des pouvoirs entre eux, c'est-à-dire du pouvoir général et des pouvoirs *secondaires* ou *moraux* que nous venons de créer; puisque ces derniers représentent à présent les intérêts : substitution décisive et indispensable.

Dans les anciennes monarchies, la France et l'Espagne, par exemple, la volonté souveraine n'était contenue que par les lois de l'état, parfois méconnues et par les remontrances des parlemens, des conseils, des Cortez ou des Diètes, voix souvent illusoires, en effets comme en principes; n'ayant pas reçu de délégations formelles du corps social, ou des intérêts privés.

Ainsi, par exemple, (fig. 8) les remontrances R des parlemens en France et leur délibération, positive ou négative, pouvaient être regardées comme des poids additionnels ou contraires au pouvoir royal, suivant qu'ils passaient à droite ou à gauche du centre A de la balance des pouvoirs.

Donc, bons ou mauvais, ces contre-poids pouvaient agir à un certain point, quand les excès de la puissance souveraine cherchaient à renverser les lois de l'état ou la force L. Ils ramenaient une espèce d'équilibre, par une influence de fait, ou d'opinion, ou même de vergogne politique qui ne permettait pas de considérer ces forces R de remontrances, comme nulles entièrement.

Mais combien d'exemples ont prouvé que leur résistance était souvent aussi inutile que leur existence était précaire et leur origine équivoque, étant dénuée d'une mission précise !

Sans rappeler les règnes de Louis XIV et de Louis XV, les guerres de la Fronde, Mazarin, les exils, et enfin le

parlement Maupou lui-même devenu alors force additionnelle royale, plutôt que contre-poids, d'autres exemples plus récens prouveraient, dans la seule histoire de France, l'insuffisance du poids mobile et suplétif R; c'est-à-dire des remontrances, et de l'inertie volontaire des corps de magistrature non délégués; si respectables et admirables d'ailleurs qu'ils aient été souvent dans leur noble résistance.

Ajoutons que la force L (lois de l'état) elle-même, étant le plus souvent obscure, et sujette à mille interprétations intéressées ou abusives, n'offrait qu'une apparence coercitive et pouvait passer elle-même dans les attributs de la puissance royale, quand elle le jugeait nécessaire.

Il faut donc d'abord, (fig. 9) dans une monarchie bien établie, que le contre-poids à la puissance royale, c'est-à-dire la force L (lois de l'état) soit consacrée dans un code, une constitution, ou Charte publique, invariable, assortie aux lumières et aux besoins d'un peuple. 2° Que la force R des remontrances ou propositions, ou même l'approbation des lois présentées par le monarque, émane directement du corps de la nation ou de ses délégués, par le système d'élection qui serait adopté, et soit convertie en une force très-réelle D (Députés, communes, Diètes ou Cortez.)

Mais, d'autre part, cette force D des communes, si elle était illimitée et abandonnée à elle-même, deviendrait par sa source même, la plus grande dans l'état et susceptible de tout maîtriser par le nombre. Il faut donc opposer aux chambres des communes, force D, c'est-à-dire à la majorité numérique des intérêts d'une nation, une force de contre-poids C, qui possède ou soit censée posséder en puissance d'opinion publique, en talens, en vertus, enfin, en respect qu'elle inspire, en lumières

réelle, en propriété d'honneur et d'énergie antique, ce que la force D a de prépondérance numérique.

Il faut enfin supposer une troisième force C, rectifiante, modérante et annullante au besoin, par l'ascendant de la confiance absolue qu'elle obtient d'après le haut mérite de ses membres. C'est-à-dire enfin, que le génie et la sagesse en minorité doivent lutter contre les erreurs possibles de la majorité populaire, en passant alors du côté de la puissance royale dans la balance d'état.

C'est la nécessité de ce grand contre-poids moral, de cette troisième puissance, qui a fait créer en Angleterre la chambre des lords; en France, celle des anciens, du sénat; puis des pairs, et en général des chambres hautes ou tierces, dans toutes les constitutions modernes et récentes (1).

Mais il faut que cette troisième force soit grande, respectée et basée énergiquement sur l'esprit, les habitudes et les intérêts d'une nation, pour avoir son entier effet. En Angleterre, par exemple, elle remplit parfaitement ces conditions. L'antique noblesse qui la compose et qui se perpétue avec éclat dans la carrière des armes, de la magistrature et de l'éloquence, possédant d'ailleurs une immense fortune territoriale, forme par son existence seule, un colosse de résistance que la démagogie moderne cherche en vain à attaquer. Aussi, quoique le système électif pour la Chambre des Communes anglaises, soit essentiellement vicieux; qu'un certain nombre de bourgs seulement soit représenté, et ne le soit le plus

(1) Cette troisième force était même reconnue nécessaire dans les Républiques. Les *Prégadi* à Venise, les *Séniores* à Gènes, les *Anziani* dans les Républiques du moyen âge et même les 200 à Genève, étaient les Pairs ou la Chambre aristocratique constitutionnelle, de ces états.

souvent que par le résultat de cabales indécentes, la vigueur politique de la Chambre des Communes et les talens éclatans de ses membres qui apportent en densité de patriotisme, ce qu'un plus grand nombre apporterait peut-être seulement en surface ; ces avantages, dis-je, suppléent au vice radical du système électif. Enfin l'énergie subséquente de la Chambre des lords balance heureusement les formes d'une constitution et d'un lévier d'état, où la puissance souveraine a fort peu et même trop peu d'action.

On ne peut se dissimuler néanmoins que la force des choses et de la vérité amènera nécessairement, tôt ou tard, en Angleterre, une réforme salutaire dans la représentation des communes. Cette réforme ne peut et ne doit jamais être le résultat de la violence et des assemblées tumultueuses; mais elle sera inévitablement celui de la conviction tardive, et de la nécessité de généraliser les votes qui doivent toujours être, au surplus, basés sur la sécurité parfaite de la propriété et des garanties sociales. Le *suffrage universel*, demandé en Angleterre, est dès-lors impossible et serait même funeste comme les *assemblées primaires radicales* l'étaient en France. (Voyez la *Statique des Elections*, chapitre suivant.) Mais il est à présumer que, de même qu'en mécanique, les résistances s'exagèrent d'abord, dans le choc des corps, pour arriver ensuite à l'équilibre, de même on arrivera peu à peu en Angleterre à un mode électif, combiné de manière à concilier l'universalité des votes gradués et épurés par des filières convenables, avec la sûreté de la propriété et de la monarchie; surtout en ne touchant pas à la chambre haute, dont l'organisation est parfaite.

Le résultat de cet équilibre si brillant en Angleterre, est en effet dû à l'existence réelle, très-positive, très-active, de la pairie, c'est-à-dire d'un corps de noblesse,

éminemment pondérant et subsistant dans toute son énergie. Mais certes, il n'en peut être de même dans tout état imitateur, où la noblesse, sans privilèges, même électifs, ne serait qu'un être imaginaire. Dès-lors la chambre haute n'étant plus que le pontife officiant aux obsèques du corps nobiliaire, ne peut ni en hériter, ni le représenter, ni jouir d'aucune considération durable. Il est absurde en effet de donner une tête à un corps sans vie ! plus absurde encore de supposer cette tête énergigique si sa base est censée morte.

D'ailleurs une chambre haute, salariée, est, par cela même, dépendante et privée des sources du libre arbitre politique ; elle finit nécessairement par s'éteindre d'elle-même dans le fleuve d'oubli où la plongent insensiblement le dédain des Plébéiens et l'indifférence des nobles. On essayera de remédier plus loin à ce vice constitutionnel de certains états.

Il convient à présent, quelle que soit la composition de la chambre-haute, ou tierce, à laquelle nous reviendrons en détail, d'observer les poids négatifs ou les rejets des propositions royales. En effet le *veto* est le véritable gouvernement de fait, puisqu'il peut tout paralyser. Une chambre haute qui rejetterait toutes les propositions souveraines déjà consenties par les députés des communes, même celles de paix ou de guerre, deviendrait la véritable souveraine.

On en peut dire autant à un certain point des rejets de la Chambre des communes. Pour prévenir ces vetos réitérés, on est censé obligé alors de chercher dans un abus, ce qui devrait exister dans la Charte, c'est-à-dire de former *un parti ministériel* au sein des corps censés pourtant indépendans ; et cela pour balancer l'op-

position qui tendrait à la paralysie totale, ou au profit de l'opinion seule de la chambre qui rejette.

Ainsi, par exemple, pour la statique d'une proposition de loi (fig. 10) quand cette loi passe aux deux chambres, il y a équilibre réel entre la puissance souveraine ou ministérielle, et les deux chambres, c'est-à-dire, entre P et les poids C et D. La balance d'état P A C D reste alors en repos. Mais quand la loi est rejetée à la chambre haute, la forte C devient négative ; il y a lutte particulière entre les poids C et D (la chambre-haute et la chambre des députés.) Enfin il y a rupture d'équilibre ; mais en faveur à un certain point, de la puissance royale qui doit avoir en effet la faculté de proposer de nouveau une loi de remplacement ou d'amendement ; et la chambre des députés alors perd d'autant de sa prépondérance, étant réduite par l'opposition de la chambre haute, dont le vote ou la force tire en sens contraire au-dessus de la balance.

Il faut donc, selon certains publicistes, qu'en cas de *vétos* trop fréquens des chambres, il y ait dans le sein même des poids C et D, un élément ministériel, partisan constant du pouvoir souverain, et propre à ramener l'équilibre en faveur de ce dernier. C'est-à-dire que (fig. 10) quand l'opposition O fait pencher le levier de l'état dans la deuxième position P'O', on organise une force M, pour le relever et le redresser.

Aussi, certes, le petit poids abusif M (parti ministériel) agit-il constamment dans la statique des propositions de lois modernes, quoique les grands poids constitutionels C et D dussent être absolument abstraits, libres et indépendans : l'abus est manifeste ici.

Car si le parti ministériel M, se formait toujours par la conviction intime ou par une controverse intérieure propre à éclairer les opinions, les consciences et les

intérêts; rien de mieux. Mais elle se forme le plus souvent, dans tous les états ainsi constitués, par la corruption, la vénalité indirecte et l'appât occulte des charges et *sinécures* à la disposition des ministres. Dès lors la force M n'est plus une force de conviction; mais de corruption. La puissance ministérielle est la seule prépondérante, gouvernante, et de telles constitutions ne sont plus au fond qu'une déférence, une simple politesse faite aux droits des nations.

Aussi, en revanche, et de la nécessité de combattre le parti ministériel qui deviendrait trop absolu en certains cas, résulte-t-il en toute constitution une *opposition* qui s'organise d'elle-même par la méfiance, par la surveillance indispensable de l'exécution de la Charte et des droits publics. Cette *opposition* penche pour l'ordinaire trop vers la démocratie; mais aussi il peut se former par fois, en sens inverse, une *opposition extra* monarchique, tendante à combattre, à son profit seul, le vœu ministériel qui déférerait trop au parti démocratique. Il s'en suit alors que le Gouvernement est obligé de suivre un système *diagonal* ou *mixte*; tel, par exemple, que serait celui de la résultante des deux forces concurrentes qui dirigent un navire dans la théorie de la navigation. C'est-à-dire que le vaisseau de l'état, (fig. 11) poussé dans le sens A par le gouvernail ministériel, (c'est-à-dire, par ses systèmes et lois) poussé en outre par *l'opposition* B, dans le sens opposé B, est obligé de suivre la résultante C, ou la diagonale des deux forces qui agissent sur lui alternativement; soit que l'opposition soit démocratique, ou monarchique outrée. Cette marche est fort sage et même souvent forcée. Il ne faut donc point blâmer sans examen, la direction *diagonale* ou *mixte* nécessairement imprimée aux gouver-

nemens dans les cas extrêmes et dans les déchiremens politiques; comme on l'a vu en Angleterre sous Charles II; en France, sous Henri IV, et même depuis 1814. Mais il faut en même tems que le souffle du vent B, de l'opposition, soit la voix puissante de la vertu, le cri de la justice, celui du bien public enfin, et ne soit pas la tempête des factions, contre lesquelles le gouvernail le plus fort lutterait en vain. Ainsi la marche diagonale du vaisseau de l'état n'est réellement admissible et excusable que dans le premier cas: celui de la pureté et de la sagesse de l'opposition. Dans le deuxième cas, l'écueil et le naufrage sont inévitables.

Au surplus, ces oppositions, lorsqu'elles sont prépondérantes, se manifestant par leurs *vetos* réitérés, ne serait-il pas préférable, dans la nécessité démontrée d'une quatrième force accidentelle M, reconnue évidemment nécessaire pour rétablir l'équilibre, et propre à décider dans les cas de scission ou de véto trop fréquent des chambres, de s'en rapporter à la volonté royale pure, mais entièrement indépendante alors de l'influence des ministres? et cela par un mode particulier que nous allons proposer. N'existerait-il pas un moyen de rendre cette volonté royale très-libre, très-influente, après avoir été éclairée par l'opinion des sages? Ce serait la création *d'un grand jury d'état*, espèce de chambre très-rare en nombre, absolument gratuite en fonctions, et composée de l'élite de la nation. Ces sages seraient pris uniquement parmi les individus qui, d'après notre système d'éducation, seraient notés au premier rang dans l'ordre social; pour leurs hautes vertus et les grandes qualités de l'ame. Ils jugeraient alors sainement, sans passion, dans la solitude, et sans les prestiges d'une éloquence abusive, de ce qui est véri-

tablemenent juste, bon et utile à l'état. Nommés au choix du Roi, parmi des hommes notés par l'opinion publique depuis leur enfance et désignés enfin par des assemblées primaires décennales, ce ne seraient plus alors des sages de circonstance, des politiques variables, mais des êtres respectés avant même leur nomination et dont l'avis, toujours indépendant de leur intérêt, ferait loi sans difficulté. Nous donnerons par la suite la formation régulière de ce pouvoir si important: *le Grand-Jury d'État*. En un mot, la présidence de ce jury dévolue constamment au Monarque, lui conserverait un des plus beaux droits de sa couronne, le titre de *Sage des Sages*.

Ainsi donc, en changeant dans le lévier d'état la puissance abusive et corruptrice ministérielle M, en puissance constitutionnelle J (du grand jury d'état) pour les cas extraordinaires et extrêmes des vétos perpétuels, on rétablit une force morale, au lieu d'une force d'intrigue abusive, et on rappèle plus efficacement et plus justement l'équilibre, en cas de rupture par des oppositions trop prépondérantes.

La conséquence définitive de ce léger calcul statique est donc que la meilleure constitution pour un grand état se compose: 1°. De la puissance royale tempérée par une charte, basée sur les progrès des lumières et les droits des peuples; 2°. De deux Chambres, l'une représentant les droits et l'opinion coagulée de tous les citoyens, quant à l'impôt, aux charges et aux libertés publiques, etc.; et l'autre Chambre, haute ou tierce, destinée à discuter, à adopter ou rejeter, en deuxième ligne, les lois, (Chambre dont nous donnerons tout-à-l'heure la formation); 3°. D'un grand jury d'état présidé et nommé par le monarque seul, parmi les sages reconnus dans la nation entière, pour décider en dernier ressort sur les cas extrê-

mes; ceux de scission ou de rejet constant de la Chambre haute ; telle est *la monarchie constitutionelle.*

Il reste à examiner la meilleure composition de chacun de ses élémens.

1°. *La Souveraineté ou puissance royale.*

La légitimité et la descendance directe ou collatatérale au besoin, dans les familles régnantes paraît devoir en être la base ; d'abord, parce qu'elle est un des principaux élémens de la paix intérieure et générale, en évitant les commotions ou les guerres extérieures ; de plus, parce qu'elle prévient les malheurs et les discordes, suite des usurpations ou des royautés électives, comme on l'a vu trop souvent en Pologne, en Suède, etc., à chaque élection, toujours influencée, même par les puissances voisines. Enfin, parce que dans une constitution d'état où la représentation nationale existe dans toutes ses parties, et dans les cas mêmes où la puissance royale héréditaire aurait le plus d'inconvéniens, tels que ceux de la nullité du souverain, de ses passions dangereuses, ou de son insouciance, alors les forces actives des autres parties du système redresseraient presque totalement le défaut d'équilibre du lévier constitutionnel. Alors, en effet, les Chambres et le jury d'Etat remédieraient au mal, en indiquant et même en fournissant les élémens du ministère ; et cela par la force de l'opinion publique qui les soutient constamment.

Ajoutons que dans les vieilles dynasties, où de longs souvenirs enchaînent les souverains par l'exemple de la bonté de leurs prédécesseurs, et les sujets par la reconnaissance ; il se forme une puissance réelle d'affection ou de soumission du cœur, qui favorise infiniment celle de l'esprit ; persuadé d'avance qu'est le peuple, de l'équité, de la bonté, et même de l'indispensabilité de chaque demande

du monarque. Cette soumission du cœur, cette puissance très-réelle, suite d'une conviction que l'éloquence des Chambres ne donne pas toujours, et que les révolutions ou les violences ne donnent jamais, est une véritable force dans l'Etat, et l'un des plus puissans argumens en faveur de la légitimité, que tous les intérêts extérieurs et politiques d'ailleurs commandent.

Telle est notre opinion pour la première force P ou force royale !

2°. Le second élément du système de gouvernement que nous avons considéré, est une chambre élective, chargée des intérêts sociaux, qui est le pouvoir moral, ou la force D.

Ce n'est point ici le lieu où nous discuterons le meilleur système d'élection, base de la Chambre D. Nous renvoyons pour le détail de cette question importante, au chapitre suivant.

Seulement nous commencerons à discuter les qualités des individus à choisir pour faire partie de cette force D. Ici quelle matière à tristes réflexions !

Il semble malheureusement que partout où l'aurore d'une constitution se montre, et où il s'agit d'élire, la faiblesse humaine et l'orgueil se soient entendus constamment pour ne nommer que des hommes éloquens, préférablement à ceux qui sont doués des hautes vertus et des premières qualités sociales, telles que la bonne foi la plus scrupuleuse, le désintéressement le plus pur et surtout la sagesse politique. Aussi, briller, changer et acquérir fortune et rang étant le but ordinaire des orateurs célèbres ; que de maux entraîne un tel système de préférence électorale ! Le vice radical, ainsi qu'on l'a fait observer dans la statique de l'éducation, semble provenir de l'immoralité générale européenne, longuement pré-

parée et favorisée par des études uniquement orgueilleuses, surtout par des législations incomplètes, où l'on ne s'est occupé que de la répression du crime et jamais du soin important d'avantager la vertu modeste. — *Grandissez-vous, primez, écrasez autrui !* Voilà le cri général moderne des hommes depuis l'éducation jusqu'au tombeau. On donne ces maximes comme le type du bonheur dont elles sont l'écueil; et ce cri bien plus touchant, plus vrai, plus analogue aux préceptes des sages : *Sois utile, fais le bien à tout prix; protège le malheureux, et acquiers le bonheur de conscience, le premier de tous;* cette voix intérieure, dis-je, semble un blasphême, un vœu fanatique, le type de l'ignorance. Le simple titre d'*honnête homme* enfin, aujourd'hui, est presque une injure politique.

Fatale erreur ! en consultant le calcul, le vœu public et l'expérience funeste du passé, ce serait bien moins dans les qualités brillantes de l'esprit, que les choix devraient se fixer pour la nomination des représentans de l'ordre social, que dans la combinaison de ces qualités avec celles du cœur, portées au plus haut dégré, dans l'échelle de comparaison dont nous avons donné l'idée, au chapitre de l'éducation.

Dans les grandes crises des peuples, il est vrai, dans les commotions politiques, où les bouleversemens à fonds sont supposés indispensables, on ne regarde pas à ces conditions. On s'en écarte au contraire avec d'autant moins de peine, que la nouveauté et la vigueur devant dicter certaines lois de circonstance, les orateurs violens ou exagérés ont par fois des élans utiles et possèdent une énergie qui manquerait aux êtres plus sensibles. Mais dans un état constitutionnel organisé, dont les bases ont subi toutes les funestes empreintes de la faiblesse, de

l'envie ou de l'agitation humaine, et ont passé, pour ainsi dire, par les épreuves du sang et du feu, on a suffisamment apprécié les fléaux du bel esprit sans morale, pour s'en tenir désormais aux êtres moraux conservateurs.

Ce sont donc ces derniers principalement qui doivent former la masse de la Chambre des Communes. On peut nommer quelques orateurs brillans, non pour proposer des lois, qu'ils approprieraient le plus souvent à leurs passions ou à leurs intérêts; non pour former des commissions, dresser des comptes et des calculs où ils échoueraient par défaut de connaissances positives; mais pour être les rédacteurs des intentions judicieuses de la saine partie de la Chambre, et satisfaire au penchant auriculaire de la multitude pour les phrases sonores, quoique si souvent erronées, et brillans sophismes politiques ou administratifs.

D'après ces premières réflexions, quel serait le mode d'admission ou de candidature pour les chambres électorales?

Cet article sera plus dévelopé au chapitre de la *statique des élections*; mais jusques-là, on doit en préciser les bases.

Chez toute nation parfaitement saine en morale, le choix seul des *Electeurs* assurerait le bon choix des *Elus* ou *Députés*; mais dans l'état de corruption et d'intrigue perfectionnée où se trouve l'ordre social européen, il paraît indispensable d'assurer par deux voies au lieu d'une, (s'il est possible encore) la rectitude des choix, savoir: par celui des *Electeurs*, et par la limite du nombre et des qualités des *Eligibles*.

Or, on est forcé de l'avouer! rien ne prouve mieux l'état de dégradation de l'ordre social, que les qualités

purement financières et métalliques exigées des électeurs, dans presque toutes les constitutions nouvelles européennes. *L'argent* et *l'intérêt* sont avoués par-là hautement, les mobiles uniques des hommes, exclusivement à toute conscience, à toute probité, à tout honneur, s'ils ne sont pas appuyés par le métal, signe représentatif fréquent de l'intérêt sordide, ou de l'infâme usure. De telles restrictions pour les électeurs, de telles qualités exclusives, publiées et acceptées par les gouvernans et les gouvernés, sont les plus sanglantes épigrammes qu'on puisse décocher à notre siècle. Il est reconnu et proclamé à la face de l'univers par de telles lois, que l'intérêt seul présidera à toutes les élections en Europe; qu'une somme fixe et d'une source souvent équivoque est un garant plus sûr que des traits d'héroïsme, de probité, de vertu pratique; enfin de valeur militaire qui peut-être ont produit le salut de l'état. Je l'avoue, une telle absurdité révolte d'indignation Que pour faire la part de l'immoralité générale et de l'intérêt, mobile universel, on exige une garantie pécuniaire de la majorité des électeurs. Admettons-le en gémissant: quoique ce soit déclarer par-là, clairement, que l'*honneur* et la *conscience* seuls ne peuvent être leurs guides; mais cet aveu-là même ne prouve-t-il pas l'impérieuse nécessité de faire entrer ces données indispensables: *la vertu* et *la probité*, fussent-ils tous nus, au moins pour une partie aliquote d'une assemblée où ils devraient dominer et où cependant, quant au principe et au mode électif, on ne les admet pas même en partie?

Ainsi donc, pour modifier, ne pouvant révoquer partout cet anathème épouvantable lancé contre le mérite pauvre; et pour faire aux nations la part de morale et de sagesse désintéressée que de telles lois leur refusent ou-

trageusement, supposons au moins, qu'après et outre les qualités pécuniaires et métalliques exigées de la majorité des électeurs, il pourrait être admis pour un certain nombre, des preuves morales qui équivaudraient aux preuves financières. Ces électeurs seraient nommés par un jury *de mérite et d'honneur*, créé dans chaque cercle, ou département électoral. On donnera par la suite, la formation de ce *jury de probité* et *d'honneur*, si influent sur l'ordre social, et qui sera, dans notre système, un des élémens du *grand jury d'état* que nous avons proposé.

Ce jury pourrait délivrer un certain nombre d'attestations, suivant des principes sévères et fixés; certificats qui certes, vaudraient bien ceux de contributions ou de fortune souvent mal acquise. Mais quel sera, en abrégé, ce jury investi d'un pouvoir si influent? il sera déterminé plus bas, en détail; il suffira de savoir, pour l'instant, qu'il serait composé de vieillards qui, par leurs vertus reconnues généralement, par leurs anciennes fonctions, leur grande fortune établie et leur renonciation absolue et authentique à tout emploi, ôteraient par-là toute idée de prévention ou d'envie. Ces membres seraient nommés, lors de la création du *grand jury d'état*, et cette seule fois par des assemblées primaires.

Ces jurys se renouvelleraient ensuite tous les cinq ans par des nominations secrètes dont nous indiquerons le mode, et de manière à rester constamment inconnus à l'avenir pour éviter les sollicitations ou les haines.

Par cette création nouvelle et influente, vous n'excluez pas indignement le mérite sans fortune, l'homme du peuple même, dont l'éducation aura fait un génie extraordinaire.

Vous n'excluez pas la noblesse ancienne, ou moderne pauvre, et qui prodigua son sang pour l'état;

mais vous reformez à bon droit la noblesse vénale, fiscale, tous ces abus vivans qui ont décrié la véritable et qui, certes, ne seraient pas admis par les juris d'honneur. Par là, enfin, vous rendez justice au mérite sans or, et à l'or sans mérite.

Mais, dira-t-on, vous ouvrez ainsi une large porte électorale aux anciennes prétentions nobiliaires? erreur; car non-seulement le jury, par sa composition mixte de sages vieillards de toutes les classes, serait étranger à ces prétentions; mais encore, par ses attestations délivrées à des militaires couverts d'honorables cicatrices récentes, à des magistrats, des artistes, des employés; en un mot, au mérite infortuné de toutes les époques, prouverait que la noblesse ancienne ou récente, magistrale ou militaire, ne fut partout, originairement, et ne doit être que les *grands services d'état personnifiés*, auxquels on doit, dès-lors, gratitude et distinction. Il faut donc croire que le décri injuste qu'on remarque contre la noblesse en général, n'est qu'une véritable prescription par altération et par quantité (prescription au surplus que nous admettrons et régulariserons au chapitre suivant); mais il n'en est pas moins vrai qu'originairement, la véritable noblesse, dans les républiques mêmes, représentait les servives rendus à l'état; services plus dignes de récompense et de confiance, que les prétentions purement pécuniaires.

Ainsi *le Jury de mérite ou d'honneur* excluant la noblesse fiscale, vénale, et tous les abus de ce genre, parcimonieux dans ses attestations, les délivrant souvent aux savans, aux membres des cultes, à l'employé vétéran, au plébéien vertueux sans aïeux et sans fortune, et le tout dans un nombre déterminé et rare (Voyez le mode, chapitre suivant), prouverait à-la-fois son impartialité, son

utilité, et sa juste influence sur des choix que l'or seul ne doit pas diriger.

Ainsi, en définitif, les Chambres Électorales se composeraient d'individus susceptibles de fournir une *garantie d'argent* et d'individus apportant une *garantie de mérite ou de vertu :* certes, l'un vaut bien l'autre (1).

Quant aux *éligibles* et au mode de les élire, cet article sera traité en détail à *la statique des élections* (Chapitre suivant).

Le troisième élément de la constitution calculée ci-dessus, est la force C de grand contrepoids, ou une Chambre haute, destinée à analyser en dernier ressort les lois passées à la Chambre des députés des Communes.

Cette Chambre haute, dans toutes les constitutions modernes, se compose de pairs ou sénateurs par hérédité, ou créés par des promotions.

Ces pairs sont censés la quintessence de la nation ; or, cette quintessence primordiale et privilégiée étant fortement contredite aujourd'hui dans mille écrits politiques en Europe, tant qu'on autorisera, en certains pays, le discrédit de la noblesse, de quelle considération peuvent jouir ceux qui sont censés en former la tête et la bâse? Les pairs seront alors, je le répète, la tête d'un corps qui n'existe pas ; car on n'existe que par ses actions ou ses distinctions

---

(1) Le système électoral impérial réalisait une partie de ce projet par l'adjonction aux collèges, d'un sixième environ de membres de la Légion d'honneur. Mais cette adjonction n'avait lieu que pour les membres militaires ; tandis que notre jury d'honneur prendrait les électeurs adjoints dans toutes les classes utiles ou décorées. Quoiqu'il en soit de cette différence, on ne peut disconvenir que toutes les opérations de l'époque que nous citons, étaient impreintes d'une précision mathématique très remarquable avec laquelle on est souvent forcé de se rencontrer dans la partie civile et militaire.

devenues, aujourd'hui nulles. Il y a donc dans ces mêmes États, prescription d'opinion contre la noblesse. S'il y a prescription d'opinion, il y a contradiction ridicule à choisir les pairs parmi des gens déclarés en mérite et en droit les *pairs* du peuple. C'est une absurdité mathématique de passer, pour la pairie, de *rien* à *tout*, car il y a toujours une loi de continuité dans la nature, et une progression régulière dans les êtres bien organisés ; enfin il n'existe point de tête sans corps et sans membres, s'il y a vie.

Il résulte de ceci, que consacrer l'hérédité nobiliaire dans la pairie, quand on ne l'admet pas, de *fait*, pour la noblesse dont elle sort, c'est, dans les États sujets à ces abus, une nouvelle contradiction. En effet, l'hérédité de la noblesse actuelle n'étant qu'un vain mot, car elle n'hérite que de sa nullité politique et des sarcasmes provoqués de la multitude, c'est saper ainsi, en dépit des lois, l'hérédité pairiale elle-même, à laquelle le peuple n'accordera pas plus de vertu qu'à la souche dont elle sort, et qu'on a beaucoup trop mutilée.

En un mot, le bordereau emmargé du trésorier de la chambre-haute, voilà le seul arbre généalogique futur de tels états ! Et combien il serait facile de le couper puisqu'il n'a déjà plus de racines ?

Une telle garantie monarchique est donc pitoyable au présent et nulle dans l'avenir.

L'hérédité de la Prairie, quand il n'y a pas d'hérédité *réelle* de la noblesse méritante, est en toute constitution moderne une absurdité et une contradiction.

Son renouvellement par création n'est pas une idée plus heureuse ; car elle est censée puiser des êtres supérieurs dans une classe proclamée, à dessein, égale aux autres. En effet, si la noblesse n'a rien de plus en mérite

et en priviléges honorifiques, pourquoi y puiser les pairs plutôt qu'ailleurs ? C'est un démenti constitutionnel. On ne tire pas l'or des mines de fer : ajoutons qu'un titre de noblesse sans devoirs, sans fonctions, sans prérogatives les plus légères ou simplement honorifiques est une nullité totale et même insultante.

Ces considérations nous amènent nécessairement à un mode mixte à proposer pour la formation des élémens de la grande force modérante, c'est-à-dire de la chambre-haute ou tierce. Il faut que ce mode concilie tous les intérêts, tous les droits, surtout ceux de la justice, de la reconnaissance publique et des récompenses dues aux bienfaits exercés envers la patrie, dans tous les temps. Il faut donc que ce mode amalgame la généralité des services, en fasse, pour ainsi dire, un faisceau d'honneur propre à terrasser les préjugés, les haines, enfin toutes les prétentions déplacées pour ne conserver que la droiture, l'amour brûlant du bien public; amour qui doit être prouvé par des actions et non par des déclamations ou de vains titres. Il faut choisir enfin des êtres vraiment dignes de tenir d'une main ferme le levier le plus influent dans la grande balance de l'état, ou la force C.

Je pense qu'on pourrait trouver ce mode si désirable, dans la création nouvelle d'un *grand corps des services d'état*, divisé par classes; dénomination précise qui, en supprimant d'abord le nom si suranné de *noblesse*, calme une autre espèce de préjugés trop souvent fondés sur l'antipathie contre les mots; dénomination au surplus qui rappelle la véritable source des distinctions sociales méritées; savoir : l'*utilité* et *les services*; dénomination enfin qui exclut, par là même, tous les titres achetés, mandiés ou usurpés, sans bases reconnues d'utilité publique.

On trouvera, au chapitre *des élections*, le tableau détaillé de la création et de la formation *du grand corps des services d'état*. Nous nous bornons ici à en faire pressentir l'utilité ou la composition générale pour la formation des élémens de la chambre haute, et à annoncer que le souverain ne pourrait puiser ses élémens que dans ce corps respectable, sanctionné et choisi par tous les jurys de mérite et d'honneur.

Dès-lors toute idée de prévention ou de privilège exclusif nobiliaire cesse, et ce parti peut être plus justes qu'on ne pense, même envers la véritable noblesse, qui est celle de l'âme, et qu'elle doit avoir toujours, à moins d'avoir dérogé, ce mode, dis-je, serait préférable au fond, à des articles de constitution évidemment contradictoires avec les élémens de l'ordre social adopté et avec la manière dont on les exalte ou les avilit à dessein. Ce serait à la noblesse, alors, à mériter son titre et ses prétentions prairiales par des qualités réelles ou des services modernes, augmentés de la reconnaissance des grands souvenirs qui entreraient toujours dans la balance en sa faveur. Et certes, cette brillante confirmation des *jurys d'honneur* vaudrait bien l'hérédité de la pairie, ou les créations faites par des intrigues de cour et ministérielles. On verra, au chapitre suivant, tous ces moyens conciliateurs, *aux élections de la chambre haute*.

En un mot, l'existence indispensable de ce corps intermédiaire, de la force modérante C, ou du grand *corps des services d'état*, qui en est la base, sera prouvée encore plus décisivement par une démonstration mathématique (1).

(1) En effet, en résumant par une figure, les raisonnemens et les légers calculs que nous avons exposés sur les formes de gouvernement, on

Si l'on ajoute à cette démonstration celle de la figure précédente (fig. 9) qui prouve l'indispensable nécessité

---

verra qu'une pyramide P R P' (fig. 12) exprime parfaitement la monarchie constitutionelle et les élémens croissans des pouvoirs et des classes sociales qui la composent.

Qu'est-ce qu'une pyramide? Un solide composé d'élémens, ou couches ou assises superposées dans un ordre régulier, et tel, qu'en partant de la base P P, ils se soutiennent les uns les autres et portent enfin un sommet R, point unique qui domine et forme, pour ainsi dire, le nœud et le régulateur de ce solide. De même, dans le corps politique, la pyramide monarchique se compose de classes sociales graduées et déterminées par le mérite, les connaissances, les vertus, les talens, ou l'opulence relative, et qui, aboutissent à un point unique, savoir la Royauté. La masse de la nation forme la grande base P P. Les propriétaires et le commerce, en un mot, les députés des communes, sont la base intermédiaire B B; et le *grand corps des services d'Etat*, la troisième base N N. Détruisez une seule de ces bases, la pyramide s'applatit, change de forme et le sommet R, ou la royauté retombe et se confond avec les classes inférieures.

Ainsi, (fig. 12) supprimez l'assise intermédiare N N, tout l'édifice intermédiaire ou la petite pyramide N N R s'écroule. Le point R, la royauté, retombe alors sur la couche B B, et la grande pyramide royale n'est plus que la pyramide tronquée B B, P P; ou bien, si, pour élever encore la royauté au-dessus de la base des communes, avec laquelle elle se confondrait, on élève quelques élémens de cette couche, la forme pyramidale peut exister encore à la vérité; mais elle s'applatit notablement, prend la forme P' R' P' (fig. 12) où l'on voit, que pour que la base des députés des communes reste la même, il faut que la base populaire prenne plus d'extension et plus d'influence : nouvel écueil dangereux.

En suivant cette marche, supprimez la tranche B B, la Chambre des Communes elle-même, c'est-à-dire la classe propriétaire, placée entre le peuple de la base P P et le sommet R, ou le Roi; espèce de nouvelle noblesse qui se formerait de fait si ce n'est de nom, par la masse des nouveaux riches, des commerçans et des fonctionnaires marquans; et laquelle serait également en butte à la même envie et la même destruction future, il en résultera que le sommet R de la pyramide, ou la royauté tombera enfin à plat sur la base P P,

d'une troisième grande force pondérante dans le lévier d'état, pour appuyer ou combattre le pouvoir souverain et rétablir l'équilibre en cas de scission, on reconnaîtra, doublement, l'existence forcée constitutionnellement d'*une chambre haute ou tierce*, dont la composition seule reste en question et sera traitée plus ba.

Il résulte de tout ce chapitre : « que la balance parfaite entre les intérêts et les pouvoirs, constitue l'équilibre ou le bonheur d'un état.

» Que l'observation du levier d'état prouve que dans la démocratie, les forces sont trop multipliées ;

Que, dans l'aristocratie, quoique ces forces aient de grandes résultantes, ces dernières s'altèrent par les frottemens et la corruption.

» Que, dans le lévier d'état despotique, la puissance impériale n'a pour contrepoids que des vœux secrets et non des forces positives : *les intérêts publics*; que dès-lors il y a nécessairement oppression ou révolution ; puisque toute la puissance est constamment d'un côté ou de

---

le peuple sans propriété, ou la démocratie pure, pour s'y confondre et ne s'en relever jamais.

Il faut donc, non-seulement que toutes les couches existent dans la pyramide constitutionnelle ; mais surtout que ces élémens soient solides eux-mêmes et bien choisis ; car la forme pyramidale consiste non seulement dans la gradation, mais encore dans la densité et la solidité des tranches ou assises qui la composent, pour qu'elle soit durable.

Ainsi donc enfin, soit qu'on appelle la base *intermédiaire* N N placée entre les propriétaires et le Roi, *Noblesse*, *corps méritant*, *ou corps des services d'état*, n'importe, il est prouvé, quel que soit le nom, que la chose est indispensable ; et que si la base NN n'existe plus, le sommet tombe et la pyramide s'applatit sur sa base ; alors plus de loi de continuité, enfin plus de monarchie constitutionelle.

l'autre, et jamais en balance permanente; gouvernement dès-lors le pire de tous.

» Que, dans la monarchie absolue, le pouvoir royal n'a pour contrepoids que les remontrances des Cours de justice, forces impuissantes, non déléguées par les intéressés, et qui amènent nécessairement tôt ou tard l'expression et la résistance violente des vœux secrets irrités, ou des intérêts trop méconnus; que dès lors ce gouvernement approche du péril du despotisme.

» Qu'une monarchie constitutionnelle, où la puissance royale est balancée par les intérêts privés représentés par des pouvoirs moraux émanés d'eux et proportionnels à eux, est le gouvernement le plus propre à assurer l'équilibre général; mais en y adjoignant toutefois les élémens suivans qui sont indispensables; savoir :

» Que l'équilibre parfait entre la puissance royale et les intérêts publics ne peut exister avec sûreté et constance sans une troisième force modérante et annulante au besoin, qui soit propre à passer d'un côté ou de l'autre du lévier d'état au cas de scission, et susceptible de ramener l'équilibre.

» Que la création d'une Chambre haute ou tierce est dès-lors indispensable; mais que sa composition est de la plus grande importance, comme de la plus grande difficulté.

» Que dans plusieurs constitutions modernes, il y a contradiction de puiser les membres de la Chambre haute dans la noblesse presque exclusivement, si l'on suppose cette noblesse absolument égale aux autres classes, ou altérée, même injustement, dans l'opinion, par sa quantité abusive en certains états, par sa source équivoque en d'autres, et surtout par des concurrences brillantes, tant aux armées que dans les conseils et les services publics,

comme l'ont prouvé les administrations et les gardes nationales en France, les landwerhs en Allemagne, et tant d'autres phénomènes de gloire récente chez toutes les nations de l'Europe.

» Que si donc il y a prescription apparente par altération, quantité abusive ou autres causes, contre la noblesse en certains pays, il vaut mieux l'avouer franchement, et former un grand corps des services d'état, qui confirme les anciens services de la noblesse réelle, récompense les faits modernes, amalgame toutes les gloires, appaise toutes les haines et les prétentions injurieuses à la majorité numérique des membres méritans d'une nation.

» Qu'en Allemagne même, cette création d'un grand corps des services d'Etat serait sans inconvéniens; en ce qu'il comprendrait de fait les médiatisés, et la noblesse existante, dont la source est réellement plus pure et le nombre plus restreint qu'ailleurs; qu'on y adjoint les guerriers et les magistrats distingués que les souverains ont déjà récompensés par des promotions; enfin ceux qui les méritent de nos jours successivement.

» Que ce parti est le seul à prendre en Europe, même dans l'intérêt de la noblesse et de l'aristocratie légale ou constitutionnelle, reconnue indispensable dans les léviers d'état, pour étouffer les erreurs démagogiques qui profitent adroitement des exagérations nobiliaires pour y substituer les leurs.

Qu'enfin la création d'un grand Jury d'Etat serait très-utile comme quatrième force, en cas de vétos réitérés des Chambres, et pour prononcer définitivement ; en un mot, qu'il remplacerait avantageusement le parti ministériel, véritable abus constitutionnel en tous pays.

ÉLÉMENS STATIQUES

DES ÉLECTIONS.

Les révolutions ont tellement perfectionné les influences et les cotteries politiques, que ce qu'on croit l'opinion publique, n'est le plus souvent que celle d'un parti. L'indépendance absolue, le vœu sincère du bien général et le cri de la conscience et de la justice doivent être les seuls guides, dans le choix des représentans de l'ordre social.

Il est donc de la première importance de paraliser le plus possible, les intrigues, par un système régulier; 1° d'admission aux élections; 2° de vote dans ces mêmes élections; 3° de balance définitive des premiers choix faits pour assurer les meilleurs.

Considérons, avant tout, le mécanisme ou la statique d'une élection politique.

Qu'est-ce qu'une élection? le choix d'un ou de plusieurs individus qui représentent les vœux, les droits d'un plus grand nombre : ou bien, en langage statique, l'*élu est la résultante de plusieurs forces morales, nommées votes des électeurs.*

Ainsi (fig. 13) les forces morales A,B,C,D votant dans le même sens, agissent pour produire, hors des rangs des éligibles, placés sur la ligne M N, l'individu ou le corps E, qui représentera leurs intentions. Ces forces morales, ou voix, ont donc, comme les forces méca-

niques, une résultante unique H, égale au nombre des votans en leur faveur, puisque les votes se comptent égaux. Ainsi la résultante H représente quatre ou quatre cents votans, en supposant chaque force, c'est-à-dire A ou B, être un ou cent votans. N'importe le nombre.

Pour un second élu concurrent avec le premier, la même figure 13 peut exprimer la statique de cette deuxième expression des votes.

Actuellement cherchons la composition de chaque vote. Il est dirigé ou doit l'être par deux impulsions internes, savoir : l'*intérêt* et la *conscience du juste*, qu'on peut traduire par deux autres expressions ou conséquences analogues, la *propriété* et la *justice arbstaite* qui ont une résultante de l'exacte balance de ces forces (fig. 14.)

A présent, si l'une d'elles existe seule, c'est-à-dire la force J, savoir : l'*intérêt* ou la *propriété* ; ou bien si elle existe à un degré relatif trop supérieur à l'opposée C, qui est la *justice* ou la *conscience*, il est évident que la résultante R, ou le vote dévie de la ligne droite, prend la position oblique R A' : et que si enfin, la puissance C, de *conscience* et de *justice* est nulle, l'*intérêt* seul domine et la résultante morale la plus sage est renversée.

Au contraire, si la force d'*opinion* ou de conscience supposée C, domine ou existe seule, et que l'intérêt ou la *propriété* I cesse de lutter et d'agir, la résultante R A" ou le vote est tout entier dans un sens opposé.

Il est donc nécessaire que ces deux forces soient *égales*, pour que le vote soit pur et en ligne droite ; c'est-à-dire que l'*intérêt* et la *conscience du juste* envers autrui, agissent également sur l'âme du votant.

Actuellement, on peut appliquer au système général, à la réunion des votes, ce que nous venons de démontrer pour un seul vote particulier ; en considérant (fig. 14) la

force I comme la résultante générale des votes particuliers d'intérêts, et la puissance C comme la résultante générale des votes particuliers dictés par l'*équité* ou l'opinion; résultantes toutes deux indispensables. Mais quel sera à présent la proportion de ces deux *forces votantes générales*? Elle ne peut être la même que dans un seul vote particulier : c'est-à-dire *égale*, et en voici la raison.

Toutes les forces votantes de l'*intérêt* général ou de la *propriété*, sont mues évidemment par le grand but conservateur de la constitution de l'état, garantie de cette propriété. Ce vœu est nécessairement dans l'homme qui possède à juste titre, qui désire de conserver et ne le peut que par l'équilibre général, ou l'absence des secousses politiques; une fois le pacte social consenti et censé le meilleur possible. Mais dans les forces votantes de l'*equité prétendue*, ou de la *conscience abstraite* et enfin du *talent* ou des opinions destinées à représenter de tels votes, il se glisse involontairement, par cette même nature de l'homme, une autre subdivision très-importante à considérer.

En effet, l'opinion de celui qui ne possède pas de fortune et qui est doué d'imagination, de talent et d'énergie, se compose de deux forces élémentaires secrètes (fig. 16.) savoir : l'*équité naturelle ou abstraite*, inhérente à l'homme, et l'*ambition personnelle insensible*, qui le porte à desirer imperceptiblement des améliorations prétendues, dans les institutions, les lois ou les impositions nouvelles; variations d'où doivent résulter cependant quelques avantages pour lui ou les siens. Si ce n'est pas l'intérêt personnel qui le guide précisément, ce sera l'esprit de système, l'éclat d'une pensée nouvelle, et surtout le desir de la renommée, ou enfin, souvent ce seront

les suggestions des sophistes adroits et plus intéressés que lui dans leurs plans, pour attenter à la propriété, la démembrer et s'en créer une.

Il s'en suit que les vœux des représentans supposés de l'*opinion*, ou de la *conscience*, exprimés par le *talent* seul, sont altérés au moins pour moitié dans leur pureté native par les motifs ci-dessus, en supposant encore les votans les plus sages possibles. Dès-lors il est juste et prudent de sous doubler le nombre de ces votans dont la moitié des opinions tendrait évidemment à altérer, peut-être sans le vouloir, les bases de la propriété ou le maintien des lois organiques qui la protégent.

Il suit encore de tout ce qui précède, que puisque dans les forces composantes des votes généraux, nous admettions d'abord celles d'*intérêt* et d'*opinion* chacune pour *moitié* et que, par une considération secondaire et très-fondée, nous démontrons que les votes d'*opinion* doivent être *sous doublés* pour ne pas risquer d'introduire, pour moitié aussi, l'ambition personnelle et des altérations dangereuses, dans les votes purs; il en résulte enfin que le nombre des votans de l'*opinion* ou de l'*équité abstraite* représentée par le *talent*, ne doit être portée qu'au quart de la totalité de la chambre électorale. Cela est évident. Puisqu'il n'y a, par la statique, qu'une *moitié* réelle *de la moitié* (fig. 15), c'est-à-dire le quart de tous ces votes qui agisse réellement dans le sens de la propriété et du système conservateur de la Charte, et que l'autre quart vise toujours à y attenter imperceptiblement. Il faut donc en définitif, rendre le nombre des votes du *talent spéculatif* et *systématique* le moindre possible, sans toutefois l'étouffer: et le quart, d'après la démonstration ci-dessus, paraît la proportion la plus convenable; surtout si l'on considère que ce quart, doué en général de plus

d'éloquence et d'énergie, équivaudra presque en résultat à une moitié numérique, quant à l'influence.

Si l'on ajoute à ces considérations que même dans les votes de l'*intérêt* ou de la *propriété*, il peut se trouver encore des novateurs à système, que l'éclat de la renommée et des paradoxes brillans, séduit plus encore que le maintien de leur fortune et de celle de l'état, ce ne sera pas trop faire pour la prudence et la sagesse, conciliées avec les droits du talent systématique, que d'établir en définitif, le rapport des votes de la *propriété* ou du maintien de la Charte, avec les votes de l'esprit réformateur, ou *du talent* dont le rapport de un sur quatre.

Il s'en suit que, dans toutes les constitutions où l'on n'admet qu'une de ces deux forces, *la propriété* et *l'opinion systématique* ou *le talent*, on commet une erreur grave; elles doivent concourir toutes deux, mais avec une action relative seulement, à l'émission des votes. Nous croyons avoir prouvé qu'elle est la proportion la plus sage, c'est-à-dire 3/4 en votes pour la propriété et un quart en votes du talent ou du mérite abstrait, ou enfin de la vertu qui doit toujours être avantagée, d'après notre système, développé au chapitre de *l'éducation*, qui trouve ici une de ses applications les plus utiles.

Cette vérité reconnue, voyons l'effet relatif des votes ou des candidats admis, d'après ces bases. Il est clair que, pour emporter le poids P ou la place en question, ils seront entre eux, par exemple, comme les poids A, M, N, G. (fig. 16) c'est-à-dire comme les nombres 400, 600, 700 et 60, nombre supposé des voix de chacun. Or il est évident que les nombres 400 et 60 étant les moindres, deviennent nuls, sont éliminés de fait, et que la balance se réduit à l'équilibre des deux plus grands; c'est-

à dire qu'il faut savoir, dans la balance d'élection, laquelle l'emportera des deux résultantes simples N et M, qui agissent suivant leur degré relatif.

Il semblerait donc (fig. 16) que le candidat N, ou 700, devrait être nommé; mais il faut observer qu'alors les votes perdus précédemment pour les candidats A et G se reportent à un nouveau scrutin, et souvent d'une manière imprévue et très-puissante, sur le candidat le plus faible des deux, et cela au point de rendre cette résultante des votes définitifs la plus nombreuse et totalement en faveur de ce dernier.

Ainsi N ou M peuvent triompher définitivement suivant les votes additionnels qui seront renversés par le nouveau scrutin, et qui ne s'occuperont plus des candidats A et G.

Le mode ordinaire d'élimination est donc exact, et le procédé matériel des élections ou des résultantes des votes paraît statiquement juste.

Il s'agit à présent d'examiner la composition des forces votantes elles-mêmes : car il ne suffit pas de connaître l'expression précise ou la résultante mathématique des voix, il faut s'assurer encore que ces voix soient pures; autrement la résultante ou *l'élu* enfin ne seraient pas plus dignes de confiance qu'elles.

Ceci nous amène nécessairement à analyser la question délicate de la *majorité* et de la *minorité* dans les assemblées délibérantes.

Si tous les élémens de la réunion votante étaient purs, d'après notre système d'éducation proposé, et en supposant même ses effets certains, la majorité des votes serait l'expression positive du mieux électif. Mais comme nous croyons avoir démontré, au chapitre des constitutions et à l'analyse démocratique, que les passions et surtout les intérêts sans frein politique, religieux, ou même légal,

seraient, sont et avaient toujours été la base de l'opinion et de la conduite de la multitude; que l'exemple du *forum*, des votes par centuries et des démocraties de tous les tems prouvaient cette constante et triste vérité, il en résulte que la majorité des votes des assemblées populaires radicales n'est réellement que la majorité des forces physiques déchaînées. Elle n'est que l'intérêt du moment seul guide de ces masses dénuées en général de haut raisonnement, d'instruction, de tempérance, et sujettes surtout à l'influence de l'intrigue. Il faut donc, pour juger sainement où doivent s'arrêter les demandes et concessions d'une part, ainsi que les moyens sages d'y déférer, il faut, dis-je, des hommes instruits, justes et sans passions. Or de tels êtres sont nécessairement la partie la plus rare, la plus réduite, la plus favorisée du ciel dans une telle masse inculte : c'est-à-dire qu'ils forment une minorité très-réelle. Ainsi il est évident que dans les assemblées populaires radicales, la *minorité* est nécessairement la résultante la plus sage, le régulateur le plus sûr, la véritable majorité de la raison désintéressée, et doit avoir la prépondérance sous le rapport des principes et de l'équité universelle.

Il résulte en revanche des mêmes raisonnemens, que dans les assemblées d'individus, déjà triés par des modes qui assurent des mœurs, des connaissances et de la justice dans les élus, la majorité des votans est alors réellement la majorité des opinions sages et équitables; en mettant toutefois à part les passions et les circonstances accidentelles qui, comme les frottemens mécaniques, altèrent enfin les rouages les mieux calculés.

Ainsi donc la minorité dans les assemblées primaires radicales est vraisemblablement la majorité de la sagesse et de l'équité; c'est l'opinion de Montesquieu.

Ainsi, au contraire, la majorité numérique y est la majorité des passions intéressées, et ne pouvant concourir à des élections qu'elle ferait dans son sens erroné, elle ne peut agir qu'abusivement. Il vaut donc mieux qu'elle n'agisse pas, et dès-lors les assemblées primaires radicales sont des monstruosités dans la statique sociale, quand elles ont à délibérer sous le rapport de l'intérêt matériel ou pécuniaire.

Mais nous verrons dans la suite comment on peut les faire concourir à certaines élections non susceptibles d'agitations intérieures ni d'intérêts directs; de manière à concilier l'orgueil personnel et le droit représentatif attaché à chaque individu de l'espèce humaine, avec la paix publique que ce droit mal entendu tend sans cesse à troubler pour son profit particulier.

On verra, par exemple, que les assemblées primaires doivent être très-compétentes dans les élections qui n'ont pour but que de fixer les qualités morales, les réputations et l'emploi des individus, mais jamais les intérêts matériels urgens. Car, dans le premier cas, les masses populaires ont souvent plus de désintéressement et d'élan de franchise ou de vérité que les opinions des salons et des coteries; de même qu'elles ont trop de penchant au profit du moment pour rester arbitres des mobiles des intérêts pécuniaires qui jamais ne doivent leur être abandonnés, même indirectement.

Il suit de tout ceci que les Chambres électorales doivent être déjà un triage fait par un mode sévère, et doivent se composer de trois quarts de représentans de la *propriété moyenne* ou de l'intérêt social et d'un quart de représentans du mérite ou de la *justice abstraite*, autre intérêt social, au moins aussi influent sur le bonheur.

Actuellement, nous avons dit que le jury général de

mérite ou d'honneur, était un conseil occulte, formé de tous les jurys locaux, chargés spécialement de délivrer des attestations aux citoyens sans fortune, mais jugés dignes de devenir les électeurs représentans de l'opinion, du mérite enfin, ou du talent basé sur les vertus sociales; électeurs dont le nombre est déterminé et modéré.

Comment y parvenir?

Ne serait-il pas possible d'employer un mode assez simple dont un peuple sage et immuable dans ses institutions antiques nous donne un exemple utile? En Chine, il existe un livre de vie pour l'Empereur; il en existe un, surtout pour les Mandarins qui sont très nombreux, et quelques auteurs assurent que les Mandarins eux-mêmes tiennent des registres fidèles et concis des actions principales des fonctionnaires à leurs ordres. Ne serait-il pas possible, d'après cet exemple déjà pratiqué, et plus praticable dans des états moins peuplés, d'ouvrir par corps électoral, un livre de vie, c'est-à-dire de *mérite*, de *morale*, ou des *services*? Ce livre serait tenu par le jury de mérite local secret, et l'on y inscrirait brièvement l'opinion unanime de ses membres sur les hommes distingués sans fortune, sur les fonctionnaires ou les nobles anciens et nouveaux, sur les militaires décorés, mutilés, sur les gens de loi, les employés, et enfin sur tous les individus remarquables qui ne peuvent fournir la cotisation pour être électeur de droit.

Ce livre *de vie* ou des *services* serait divisé en deux classes ou séries. Dans la première, seraient placés les hommes notés depuis leur adolescence en première ligne au système d'éducation, comme éminemment bons ou vertueux, et qui n'ont point démenti cette note honorable. Dans la deuxième classe seraient les agens publics, les employés, les militaires réformés et décorés, dont l'énergie,

les talens, les services, la probité en affaires et la conduite estimable méritent d'être au moins assimilés aux électeurs propriétaires quant au droit de vote.

Or, je le demande à tout être impartial, un tel registre ne serait-il pas un frein salutaire pour le vice, et un espoir fondé pour le mérite pauvre ? Ne serait-ce pas un meilleur guide que le registre du percepteur ? n'est-ce pas ouvrir une porte loyale et franche, à la vertu réelle qui se développera par l'éducation du cœur que nous avons suggérée, que nous ne perdrons jamais de vue, et qui trouve ici sa plus douce récompense ?

Ce principe admis, le livre *de vie fondamentale* renfermerait, seul, une copie exacte et détaillée des notes secrètes et honorables, bases des opinions des jurys. Il serait ensuite dressé un livre de *mérite secondaire*, un *registre électoral*, où seraient seulement inscrits les électeurs moraux, avec les numéros que leur mérite reconnu leur a fait obtenir ; mais avec un simple extrait de la note fondamentale, et dégagé des détails trop étendus des motifs. On sent que le silence et des numéros éloignés suffiraient seuls pour faire la part des candidats moins méritans ou équivoques.

Ainsi, en général, par exemple, on verrait au registre électoral moral.

N°. 10. M. B... ancien chef d'administration, sans for-
» tune, après quarante ans de services publics et de ma-
» niement des deniers de l'état. (première série, élec-
» teur moral.)

» N°. 21. M. C**, ancien militaire, couvert de bles-
» sures, n'ayant que sa pension, après trente ans de
» services et avoir commandé dans les places, en pays
» ennemi. (Première série, électeur moral.)

» N°. 44. M. D**, négociant de la plus rare probité,

» ruiné par des faillites et pour avoir payé tous ses propres
» créanciers. (Première série.)

» N°. 580. M. G..., homme d'esprit, moraliste sévère,
» auteur de plans de finances et de constitutions, mais
» qui a ruiné sa famille par ses systèmes défectueux,
» mérite cependant, par ses vastes connaissances et sa haute
» probité, d'être électeur. (Deuxième série, non éligible.)
Ainsi de suite :

Il est évident que ce projet est un sujet d'émulation pour les gens de bien et même pour tout citoyen jaloux d'être inscrit au livre des services. Nous détaillerons plus loin ses avantages nouveaux et incontestables.

Cela posé, revenons à la première partie du corps électoral, c'est-à-dire les trois quarts de l'assemblée. Quel sera le type ou le *minimum* de fortune des électeurs représentant la *propriété moyenne* ? Je crois impossible de fixer, comme on l'a fait dans certains états, cette limite par un tarif uniforme, tarif qui doit varier nécessairement suivant les cercles électoraux, suivant leur opulence, leur commerce, leurs mœurs et même les temps. Mais peut-être pourrait-on poser en principe que, pour représenter la *propriété moyenne*, il faut que l'individu puisse exister avec sa famille, sans travail, au besoin pendant vingt ans, terme moyen d'une commotion politique dans laquelle il doit être désintéressé, ayant son existence assurée, n'ayant qu'à perdre, et dès-lors étant ami de l'ordre public. Ce terme de vingt ans est calculé d'après l'analyse des temps moyens qu'ont duré toutes les révolutions ou guerres générales, depuis six siècles.

Or, on voit clairement, par cette base, que la vie animale étant beaucoup plus chère dans les capitales, moins dispendieuse dans les cercles éloignés et les pays de montagnes, il doit en résulter une donnée variable pour

la représentation de l'existence moyenne d'une famille électorale (1). L'assiette inégale des contributions confirme encore l'inconvénient de prendre une base invariable ; c'est à dire le *registre du contrôleur* ; d'autant que beaucoup de propriétés sont chargées d'hypothèques dont le fisc n'a pas même connaissance, et qui rendent la valeur nulle, puisque le propriétaire doit souvent plus qu'il ne possède. Cette cotte, au surplus, devrait être double pour les habitans des capitales, où l'intrigue et les dépenses sont en effet presque doubles. Ces rôles des contributions fixées pour être électeur, se gradueraient d'après un tarif basé sur le prix des subsistances, des loyers, et des élémens matériels de l'existence dans chaque département ou cercle ; de manière à représenter partout une aisance égale pendant vingt ans, quoiqu'avec des revenus inégaux. Cette échelle graduée serait facile à faire, moyennant les états statistiques des cercles. On aurait ainsi une base mathématique pour la propriété moyenne, à laquelle joignant les électeurs porteurs des attestations de mérite, on obtiendrait un tout digne de confiance. En un mot, on remédierait, par là, au vice radical de plusieurs constitutions modernes, qui est de ne pas représenter assez la propriété et de ne pas représenter du tout (officiellement du moins), le mérite moral et la vertu autres propriétés très-réelles et garanties au moins aussi sûres.

On verra plus bas et dans le plus grand détail, le mode à suivre pour le choix des électeurs porteurs des attesta-

(1) En France, ce mode uniforme ne donne que 35 électeurs pour la Corse et 2,000 pour d'autres départemens, c'est-à-dire 1/900e des chefs de famille en Corse, et 1/12e à Paris. Pareil vice pourait exister en Allemagne, pour le Tyrol ; en Espagne pour la Biscaye et la Galice ; ainsi de suite.

tions de mérite qui composent le quart du corps électoral. Nous allons préalablement nous occuper d'un point essentiel qui tendrait à paralyser toutes les bases et tous les choix si l'on n'y donnait la plus sérieuse attention : je veux dire le recueil des votes.

Les anciens peuples votaient de diverses manières, suivant le nombre de sujets à élire, et d'après leurs mœurs plus ou moins sauvages. Les Scythes, les Polonais, les Hongrois, les Vénitiens, dans le principe, votaient par acclamations. Les Gaulois, les Romains, à une espèce de scrutin, à l'urne : les Saxons, les Normands, les Anglais, en écrivant et recueillant les votes épars.

Le mode actuel, principalement en France, consiste à voter à un scrutin dépouillé par les membres d'un bureau nommé en définitif par l'assemblée elle-même. Ce mode qui présente, en apparence, des motifs de sécurité, n'est que trop susceptible, dans la pratique, des plus graves abus. Non-seulement les ministres et des associations envoient des émissaires sur les lieux ; non-seulement des intrigans colportent des billets tous faits pour leurs créatures, et les distribuent à des électeurs bornés ou cabaleurs influens ; mais encore on insiste pour l'acceptation de tels billets ou bulletins; et leur refus est souvent un motif de haîne ou de persécution. Il est très-important de soustraire partout les électeurs à de telles atteintes ou instances, par un mode plus occulte de votes et par un choix instantané.

Ainsi, jusqu'à présent le vote seul a été enfermé pour le dérober à l'influence, but qu'on n'atteignait point, puisque cette influence était antérieure à l'arrivée de l'électeur à l'assemblée. Ne serait-il pas plus sûr d'isoler, en outre, le votant lui même, au moment où il fait son bulletin qui ne doit jamais être apporté ni colporté, comme cela se pratique abusivement ?

Ainsi, on proposerait que les électeurs passassent successivement et *seuls*, par une galerie d'analyse électorale, divisée en plusieurs compartimens : le premier pour la simple vérification de la carte d'entrée et le serment qu'on n'a aucun vote préparé, ni aucune influence. Le deuxième pour rester seul à écrire son bulletin, soit d'après sa conscience et ses lumières personnelles, soit en consultant le registre des éligibles pécuniaires, garant de la propriété moyenne; soit enfin en consultant le *livre de vie* ou de *mérite* du cercle, et qui serait déposé en abrégé dans ce cabinet de retraite; livre où seraient inscrits, comme nous l'avons dit, les véritables éligibles moraux, par ordre exact de numéros sur leur mérite; mais sans exprimer tous les détails des motifs du jury qui rendraient le deuxième registre trop volumineux. Un simple extrait de la note fondamentale suffirait avec le numero de la série pour chacun. On conviendra que cette liste, basée en principe sur des faits notoires et honorables, vérifiés par un jury vénéré universellement, doit avoir plus de poids pour éclairer les choix, que des listes abusives données par l'intrigue, colportées par l'intérêt, et réfutées, le plus souvent, par le mode même qu'on emploie. Cette utile comparaison mise franchement sous les yeux du votant, savoir du registre des *éligibles propriétaires* et du registre des *éligibles moraux*; ce répertoire sacré serait un véritable trait de lumière, un examen de conscience politique, un choix pur enfin et raisonné, loin d'être un résultat de cabales odieuses et de partis en guerre, comme cela résulte trop souvent des sollicitations et des listes préliminaires.

Le troisième compartiment de la galerie serait destiné à recevoir le vote ainsi preparé et déposé dans l'urne en présence du bureau. Au, total cette filière, indiquée à jours

fixes, ne serait pas beaucoup plus longue que le mode qu'on emploie, et laisserait au moins la tranquillité et la sûreté du libre arbitre qui n'existe dans aucun mode électif moderne.

Ce plan proposé, actuellement, le troisième objet à considérer d'après le système électoral est la qualité des *éligibles*, et la balance des choix pour assurer les meilleurs.

Or, les *éligibles*, (ainsi que les électeurs), se composent d'après notre plan, des *éligibles propriétaires*, et des *éligibles moraux*; c'est-à-dire de ceux dont la garantie morale est regardée comme équivalente à la garantie d'intérêt personnel.

Voyons 1°. quel sera le tarif des *éligibles* garants de la propriété?

Avant tout, nous devons supposer les peuples arrivés à un système constitutionnel permanent. C'est donc à sa conservation qu'il faut tendre constamment. Or, cette conservation est fondée sur l'intérêt et la justice ou la morale. L'intérêt, ainsi que nous l'avons déploré au chapitre des constitutions, devant donc être mis encore en première ligne, jusqu'à quel point doit-il être le régulateur du choix des éligibles propriétaires?

Nous avons établi que pour les électeurs propriétaires, le taux à fixer était la somme suffisante pour exister, eux et leur famille, pendant une commotion politique dans laquelle ils n'auraient qu'à perdre. Nous avons estimé à vingt années, d'après les calculs statiques, la durée moyenne des commotions politiques ou guerres générales; d'où il résulte, qu'en estimant à 2500 fr. ou à 1250 florins environ, la dépense annuelle d'une famille d'électeur dans les cercles lointains, la somme nécessaire pour exister pendant vingt ans, et être étranger, ou plutôt opposant à

toute révolution à fuir, se monterait en capital à 50,000 fr. ou 25000 florins environ. Il s'en suit, qu'en estimant au cinquième du revenu, l'impôt moyen européen aujourd'hui, il faudrait pour être électeur départemental payer 500 fr ou 250 florins annuels d'impôt foncier. Il a été convenu, en outre, que l'on doublerait cette donnée du principal de 50,000 fr. ou de l'impôt de 500 fr. pour les capitales, où cet excédent n'est véritablement que l'équivalent de pareille fortune ailleurs.

Cette base posée pour les électeurs propriétaires, quel serait le tarif des éligibles qui doivent être encore plus intéressés au maintien de l'ordre social ?

Etablir que ce seront les plus imposés du cercle électoral, c'est un principe qui tendrait à une espèce d'aristocratie pécuniaire ou commerciale, susceptible des plus graves inconvéniens. Si l'on redoute cet abus pour la haute noblesse propriétaire, à plus forte raison doit-on le craindre pour les possesseurs de fortunes subites dont la conscience est souvent moins scrupuleuse.

Il paraîtrait plus convenable de prendre le taux de l'imposition moyenne entre les plus imposés, et le droit exigé pour être simple électeur. Cette échelle moyenne varierait nécessairement par cercle; mais cela doit être pour arriver au but qui est d'avoir des éligibles également éloignés des deux extrémités politiques dangereuses, *le désordre et l'aristocratie outrée des richesses.* Au surplus ce tarif des éligibles se dresserait facilement pour les cercles, en prenant la moyenne proportionnelle entre le taux moyen des *cent* plus imposés, et l'impôt pour être électeur de droit, et dans les capitales en doublant cette donnée.

Cette base enfin paraîtrait d'autant plus sage qu'un taux fixe est susceptible de varier inévitablement à la longue.

En effet le prix des denrées, la vigueur ou la stagnation du commerce, la rareté ou l'abondance de l'or et des espèces, enfin des guerres malheureuses et des contributions forcées peuvent faire qu'un tarif d'aisance devienne excessif, ou trop bas suivant les circonstances. Il faut donc poser en principe des données assises sur des moyennes proportionnelles très-facilement calculables, et non sur des cotes fixes dont les sources, variables nécessairement, doivent motiver un jour de nouvelles lois; dangereux écueil en matière de gouvernement.

Telles sont les bases statiques pour les éligibles représentans de la propriété. Quant aux éligibles moraux, nous pensons qu'ils ne pourraient être pris que dans les électeurs de la première série au livre de mérite : classe qui offre une garantie protectrice au moins égale à celle de la haute propriété. On remarquera que les électeurs moraux ne formant qu'un quart de l'assemblée, il s'en suit que les propriétaires auront toujours la majorité réelle. D'ailleurs les jurys de mérite ne proposant que les candidats de la sagesse la plus éminente, la plus conservatrice, il n'y a nul inconvénient à rendre éligibles les électeurs moraux de la première classe, et il y a justice réelle à ne pas rendre *inéligibles* la vertu et le mérite dénués de fortune suffisante.

Ainsi définitivement pour les électeurs et les éligibles moraux, leur nomination dépendant entièrement de leur insertion par le *jury d'honneur*, sur le livre *de vie* ou *de mérite*, et dans telle ou telle série, c'est de ces deux objets extrêmement importans que nous allons nous occuper en détail; l'édifice représentatif reposant presque en entier sur cette base nouvelle et respectable, du moins suivant notre système.

Les jurys électoraux de mérite et d'honneur, comme

nous l'avons fait pressentir, doivent être autant qu'il est possible, l'expression précise de l'opinion publique; mais scrutée, épurée et vérifiée, très-scrupuleusement; car elle est sujette à d'épouvantables erreurs.

En effet, la concurrence dans les gouvernemens représentatifs a centuplé les intrigues et les calomnies qui les appuyent, ou les éloges usurpés. L'opinion dite publique, ou plutôt des salons et tavernes, ordinairement influencée, n'est plus réellement aujourd'hui et sans réserve, en aucun pays, l'opinion fondée et véritable que mérite chaque individu, sur tout s'il est remarquable : car amis ou ennemis exagèrent également. Il faut donc une espèce de tribunal secret, d'inquisition politique et amiable, une recherche exacte et inconnue enfin, pour analyser à nud et à froid, chaque réputation essentielle; et le jury de mérite seul peut y parvenir. En un mot, si l'inquisition religieuse est une absurbité, *l'inquisition morale* est une véritable nécessité aujourd'hui, en fait de gouvernement représentatif.

D'après cette auguste mission, les membres du jury de mérite paraissent devoir être nommés par les assemblées primaires elles-mêmes; mais sur une liste triple, dont la limite sera donnée plus bas et dans laquelle le monarque choisirait.

Cette liste triple des membres désignés au Roi, serait formée savoir : d'un quart, pris parmi les membres les plus respectables de tous les cultes du cercle électoral; un quart parmi les anciens magisrats, dont la fortune connue, la haute réputation de vertu, l'indépendance et la renonciation formelle à tout emploi, garantissent l'impartialité absolue; un quart parmi les *Possidenti*, propriétaires ou négocians, retirés des affaires et jouissant d'une réputation de haute probité et d'une fortune indépen-

dante : enfin le dernier quart parmi les laboureurs et artisans, prouvant plusieurs générations de travail sans tache.

Le choix des assemblées primaires ne pourrait tomber que sur ces éligibles fort rares et ayant au moins cinquante-cinq ans.

Chaque jury d'honneur serait composé de douze membres.

La liste triple formée, le monarque ferait son choix par une nouvelle vérification secrète. Et le nombre des élus étant le tiers seulement de la liste, les habitans du cercle ignoreraient déjà la composition précise du jury.

Cette précaution ne suffirait pas encore. Pour rendre ce jury plus inconnu et plus indépendant des localités, il ne se prendrait pas définitivement dans les trente-six élus désignés déjà, mais encore dans ceux des quatre cercles limitrophes. Ainsi, en comptant le lieu même pour lequel on fait le choix, on aurait cinq cercles concurrens, qui, ayant trente-six membres chacun de la première liste triple, donnent un total de cent quatre-vingts élus, sur lesquels le monarque en prenant douze pour chacun des cinq cercles, l'incertitude pour la connaissance des membres définitifs de chaque jury, serait dans le rapport de cent quatre-vingts à douze, c'est-à-dire de plus de dix-sept à un, ce qui équivaut à un incognito absolu ou certain.

Il faut ajouter à ce calcul de prudence pour l'incognito, que les douze membres, pris dans les cercles limitrophes, seront encore plus indépendans de toute influence locale et aussi bien instruits de ce qui se passe, que les membres du cercle même.

Les opérations des jurys d'*honneur* seraient, principalement la tenue du livre de vie ou de mérite. Or, nous

avons dit que la source originelle des jurys était prise dans les assemblées primaires; il s'agit de prouver à présent que cette intervention nouvelle et unique de ces assemblées n'est point une contradiction, mais au contraire un développement de notre système à leur égard. Ce système consiste, on le répète, à leur refuser toute réunion et toute délibération relative aux objets d'intérêt matériel ou pécuniaire ; mais d'admettre au contraire le *vœu public*, pour ce qui tient aux qualités de l'âme des individus. La multitude est plus franche dans ses opinions sur les hommes marquans, que les êtres plus éclairés, passionnés, et dévorés par les ambitions des cotteries. Demandez à l'homme du peuple en assemblée primaire et dans tous les temps. — *Faut-il supprimer les octrois ?* il criera toujours. — *A bas les barrières !* Son intérêt du moment, son seul guide l'y portera toujours, quoiqu'il doute au fond de la bonté du résultat. Mais demandez lui. — M.... est-il un honnête homme ? Est-il en état de bien choisir les membres du jury de mérite ? — La voix consultée sera, en général, le cri de la vérité, parce qu'ici l'intérêt est trop éloigné, et que le choix du jury de mérite, ne produira pour le peuple qu'un bien constitutionnel en perspective et non un profit instantané et direct.

Ce vote unique des assemblées primaires, pour concourrir au moins à la formation des listes sur lesquelles le monarque choisirait chaque jury définitif, parait donc concilier la nécessité de faire intervenir le peuple, au moins dans ce qui le flatte le plus, savoir : *le cri de l'honneur* et *de la droiture* qui appartient à tous les hommes ; et de lui refuser adroitement ce qui le guiderait malgré lui, savoir : le *cri de l'intérêt* et *le profit du moment*, s'il pouvait délibérer en matière de finances ou sur le choix

de ceux qui y auront une prompte influence, influence ici nulle pour le jury de mérite.

Enfin cette intervention unique des assemblées primaires devient encore plus utile, ou du moins sans inconvéniens, en remarquant qu'elles font leurs choix par la voie d'électeurs désignés dans leur sein, pour ce seul objet et parmi des éligibles déjà hors de leurs rangs, ministres des cultes, négocians, cultivateurs notables; tous distingués dans l'ordre social par leurs vertus, leur opulence, par le plus haut mérite constaté; et qu'on en dresse, en un mot, des listes triples à présenter au monarque qui fait vérifier l'exactitude des modes et des premiers choix.

Les jurys nommés, revenons à la tenue du livre de mérite, pour l'analyse des prétendans, citoyens distingués, mais sans fortune, qui ne peuvent fournir la cotisation pécuniaire exigée. Le jury prendrait sur tous, les renseignemens, quoique indirects, les plus positifs avec le secret et la prudence qui doivent caractériser de telles fonctions et la nécessité d'un incognito absolu. Leurs travaux seraient invisibles, mais leurs preuves toujours certaines. Des personnages distingués, impartiaux, et répandus dans tous les rangs de la société, sauraient, sans affectation et sans même le provoquer, ce qui en bien ou en mal peut être réellement fondé dans les réputations saillantes, les seules indispensables à connaître. Alors que de mystères dévoilés! que de belles réputations à réduire à leur valeur! et d'autre part que d'injustices à redresser! que de simples torts de jeunesse et de galanterie travestis en crimes par des ciniques couverts de sang et de forfaits, actions qui mieux éclaircies, doivent rendre l'estime à ceux qu'on calomnie, et faire entrer en balance leur bienfaisance et les belles qualités de leur âme! Que de beaux faits

d'armes basés sur des traits d'humanité et de désintéressement! Enfin que d'actes de générosité ou de vertu ignorés jusqu'alors, et mis au grand jour, malgré la modestie silencieuse des gens de bien !... Combien cette compensation rendrait doux et salutaire le travail des jurys ! Au surplus on remarquera qu'il ne s'agit ici que de recueillir les actions principales, souvent constatées par des actes judiciaires, administratifs, ou par la notoriété, et qu'on n'admet comme notes secrètes, bases du livre de vie, que les faits authentiques. En un mot la simple série des numéros et des extraits fixerait les choix ; les preuves secrètes resteraient toujours dans les archives.

Il faut convenir que ce livre *de vie* ou de *mérite* serait évidemment le rectificateur des cotteries et des réputations usurpées ou injustes. Il n'empêcherait point tel électeur d'avoir son opinion mieux établie encore, d'après des notions particulières plus sûres peut-être, en certains cas ; mais pour la très grande majorité des votans, ce serait un répertoire fort utile et propre à rectifier les écarts de l'opinion publique, si souvent égarée par les déclamateurs, les intriguans ou les ennemis personnels. On ne peut se dissimuler que le gouvernement représentatif est malheureusement celui de tous qui met le plus de passions en effervescence, par sa nature même. Les moyens de vérification doivent donc y être d'autant plus fréquens et plus loyalement employés, que les ambitions, sources de mensonges et de calomnies, sont plus développées dans de telles constitutions, où il faut se montrer, parler, crier, et souvent agir en bien ou en mal pour être connu.

C'est enfin, principalement dans le but d'arracher à l'oubli ou à l'injustice, des hommes rares, trop modestes, ou trop dénués de fortune, que le livre de mérite, ce

vérificateur de l'opinion publique épurée et vérifiée, doit être ouvert et scrupuleusement rédigé, pour que la vérité puisse éclater dans toute sa pureté et que les candidats honorables soient classés par elle avec certitude.

Mais dira-t-on --- « en admettant l'incognito difficile du jury proposé, la nécessité de nommer un secretaire dépositaire du livre de mérite, entraînerait de grandes difficultés ? Ce secretaire serait nécessairement connu dans peu ? il peut être l'objet de violences et de persécutions, pour communiquer les notes secrètes, bases du jury ? enfin on peut le forcer par des voies de fait à désigner les membres. »

Ou répondra que le secretaire lui-même ne connait point les membres ; que leurs communications avec lui n'existent que par écrit, et, comme dans l'ancienne Venise, par une urne de dépôt où ils placent les notes secrètes, bases du livre ; que ce registre important, quoique sous la garde spéciale du secretaire, est aussi sous celle de la force armée du cercle électoral, dans des archives où le secretaire est logé et gardé, et dont il doit s'absenter à jour fixe, pour la vérification par le président du jury, qui seul a une clé de ce dépôt ; qu'enfin on préviendrait toutes voies de fait ou séductions pour connaître les notes, en nommant un secretaire d'un caractère ferme, éprouvé ; et qu'il serait défendu, au surplus, autant par l'opinion générale contre des atteintes particulières, que par la rigueur des châtimens infligés à ceux qui tenteraient de pareilles violations.

Une dernière objection à faire serait enfin celle du danger d'une pareille institution pour l'état, si elle était permanente dans ses membres. —— « Quelle force, quelle in-
» fluence n'auraient pas de tels Jurys d'honneur ! dira-
» t-on ? Malgré leurs vertus et leurs principes libéraux,

» l'ambition finirait par les séduire, et par gouverner,
» au moyen de notes plus ou moins favorables accordées
» à leurs amis, créatures ou partisans.

Aussi, dès le principe de cette pensée, a-t-on songé à renouveller les jurys, au moins tous les cinq ans, sans possibilité de renommer jamais les mêmes membres.

Par là, vous rejettez toute idée de permanence, d'influence dangereuse et de règne indirect par les notes morales. Par là, vous vérifiez, scrutez et analysez les premiers documens que ceux des nouveaux membres peuvent confirmer, infirmer ou détruire; enfin vous passez au creuset du temps et à celui de nouveaux examinateurs, également sages, des réputations qui, ainsi, acquièrent un plus haut dégré d'évidence et de certitude. D'ailleurs, tous les membres des jurys de mérite devant être âgés au moins de cinquante-cinq ans, le terme de cinq années d'exercice, les porte à soixante, terme moyen des décès dans la vieillesse : d'où l'on voit que le remplacement, dans tous les cas, est aussi indispensable, que prévu en principe. Qu'on ajoute enfin à cette utilité générale démontrée, le perfectionnement certain des vies privées, par le désir et la noble ambition d'être au nombre des élus du jury d'honneur, qui pourra douter alors de l'universalité des bienfaits de cette institution?

On conjure donc les gens de bien sans égoïsme, sans passions autres que celle du bonheur public, de méditer ce projet des *jurys d'honneur*, qui parait réunir tous les freins religieux, sociaux, et même personnels.

Ce projet supposé admis, il restera à déterminer les élections des membres composant la troisième force constitutionnelle si importante, savoir : la grande force modérante C, destinée à maintenir l'équilibre entre les om munes et la puissance royale ou ministérielle : c'est

à-dire qu'il faut fixer les élémens de la chambre haute ou tierce.

C'est ici que doit être la force monarchique, la limite de sa puissance ; mais aussi l'inflexible nécessité de lui laisser cette puissance pleine et entière, si l'état doit rester vraiment une monarchie constitutionnelle. C'est ici qu'il faut tâcher de concilier le vœu monarchique, exprimé par la majorité de la population européenne, avec les principes philosophiques et vraiment libéraux, c'est-à-dire sans exagération comme sans arrière-pensée.

Pour cela, revenons brièvement à notre base.

Il est démontré au chapitre des *constitutions politiques*, que l'existence de la tierce force modérante C, est indispensable pour passer à droite ou à gauche du lévier d'état et pour rétablir l'équilibre. On a dit qu'elle devait être prise dans tout ce qu'il y avait de plus pur, de plus instruit, de plus énergique, et surtout de plus sage dans une nation.

Comment y parvenir ? où puiser les membres de la chambre tierce ? par qui les faire choisir ?

Voilà les questions essentielles !

Or, pour la première, nous croyons avoir prouvé dans ce même chapitre désigné, que ce choix ne pouvait être fait que dans *le corps des services d'état* ; services rendus dans toutes les classes de la société ou les crises politiques, soit que ces services proviennent d'une ancienne noblesse, dont le nom dès-lors ne doit plus choquer ; soit d'une noblesse plus récente et méritée à juste titre ; soit enfin des citoyens qui, dans une sphère plus modeste, auront obtenu des distinctions honorables.

Le grand *corps des services d'état* se composerait de ces trois séries d'individus respectables ; mais hâtons-nous de prévenir l'effet que l'expression de *corps des*

services d'état pourrait produire dans l'esprit des ciniques politiques, en annonçant que ce corps, en même temps qu'il fournirait seul les élémens de la chambre haute, ne serait susceptible d'hérédité perpétuelle, ni dans ses élémens, ni même dans son existence à cette chambre; c'est-à-dire qu'il y aurait *prescription* inévitable et pour le *corps des services*, et pour la pairie. En effet, rien n'est éternellement bon et estimable ou utile ici bas, et toute hérédité ou perpétuité supposée dans les qualités variables de l'homme, parait, aux yeux du sage, une absurdité physique, morale et politique.

Il faut s'expliquer enfin sur cette prescription dans le *corps des services* déjà énoncée.

Autant il est évident que les grandes qualités des individus membres de ce corps respectable, doivent être la base des choix pour la chambre haute, autant il est évident aussi que ces qualités ne peuvent être éternelles, ni transmissibles à volonté. En vain l'éducation, les bons exemples, l'intérêt des familles les portent à perpétuer les vrais principes, le courage et même certaines vertus à leurs descendans, il n'en est pas moins vrai que l'ordre social européen, le mélange des races, suites des mœurs relâchées, le luxe et les jouissances enfin, fruit des hautes charges, enfantent tôt ou tard la dégénération. L'exemple de tous les temps et de tous les états, prouve cette vérité.

Voyons d'ailleurs ce qui résulte en Pologne et même en d'autres pays, de la perpétuité de la noblesse. On y voit avec peine une surabondance d'infortunés gentils hommes forcés, en Pologne surtout, de se livrer aux travaux serviles, à la domesticité même, et d'avilir ainsi, leur origine et leurs titres. Il se forme donc, pour eux, une véritable prescription *de fait*, et ils retombent forcément dans la classe plébeienne. Au contraire, si, au lieu de

cette dissolution inévitable, par la quantité et la misère, on adopte une presrription légale, fondée sur les probabilités physiques, sur les qualités variables de l'homme et sur les droits constans de tous, on arrive à des résultats plus équitables pour l'ordre social.

Quelle serait la limite de cette prescription ?

Ce serait peut-être un juste milieu entre nos préjugés modernes et les maximes des peuples les plus anciens et les plus sages.

Presque tous les anciens Polonais sont nobles. On en peut dire autant de certaines provinces allemandes et même françaises, telles que la Bretagne. Au contraire, la noblesse en Chine est purement personnelle et s'éteint avec l'individu qui la possède. Dans certains cas, l'Empereur annoblit les ancêtres seulement; et cela, par suite de la profonde vénération de ce peuple pour ses pères; vénération qui leur fait considérer cette faveur comme plus précieuse que l'hérédité. Mais cette hérédité est donc, par là même, proscrite en Chine, autant qu'elle est abusive au dernier dégré dans une partie de l'Europe, par le doublement de la noblesse et par l'augmentation des majorats.

Ainsi, entre la non hérédité de la noblesse en Chine, et l'hérédité abusive et perpétuelle en Europe, il y aurait un milieu sage à prendre. Car si, d'une part, cette hérédité est contre nature et choquante, il n'en est pas moins vrai que le plus grand stimulant de l'homme de bien, est de travailler pour ses enfans, de leur laisser la considération et la fortune honnête qui suivent les emplois mérités. On lui ravirait donc son plus doux espoir, en ne consacrant que son existence personnelle dans le *corps des services d'état*, et si l'on n'en faisait pas jouir à un certain point les descendans du membre titulaire. Mais,

d'autre part, c'est une grande erreur d'éterniser cette jouissance. En effet, les calculs d'higiène et de phisiologie, comme le raisonnement et l'expérience, prouvent à l'observateur, que les hautes qualités des hommes marquans dans l'histoire, ne se manifestent guère et même avec un décroissement marqué, que jusqu'à la troisième ou quatrième génération au plus. Soit que la nature se repose après s'être épuisée pour de tels individus, soit qu'elle veuille partager ses faveurs, soit enfin que les jouissances fruit du repos, quoique mérité, enfantent la mollesse et la corruption. L'histoire toute entière appuie ces vérités et à tel point, que la nature semble même refuser des successeurs directs et mâles aux héros ou aux hommes du premier ordre. Alexandre, César, parmi les guerriers anciens : Turenne, le prince Eugène de Savoye, Vauban, parmi les modernes : Socrate, Cicéron, Platon, Aristote, parmi les philosophes anciens ; Voltaire, Rousseau, Helvétius, Leibnitz et tant d'autres écrivains célèbres, n'ont pu faire parvenir leur sang et leurs qualités masculines, même à une seconde génération. Il est bien reconnu que la nature supprime les races du premier ordre et qu'elle multiplie les races médiocres. On ne fait donc, à la rigueur, que suivre sa marche sans détruire l'émulation, en adoptant une sage limite. On pense, d'après ces observations, que ce serait une prescription équitable dans le *corps des services d'état*, de porter *à cent ans* au plus, ou quatre générations, la possession du titre d'*admis né au corps des services*, élémens de la chambre haute, tant pour le titulaire que pour ses descendans ; que ce serait enfin la limite la plus convenable, étant fondée à la fois sur la constitution de l'homme et sur les constitutions politiques les plus sages.

Mais remarquons aussitôt que la cessation ou la limite

d'un droit, n'est pas son interdiction totale. Avant cette époque de prescription, de nouveaux services rendus, soit à la guerre, soit en paix, dans les hautes fonctions publiques, peuvent rendre aux familles de nouveaux droits et perpétuer ainsi, à certain point, leurs titres, que l'envie ne peut plus attaquer ; car alors cette perpétuité est hautement méritée; les arbres généalogiques vraiment morts sont tombés, et les nouveaux greffés pleins de vie, se reproduisent ainsi pour ombrager, de siècle en siècle, le sol de la patrie.

Cette prescription proposée, quelques hauts cris qu'elle puisse faire jeter, à la routine, à la possession indolente et surtout à la noblesse pécuniaire, doit paraître, aux philosophes mêmes, la seule voie conciliatrice, entre la nécessité des distinctions pour les citoyens du plus haut mérite, pour l'utilité dont ils sont au lévier d'état dans la *chambre haute*; et d'autre part la nécessité de ne pas établir des démarcations éternelles, choquantes pour l'amour propre ou les droits de tous. Elle conserve en outre le stimulant du père de famille travaillant pour ses enfans, mais sans en éterniser le prix au préjudice d'autrui. Enfin elle se coordonne avec les principes que nous avons posés au chapitre des constitutions politiques.

Après avoir déterminé où seront pris les membres de la chambre haute ou de la force C ; après avoir prouvé que ce ne peut être que dans *le corps des services d'état*; après avoir établi que, dans cette supposition même, la sagesse et les lois humaines veulent qu'il y ait limite dans la possession de ces droits et des récompenses des services, il reste à déterminer qui doit nommer ces membres. On tâchera de prouver que ce doit être le monarque ; que sans cela point de monarchie, et que ce grand principe doit être consacré et démontré, surtout au moment

où les jeunes philosophes et les vieux publicistes, quoique mus par un principe estimable, semblent marcher aveuglement au système erronné des républiques générales, véritablement impossibles en Europe, inconciliables entre elles d'après l'inégalité des lumières, des situations géographiques et même des intérêts locaux : surtout d'après leurs différences énormes, si l'on adopte la base erronée des origines et des idiômes analogues, comme on le verra au chapitre de l'*équilibre des puissances*.

Ainsi, il faut indiquer d'abord quels seront les membres du grand corps des services d'état, puis fixer qui en choisira les élus pour la chambre haute.

Les membres du *corps des services d'état* doivent se composer :

1° Des membres de la noblesse militaire ou magistrale, accordée par les souverains, pour hauts services d'état, à toutes les époques de la monarchie ; mais à l'exclusion formelle de la noblesse vénale, fiscale et des majorats sur demande, que le titre seul *de services rendus* exclût positivement dans tous les cas.

2°. Des évêques, patriarches et ministres des cultes, ayant administré vingt années comme pasteurs en chef ou dans les institutions publiques.

3°. Des lieutenans généraux et capitaines généraux des armées ; des *Feld Zeugmeister*, ou généraux majors de première classe.

4°. Des membres décorés, *commandeurs* des ordres de l'état.

5°. Des premiers conseillers de cour ou privés des souverains, ayant dix ans d'exercice dans les grandes chancelleries.

6°. Des présidens des hautes cours de justice ou des

cercles ; des Intendans-généraux ou préfets, ayant dix ans d'exercice honorable.

Le choix dans cette classe générale doit se faire par le monarque, pour la chambre haute.

Essayons de le prouver. Si tous les cœurs et les esprits étaient parfaitement purs et désintéressés, d'après notre système d'éducation, cette nécessité monarchique serait très-problématique. Les choix seraient si sages, qu'on pourrait s'en remettre aux chambres ou même aux assemblées primaires au besoin, pour toutes les nominations. En un mot, osons le dire, les cœurs les plus monarchiques rêveraient malgré eux le système républicain, si économique, et si séduisant en théorie ; mais il paraît indispensable, jusqu'au perfectionnement absolu et peut-être idéal de l'éducation sociale, que les gouvernemens se resserent d'autant plus que les mœurs se relâchent davantage.

Quand les freins moraux s'énervent, il faut corroborer le frein politique. Il faut enfin dans les gouvernemens, outre les poids statiques variables établis, un poids permanent, un pivot stable, une force héréditaire, immuable ; par cela même, que la multitude, guidée par les publicistes périodiques, sera toujours tentée d'innover : or, ce poids permanent, c'est *le pouvoir royal* !

Ce pouvoir est chargé de l'exécution stricte de la constitution, des lois organiques de l'état et de ses forces matérielles qu'il dirige. Or, la chambre haute ou tierce est le contrepoids régulateur de l'équilibre général dans le lévier d'état. C'est donc au pouvoir chargé du maintien de cet équilibre, c'est-à-dire à la force royale elle-même, à choisir les élémens de la chambre haute, ou de la grande force modératrice.

Ainsi, après avoir établi que le *corps des services d'état* est la matière première de la chambre haute.

Après avoir donné les élémens de ce corps.

Après avoir prouvé que le monarque seul peut y puiser les élémens de la chambre.

Il reste à déterminer le nombre relatif des membres de cette chambre avec celui des communes.

Si l'on remarque que le vote définitif est le même en résultat, quel que soit le nombre des votans, et qu'une proposition approuvée à une majorité de cent voix, ou de dix, a la même force, peu importerait la quantité numérique de la chambre; mais si l'on considère la nécessité du partage de cette opinion par la nation et de la prompte circulation des motifs, il faut alors multiplier les canaux de ces communications en multipliant les organes. On pense donc que *le nombre des membres de la chambre haute ou tierce, doit être égal à celui des membres des communes*; et cela d'autant plus, que les communes sont toujours appuyées indirectement dans leurs opinions, par une majorité populaire numérique; et qu'il faut, autant que possible, équilibrer les forces d'opinion par le nombre primitif des membres, pour parer à ce défaut d'égalité des bases votantes.

Cette égalité qui, au fonds, n'a aucun inconvénient d'ailleurs, en résultat délibératif, en a encore moins, quand on songe que le grand *jury d'état* intervient en cas de *vétos* réitérés.

Il reste donc à fixer la composition du grand jury d'état. Nous avons dit, *au chapitre des constitutions*, que ce jury était à la nomination du monarque, mais sur une liste déterminée par les assemblées primaires, qui nomment les élémens des *jurys d'honneur ou de mérite*.

Il paraîtrait juste que le jury d'état fût composé des présidens amovibles des jurys d'honneur, mais sans toutefois en fixer l'obligation au souverain.

On dirait en vain que ce grand jury d'état, à la nomination du monarque, pourrait le conduire à la tyrannie. Ce serait une erreur grave de conclure ainsi. Le grand jury d'état n'est point une force publique, mais consultative, jamais réunie, jamais en corps et purement métaphisique, pour analyser à froid, en certains cas, les vétos réitérés des chambres. Il n'aurait donc que fort peu d'occasions de se prononcer, puisqu'on peut proposer des lois nouvelles avec amendement à chaque loi repoussée, et que lors même que le jury d'état se prononcerait en cas extrême, ce serait à huis clos, isolément et sans nulle puissance coercitive.

Ajoutons ici, en terminant, que les jurys d'*honneur et de mérite* institués pour tenir le livre de vie et classer les aspirans électeurs sans fortune, pourraient avoir une influence extrêmement utile sur les mœurs et les passions non atteintes par les lois, et pourraient même conduire insensiblement une nation à la sagesse, et cela, au moins par l'intérêt individuel. En effet, cette nouvelle fonction précieuse du jury, dériverait presque immédiatement de son droit d'examen secret des réputations pour nommer les *électeurs moraux*. Car ainsi se trouveraient jugés, par le fait, à ce tribuual révéré et impartial, les querelles de famille, les propos attentatoires à l'honneur, les mauvais procédés en affaires et au jeu, les torts sociaux, les provocations et les cartels même, pour terminer ou rectifier au moins, la fureur des duels que les passions et les partis alimentent à l'excès en Europe. Par ces arrêts privés et exécutoires, dans le monde, à défaut de la force publique non compétente encore, vous prévenez mille excès. Le

jury d'*honneur* secret pourrait prononcer le blâme, l'exclusion et une espèce d'ostrascime pour les délits non-correctionnels qui blessent la société, ainsi que pour les ennemis jurés, les adversaires outrés de partis, les esprits turbulens et les spadassins de profession. Car il est une remarque sage et qu'on ne fait pas assez. C'est que la douceur de la vie de l'homme n'est pas toute entière dans la constitution politique, à beaucoup près; elle réside surtout, dans la sécurité et le charme de la vie privée, dans la paix avec ses voisins, dans la confiance envers ses entours, dans l'absence des méchans et des pervers, fléaux de la société; dans cette douce quiétude enfin, que toutes les constitutions et les forces d'état ne sauraient donner. Or, les lois générales sont très-insuffisantes pour atteindre ce but privé, puisqu'elles ne frappent que les crimes; et que les vices ou les bassesses, sources des crimes, ne sont jamais atteints et sont souvent loués. On préviendrait donc bien des forfaits, dès le principe, et l'on pense que les jurys d'honneur rempliraient à la fois le sage but de mettre un frein aux passions, et de fournir une partie essentielle des électeurs ou des élémens principaux du corps politique.

De tout ce chapitre il résulte :

1° Que dans la plupart des constitutions modernes, la *propriété* n'est pas suffisamment représentée, et que le mérite moral ou la vertu ne l'est pas du tout, du moins quant au principe et au mode électif usités en général.

Que dans tout système électif, n'admettre que les représentans de *la propriété*, c'est une erreur grave; et qu'il est indispensable d'y faire entrer le *mérite*, l'*honneur*, et la *vertu* pour une portion déterminée et par un mode positif.

» Que la proportion la plns sage est celle de trois quarts d'électeurs représentans de la propriété et d'un quart d'électeurs nommés par les jurys d'*honneur* ou de *mérite*.

» Que cette proportion est fondée sur le calcul et le raisonnement, qui prouvent que l'esprit ordinairement plus passif des électeurs propriétaires exige une supériorité numérique, pour lutter avec égalité, contre l'esprit d'innovation des électeurs du jury de mérite, en général plus actifs, plus instruits et moins intéressés au système conservateur.

» Que les électeurs propriétaires doivent au moins payer cinq cents fr. d'impôt, ou deux cents cinquante florins et le double pour les capitales.

» Que les éligibles propriétaires sont ceux qui payent l'imposition moyenne entre les plus imposés et le taux fixé pour être simple électeur propriétaire.

» Que les électeurs moraux doivent être nommés par le jury d'honneur secret et forment un quart de la chambre électorale; que les électeurs moraux de la première classe peuvent être *éligibles*, puisqu'ils offrent une garantie morale reconnue au moins égale à celle de la propriété.

» Que les *jurys* d'*honneur* doivent être nommés par le souverain, sur des listes triples secrètes, composées des individus du premier ordre moral, par leurs vertus, leurs anciennes fonctions, leur fortune, leur entière indépendance et ayant au moins cinquante-cinq ans.

» Que les jurys d'honneur doivent tenir un livre de vie où sont motivées les causes de leurs choix pour les individus sans fortune, mais dignes par leur mérite et leurs services d'être électeurs moraux.

» Que ce livre serait un guide plus sûr que le régistre du percepteur des contributions; en ce qu'il donne une

garantie morale expérimentée, quand le rôle contributif n'offre qu'une garantie de probabilité pécuniaire.

» Que ce livre de vie serait un frein salutaire pour le vice, un espoir pour l'homme de bien sans propriété, et un moyen sage de réparer les torts de la fortune sans ébranler l'ordre social qui ne peut plus se passer d'inquisition morale, quand tout repose sur la moralité et l'équité dans les gouvernemens représentatifs.

» Que pour la chambre haute ou tierce, les éligibles ne peuvent être pris que dans le *grand corps des services d'état*.

» Que le corps des services d'état doit légitimer et amalgamer les noblesses vérifiées de toutes les époques ; mais que les lois de la nature et de la politique nécessitent une prescription dans ce corps et non l'hérédité des qualités variables de l'homme ainsi que des avantages même passagers qu'il comporte.

» Que cette prescription, pour ne pas perdre d'une part, le stimulant paternel envers les enfans, et altérer, de l'autre, les bases sociales, peut être portée à cent ans.

» Qu'au de-là, tout droit d'existence et de choix dans le corps des services d'état doit être aboli, à moins de nouveaux services marquans qui réacquièrent ce droit et qui sont déterminés.

» Que les membres de la chambre haute ou tierce doivent être nommés par le Roi, pris dans la première classe du corps des services et que leur nombre doit être égal à celui des membres de la chambre des communes.

» Que le grand jury d'état est composé des présidens des jurys d'honneur qui sont amovibles tous les cinq ans.

» Que le grand jury d'état n'est qu'une chambre

consultative, jamais réunie en corps et sans moyens coercitifs.

» Qu'enfin les jurys d'honneur peuvent avoir la plus heureuse influence sur les mœurs, et sur la félicité privée ; tant par l'appât qu'ils offrent aux citoyens vertueux d'entrer au nombre des électeurs moraux, que par la juridiction paternelle que ces jurys exercent indirectement sur les familles et la société, dans tous les cas non atteints encore par les lois pénales.

ÉLÉMENS STATIQUES

DES FINANCES.

Il ne suffit pas d'assurer par un bon plan d'éducation les vertus et les talens des générations; de déterminer le meilleur système constitutionnel et le mode le plus sage d'en élire les agens. Tout l'édifice s'écroule si les citoyens, sous le rapport des charges publiques, ne peuvent exister convenablement sans excès de travail et même avec quelques douceurs.

A part les jouissances de l'âme, qui passeront toujours en première ligne, il est évident que les peuples les mieux constitués politiquement, s'ils sont écrasés d'impôts, ne sont pas les plus heureux; de même que les nations courbées sous le sceptre despotique peuvent jouir d'un certain dégré de félicité, si les impôts sont légers et le commerce très-productif. Il est donc clair qu'une des grandes bases de la félicité publique, notre but constant, réside dans un bon système de finances et de crédit, ainsi que dans son utile application pour répartir les richesses et les jouissances, le plus possible, dans la société.

Cherchons, en nous isolant de tous les souvenirs trop erronnés généralement en pareille matière, les bases réelles de ce meilleur système pour la félicité publique.

La fortune d'uu état se compose : 1o de ses produits agricoles annuels ; 2o du revenu ou de l'intérêt de ses richesses mobiliaires, c'est-à-dire, des capitaux employés à toutes les entreprises, telles que manufactures, usines, l'industrie locale etc. ; 3o des bénéfices accidentels, de son commerce avec l'étranger et de son industrie particulière ou coloniale, annuels également. Voilà son *actif*.

Son *passif* se compose :

1o. De la dette publique ; 2o de ses dépenses militaires et administratives annuelles ; en un mot, de son budjet d'exécution et de gouvernement.

C'est la différence de ces deux élémens fondamentaux qui constitue le dégré d'aisance d'une nation; c'est-à-dire que plus l'*actif* surpasse le *passif*, plus il y a dans l'état et dans les individus, de richesses disponibles et applicables aux besoins et aux jouissances.

Cela posé, le *passif* exigeant son paiement ou son intérêt annuel, il faut donc trouver dans l'*actif* ou dans son intérêt, une partie équivalente.

Ainsi, en continuant à nous exprimer par une figure, dans le lévier ou balance pécuniaire de l'état (fig. 17) ; 1o. les poids annuels A, des produits agricoles (c'est-à-dire la partie imposable par le gonvernement, après les frais de culture et le revenu convenable du propriétaire prélevés) ; 2o une partie du poids C, des revenus mobiliers, et 3o une partie du poids B, de l'industrie et du commerce, doivent égaler l'intérêt annuel à payer de la dette publique D, et le budjet E, des dépenses d'exécution de tout le système de gouvernement.

Il convient d'examiner successivement tous ces élémens.

1o. *Les produits agricoles annuels*, ou le poids A. Ils se composent de l'universalité des rapports annuels de

l'agriculture, après avoir prélevé les dépenses d'exécution, l'existence du cultivateur, et celle du propriétaire. Le reste est la partie dévouée à l'impôt, ou au poids A dans le lévier des finances.

2°. *Les produits mobiliers, ou le poids* C. Ils se composent du revenu des maisons, usines, etc., et des intérêts des capitaux prêtés pour les entreprises, même avec hipothéque sur les biens fonds.

Il faut remarquer à ce sujet que ces sommes prêtées sur les entreprises n'augmentent pas la richesse totale mobiliaire d'un état, puisquelles entrent déjà comme partie composante des valeurs des biens fonds, ou des manufactures où elles sont placées; et qu'il y aurait double emploi à les compter à part. En un mot, tout fonds placé sur un autre fonds, en fait partie, et ne forme plus capital séparé imposable. Un bien de quatre cents mille francs, sur lequel il y a cent mille francs d'hypothèques, ne représente jamais que quatre cents mille francs et non pas cinq cents mille francs, dans la fortune générale.

3°. *Les produits de l'industrie et du commerce* B, au-delà de l'intérêt légal du capital qui l'alimente.

Ceux-ci dépendent, presque totalement, du génie d'une nation, de son activité et de ses relations politiques, ou de ses moyens de les assurer et de les étendre.

Actuellement, quels sont les moyens et les limites des gouvernemens pour atteindre les divers produits, afin d'acquitter leur passif annuel, et quelles sont les démarcations entre le superflu et le nécessaire ?

N'existe-t-il pas une relation intime entre l'*actif* et le *passif* ? et ne doivent-ils pas s'influencer ou se fixer réciproquement ? en un mot, la recette équitable et possible ne doit-elle pas, en temps ordinaire, fixer la dépense, plutôt que la dépense routinière ne doit régler la recette ?

Ne convient-il pas à un état de réduire même à l'excès, ses dépeuses, plutôt que de surcharger ses peuples ?

Telles sont les premières questions les plus intimement liées à la félicité publique, qui dédaigne les vaines altérations que l'orgueil ministériel et financier moderne apporte dans ces considérations, en faisant consister très-mal à propos le bonheur général apparent, dans la hausse des fonds publics, et dans le cours du change. Ces prétendus thermomètres des puissances ne sont réellement que l'échelle de l'intrigue politique et de l'agiotage. L'or des états c'est l'*industrie*, l'*économie* et la *justice* ! voilà le vrai thermomètre, voilà l'or politique ! le cours des rentes n'est que du mercure plein de vent dans un tube félé et prêt à se rompre au premier choc (1).

Il est une vérité plus incontestable, plus mathématique; c'est que : *les pays les plus riches sont ceux dont les propriétés particulières et le commerce sont le moins grévés d'hypothèques et d'emprunts*, et non pas ceux qui ont, momentanément surtout, le plus haut cours du change.

En effet, dans le premier cas, c'est la démonstration évidente de l'opulence, du non besoin du cultivateur ou du négociant. C'est en même temps la preuve que les capitaux hypothéqués qui feraient double emploi dans l'évaluation générale des biens fonds ou des entreprises, se portent ailleurs et en plus pour vivifier le commerce ; tandis que le haut cours du change et des rentes, ne prouve réellement que la confiance momentanuée du

(1) Les agens de change tiennent la banque de ce grand Pharaon des nations. Ceux de Paris ont gagné loyalement plus de 50 millions depuis 15 ans, et presque tous les agioteurs au contraire sont ruinés. Là comme ailleurs, la forme emporte souvent le fond.

capitaliste dans un système fiscal, plus ou moins productif, oppresseur ou injuste et qui peut être excellent en rapports, mais détestable en félicité publique.

Revenons aux produits annuels de l'actif d'un état.

Les produits imposables agricoles sont ceux qui restent après avoir prélevé les frais de culture et d'outils, les frais de l'existence du laboureur et de sa famille, avec un bénéfice convenable; enfin la part du propriétaire.

On évalue, d'ordinaire, à moitié du produit général du bien fonds, les frais de culture, qui se composent :

1°. De l'intérêt du capital employé à l'achat des outils, harnois, chevaux, bestiaux et ustensiles etc.

2°. Des frais de l'entretien et remplacement desdits objets.

3°. Des gages des valets et domestiques de charrue; etc.

4°. Des salaires des ouvriers, tels que, charron, serrurier, maréchal, etc.

On peut évaluer à un sixième dans l'autre moitié, la partie à prendre pour l'existence du fermier, avec sa famille, et ses fonds de réserve.

Il ne reste donc net, pour le propriétaire, que cinq sixièmes de la moitié disponible, c'est-à-dire cinq douzièmes du tout.

C'est cette partie seule qui est imposable; tout le reste étant rigoureusement employé à la culture et à l'entretien des cultivateurs et ouvriers.

Il faut ajouter que les probalités phisiques et l'expérience démontrent que, sur six années, il y en a au moins une de mauvaise, ou presque nulle en produits, quoique les dépenses et les charges de culture soient les mêmes. Il faut donc déduire une demi année au moins sur six, ou, ce qui revient au même, ôter un douzième du

produit des bonnes années, ce qui réduit le taux imposable à quatre douzièmes du revenu total, ou au tiers.

Quel sera, d'après cela, la quote de l'impôt territorial ?

Un bien qui rend soixante mille francs en gerbes, laines, bestiaux, etc., ne donne donc réellement que vingt mille francs net, au propriétaire et à l'état.

Or, il faut accorder au propriétaire au moins un intérêt de trois, trois et demi ou quatre pour cent, de son capital placé en achat de bien fonds, pour encourager l'agriculture; sans cela, ces biens perdront toute valeur, et les capitaux se porteront ailleurs.

Ainsi, par exemple, un bien qui produit net, frais faits, vingt mille francs, mais sans impôts, coûterait quatre cent mille francs au propriétaire, à cinq pour cent, intérêt équivalent à celui qu'il trouverait au moins partout dans le commerce. Mais, pour avoir plus de sécurité en terres, il se contente d'un intérêt de quatre pour cent, ou de seize mille francs pour produit de ses quatre cent mille francs. Il reste donc, en effet, sur les vingt mille francs annuels, net pour l'impôt, quatre mille francs à prélever, ou le cinquième.

Il semble donc prouvé que pour les grandes propriétés, le *maximum* de l'impôt foncier, à la rigueur, pourra atteindre, mais ne doit pas dépasser un cinquième du produit net, si l'on veut enconrager l'agriculture, l'achat des biens fonds et les améliorations, par l'emploi des bénéfices, dans de nouveaux essais. Or, ce cinquième, *maximum* démontré, est dépassé de beaucoup dans la plupart des états. C'est donc une mesure désastreuse que de frapper un quart et souvent un tiers, comme cela se pratique en certains pays; parce que ces contre-coups retombent sur le fermier qui s'obère, se ruine, et finit par

abandonner la culture ou la négliger, par impossibilité de mieux faire.

Pour les petites propriétés, le mal est encore plus grand, de dépasser ainsi le maximum du cinquième net. En effet, les réserves étant moindres et les cas accidentels les mêmes, les grandes crises écrasent les propriétaires de manière à ne s'en relever jamais. Les guerres d'invasions, les dévastations deviennent alors irréparables ou demandent une longue suite d'années, et des emprunts ruineux pour le cultivateur.

Il paraitrait donc juste en principe et, en temps de paix surtout, de ne pas dépasser le taux du septième ou même du huitième (1), pour l'impôt foncier territorial.

Cette mesure serait d'autant plus juste et politique, que non seulement les petites propriétés sont frappées, en principe, au taux des grandes ; mais le sont, en exécution, beaucoup plus à proportion, surtout pour les maisons et usines. En général, les riches propriétaires, plus à portée de gagner ou d'influencer le fisc, par les sollicitations, ou autres voyes, ne sont presque jamais cottés pour la valeur réelle ; et les petits, hors d'état de faire des sacrifices, sont nécessairement les victimes des réductions opérées en faveur des grands. Il en résulte deux abus successifs : d'abord, un taux égal pour des produits très-inégaux ; puis une décharge en faveur de l'opulent, et payable par le pauvre qui comble forcément le déficit.

Tous ces vices, dira-t-on, peuvent disparaître par des estimations générales une fois faites ; ou du moins périodiquement, pour constater les produits réels, indépendamment des abus.

---

(1) Voyez les tableaux et les rapports de M. le duc de Gaëte à ce sujet.

Ceci nous amène naturellement aux *cadastres*, c'est-à-dire aux tableaux des revenus réels ou possibles; mais pour que ces opérations soient bien faites, il faut les confier à des agens instruits, et parfaitement en état d'évaluer les surfaces, les qualités et les rapports. Or, malheureusement, partout en Europe, ces opérations se font à peu près *à l'entreprise*. Il s'en suit que les agens secondaires surtout, souvent peu instruits, sont intéressés à marcher plus vite que correctement, et que peu doit leur importer au fonds, l'exactitude, pourvu qu'il y ait un grand résultat sur le papier, et en bénéfice.

Un cadastre devrait être sacré et, pour ainsi dire, l'évangile territorial.

Des travaux aussi dispendieux, aussi éminemment liés à la prospérité publique, devraient être partout placés entre les mains des ingénieurs militaires, civils, et des mines. Ces trois corps, très-instruits, déjà salariés et peu occupés en temps de paix, pourraient, à beaucoup moins de frais, avec leurs agens secondaires, moyennant de légères gratifications, épargner plusieurs millions annuels à l'état. Ils exécuteraient plutôt et infiniment mieux, un travail de confiance, que l'intérêt des cadastreurs, leur composition horriblement mélangée ou intéressée à une célérité sans examen suffisant, rend ruineux et d'autant plus funeste, qu'il a toutes les apparences d'une bonne exécution, par les talens reconnus des chefs.

En effet, ici, il ne suffit pas de calculer tant bien que mal, les surfaces géométriques, les qualités des terres et de faire des classemens hypothètiques. Il faut posséder en outre des connaissances chimiques et minéralogiques, pour apprécier les améliorations ou les dégradations possibles dans les terrains, la qualité des engrais, leur quantité par celle des bestiaux susceptibles de vivre sur

le sol : posséder en outre une foule de considérations agricoles que ne peuvent faire entrer dans leur calcul les exécuteurs actuels souvent très-novices. Ajoutons que la connaissance des baux réels existans, est indispensable pour confirmer, à un certain point, les estimations, ou les rectifier dans leur exagération ou leur détraction.

En un mot, les cadastres, opérations à la fois scientifiques, consciencieuses et du plus haut intérêt, paraissent faits en général avec beaucoup trop de légèreté : et il est à craindre qu'on ne regrette un jour les sommes énormes qu'ils auront coutés, en payant des faux calculs par une fausse confiance. Puissent les gouvernemens pour lesquels cette grande mesure est encore à exécuter, y donner une attention extrême et ne confier ce travail qu'aux premiers corps d'ingénieurs connus par leurs talens et l'expérience faite de leurs succès en d'autres genres plus relevés encore.

C'est dans cette supposition seule que nous admettons le cadastre comme base régulière du tableau des impôts fonciers, *tableau cadastre dressé par les corps d'ingénieurs réunis*.

La seconde partie des revenus de l'état consiste *dans les produits mobiliers imposables*, c'est-à-dire dans les revenus des maisons et les intérêts des capitaux placés dans les entreprises, ou même avec hypothèque sur les biens fonds.

L'évaluation des produits des maisons, quoique moins sujette aux erreurs que celle des terres, est cependant, dans les grandes villes surtout, l'objet de graves injustices. Non seulement, les maisons, vieilles ou neuves, sont imposées également, quoique très-inégales en valeur réelle foncière ; puisque cette valeur peut être réduite de moitié à la vente, par la chute prochaine et présumée

d'un bâtiment en ruine ; mais encore les intrigues locales, et les séductions font taxer très-inégalement les propriétés d'habitation, surtout celles du luxe. Les baux sont une base très-défectueuse, en ce qu'ils sont la plupart simulés pour les vastes propriétés. Une maison qui rapporte trente mille francs de loyer est journellement portée, en baux factices, à quinze mille francs seulement : attendu que les appartemens de luxe sont d'une valeur purement arbitraire, circonstancielle, qui tient au gout, à l'affluence des étrangers, ou autres causes de mode qu'on ne pent ni contester ni prouver. Une maison de trois mille francs de loyer ne pourra jamais être supposée louée quinze cents francs seulement, vu la valeur réelle des petits baux des logemens sans faste, bien plus aisément appréciables.

Il s'en suit que, non seulement la grande propriété obtient sans difficulté, une réduction nette de moitié ; mais qu'encore cette moitié est décuple numériquement, de la réduction que la petite propriété ne peut obtenir ; d'où naissent à la fois une perte énorme pour l'état et le bon droit.

On croit remédier à ces inconvéniens, par un cadastre des maisons, pareil à celui des propriétés foncières? même erreur ! car les baux sont aussi factices, pour les grandes propriétés, aux yeux des cadastreurs, qu'ils l'étaient anx yeux des contrôleurs périodiques. Les ingénieurs civils devraient partout être chargés de ces opérations, fondées sur l'état de solidité ou de vétusté des bâtimens, sur leur situation plus ou moins avantageuse, sur le produit réel présumé par le luxe et l'architecture qui rendent les valeurs des loyers purement accidentelles et souvent très-différentes en revenus permanens. Or des gens de l'art seuls peuvent en juger.

Les produits nets des maisons, et par suite la partie imposable, ne peuvent donc se connaître exactement que sur un cadastre fait par des gens de l'art, ingénieurs, architectes, etc., et non par le fisc lui-même.

Ces observations faites, poursuivons l'examen des poids de l'actif du Gouvernement.

Une partie importante de l'article 2 du produit mobilier imposable, consiste dans la partie à prendre dans l'intérêt des capitaux placés sur la culture, ou les entreprises de toute nature.

Cette portion peut s'obtenir, 1o. par un droit à établir sur les preuves matérielles des prêts et placemens; c'est ce qui fonde *l'enregistrement* sur les actes ou obligations de l'emprunt desdites sommes. Mais ici se présentent deux difficultés à résoudre. Savoir : celle de faciliter l'emprunt au spéculateur industrieux; en ne rendant pas l'argent à trouver trop difficile : et d'autre part, de faire contribuer convenablement le capitaliste qui, ayant la sécurité de son hipothèque et un revenu, ou un intérêt bien plus fort que le spéculateur, doit cependant supporter aussi sa part des charges publiques, et n'y contribue en aucune façon : car le droit d'enregistrement même se paye par l'emprunteur. Ajoutons que les sommes placées par hipothèque pour longues années, payant le même droit d'actes et de timbre, etc., il en résulte une nouvelle perte pour le trésor public.

N'existerait-il donc aucuns moyens d'atteindre le capitaliste prêteur ? Un impôt de demi pour cent mis sur tous les fonds placés par hypothèque, paraîtrait juste pour faire contribuer chacun aux charges de l'état. On dira que cette charge retomberait sur l'emprunteur, par des traités secrets. Cela est vrai. On n'y voit qu'un remède, ce serait d'interdire, sous peine de confiscation, tout prêt no-

tarié, et de créer de *grandes banques hipothéquaires*, dont le taux d'intérêt serait fixé invariablement, mais avec une retenue d'un demi pour cent à payer par le prêteur. Le taux d'intérêt étant ainsi arrêté légalement et invariable pour les banques, dès-lors il y a impossibilité de l'éluder et de rejeter le demi pour cent sur l'emprunteur. Ce mode équitable réduirait l'intérêt de l'argent et assurerait le payement d'un droit par le capitaliste, outre l'enregistrement toujours acquitté vis-à-vis du Gouverment.

L'impôt *du timbre* ou du papier sur lequel se dressent les actes, et même s'inscrivent les effets négociables, etc., impôt proportionnel, suivant les valeurs des engagemens, est encore un mode naturel et équitable pour atteindre les produits mobiliers circulans, et il est adopté dans toute l'Europe.

Passons à la troisième source des revenus de l'état. Elle se compose des *parties imposables dans les produits de l'industrie et du commerce*, au-delà de l'intérêt des capitaux y employés.

En effet, les capitaux doivent produire leur intérêt d'abord au spéculateur. Ce n'est que le bénéfice excédant qui est susceptible d'impôt; encore le droit doit-il être modéré, pour ne pas décourager l'industrie.

Ainsi, 1°. Quel doit être l'intérêt moyen légal des capitaux?

Quel peut être le bénéfice imposable?

Quelle partie aliquote de ce bénéfice peut-on affecter à l'impôt? Pour cela rappelons des bases connues.

« On sait en général que le prix de l'intérêt dépend du rapport de la demande des emprunteurs avec le concours des prêteurs, et ce rapport dépend aussi principalement de la quantité de richesses mobiliaires accumulées par l'épargne des revenus et des produits annuels, pour

en former des capitaux; soit que ces capitaux existent en argent, ou en tout autre genre d'effets ayant une valeur dans le commerce. »

« En effet, la masse de métal existante dans un état n'est pas la seule base des prêts; mais le crédit résultant des autres valeurs y contribue aussi. Par exemple, une lettre de change de 20,000 fr. fait le même effet que 20,000 fr. en écus. Ce n'est donc pas réellement la quantité de métal existante dans un état qui fait hausser ou baisser l'intérêt de l'argent, mais c'est la somme totale des valeurs ou métalliques, ou mobiliaires, ou négociables épargnées sur les revenus et les profits, pour être employées à de nouveaux placemens productifs de nouveaux profits. Ce sont ces épargnes qu'on offre aux emprunteurs.» Ainsi donc l'économie augmente les capitaux d'une nation et le luxe les détruit; car il est clair que puisqu'on ne place que l'excédent du nécessaire, si chacun fait le nécessaire du superflu, il ne reste plus rien ou que très-peu à placer.

En un mot, si chacun dépense tout son revenu fort ou faible, il n'y a point d'économie, point de fonds nouveaux à placer. Donc, moins de capitaux en circulation.

Ces principes sont ceux d'Adam Smith, de Turgot, de J. B. Say, de Dupont de Nemours, et des plus sages écrivains, sur cette matière, quoique leurs principes trop généralisés paraissent susceptibles de modifications essentielles. Nous tâcherons de les établir successivement quand l'opinion s'en présentera, et nous poursuivons pour l'instant la marche de notre théorie générale.

D'après ces premières bases, *quel doit être l'intérêt de l'argent?* Il est clair qu'il est variable et fondé sur l'abondance des capitaux, mais non pas uniquement sur cette condition, comme l'avancent les sages auteurs désignés ci-dessus. Il faut y joindre surtout *la confiance dans l'emprun-*

teur et dans les lois du pays, où *la stabilité des institutions politiques*, motifs bien autrement influens encore que l'abondance ou la rareté des fonds, puisqu'on risque le tout contre la partie. Cependant, en général, le taux moyen des prêts, depuis des siècles, s'est soutenu à cinq pour cent, nonobstant l'augmentation graduelle des espèces venant annuellemeut des Indes espagnoles, et l'accroissemeut énorme des capitanx, bénéfices des grands commerces : double source de valeurs qui, malgré l'absorption de nos espèces par l'Asie, a décuplé la masse des richesses disponibles en Europe, sans que l'intéret fondamental ait sensiblement changé. Pourquoi cela? Pourquoi ce taux constant de cinq pour cent ou du vingtième a-t-il prévalu? Répètera-t-on ici avec certains financiers à routine, que l'argent devant rendre plus d'intérêt que les terres dont le fouds est plus solide, et qui donnent environ quatre pour cent; l'argent placé doit rapporter cinq au moins. Demandez-leur pourquoi les terres se bornent à l'intérêt de quatre pour cent au plus, ils répoudent alors qu'elles doivent se contenter d'un intérêt moindre que l'argent placé qui rapporte cinq: et de ce cercle vicieux éternel il ne résulte aucune clarté sur les causes premières.

Ne pourrait-on hasarder une conjecture fondée sur les probabilités physiques, et qui serait, suivant nous, la cause de cette fixation constante d'intérêt légal au vingtième auquel on revient sans cesse comme base? Les publicistes ont remarqué qu'il ne se passe jamais une période de vingt années en Europe, sans quelque guerre ou commotion politique, ou crise financière, enfin sans une faillite générale ou privée, dans laquelle chaque famille n'ait quelque perte à essuyer. Celles qui y échappent sont des phénomènes, et les exceptions ne font jamais loi. Quel est

donc alors le raisonnement du prêteur sage? Il se dit 1°. « Il faut que je vive pendant cette période de vingt ans, avec » vingt portions égales de mon capital, sans le perdre. » 2°. Il faut que je le retrouve en entier pour mes enfans » au bout de ces vingt ans. 3°. Il faut qu'il reste net et li- » quide, malgré les pertes probables que j'éprouverai par » les faillites d'état ou des emprunteurs, ou par les cala- » mités de la guerre et de la politique; toutes pertes réu- » nies ensemble et estimées par l'expérience à une somme » égale au cinquième du capital primitif. » Dès-lors il tâtonne le calcul de l'intérêt qui remplit toutes ses vues. Il voit que le trentième, le quarantième lui donnent trop peu; que le quinzième et le dixième, taux outrés, éloigneraient l'emprunteur. Il s'aperçoit alors que le vingtième ou cinq pour cent, double son capital en vingt ans, et qu'en épargnant un dixième seulement chaque année, ce dixième, avec les intérêts et les intérêts des intérêts, compense à peu près le cinquième du capital ou les pertes présumées. Alors il se dit : « Voilà le taux raisonnable. Il » satisfait aux trois conditions. J'ai vécu pendant ces vingt » ans, en dépensant seulement un vingtième chaque année, » ou l'intérêt de la somme. Je retrouve un capital égal à » placer de nouveau pour mes enfans. Enfin j'ai couvert le » montant des pertes inévitables, et n'ai point abusé de la » misère de l'emprunteur; ma conscience et ma famille » sont satisfaites. »

Ce calcul, fondé en probabilité, en raison et en sagesse, paraît la base du pivot constant fondamental de l'intérêt à cinq pour cent; quelles que soient les variations circonstancielles, et c'est de cette source estimable qu'ont dû partir vraisemblablement les lois contre l'usure, en prenant pour bases les causes ci-dessus, fondées sur la saine morale et l'observation des crises européennes.

Ces premières considérations confirment d'ailleurs les causes de l'augmentation de l'intérêt occulte et furtif par les causes accidentelles. Il est évident en effet, qu'aujourd'hui surtout, les risques généraux augmentent d'une manière effrayante. Les secousses des états, les guerres, les systèmes avantureux, contribuent beaucoup à jeter des alarmes fondées chez les capitalistes, et à faire augmenter l'intérêt fondamental des prêts.

Le taux de cinq pour cent paraît donc seulement *le minimum* auquel on puisse, en tems moyen, fixer l'intérêt; quoiqu'il soit constamment dépassé aujourd'hui par les motifs ci-dessus.

L'intérêt bien supérieur des prêts aux gouvernemens n'est pas plus tranquillisant, ni plus sage, quoique très-séduisant. Car il est bien démontré par l'expérience que cet excédent d'intérêt compense à peine l'excédent de mauvaise foi et de motifs astucieux des gouvernemens en général, pour réduire, dans l'avenir, les dividendes, motiver les non-paiemens, ou faire au moins partiellement banqueroute; et cela par la raison d'état toujours censée sans replique.

Les paiemens factices, les créations de papiers variables, les altérations du titre des monnaies, si utiles même chez les Romains, ou bien l'exaltation de la valeur nominale, et mille autres faillites dissimulées, n'en sont pas moins des banqueroutes. Elles sont plus odieuses encore, en ce qu'elles facilitent les paiemens factices entre particuliers, et qu'une faillite ouverte des gouvernemens est préférable en arrêtant les friponneries subséquentes entre les contractans.

Quoi qu'il en soit, de telles différences d'intérêts peuvent donc, tout au plus, être mises en réserve par les prêteurs sages, pour combler les déficits inévitables des

réductions futures; trop heureux si elles y parviennent! De tels placemens ne sont avidement recherchés que par les égoïstes, les célibataires, êtres pour qui l'avenir de famille est indifférent; et cependant le siècle présent est si gros de faillites, que la plupart de ces capitalistes vivent assez pour être détrompés sur de tels emplois de fonds.

Ces bases posées, et le taux de cinq pour cent accordé d'abord au négociant pour intérêts de ses fonds ou de ceux qu'il emprunte, il convient de lui concéder en sus un excédent raisonnable, pour parer aux pertes inévitables du commerce, telles que naufrages, incendies, prises en mer pendant la guerre, frais d'assurances, etc., et autres sources de déficit à joindre au manque de foi. Cette dernière crainte surtout, qu'on dissimule pourtant, est la dominante. Aussi est-il facile de remarquer, en général, que le commerçant ne se contente plus du bénéfice modéré de ses pères, surtout dans les manufactures; mais qu'il prétend à des gains exagérés; et cela toujours par suite des pertes à prévoir inévitablement par les faillites toujours imminentes. Ce calcul de prévoyance entre donc nécessairement dans le budget éventuel des négocians modernes qui attendent en perspective plus ou moins éloignée, pareil malheur pour leur compte. Ils sont d'autant plus fondés dans ce prétexte de calcul des risques, qu'ils sont témoins chaque jour des faillites réitérées des banquiers et de certains gros capitalistes factices, qui, tout simplement et abusant de leur crédit, empruntent des fonds aux particuliers, pour les placer à plus haut intérêt, ou pour jouer sur les fonds publics, recevoir six, sept et huit pour cent, et n'en donner que cinq aux petits prêteurs, qui croient trouver plus de sûreté avec ces prétendus riches dépositaires. Mais hélas! il faut l'avouer. A Londres, Vienne, Hambourg et Paris, ces célèbres dépositaires ne

sont la plupart que de grands agioteurs et souvent de grands comédiens qui jouent l'enthousiasme manufacturier ou maritime, et les vastes spéculations lointaines ; tandis qu'ils placent simplement les fonds prêtés dans les emprunts ministériels de tous pays, en recueillent la plus value d'intérêts, et en laissent les risques définitifs aux prêteurs, en motivant un jour leurs faillites inévitables sur celles des états. Cette solidarité adroite avec les gouvernemens, sauve ces jongleurs en apparence ; mais n'excuse pas la sottise des petits capitalistes assez fous pour ne pas voir qu'ils sont la matière première de toutes ces duperies.

Au surplus, ces risques sont tels dans les commerces en grand et dans ceux de manufactures, que le négociant n'estime pas ses bénéfices devoir être aujourd'hui moins de quinze à vingt-cinq pour cent. Ils sont même encore plus forts dans certaines manufactures de draps de France telles que Sédan, Louviers, etc. Cependant la main-d'œuvre est diminuée par l'établissement des machines ; les laines fines du pays ont remplacé celles d'Espagne et de Saxe, et coutent moitié moins. L'indigo et la cochenille ne compensent pas, par une légère augmentation, la diminution des laines ou de la main d'œuvre ; et malgré ces réductions, ces draps se vendent un prix double de l'ancien. Il faut donc supposer qu'un bénéfice de trente pour cent, au moins, se perd en partie par les faillites des commissionnaires et dépositaires infidèles.

Ainsi, en définitif, ce sont les quinze ou vingt pour cent, différence des vingt-cinq sur les cinq d'intérêt primitif à allouer pour le capital brut, qui sont susceptibles d'être atteints par l'impôt ; mais encore avec beaucoup de modération, pour ne pas décourager l'Industrie.

Les divers modes usités pour y parvenir, sont le *timbre*

des papiers de commerce, *l'enregistrement*, et *les douanes*.

L'*impôt du timbre* sur les effets négociables, est d'une perception facile ; mais que d'abus il facilite ! avec le signe auguste des souverains, un lambeau travesti en papier à vignettes, se couvre de signatures facties, devient une monnaie trompeuse, représente des sommes énormes, imaginaires, et porte dans la circulation, la fraude, le mensonge et une richesse sans réalité. Aussi, en général, les lois contre les abus de ce genre, contre les signatures de complaisance, contre les tireurs et endosseurs sans propriété ni solvabilité réelle, sont-elles beaucoup trop douces. En effet, une lettre de change, sans valeur réelle *reçue*, est une fausse monnaie : et le tireur, faux monnoyeur évident, devrait être puni comme tel.

Loin de là, les faux signataires prospèrent, et, affirmant au besoin qu'ils ne sont point négocians, ils éludent les lois déjà beaucoup trop douces relatives à ces fraudes multipliées. On ne saurait donc trop recommander la plus grande sévérité contre de tels faux monnoyeurs qui discréditent le timbre de l'état, par l'émission de valeurs nulles ; d'autant que cet impôt est le seul vraiment exécutable pour atteindre les richesses circulantes.

L'*enregistrement des actes* de commerce, d'associations, de mutations, héritages ; etc. est encore une source d'impôt facile et naturelle ; quoique cependant le coût de l'enregistrement retombe toujours sur les vendeurs, attendu que l'acheteur ne donne que le prix qui lui convient, impôt compris : et quoique les taxes sur les mutations de propriété diminuent la valeur réelle en capital de cette propriété, atténuant ainsi d'autant les fonds destinés au travail productif en général. Il n'en est pas moins constant que l'enregistrement est le seul mode

susceptible d'atteindre les grandes opérations et les hautes fortunes. Ce résultat est plus facile encore au moment de l'espoir du négociant spéculateur, ou lors de la certitude d'un héritage qui est toujours un excédent inespéré de richesse pour l'héritier, lequel paie alors sans peine.

L'*enregistrement des hypothèques* qui donne une si grande sûreté pour les emprunts basés sur des propriétés immobiliaires, se paye encore sans difficultés, vû le solide avantage qu'il procure, et quoique les frais retombent toujours sur l'emprunteur. Néanmoins que de surveillance exige cette formalité! que d'abus commis en fraude! et la prescription de dix années pour les hypothèques nulles en cas de non réinscription, n'est-elle pas la source d'une foule d'infidélités et de ruses pour faire tomber le prêteur en déchéance? C'est au législateur à remédier à ces inconvéniens. Nous n'établissons ici que la nécessité du droit, et nous poursuivons l'examen des autres élémens du revenu public.

Une nouvelle source d'impôts légitimes pour atteindre le commerce et les opérations industrielles, consiste dans les *droits de douane*. Ces droits si simples en principe, se trouvent en tous pays de temps immémorial. Il parait si naturel, en effet, de prélever une partie aliquote du bénéfice du commerçant, à l'entrée des ports ou des frontières, pour forcer le commerce à fournir sa part contributive, que ce mode est employé partout. Il se nommait en Angleterre *Customs* (coutumes) de tems immémorial.

Quoi qu'il en soit, notre but dans cet ouvrage ne peut être d'analyser les maximes particulières du fisc, les matières les plus imposables; mais seulement d'exposer brièvement par la suite de ce chapitre, les principes généraux de statique qui doivent guider le législateur et

l'administrateur dans les propositions générales utiles en pareilles matières.

C'est ce que nous nous efforçons de faire plus bas. Revenons au principe fondamental.

Nous avons tâché (fig. 17) dans la balance financière d'un état, de mettre en évidence tous les poids qui doivent se faire équilibre. Récapitulons-les ici. Les poids *passifs* sont : la *dette publique* et le *budjet du gouvernement*, y compris la liste civile ; budjet général qu'on doit tâcher constamment de réduire au *minimum*. Les poids *actifs* sont l'*impôt des produits agricoles*, celui des *revenus mobiliers* et l'impôt sur le *commerce* et l'*industrie*, *actif* qu'on doit porter au *maximum* praticable, tant que le *passif* n'est pas susceptible de diminution. Car nous répèterons sans cesse que c'est un principe détestable d'asseoir les contributions sur le revenu possible toujours exagéré ; mais qu'il faut constamment, au contraire, commencer par dépenser le moins possible, pour n'avoir à exiger que le *minimum*. On ne doit point oublier que tous les impôts retombent en définitif sur le pauvre peuple, pour salarier un foule d'intriguans, de désœuvrés et de machiavélistes politiques dont le système écrivassier européen peuple aujourd'hui les bureaux et les chancelleries.

En effet, il est une remarque douloureuse qu'on ne fait pas assez. C'est que si la possibilité de la loi agraire n'existe pas au fonds, les publicistes modernes en ont inventé néanmoins une modification très-adroite : savoir l'exploitation et la multiplication de toutes les places de l'état à leur profit, avec des traitemens révoltans. Il est évident qu'en tout pays, le quart des impôts passe en appointemens pour les puissans, les intriguans, leurs créatures et les agens innombrables du fisc. En un mot,

les agrairiens administratifs forment une corporation redoutable en Europe. Ils se sont dit : « le partage » effectif des terres et des revenus est impossible, puisque » le lendemain les paresseux, les idiots ou les prodigues » n'ayant plus rien, demanderaient de nouveaux par- » tages. Mais l'esprit et le génie de l'intrigue doivent » exploiter pour nous seuls cette idée philosophique qui » germera sans cesse dans les esprits vulgaires et ignorans. » En conséquence donnons au peuple des espérances et » prenons les réalités. Chargeons-nous, moyennant des » émolumens énormes, de museler constitutionnellement » ce troupeau d'affamés qui voudraient partager ce que » nous nous chargeons de posséder seuls. Régularisons » dans nos coffres, par l'impôt, ce qu'on prendrait en masse » aux riches pour le pauvre, et imposons silence, » moyennant rétribution, aux déclamateurs subalternes » et au peuple du *forum*.

En un mot, on ne peut nier qu'il existe, de fait, partout une loi agraire administrative et fiscale. C'est-à-dire qu'une très-grande partie des impôts s'absorbe en salaires inutiles; et telle est la modification funeste et unique qu'apportent les révolutions mal faites, entre les principes subversifs de la société et le frein indispensable de la force gubernatrice toujours nécessaire pour que l'état subsiste, même surchargé d'abus et d'agens inutiles.

Ainsi donc, en conseillant, avant tout, dans les états de l'Europe, une révision générale de la feuille immense des bénéfices administratifs, il convient de tâcher d'analyser successivement tous les poids de la balance financière (fig. 17) et de diminuer en passant les poids du passif.

Nous essayerons donc de déterminer, *un à un*, tous ces poids particuliers, en réduisant au *minimum* les *poids passifs* et par suite au *minimum* aussi les *poids actifs*,

source d'impôts ; cela toujours dans la vue d'alléger le fardeau du peuple, ce qui est notre but constant.

Le premier poids passif de la balance financière est celui du budjet d'exécution E (fig. 17.)

Ce poids se compose 1° de la liste civile ou dépense du monarque constitutionnel ; 2° de tous les poids des ministères ou chancelleries des gouvernemens : et chaque budjet particulier en forme un des élémens partiels.

C'est à la réduction de ces poids partiels ou des budjets particuliers qu'on doit viser sans cesse ; en conciliant toutefois la possibilité des services avec la plus stricte économie.

Les ministères ou chancelleries d'état se composent à peu près tous de la même manière en Europe, aujourd'hui et suivant à-peu-près le plan de l'administration française ; excepté en Angleterre, aux États-Unis, en Suisse et dans les pays confédérés, en général beaucoup plus économes que les autres.

Les ministères ou chancelleries, pour les désigner dans leur rang d'utilité publique et non de prééminence politique, ou d'amour-propre, sont :

Le *ministère* ou les *chancelleries de l'intérieur*, qui régissent les cultes, les administrations civiles, préfectures, mairies, bourguemestres, alcades, podestas, etc., les routes, plus le matériel y relatif ; l'agriculture, le commerce, les arts, les ponts et canaux, les hôpitaux, prisons, et tout ce qui appartient à l'ordre civil pratique.

Le *ministère* ou *chancellerie des finances*, qui administre les recettes et dépenses, propose les budjets, surveille les rentrées, les opérations du trésor public et l'ensemble des contributions de toute espèce. C'est ce

chapitre qui renfermera nécessairement presque toute notre théorie abrégée de la *statique pécuniaire*.

Le *ministère de la justice* ou *grande chancellerie*, qui régit l'administration de la justice, les tribunaux, l'exécution des lois et des jugemens. (Objet étranger à notre ouvrage quant aux fonds.)

Le *ministère de la guerre* ou la *chancellerie*, ou le *conseil aulique de guerre* en Allemagne : conseil qui s'occupe de tout ce qui a trait au personnel et au matériel de l'armée. Il trouvera quelques dévellopemens particuliers à la *statique militaire*, dernier chapitre.

Le *ministère de la marine* dont nous ne nous occuperons point.

Chacun de ces poids partiels ou ministères peut être analysé brièvement dans les réductions dont il peut être susceptible, et suivant les modifications que réclament chaque nation. C'est donc un travail particulier à faire pour chacune d'elles, par quelque agent local et instruit : il nous suffit de recommander ici les principes universels.

Et pour commencer par *les listes civiles* en général, c'est à la sagesse et surtout en ce moment, à la politique prudente des monarques, à fixer très-modérément leurs revenus personnels. Car, si d'une part, la majesté du trône, l'importance du pouvoir royal dans le lévier d'état et la nécessité de répandre de grands bienfaits sans de grands abus, entraînent celle d'une riche dotation ; d'autre part, l'amour des peuples qui se fonde bien plus sur l'économie de leurs sueurs que sur l'éclat de la couronne, l'idée pénible que le luxe des cours naît de la misère des campagnes ; enfin l'admiration générale plus douce que la reconnaissance de quelques salariés, tout doit parler d'économie aux cœurs paternels des monarques.

Qu'on ajoute à ces considérations de l'âme, le parallèle si dangereux de la presque nullité des dépenses des républiques et de leurs présidens; tandis qu'on y paye réellement un jour en désastres et en factions, ce qu'on économise pour le moment en espèces. Alors les rois sentiront qu'ils doivent toujours prendre l'initiative des épargnes, réduire noblement sur ce qu'on leur offre et gagner en gloire réelle, en admiration durable, et en tendresse populaire, le peu qu'ils perdraient en faste, en prodigalité, ou en faveurs bien ou mal placées.

On pense donc que, surtout pour ne pas laisser des argumens matériels très-dangereux aux idéologues, les listes civiles ne doivent jamais dépasser le vingtième de l'impôt foncier ou le quarantième des revenus totaux, dette payée. Cela ne va pas même là en Angleterre.

Si l'on passe ensuite et par ordre au *ministère de l'intérieur*, ou *chancelleries des cercles*, dont les détails sont les plus intimement liés à l'utilité et au bien-être de tous les citoyens, on peut trouver lieu à des économies si nécessaires pour soulager le peuple accablé. Quelle nécessité par exemple, en France, de donner des traitemens si considérables aux préfets, surtout en accessoires? Les anciens intendans de provinces, bien moins nombreux et plus occupés par suite, puisque leurs cercles ou provinces étaient presque triples des préfectures actuelles, avaient des honoraires beaucoup moindres. Il est vrai que leur fortune personnelle, à la plupart, les mettait au-dessus de la nécessité du salaire. De même en Allemagne, les directeurs des cercles et régences sont presque tous possesseurs d'une fortune considérable héréditaire; et que d'avantages résultent de cette indépendance! Des administrateurs opulens ou considérés dès-longtemps, ne sont

pas disposés à changer avec les événemens, à transiger avec les principes. Ils sont toujours plus près de la ligne d'austère probité et du dévouement à l'état, que les administrateurs accidentels. D'ordinaire pour ceux-ci, la patrie, c'est le trésor public : l'opinion, c'est le tarif de leurs appointemens : et le monarque n'est que le banquier qui ordonnance ; peu leur importent son nom, son titre et ses droits.

Déplorables systèmes ! Abus funeste des grands salaires auquel on ne saurait trop remédier ! Qu'on accorde une moitié des hautes places au vrai mérite sans fortune ; parce qu'il est juste qu'il ne reste pas sans récompense. Mais il convient, sous les rapports d'économie, et de confiance en des principes sûrs, désintéressés, de ne donner en traitemens, que le strict nécessaire pour la dépense annuelle sans faste ; et de réserver une moitié ou un tiers des places, aux membres du *corps des services d'état*, notés pour leur mérite, leurs vertus, et leur aisance qui est un cautionnement naturel.

Ce partage des emplois entre les citoyens vertueux ou riches d'une part, et les méritans sans fortune de l'autre, serait une mesure sage, économique, qui garantirait la durée des institutions, et la balance des opinions. D'ailleurs, l'expérience et la nature de l'homme le prouvent : Il n'y a de véritable *indépendance* politique, que l'indépendance pécuniaire. Toutes les autres s'achètent en général par l'or ou les faveurs.

Ces réflexions nous amènent naturellement à l'examen d'un système mixte, pour l'administration civile des provinces, ou des cercles, c'est-à-dire à l'administration collective ou provinciale. Cet examen peut être intéressant, au moment surtout où plusieurs états, notamment la Prusse, s'occupent de l'établissement des assemblées

provinciales. Cette marche administrative, paraît préférable en tout, à l'administration individuelle des intendans, préfets et directeurs des cercles. Car l'individualité est l'écueil des scrupules et de la probité civile. Tel qui s'avoue en secret un tort, un crime administratif, même commandé par l'autorité ou par les lois de circonstance, n'oserait émettre et soutenir pareil vœu en délibération avec ses collègues. Les consciences mises au grand jour alors, s'électrisent, et pouvant rougir de l'oubli des principes, reviennent forcément au bien, par pudeur, plus encore que par probité. Quoiqu'il en soit, le résultat n'en est pas moins profitable aux administrés. Ajoutons que les administrateurs réunis et choisis parmi les intéressés du cercle, ou départemens, sont toujours plus au fait des besoins et des intérêts locaux, qu'un envoyé ministériel dont il faut payer souvent fort cher l'apprentissage.

Les *administrations provinciales*, ou des *cercles*, paraissent donc plus propres à la pureté d'intention et d'*exécution*. Elles seraient en outre très-économiques, si les choix se portaient sur les riches propriétaires, ou sur les membres du *corps des services d'état*, dont l'aisance et l'indépendance absolue, n'exigeraient que des traitemens fort modiques; tandis que les places de vice-président et de secrétaires largement payées et laissées aux membres moins fortunés, feraient la part des agens dont le mérite et la longue pratique des affaires, assurent des droits aux récompenses publiques.

Les gouvernemens, par là, peuvent économiser la moitié des appointemens des hautes charges, des préfectures, des conseils d'état surtout, qui devraient être gratuits, au moins pour la moitié, c'est-à-dire, pour les membres honoraires, et d'une foule de places, dont l'inutilité est encore plus évidente.

Les *sous-préfectures*, quoique trop multipliées, ne paraissent susceptibles de réduction qu'en nombre, et non en traitemens déjà modiques. Les anciens subdélégués suffisaient, quoique bien moins nombreux, et les agens secondaires de cette sorte, sont beaucoup plus rares en Allemagne et en Angleterre.

Les conseillers de préfecture, mairies, doivent être gratuits.

Si l'on passe aux agens d'exécution.

Les *ingénieurs des Ponts-et-Chaussées* et des mines, corps instruits et bien disciplinés, n'exigent de réduction, que dans leurs projets, toujours un peu disproportionnés, en général, avec la situation des finances. Les améliorations flattent, les projets séduisent, les monumens exaltent l'imagination ou l'amour-propre, et il est rare que la sagesse des comités généraux, parvienne à modérer assez les devis, pour les réduire à l'absolu nécessaire. C'est cependant ce que réclame le trésor public presque partout en Europe.

Le *commerce*, l'*industrie* et l'*agriculture*, s'administrent pour ainsi dire, d'eux-mêmes. Des chambres de commerce et d'agriculture, sont formées dans tous les états de l'Europe, pour la propagation des idées utiles, le perfectionnement des pratiques, ainsi que pour les essais et les encouragemens. Toutes ces chambres et associations non seulement sont gratuites, mais ont des fonds pour leurs travaux. Si l'on remarque, en outre, combien leurs opérations se lient, par les détails, à celles des administrations provinciales, ce sera un puissant motif de plus en faveur de ces dernières. Car la partie civile administrative, n'a pour l'ordinaire à traiter que des objets relatifs à l'agriculture et au commerce, aux chemins vicinaux, aux impôts, dégrèvements, douanes, transit etc., ainsi que les

voies et moyens en dépendant, tous objets déjà éclaircis en général, par les chambres de commerce et d'agriculture. Aussi l'expérience prouve-t-elle, que les membres de ces dernières sont, pour ainsi dire, par le vœu général, membres-nés des bonnes administrations centrales exécutives. Ainsi, les *administrations provinciales ou départementales* formées d'*un tiers* choisi dans les chambres de commerce et d'agriculture, d'un *tiers* dans les *corps des services d'état*, et d'un *tiers* dans les praticiens, désignés par un sage ministère, paraissent très-préférables aux préfectures, aux intendances des cercles et régences, et à toute administration individuelle. (1)

Les *hôpitaux*, *prisons*, *etc.*, tiennent de trop près à l'humanité souffrante, pour que l'on songe à la moindre réduction dans leurs dépenses et leurs constructions, en un mot, dans leurs budgets particuliers. Porter l'industrie, le travail, une légère aisance et la consolation qui les suivent, dans ces asiles du malheur, voilà le but constant du philantrope. La seule économie doit être là celle des peines de l'âme; et le travail, doublement consolateur, en faisant oublier le châtiment, et procurant quelques douceurs dans la vie, produira un accroissement de bien-être, sans augmentation dans les sommes affectées à ces établissemens.

Aussi le système de Howard, la pratique des Etats-Unis et même celle d'Angleterre, se propagent presque

---

(1) Les progrès miraculeux de l'industrie en France et en Allemagne, d'après les expositions de Paris et de Munich, en 1819, prouvent que partout où il sera donné l'essor aux arts et au commerce, par des récompenses et par le placement, dans les emplois publics, des négocians du premier ordre, on doit attendre les plus heureux résultats pour le bien général.

partout en Europe, à la grande satisfaction des hommes sensibles et pour la consolation des ê tres souffrans qui peuvent encore revenir au bien.

Quant aux traitemens des ministres eux-mêmes, de leurs secretariats et surtout à leurs dépenses secrètes, c'est à la délicatesse personnelle à s'imposer les réductions convenables, en songeant que les réformes des simples employés, toujours sacrifiés, ne procurent pas le quart des sommes que des réductions matérielles et prises de plus haut, réformes plus sages et plus justes, pourraient produire.

Le *ministère des finances*, nommé *chancellerie* du trésor, ou de *l'Echiquier*, en Angleterre, est un des plus importans; puisque sa bonne direction, son économie et ses plans plus ou moins bien combinés, disposent de la fortune publique, source essentielle de la félicité des états.

Le poids partiel de ce ministère dans l'équilibre du grand lévier ou balance du gouvernement, est immense, puisqu'il embrasse la perception de toutes les sources de revenus des poids actifs, A,A,C, du côté actif, et en outre le poids D de la dette publique du côté passif.

Mais nous avons dit qu'il fallait, avant tout, rendre les poids du *passif* les moins lourds possibles, par l'économie et la bonne direction, pour n'avoir à exiger que les moindres impôts à percevoir. Il faut donc d'abord ne considérer dans le ministère des finances, que la partie économique de son budjet d'exécution et la réduction de la dette publique. Nous reviendrons après aux moyens statiques les plus sages pour la quotité et la perception des impôts ou des *poids de l'actif*.

Le budjet d'*exécution* des finances comprend l'*admi-*

nistration et la *perception* quant au régime seulement.

L'*administration* intérieure des finances est un objet généralement influencé par les localités et les circonstances, mais surtout par le dégré de corruption et d'abus des divers états où elle s'exerce. L'Allemagne, en général, est régie dans toutes ses chancelleries, d'une manière très-économique. Un peuple travailleur, assidu et peu dissipé, a moins besoin d'énormes salaires, queles peuples adonnés au luxe et aux jouissances immorales. Les pays où l'on met de l'esprit partout, mais peu de raison et de calculs, coûteront toujours fort cher à administrer.

Il est démontré d'ailleurs pour l'observateur, que dans la plus grande partie de l'Europe, le système *cartonier*, sans en être plus régulier, s'est accru à un point monstreux. On couvre par l'immensité des écritures, le vide des consciences et souvent celui des caisses. Les chiffres entassés, sont des hiérogliphes dont le calculateur se lasse, que l'administrateur adopte de confiance, et que le peuple admire bouche béante. Les vérificateurs, contrôleurs, inspecteurs, sont de nouveaux matériaux ajoutés à la tour de Babel, et il en résulte seulement des vérifications beaucoup plus longues et plus embrouillées. Répétons-le sans cesse : le *meilleur, le seul contrôleur, c'est la bonne foi générale* ? Tant que ce vérificateur sublime n'existera pas, chaque contrôleur particulier, ayant grand besoin d'être controlé lui-même, on arrive à la création des places à l'infini, sans arriver à l'exacte vérité.

L'administration des bureaux des finances paraît donc susceptible, en France surtout, des plus importantes réductions, principalement dans la partie du trésor, si on adopte le régime plus sage de perception qui existe en beaucoup d'états de l'Europe.

En Angleterre, par exemple, la plus grande partie

des emplois des finances sont gratuits. Aux Etats-Unis d'Amérique, ils sont gratuits également, ou le salaire est presque nul. Aussi l'administration de ces derniers états est-elle un chef-d'œuvre d'économie; et sans la dette publique, les charges seraient proportionnelles aux dépenses et fort légères.

La perception des impôts elle-même est peu coûteuse en Angleterre, en Allemagne, et l'était aussi peu jadis en France. Les chefs des comtés, les bourguemestres et les sindics et échevins des cantons pouvaient et peuvent encore très-bien, à frais nuls et avec plus de sûreté, percevoir les impôts fonciers. Il est inoui qu'en France, par exemple, la perception des contributions coûte treize centimes pour franc, c'est-à-dire près d'un septième; ce qui n'existe dans aucun pays de la terre. Cet abus révoltant tient toujours au *système agrairien administratif*, qui consiste à dépouiller constamment le propriétaire et le peuple, pour créer des places et des abus profitables uniquement à ceux qui les occupent. Si ce septième abusivement perçu, était supprimé en partie et reversé sur l'agriculture et le commerce; si les recettes se faisaient par les sindics ou bourguemestres, percepteurs bénévoles et gratuits, non seulement on épargnerait les frais énormes de la recette générale et particulière, ceux de négociation et tout le labyrinthe des changes supposés; mais encore on aurait une bien plus grande sûreté dans les caisses. En effet, tous les maires ou bourguemestres étant propriétaires, offrent un cautionnement naturel et permanent, outre une moralité connue et appréciée par le vœu public, qui les a déjà choisis; tandis que les cautionnemens apparens, fournis par les receveurs salariés, ne les empêchent jamais de disparaître, quand bon leur semble, avec leurs recettes; comme on

l'a vu trop souvent : parce que les cautionnemens étant empruntés, peu importe aux fripons un vol de plus ou de moins.

Il y aurait donc économie de près d'un septième et beaucoup plus de sûreté d'adopter le système déjà éprouvé des recettes entre les mains des maires, gros propriétaires, ou des bourguemestres et sindics. Quelques inspecteurs d'une énergie et d'une probité reconnues, suffiraient pour accélérer les perceptions et faire marcher l'ensemble avec fermeté, à époques fixes.

Vauban était très-partisan de ce système de perception. Sa *dixme royale*, première base du plan exagéré des économistes, réduisait l'impôt à la plus grande simplicité et sa rentrée à la presque nullité de frais. Aussi causa-t-elle la disgrâce et la mort de ce grand homme, tant les abus financiers trouvent d'apologistes et de soutiens. Il n'en est pas moins vrai qu'en général les idées mathématiques de Vauban sont plus propres à faire loi, que la plupart des rêveries des publicistes modernes, égarés souvent par l'intérêt ou par l'ignorance des calculs positifs.

En un mot, ce principe de l'illustre maréchal, qu'on peut nommer à bon droit l'*ingénieur universel* en guerre et en paix, vient à l'appui de notre proposition.

Mais, en admettant la simplicité de son mode de perception, on est forcé de combattre le plan général de ce grand administrateur, pour l'adoption d'un impôt unique territorial, idole des économistes ; gens dont le fonds des calculsst toujours exact mathé matiquement, mais pêche dans l'application, par les données oubliées et des obstacles invincibles.

En effet, un impôt unique sur les terres, ferait monter toutes les denrées à un prix exhorbitant, et tel que le

cultivateur dût y trouver nécessairement le remboursement d'un impôt sextuple peut-être de l'impôt actuel, puisqu'il les réunirait tous en valeur. Ainsi, l'impôt foncier actuel étant supposé d'un cinquième, comme nous l'avons dit, il serait de six cinquièmes, et ferait plus que doubler la valeur de toutes les denrées. Or, il est évident que ce taux serait une barrière insurmontable avec le reste de l'Europe, puisque nul étranger ne voudrait venir vivre aussi chèrement; 2° l'ouvrier hausserait en vain son salaire, jamais il ne pourrait le hausser en proportion, parce qu'il y a concurrence pour la main d'œuvre bien plus que pour la vente des denrées; 3° le pauvre et le rentier ne pourraient subsister, ni aucun salarié de l'état civil ou militaire, puisque les salaires ne seraient plus proportionnés à la dépense, pour la vie animale; ou que si on augmentait les traitemens, il faudrait augmenter bien vîte l'impôt pour les payer; et par suite, toutes les denrées qui acquittent l'impôt augmenteraient aussi continuellement. D'où il suit que ces deux données, *les salaires* et *l'impôt* courraient sans cesse l'un après l'autre, sans pouvoir s'équilibrer et s'atteindre, et nous mettraient enfin hors de toutes relations avec les autres nations qui n'adopteraient pas ce principe.

Il est donc évident que l'*impôt unique* est inadmissible dans la pratique, surtout si l'on considère d'ailleurs la facilité et la nécessité des droits sur le commerce, qui, sans cela, ne contribuerait en rien aux charges publiques. Les impôts de luxe et ceux des besoins factices, tels que le tabac, le café, les épices, etc., sont encore des supplémens bien supérieurs à la création d'un impôt universel, en ce qu'il n'y a pas ici privation sous peine de la vie, comme cela existe sur les denrées. En un mot, les douanes, droit si juste et assez indifférent au pauvre en général, sont un

moyen de faire contribuer même l'étranger, en soulageant le pays, et souvent pour des objets que le riche acquitte seul.

Vauban, ce grand ingénieur, ce sage philantrope, dégrèvait donc, par son projet, le riche, sans le vouloir, bien plus que le peuple. Il supprimait seulement des armées de commis; mais ces employés eux-mêmes ne sont-ils pas une partie inoccupée de la nation, et, dans des pays si peuplés, où chacun n'a pu trouver d'emploi ni d'arts mécaniques, ne faut-il pas quelques carrières ouvertes à la partie inactive de la population qui, sans cela, ne pourrait exister? Ceci, au surplus, ne détruit point notre première observation sur l'exagération du nombre d'emplois. Il y a un sage milieu pour toutes choses.

Mais si le principe fondamental de Vauban est erroné, l'exagération des supplémens, c'est-à-dire, des impôts indirects, est un autre vice. Les droits sur les boissons, par exemple, sur les translations, visites et mutations, sont des abus crians dans l'exécution. Mieux vaudrait cent fois ne faire porter l'impôt, en le rendant même excessif, que sur les *eaux-de-vie* et *alcols,* source funeste de la dégénération de l'espèce et des mœurs publiques. L'alcol est l'ennemi du genre humain : c'est l'enfer sous verre, le poison de l'ordre social, en pervertissant la raison et abrutissant l'homme. Que le vin réparateur des forces soit à bon marché pour le peuple; mais que l'alcol et même l'eau-de-vie subissent un impôt excessif, vous remplirez le trésor et viderez les prisons.

Les frais d'administration et de perception réduits au *minimum*, par les moyens proposés; le *poids passif* le plus important à considérer après eux, c'est la *dette publique* et l'amortissement de *cette dette.*

La *dette publique* se compose des rentes dûes par l'état

pour emprunts, pour anciennes dettes liquidées, et des pensions arrêtées pour services et retraites.

Les *rentes dues par l'état*, et résultantes des anciens emprunts, des liquidations pures et avérées, sont sacrées, mais que d'examens plus sévères réclament les emprunts et les liquidations modernes, à mesure que les facilités et les condescendances politiques se multiplient!

Les *rentes* déjà *consolidées* par une réduction, soit en Angleterre, soit en France, en Allemagne etc., sont sanctifiées par ce sacrifice même. C'est le baptême du sang. Les liquidations de guerre et des dépenses de l'état le sont un peu moins. Les condescendances, les sollicitations, les pièces douteuses si habilement produites, rendent partout cette source de dette publique bien moins pure, (1) mais cependant toujours sacrée, une fois admise régulièrement. C'est la *confirmation* financière, sacrement qui exige une moindre pûreté d'âme. Au surplus, tous ces élémens de la dette publique doivent être appréciés et les valeurs annuelles affectées à leur paiement, doivent être estimées par le taux courant et jamais par l'arbitraire fiscal. Quelle responsabilité immense n'acquiert pas en effet un ministre qui prétendrait fixer le taux des valeurs qu'il affecte aux paiemens, quand ces valeurs changent souvent en plus, au moment où il prononce! Les concours des prêteurs, si l'on s'acquitte avec des fonds publics, voilà la véritable marche à suivre. Elle réunit la loyauté à la sécurité de la nation et du ministère. Toute autre marche laisse des nuages fâcheux, et sources de grands orages par suite.

(1) Dans certains états d'Allemagne, les chancelleries payaient des primes aux liquidateurs, pour les fortes réductions équitables. Ailleurs, au contraire, ce sont les liquidés qui payent des primes secrètes; et certes, ce n'est pas pour être réduits sévèrement!

Passons aux moyens de servir la dette ou croissante ou fixe.

Quand l'actif ou le revenu ne suffit pas, les *emprunts* sont le seul moyen de remédier aux déficits des fonds des gouvernemens obérés. C'est un impôt prolongé; c'est l'imputation sur l'avenir d'un paiement, auquel le présent surchargé ne pourrait satisfaire. Les emprunts se font, soit en offrant l'appât d'un intérêt avantageux au prêteur, avec remboursement à terme par l'état : remboursement ordinairement fort rare, et qui entraine presque toujours des réductions à l'époque du solde, ou au moins une continuation forcée du prêt. Le deuxième mode d'emprunt se fait par des concessions de valeurs ou rentes sur l'état, dont l'intérêt est non seulement plus fort en apparence, mais encore dont le remboursement a l'avantage d'être plus certain encore, puisque les inscriptions de rentes ou effets publics aliénés se réalisent à volonté, en se vendant sur la place.

Ces divers modes d'emprunts ont leurs avantages et leurs inconvéniens, suivant les pays où ils se pratiquent. Dans les pays à méthode, tels que l'Angleterre et l'ancienne Hollande, les emprunts à intérêt fixe, se font avec la plus grande facilité, assuré que l'on est de la fidélité aux paiemens, de la constance d'idées et de politique, enfin de toutes les garanties morales que cherche le prêteur. Aussi les espèces des capitalistes s'y portent-elles de toutes les parties de l'Europe, malgré la modicité de l'intérêt : la sécurité et la perpétuité, étant un excédant plus que compensateur des gros intérêts promis ailleurs et non payés, ou suspendus inévitablement dans l'avenir. Les emprunts de France, d'Espagne, de Naples et même de quelques parties de l'Allemagne, n'ont plus un pareil crédit, parce que, outre la versatilité des principes et de la po-

litique, il ne règne pas là dans les finances, osons le dire, la stabilité d'idées, l'esprit d'ordre et de juste parcimonie, source de la confiance publique, véritable luxe d'un ministère estimé.

Les *emprunts à intérêt* peuvent être à terme ou viagers. A terme, ils comportent aujourd'hui un intérêt plus considérable qu'autrefois, vu l'incertitude du remboursement, qui ne se fait jamais que par de nouveaux emprunts, quand les gouvernemens toutefois sont assez loyaux pour payer l'un avec l'autre, et pour ne pas forcer la prolongation. C'est ainsi qu'on a vu l'Espagne, la Russie, emprunter récemment en Hollande à six et demi pour cent, intérêt qui eût paru jadis usuraire : et ce ne sont pas les capitaux qui manquent; c'est donc la confiance.

Les *emprunts viagers*, sous ce rapport, seraient plus tranquillisans pour le prêteur. Le taux élevé de l'intérêt qu'on lui accorde, le nantit dans tous les cas, à un certain point. L'extinction d'ailleurs graduelle et forcée ne donne droit à aucune réclamation, ni emprunt nouveau; et quoique de telles opérations soient assez onéreuses aux gouvernemens, en général, par la cherté de l'intérêt et la longévité ordinaire et très-remarquable des prêteurs viagers, elles sont par là même, doublement avantageuses aux capitalistes. Aussi, les cabinets y ont-ils renoncé en général, et les têtes genevoises devenues presque immortelles, démentent tacitement et avec gratitude, les idées financières et viagères de Necker, leur célèbre compatriote.

Ceci nous amène à quelques réflexions sur les emprunts.

En général, le mode de libération des gouvernemens endettés, ne paraît pas le plus économique, à beaucoup près, et le mieux calculé statiquement. Ils paient deux fois et même trois, la somme due, s'ils sont sincères, et la

paient au moins une et demie, en faisant banqueroute en définitif s'ils sont de mauvaise foi : la preuve de cette assertion est facile à donner.

Prenons même un emprunt d'état à cinq pour cent, ou au dernier vingt. Au bout de vingt ans, les intérêts payés équivalent à la somme dûe, et pourtant cette somme reste entière à acquitter encore. Ainsi le gouvernement paye deux fois en vingt ans. Ce n'est pas tout, il paye même deux fois, en treize ans et trois mois ; car il est à remarquer que les sommes destinées à servir les intérêts, sont enlevées au commerce, à l'agriculture, à l'industrie, et qu'elles leur produiraient les *intérêts* des *intérêts*. Or, on sait que dans treize ans trois mois environ, les intérêts des intérêts doublent une somme. Donc l'état s'est pris à lui-même, c'est-à-dire à ses contribuables, à ses propres ressources, la somme dûe en treize ans trois mois, cela par la seule valeur des intérêts ; et pourtant la dette originelle reste toujours, avec la perspective d'une banqueroute certaine dans l'avenir. Ce n'est donc réellement que l'espoir d'un événement politique et d'une guerre probable toujours imminente en Europe, par périodes de vingt années, qui sauve en apparence, les états du reproche de faillite ou de réduction inévitable, après de longs paiemens d'intérêts. En effet, les suspensions et réductions de dettes publiques, se retrouvent, plus ou moins, dans les annales de tous les gouvernemens, toujours avec une belle excuse politique en marge. Et cependant les prêteurs se prennent constamment à ce piége grossier, surtout aujourd'hui. Pourquoi ? c'est que, malgré leur machiavélisme, les cabinets ont encore plus de vergogne que les particuliers ; c'est que le crédit public est devenu, par orgueil national, une espèce de pudeur générale, quand il n'en existe plus de particulière en fait d'argent ; et qu'on

peut enfin compter plus encore sur l'amour-propre des ministres, que sur la bonne foi du commerce.

Les *emprunts à intérêts*, et remboursables en entier à époques fixes, sont donc en général des immortalités pour l'état, et des duperies pour le prêteur, attendu que leurs bases sont fondées sur un mauvais calcul ou une mauvaise foi qui aboutissent nécessairement à une faillite plus ou moins éloignée.

Les *emprunts par livraisons des valeurs de l'état* ou de rentes perpétuelles, ont moins d'inconvéniens, en offrant aux ministres la possibilité d'un rachat successif à bas prix, ou d'un amortissement considérable en certains cas. Mais c'est ici que se commet, suivant nous, encore une erreur dans l'amortissement permanent et uniforme. En effet, ou bien la rente, l'effet public quelconque est à haut prix et au *pair*, et alors le rachat continuel coûte plus en effet qu'il ne vaut réellement, puisqu'on prend au commerce des fonds qui lui rapporteraient quinze, vingt et vingt-cinq pour cent. Ou bien, d'autre part, la rente étant à bas prix, l'amortissement est très-facile, très-avantageux ; mais le crédit par là même est très-bas, et par suite le gouvernement est censé en péril et le ministère humilié. Les ministres sont donc sans cesse placés dans la nécessité, ou bien de dégréver à bas prix, et de passer alors pour de mauvais guides, puisque la nation est chancellante et son crédit nul ; ou bien ils sont jaloux d'avoir des fonds élevés, et font payer cet honneur outre mesure, en ne pouvant rien amortir, ou en n'amortissant qu'à un prix bien au-dessus de la valeur réelle des élémens de la dette. Ainsi donc, d'un côté : *discrédit public et bon amortissement, prompte libération !* de l'autre côté, *grand crédit et grande dette*, ou *dette sans fin !*

puisqu'on ne peut presque rien amortir. Voilà l'alternative ministérielle !

De telles contradictions politiques et financières ont donc une base vicieuse, et d'où l'on pourrait conclure que l'amortissement périodique et uniforme, quand il est trop couteux, n'est qu'une routine favorable à l'agiotage seul. Cette opération fiscale n'est vraiment utile que tant que la rente est à bon compte, et présente, par exemple, un intérêt égal, à-peu-près, à celui des bénéfices moyens du commerce. Ainsi l'état peut racheter, en France, quand la rente y est à soixante francs et même soixante-cinq francs; mais acheter périodiquement au-dessus, à tout prix, même au pair, c'est prélever les quarante millions du fonds d'amortissement sur le produit des impôts et les ravir au commerce, pour ne rien faire de vraiment avantageux en proportion du sacrifice. Il en résulte seulement un jeu de balancier flatteur pour l'amour-propre des ministres. A chaque baisse des fonds, l'amortissement achette, et profite un moment du bas prix qui remonte par cette concurrence. Les ministres s'attribuent ce coup de balancier, cette oscillation sans fruit : ils se pavanent et le fonds de la dette varie très-peu en définitif. Mieux vaudrait mille fois, que, tout amour-propre à part, et dans une crise violente où les rentes seraient à vil prix, les ministres rachetassent énormément, et même vingt à trente millions d'un seul coup, au lieu de cette périodicité puérile et sans profit. Il en résulterait une libération plus prompte et un rehaussement de crédit pour quelque temps, mais qui ne pourrait nuire aux opérations futures, puisque l'état cesse d'acheter, jusqu'à nouvelle baisse considérable accidentelle.

Mais dira-t-on alors : — « où prendre la somme énorme

» subite et nécessaire pour cette grande opération ? — on prend bien quarante millions en France pour un rachat périodique et peu influent ! qu'on prenne en temps de paix, s'il le faut, d'un seul coup, quatre-vingt et cent millions par anticipation et par extraordinaire, sur les années suivantes, où l'on ne demandera rien pour l'amortissement ; alors on aura produit un effet énorme, triple peut-être avec pareille somme employée à propos. D'ailleurs, à la rigueur, quelques parties des services pourraient attendre momentanément leurs salaires, pour produire ce grand effet national. Des censeurs s'écrieront que, par là, le gouvernement spécule sur son discrédit. Vains mots ! car chaque emplète périodique entraîne la même objection, puisqu'on rachète toujours au plus bas prix possible, en général. Ici seulement le grand rachat est plus profitable et la pudeur publique reste la même. On doit donc passer outre. Au total, il faut un fonds d'amortissement pour balancer les baisses, fruits des crises et de la malveillance; mais ce fonds doit être modique et non exagéré comme il l'est en beaucoup d'états (1).

---

(1) En général, l'effet de l'amortissement peut se peindre mathématiquement par l'effet d'un vase double dans la théorie de l'hidraulique ; on y sentira l'anihilation progressive des effets publics, et l'effet naturel et phisique du rehaussement du crédit de ce qui reste.

Soit le vase plein A B F G (fig. 18.) représentant la dette publique. Soit le vase d'abord vide M N P Q, représentant l'amortissement.

Si l'on ouvre la soupape I de communication, c'est-à-dire, si l'amortissement acquiert une portion de la masse liquide, A B F G ou de la dette, c'est-à-dire, par exemple, A B *r s*; il est évident qu'il entre alors dans le vase opposé, ou dans la propriété de l'amortissement, une tranche égale de ce liquide P Q *v x* : et que le niveau de la dette descend à la ligne *r s* dans le vase A B : caisse de l'état.

Si l'amortissement acquiert une deuxième tranche *r s f g*, elle passe encore dans le vase de l'amortissement, y devient la petite tranche

Le mode d'amortissement et le crédit relatif qui s'en suit, sont ici démontrés (fig. 18), et prouvent que les grands coups de piston sont les plus favorables à l'amortissement réel et prompt, en ce que, 1° ils font descendre le liquide de la dette par une secousse plus forte, et soutiennent d'autant mieux le crédit de ce qui reste; 2° en ce que le vase d'amortissement se vidant, c'est-à-dire, les grandes sommes amorties étant annullées, on a moins besoin d'attendre des baisses, des secousses politiques nouvelles ou des guerres toujours fâcheuses, pour se libérer de nouveau; d'autant plus que les crises deviennent la

---

$t\,y\,v\,x$, et le niveau du liquide de la dette descend encore à la ligne $f\,g$, dans la caisse de l'état.

A un troisième rachat, à un quatrième, un cinquième, pareilles tranches égales passent dans le vase de l'amortissement, et l'on remarquera ici une analogie frappante, entre le liquide de ces vases et l'effet de la liquidation. C'est qu'à mesure qu'une tranche passe dans la caisse d'amortissement, elle fait équilibre, d'après la loi des fluides, à une tranche pareille de l'autre vase, et soutient ainsi d'autant la masse ou le crédit de la valeur enfermée dans le vase de la dette. De sorte que plus il passe du liquide dans l'amortissement, plus la dette consolidée, ou le crédit de ce qui reste se trouve soutenu par la partie amortie : ce qui est parfaitement conforme à la théorie de l'hidraulique et du crédit.

Mais objectera-t-on, « quand le vase d'amortissement acquiert assez » du liquide de la dette, pour que ce liquide soit de niveau dans les » deux vases, et se fasse équilibre aux lignes L K et C D, alors la transfusion doit donc cesser, c'est-à-dire l'amortissement? »

On répondra qu'en effet alors il se ralentit beaucoup, comme le démontre la figure : car la dette publique se trouvant ainsi réduite à moitié (puisqu'il y a autant d'amorti que de restant), le crédit doit être élevé, et l'indifférence au rachat assez motivée. Il ne faut donc plus compter alors que sur des crises ou sur des forces accidentelles étrangères qui, en pressant sur la surface du liquide ou de la dette, telles que des guerres, des révolutions ou des opérations financières fausses, feraient abaisser son niveau par la pression, et non par le défaut de soutien. Alors le rachat ou la transvasion serait encore possible et profitable. Mais, on le repète, ce serait alors par une force de pression étrangère, et non par la loi de tendance à l'équilibre des fluides.

source de nouvelles dépenses, et qu'on se liquide alors d'un côté pour s'endetter de l'autre.

J'en reviens donc à conclure : « que l'*amortissement » périodique, s'il est trop cher, est vicieux ; mais qu'un » amortissement par secousses et à grandes opérations, » est plus salutaire*, *plus économique*, et n'offense pas plus, au fonds, l'amour-propre des ministres, que les rachats ordinaires qui doivent toujours être faits au moment d'un discrédit quelconque, pour être réellement profitables à l'état.

Celà posé, revenons à la théorie des emprunts. Soit le lévier ou la balance S (fig. 19), où l'on voit la somme due S, en équilibre avec la somme empruntée E. Il est évident qu'au bout de treize ans trois mois, les intérêts et les intérêts des intérêts qu'ils coûtent aux contribuables, présentent une valeur égale à l'emprunt originel qui reste à payer en totalité. Ainsi la dette a donc été doublée. Par le même motif, au bout de vingt-six ans, la somme originelle étant toujours due, les intérêts de treize ans écoulés, ayant déjà coûté à l'état une valeur égale, les nouvaux treize ans auront porté la dette au triple : trente-neuf ans au quadruple, cinquante-trois ans au quintuple et cent six ans au décuple. Ainsi cinq cents millions dans un siècle auront coûté cinq milliards et entraîné nécessairement long temps avant la fin du siècle, une faillite inévitable. Telle est la perspective certaine de tous les grands emprunts, où l'on ne destine pas dès le principe une partie aliquote et forte, pour éteindre graduellement d'autant la dette originelle.

Il faut donc qu'une partie du capital soit remboursée chaque année. Si l'on prend, par exemple, un vingtième, ce même capital pourrait être éteint en vingt ans, et n'avoir coûté en intérêts qu'une partie en sus,

au plus de l'emprunt au lieu de le doubler. En effet, au bout de deux ans, il n'y a plus que les intérêts de dix-huit vingtièmes à payer. Au bout de dix ans, on ne paye que les intérêts de la moitié, et ainsi de suite jusqu'à la dernière année, où l'on ne paye plus que les intérêts d'un vingtième qui reste et le dernier vingtième, lui-même remboursable, ce qui éteint l'emprunt. Mais il faut remarquer que tous les vingtièmes que le gouvernement éteint et rembourse chaque année, lui auraient produit eux-mêmes intérêt, s'ils étaient restés en ses mains ou en celles des contribuables. Il faut donc retrancher de l'économie des intérêts des intérêts épargnés, (économie produite par les remboursemens,) la dépense des non économies ou pertes des intérêts des vingtièmes remboursés, ce qui réduit l'économie totale à un cinquième à-peu-près : ce calcul est facile à faire.

C'est ainsi que M. Neker, meilleur économe que bon politique, établissait ses emprunts, parce qu'il statuait sur une durée fixe présumée et sur une latitude que les crises du temps ne permettaient pas de se réaliser assez tôt pour effectuer ses remboursemens et surtout les rentrées périodiques des revenus publics.

Mais le principe n'en est pas moins sage et régulier. C'est celui qu'on adopte d'ordinaire dans les emprunts des petits états et des villes, où un régime républicain, ou du moins très-municipal, et une surveillance concentrée, facile, rendent ce mode plus exécutable. Il n'en est pas de même pour les gouvernemens puissans. Le machiavélisme qui y tient dans une perspective nuageuse, la banqueroute toujours motivée d'avance par la politique, élude les remboursemens progressifs, bien sûr que le remboursement définitif n'arrivera jamais. En effet, l'on

connaît fort peu de grands emprunts d'État remboursés intégralement, tandis qu'on en peut citer dans les villes commerçantes, telles qu'Amsterdam, Lyon, etc. Tant il est vrai que la bonne foi paraît être, en général, en raison inverse des grandes sommes et surtout des grandes puissances.

Aussi les sages capitalistes préféraient-ils les placemens sur les villes et notamment sur celles de Hollande. En France, la ville de Lyon jouissait aussi d'une haute réputation bien méritée. Cette cité antique, laborieuse, créatrice d'une foule d'opérations commerciales, neuves alors et fondées sur la foi des obligations, telles que les *lettres-de-change*, les *viremens des parties à la Bourse*, et *les quatre payemens à époques fixes de l'année*, Lyon a fourni, dans l'histoire du négoce, de nombreux exemples de sa fidélité aux engagemens, source réelle de la confiance et du crédit. Aussi les révolutions seules ont pu déranger ses finances, sans altérer sa juste réputation d'intégrité.

De cette même confiance due à la probité du haut commerce de cette ville, dérivaient nécessairement la grande fortune de ses familles les plus anciennes. Ces richesses honorables placées à cinq pour cent, intérêt modique il est vrai, mais assuré et pendant des siècles, se décuplaient par la sagesse et les épargnes : surtout dans un temps où les faillites étaient si rares qu'elles devenaient une espèce de prodige et de calamité publique. De ce système d'économie provenaient aussi l'affluence des capitaux, la modicité de l'intérêt pour les manufactures nouvelles, le bon exemple pour les enfans accoutumés à une vie régulière : enfin le respect pour les pères, véritables sources du bonheur des familles.

Qu'on mette en parallèle ce tableau d'un bonheur presque

patriarchal, d'une richesse respectable et assurée, avec les fortunes impromptues, les banqueroutes de nos jours, et surtout avec l'émancipation pécuniaire des adolescens, jetés à présent dans les affaires, par une majorité de vingt-un ans, Crésus imberbes, souvent sans principes et sans autre vœu que celui d'un luxe effrené, on sentira alors qu'il n'est point de crédit réel sans probité sévère, sans avantage assuré dans l'ordre social. Il faut donc en revenir sans cesse à mettre au premier rang pour les emplois, les hommes vertueux et intégres en affaires. Sans ce digne prix de l'honnêteté, il n'y aura jamais dans le commerce ni crédit ni confiance. On n'y verra que de l'agiotage, des crises et des faillites, quand la prospérité, dans tous les temps, est un état de repos honorable, et non la succession des tempêtes ou des éclairs du luxe.

De tout ceci, il résule qu'après avoir cherché à réduire au *minimum* le budjet d'exécution des finances; après avoir établi les meilleurs modes d'*amortissement*, d'*emprunts* pour l'extinction des poids passifs, c'est-à-dire de la dette publique, il reste à calculer les meilleurs *poids actifs* ou *produits des impôts* pour s'équilibrer avec les dépenses et pour les solder.

Nous avons déja établi les proportions des produits agricoles et industriels avec leur partie imposable. Nous avons consacré les produits du *timbre* et de l'*enregistrement* comme moyens utiles de faire contribuer le commerce et les capitalistes.

Il reste à examiner en abrégé, comme nous l'avons promis, la *statique des douanes*, c'est-à-dire les moyens d'atteindre les produits du commerce et de l'entrepôt, sans leur nuire, et sans favoriser la fraude par l'appât d'un gain démesuré pour le fraudeur.

On n'a point, on le répète encore, la prétention de

donner une théorie générale et détaillée sur la statique des impôts indirects. Une telle matière demanderait des volumes entiers. On ne veut donner sur ce point, comme sur les autres déjà traités, que l'exposé du mode mathématique qui parait devoir guider les calculateurs ou les experts plus éclairés, quand ils voudront traiter en grand ces sujets et les développer convenablement.

Pour premier principe, nous établirons cet axiôme incontestable savoir : « que le prix d'*un objet importé* ou » *exporté, mis en vente, est égal à son prix natif avec* » *bénéfice*, plus l'impot à l'entrée ou à la sortie.

Ainsi, l'*impôt est la différence du prix de vente au* » *prix natif, transport et bénéfice compris* (fig. 20).

Mais, ici, il y a une première limite à considérer. C'est que le prix de vente ne soit pas assez élevé pour interdire l'achat au consommateur : car, s'il se prive de l'objet, l'impôt est nul.

Si c'est un objet de luxe, nul doute que le *maximum* d'impot ne puisse être fort élevé, ainsi que le prix de l'objet en vente. Mais si c'est un article nécessaire, ou même seulement très-utile, comme le vin, par exemple, le gouvernement s'interdit un grand profit, en élevant trop l'impot et en ne mettant cette boisson qu'à la portée du petit nombre des riches consommateurs. C'est ce qui arrive en Angleterre, où le droit sur le vin est en général du quadruple au moins de sa valeur intrinsèque. Mais cette pratique tient là à une considération particulière : celle de favoriser les brasseries locales et de faire rester le numéraire qui sortirait pour acquérir les boissons étrangères, si elles étaient à la portée de tous, par un impôt modéré.

Ainsi le gouvernement anglais acquiert par-là deux avantages : celui d'un droit énorme, très-productif et

payable par le riche qui n'y regarde pas : d'autre part de forcer le peuple à ne boire que de la bierre, et à en laisser le prix d'achat dans le pays, au lieu de le voir se perdre dans les vignobles du coutinent.

Cette considération générale modifie donc toujours l'extension et l'application du droit sur telle ou telle matière imposable, et nous y reviendrons à la balance générale d'exportation et d'importation.

Ainsi la première observation à faire, en établissant un impôt sur les matières *à l'entrée*, est « *que le prix de vente* » *ne soit pas assez élevé pour empêcher la consommation* » *et par suite le produit, si l'objet est nécessaire à la vie.*

« *Que si l'objet est de luxe, ou susceptible d'être rem-* » *placé par un objet local, il peut être taxé plus forte-* » *ment.*

« *Que tout ce qui tient au bien-être du peuple, à son* « *existence, à le soulager dans ses peines, doit être taxé* « *très-modérément:* » car il ne suffit pas que l'argent ne sorte pas d'un pays, il faut encore qu'il sorte le moins possible de la bourse du pauvre.

Par le même motif, les gouvernemens voisins taxent, à la sortie, assez fortement, les objets reconnus utiles à leur peuple, qui doit en être privé le moins possible. Mais il y a encore une limite, c'est que le prix de l'objet natif soit assez élevé pour payer déjà le cultivateur ou le fabricant, de ses peines et de ses avances. Ainsi il est convenable alors d'établir un impôt décroissant à la sortie, sur les objets sujets à décroître sur les marchés publics, pour engager l'étranger à venir acheter, et par là même, à faire ainsi hausser le prix intérieur de la valeur de la partie d'impôt réduite à peu près. Le droit, doit donc être décroissant, suivant une loi qui soit au moins celle du décroissement des mêmes objets dans l'intérieur. Par ce moyen, il s'éta-

blit une compensation réglée qui maintient bientôt l'objet au même prix pour l'étranger; en ce que la concurrrence fait alors monter d'autant le prix du marché. Prenons pour exemple les grains. Si la mesure décroit de prix, de 2, 3, 4, ou 5 fr. par exemple, on se contenterait de diminuer le tarif à la sortie de 2, 3, 4, et 5 fr.; ce qui porterait en effet l'étranger à venir acheter en concurreuce et à relever ainsi le prix du marché, jusqu'à ce qu'il soit remonté assez haut pour rétablir l'impôt primitif.

C'est ce qui se pratique en France, et dans d'autres parties de l'Europe, par les mercuriales qui graduent la faculté d'*exportation*.

Par ce même motif, et à plus forte raison, faut-il, en sens contraire, frapper d'un droit croissant, les grains et denrées étrangères qui viendraient en concurrence faire tomber les nôtres.

C'est ce qui a lieu, quoique trop favorablement encore pour l'étranger en général. Car d'ordinaire, on établit un impôt croissant sur l'importation, en proportion du décroissement seul de la denrée dans l'intérieur; de manière que la valeur première soit constamment relevée au même taux pour l'étranger qui est censé ne plus désirer alors d'introduire, puisque la denrée à l'intérieur se trouve par là au même taux que la sienne, sans frais de transport. Or, ceci est une erreur. Le bordereau prétendu réparateur ne nous paraît pas suffire. En effet, c'est supposer que la denrée originelle est au même prix partout à sa source; ce qui n'est pas à beaucoup près. Les grains de Pologne et de la Crimée, par exemple, ne valent pas la moitié sur place de ce que pareils grains valent en France. Or si, avec les frais de transport, ils reviennent, étant arrivés au port, aux deux tiers seulement du prix français, il est clair qu'en vain on établit à l'entrée un droit supposé

compensateur des décroissemens sur nos marchés, le bas prix originel des grains de Crimée et de Pologne au départ les fera toujours arriver par flottes nombreuses, au détriment des nôtres. C'est donc une erreur grave de croire que l'impôt croissant à l'entrée, pour l'étranger, suffise, en l'établissant même suivant la loi inverse du décroissement des denrées intérieures. Il faut nécessairement et avant tout, calculer la valeur première, locale et comparative des denrées *au départ*, pour faire que, tout compris, les valeurs définitives soient égales pour le vendeur national ou étranger, et leur bénéfice égal.

Il faut en outre établir alors un droit si fort qu'il n'y ait plus, pour l'étranger, de bénéfice réel à importer, jusqu'à ce qu'un décroissement nouveau, fondé sur le prix avantageux intérieur, permette de baisser l'impôt pour admettre de rechef, la concurrence extérieure, et ne pas laisser exagérer le prix de l'intérieur (1).

Toutes ces observations sont d'autant plus importantes que l'oubli du principe tend à ruiner entièrement l'agriculture des états méridionaux de l'Europe, tels que la France, l'Espagne et l'Italie, en améliorant celle de la Russie. C'est bien assez de sa prépondérance militaire effrayante, sans alimenter encore ses finances, par la ruine des autres puissances. (Voyez la statique militaire, dernier chapitre.)

---

(1) Tout ceci se sentira encore mieux par une figure hidraulique analogue à celle du vase d'amortissement.

Considérons le vase double A B C D M N P Q. (fig. 21.)

Les grains, ou denrées, désirés du continent, pour secourir le pays ou le vase en disette, sont représentés par le fluide A B C D, et les grains ou denrées du pays en disette par le fluide du vase M N P Q.

La force qui pousse les denrées étrangères et qui les contraint à passer dans le pays en disette, est évidemment la force de la colonne A B r s,

Ainsi, je le répète, on commet une faute grave en se contentant d'une loi d'impôt d'entrée, croissant suivant la loi du décroissement du prix des denrées intérieures. Il faut connaître en outre, 1° les pays étrangers qui fournissent les denrées, les prix sur place, leurs frais de transport, ce qui établit leur prix total aux ports où on se rend. Il faut fixer ensuite le droit, suivant le prix total d'arrivage, pour égaler par exemple, celui de France, et non pas uniquement d'après le prix de France lui-même, que l'impôt local ne relevera jamais assez, si on persiste dans ces bases fausses.

Telle est, en général, la méthode simple et statique dont on pourrait se servir pour analyser les proportions de l'impôt à l'entrée et à la sortie, non-seulement pour

---

ou bien la différence des produits et l'inverse des prix qui en résultent, prix exprimés ici par la différence des hauteurs des masses de grains.

Ainsi donc la soupape *x y*, ou *droit d'entrée*, est constamment forcée par la pression de l'intérêt étranger E: et les denrées de ce dernier passent dans le vase en déficit avec une force proportionnelle à ce grand intérêt; jusqu'à ce qu'enfin les deux vases ayant reçu une surface de niveau, ou une abondance égale, la soupape se ferme d'elle-même, c'est-à-dire la source d'impôts et l'équilibre est rétabli.

Il est clair que l'impôt ou la force de résistance appliquée à la soupape *x y* doit diminuer à mesure que la pression diminue et que l'équilibre approche : c'est ce qu'on pratique effectivement dans le fisc; mais cette précaution ne suffit pas, car c'est supposer faussement les deux fluides homogènes, ce qui n'est pas. En effet, les grains de Crimée, par exemple, sont à beaucoup meilleur marché sur leur sol que les nôtres, y compris même le transport des premiers; il s'en suit qu'envain les deux abondances seront enfin de niveau; le bas prix originel des denrées A B C D, ou des grains de Crimée, et le bénéfice qui en résulte, sera toujours une force de pression supplémentaire qui agira sur la surface A B, tant que le prix *originel* de crimée ne sera pas monté au taux des prix de France, et cette force supplémentaire ferait donc encore passer le fluide nourricier et forcer la soupape ou l'impôt, quelque résistance qu'elle oppose.

les grains et denrées, mais encore une foule de matières imposables, tels que les *fers*, les *cuirs*, les *huiles*, et tous les objets du commerce, etc. On ne prétend au surplus, donner ici que des idées générales et non des tarifs toujours modifiés par mille circonstances locales ; ce qui entraînerait des volumes sur de telles matières qui d'ailleurs ne peuvent être développées à fonds que par des praticiens du fisc.

Ce sujet deviendrait intéressant au moment où l'Allemagne s'occupe des moyens d'ôter à son commerce les entraves funestes de ses douanes innombrables. Elles sont telles, que les mousselines de Suisse, par exemple, franchissent les barrières des états de Bade, de Virtemberg, de Bavière, du duché de Veimar, de la Saxe, et de la Prusse enfin, pour arriver à Berlin. De sorte que l'impôt le plus modéré à chaque station, sextuple au moins les frais ordinaires d'entrée à l'arrivage. Quel remède à ce mal ? il faut, ou bien que la somme des droits particuliers ne surpasse pas le droit unique et moyen des autres états de l'Europe : ou attendre l'établissement d'un système général d'impôt, à l'entrée des grandes frontières allemandes ; idée qui conduit à l'unité germanique, et de-là imperceptiblement au dangereux système Teutonien qui s'alimente de tout. On ignore le parti que prendra le Congrès de Vienne, à ce sujet. S'il réduit les droits à chaque frontière, en raison de leur nombre, il appauvrit les petits souverains, et les mécontente. S'il laisse subsister les impôts partiels, leur multiplicité tue le commerce. S'il établit l'impot général aux grandes frontières allemandes, il trace, pour ainsi dire, lui-même, imprudemment, la suppression des petits états, et appuye la nécessité de l'unité germanique sous le rapport civil, tandis qu'elle est déjà si fortement prouvée sous le rapport militaire. Com-

bien d'écueils à éviter ? D'après ce péril, il est vraisemblable que le Congrès se bornera à des réglemens fiscaux qui ne touchent point à ces grandes questions politiques.

Un dernier problème à résoudre dans les questions en grand sur cette matière, est celle de *la balance d'importation et d'exportation*.

Car c'est en vain qu'une nation calculera sagement le meilleur mode de fixation et de perception de l'impôt relatif des matières, pour prélever un revenu avantageux, sans nuire au commerce, ni décourager l'agriculture, si, d'autre part, la grande quantité des marchandises introduites du dehors, quoique avec un droit très-avantageux à l'entrée, fait néanmoins sortir constamment le prix très-élevé de la valeur originelle, pour aller se perdre et rester dans l'étranger. Ainsi, peu-à-peu, quel que soit le produit réel de l'impôt, le numéraire d'un état s'expatrie par l'acquisition première. La masse pécuniaire diminuant ainsi, la nation s'appauvrit, les prix des journées diminuent, quoique les denrées restent à-peu-près au même taux : de-là enfin la misère du peuple, écueil funeste que toutes nos recherches tendent à éviter.

Il faut donc, outre l'examen approfondi des proportions des parties de l'impôt sur chaque matière, faire l'énumération de toutes les marchandises importées ou exportées, et le calcul de leurs valeurs respectives. Si enfin une nation importe une beaucoup plus grande quantité de valeurs qu'elle n'en exporte, il est évident que sa caisse se vide et finira par rester à sec. Un ministère sage doit donc faire ce calcul avec chaque nation, pour connaître sa position réelle vis-à-vis d'elles, et ne jamais admettre de condescendance politique sur ce point; car cette guerre pécuniaire est la plus cruelle de toutes. Au surplus, de telles notions deviennent si générales aujourd'hui, qu'il

faut le ministère le plus obtus ou le plus vénal, pour condescendre à de telles vues, et faire des traités de commerce onéreux ; mais il n'en est pas moins utile d'insister en principe, sur ce fléau des finances générales.

Il est vrai pourtant qu'un pays ne sera pas ruiné entièrement pour avoir cédé forcément, et pour un temps, à un traité de commerce passif, si sa balance avec un autre état est tellement avantageuse, qu'elle compense sa perte avec le premier. La somme des *traités passifs* peut s'équilibrer en effet avec les *traités actifs*, et alors la balance générale du commerce ne varie point. Mais il n'en est pas moins constant qu'il est préférable que chaque balance partielle soit au moins égale et en équilibre, pour que la richesse se maintienne au même taux, ainsi que ses signes représentatifs.

Ainsi donc, si l'on considère la balance générale des deux puissances A et B (fig. 22), il faut que la somme totale des matières exportées en *vins*, *eaux-de-vie*, *bijouteries*, *draps*, *porcelaines*, etc., montant à trois cents millions par exemple, soit égale à la somme totale des valeurs des denrées *coloniales*, *épiceries*, *cotons en laine*, etc., importées, pour que la nécessité de solder la différence, ne fasse pas sortir constamment le numéraire d'un état pour affluer dans l'autre.

Aussi cette considération doit-elle être le guide constant des gouvernemens dans leur calcul : non-seulement pour arriver à l'impôt le plus productif, mais encore pour établir les droits, de manière que telle importation cesse de le ruiner, et en faisant que nul ne soit tenté de payer un droit exhorbitant pour continuer un négoce qui dès-lors cessera de lui-même. Mais malheureusement les gouvernemens n'ont pas toujours la faculté de frapper ainsi d'interdiction certaines matières : par exemple, les drogues

médicinales : c'est ce qui donnera toujours un avantage aux nations qui possèdent les colonies de l'Inde et presque tout le commerce maritime. C'est alors aux Puissances rivales à calculer les moyens compensateurs; et si elles ne peuvent arriver à l'interdiction totale, ou aux moyens de suppléer à ces matières, par un équivalent, elles doivent avec soin frapper en revanche les autres objets importés, et même les leurs propres exportés ; de manière à produire un total égal dans les deux poids de la balance, et qu'il n'y ait point ou que peu de solde annuel à faire. Tous les états qui négligent ce calcul si simple, s'appauvrissent insensiblement et se ruinent, à moins qu'il ne survienne des crises, des guerres, des commotions qui rétablissent le niveau financier et politique. C'est ce qui arrive presque toujours. Le malaise enfante l'humeur, les querelles et les invasions des peuples qui repompent en grand ce qu'ils ont perdu en détail.

Après avoir analysé, en général seulement, la balance *de l'actif* et *du passif* d'un état par celui de son ministère des finances, il est évident que tous les autres poids actifs du budjet de Gouvernement, tels que celui *de la justice*, *de la guerre* et de la *marine*, ne sont plus susceptibles que d'être modifiés par l'étendue des états, par le système politique adopté et par les localités; considérations qui retombent dans nos autres chapitres : savoir : *Des constitutions politiques*; *de la balance des puissances Européennes et de la statique militaire*, qui forment des chapitres à part. L'examen de *la statique pécuniaire des états*, réside donc presqu'en entier dans celui du *ministère* et des *chancelleries des finances*, dont nous nous sommes occupés, et auquel les praticiens, et les personnes plus instruites des détails pourraient donner les développement nécessaires.

Enfin, les applications directes au bien social et privé, étant le but principal de cet ouvrage, on ne croit pas devoir terminer les élémens de *la statique pécuniaire des états*, sans dire un mot de la statique pécuniaire des individus. Le budjet de l'état se lie plus intimément qu'on ne pense au *budjet du père de famille*. Comment, en effet, ce dernier paira-t-il ses impôts ? Comment l'état pourra-t-il asseoir une cote présumable et un ordre parfait, s'il n'existe pas dans les finances particulières des individus ? Dès-lors rien de stable dans la petite et dans la *grande famille*, qui est la société.

Il est donc indispensable de régler par aperçu, *le budjet de famille*, d'après un mode applicable à presque toutes les classes. L'ordre et l'économie sont des qualités du plus haut intéret, en ce qu'elles fondent la prospérité des enfans sur la sagesse des pères, et que cette sagesse est la véritable source du respect qu'ils doivent inspirer. Il n'est que trop vrai que l'intérêt est le mobile universel : si donc la vénération est le devoir des enfans, la privation est celui des auteurs de leurs jours. Ces devoirs s'enchaînent et forment le véritable lien social. L'égoïsme et le luxe outrés perdent le droit de prescrire la privation et le respect Que les pères soient sages, probes et rangés, les fils seront plus soumis, et intéressés à la prolongation des jours de l'économe vénéré qui leur donna l'existence et qui double leur fortune.

Quand on songe que la moindre privation, la moindre économie journalière, sont une source de reconnaissance et de prospérité pour l'avenir des familles, comment peut-on ne pas s'imposer ce léger sacrifice, dont le plaisir secret est plus doux, d'ailleurs, que toutes les jouissances d'un luxe désordonné ?

Voyez, le lendemain d'une fête somptueuse, l'homme

prodigue, soucieux et rougissant de sa dépense aux yeux de ses enfans appauvris et fatigués. Voyez, d'autre part, l'homme laborieux, économe, revenant gaîment de faire un placement de pareille somme qu'il a épargnée, et souriant de l'avenir heureux de sa famille enrichie. Ah! lisez dans leurs yeux, et vous jugerez quel est le plus fortuné, le plus sage des deux pères.

Tout ramène donc à l'économie : devoir, sagesse, même l'intérêt du cœur et celui des plaisirs. On n'entend point ici l'économie outrée, sœur de l'avarice et mère d'une gêne habituelle; mais l'économie bien entendue qui, sans causer aucune privation du nécessaire, permet encore un agréable superflu, et l'espérance du sort heureux des enfans; espoir et charme continuel de la vie de l'honnête homme, source de la douce rêverie des pères, bonheur au-dessus de toutes les illusions des plaisirs factices.

Ces principes incontestables établis, quelle doit-être la proportion des économies relatives dans les fortunes?

Ici plusieurs considérations et limites se présentent.

1°. La nécessité d'une existence heureuse, ou du moins convenable pour la famille.

2o. Le devoir de faire partager à la société les produits de nos richesses, par des échanges, ou par le commerce, et de ne pas enfouir les capitaux, morts alors pour le bien-être de tous.

3°. Le mode d'économie et de placement, ainsi que ses proportions, suivant l'aisance de chacun.

Commençons par les classes inférieures.

Les journaliers, les ouvriers, les petits marchands, en général, ont vu, depuis vingt-cinq ans, leurs profits augmenter progressivement et proportionnellement, plus que les prix des denrées et des élémens de la vie. Ils seraient donc doublement répréhensibles de ne pas consacrer une

portion quelconque de leurs journées à une économie qui, accumulée, peut devenir en peu d'années très-sensible. Estimation faite des prix des denrées, des dépenses d'une famille laborieuse et médiocrement employée, on pense qu'une épargne d'un dixième sur chaque journée de travail, n'est point une source de privation, et peut devenir la base d'une honnête aisance, ou du moins d'une existence convenable dans la vieillesse. Aussi ce principe est tellement reconnu aujourd'hui, qu'il se forme partout des associations et des caisses économiques, soit par les diverses classes d'ouvriers entr'eux, soit par des corporations bénévoles qui accumulent les petits capitaux sans frais, pour en former de plus grands, susceptibles d'intérêts dans les fonds d'états, tels que la *caisse d'épargne* à Paris, etc.

Ces établissemens, en éclairant le peuple sur ses vrais intérêts, et sur les avantages constans de l'économie, lui assurent ses produits, lui évitent les soins de gestion et confirment par l'expérience tous les calculs de la sagesse prévoyante et de la vraie philantropie.

On ne saurait donc trop engager tous les salariés quelconques, journaliers, domestiques, ouvriers, etc., à s'imposer cette légère dîme volontaire à placer et qui, sans leur causer des privations sensibles, leur procurera un avenir plus heureux. Leurs supérieurs doivent la leur rappeler sans cesse, ou même agir pour eux en certains cas.

Dans les classes plus aisées, les proportions changent par la nature des choses.

Le négociant, par exemple, replaçant d'ordinaire une partie des fonds bénéficiés, dans son propre commerce, pratique ainsi le précepte d'économie, et dans des proportions variées, suivant les gains annuels. Mais il est bien loin de le pratiquer au même point que dans l'ancien négoce.

Les dépenses occasionnées par le luxe moderne, rendent la quotité disponible des bénéfices très-médiocre, et par suite l'accroissement du capital. Il n'en est pas moins vrai que le négociant sage doit établir son budjet de dépenses de maison, non sur ses bénéfices inégaux, et que les pertes imprévues détruisent souvent d'un seul coup; mais sur les besoins réels, sur la modeste aisance d'une famille rangée, et doit rejeter tout le surplus dans ses fonds d'industrie, ou en des placemens étrangers, pour faire la part d'héritage de ses enfans, et pour grossir leur part lors de la division des biens à l'époque des successions. Ces réserves sont donc variables, et il est impossible de les fixer autrement que par l'*excédent des bénéfices sur le budjet particulier des dépenses de la famille commerçante.*

Le capitaliste et le gros rentier ont une plus grande latitude. Leur réserve est réglée par le milieu à prendre entre la nécessité de ne pas enfouir leurs capitaux, celle de les faire partager à la société par leur dépense; et d'autre côte la nécessité des économies réelles qui doivent rémédier aux pertes, aux faillites générales ou privées, et enfin de faire la part des enfans. Car il faut remarquer que les lois nouvelles sur l'hérédité en France, ainsi que le partage égal, quoique sage et juste en principe, nécessitent plus que jamais l'économie pour ne pas réduire l'opulence des fils à rien par la subdivision du patrimoine. Il y a plus; c'est que sans cette économie, la loi deviendrait funeste, par les subdivisions et l'annullation totale des fortunes.

C'est donc, dans ces pays surtout, un devoir social d'économiser plus qu'ailleurs, pour faire ensorte que chaque enfant puisse, s'il est possible, hériter d'une part égale ou presqu'égale à celle qu'a eue le chef de famille; et ce devoir n'est pas si difficile qu'on le croirait à pratiquer, pour l'homme sage et rangé, sans même être laborieux ou

très-industrieux. En effet, un tableau bien simple le prouvera. Le calcul des populations démontre d'abord que trois enfans sont le nombre moyen des héritiers dans les familles. Or, le capitaliste qui épargne seulement un quart de son revenu annuel, double, comme on le sait, dans l'espace de treize ans trois mois, ce quart de ce même revenu épargné, par les intérêts des intérêts. Par exemple, un rentier jouissant de 8,000 fr. de rentes, ou de 160,000 fr. de capital, s'il se résigne à vivre en province avec 6,000 fr. de rentes, ou avec 120,000 fr. de capital seulement, en épargnant un quart, obtient au bout de treize ans, par l'accumulation des intérêts du quart épargné, 40,000 fr. d'économie, égaux au capital de ce quart mis en réserve. Au bout de nouveaux treize ans, les intérêts des 40,000 fr. bénéficiés, forment 40,000 fr. nouveaux, auxquels il faut joindre encore 40,000 fr. formés par les intérêts du quart de la fortune totale, constamment placé à part. Voilà donc la fortune augmentée, savoir, de 40,000 f. puis de deux fois 40,000 fr, ou 80,000 fr.; en tout, 120,000 fr. Dans treize ans encore, ou 39 ans 9 mois ces 120,000 fr. placés auront été doublés. Ainsi, ce sont nouveaux 120,000 f. auxquels il faut joindre le quart ou les intérêts particuliers des 40,000 fr. constamment placés à part.

Donc, en quarante ans environ, la fortune totale devient, savoir : 160,000 fr. originels ; plus 240,000 fr. d'augmentation; plus 40,000 fr., intérêts du quart du bien constamment placé à part pendant les derniers treize ans. Ce sont donc en tout, 440,000 fr., qui, divisés par trois enfans, font pour chacun, un capital de 145,000 fr., approchant du capital du père en s'établissant. Ainsi, dans quarante-cinq ans, tems moyen d'une vie laborieuse et frugale, un chef de famille, en épargnant un quart de son revenu, (c'est-à-dire, en plaçant le capital à part) peut

laisser à chacun de ses trois enfans une fortune égale à la sienne.

Est-il un stimulant plus fort et plus facile à saisir ? Et quand on songe que dans les fortunes élevées, cette proportion est encore plus sensible, combien seraient coupables ceux qui ne pratiqueraient pas une telle économie !

Mais en même tems qu'elle est suffisante, portée au quart, pour assurer le sort des enfans, on pense que, surtout dans les hautes fortunes, ce quart doit être le *maximum* d'épargnes, et que les trois quarts restant doivent être religieusement dépensés, pour concilier le devoir paternel avec le devoir social. Les fonds enfouis, dérobés par là à la circulation et aux salaires des journaliers, sont un véritable vol fait à l'existence de la classe industrielle et malheureuse. En un mot, l'indigent est aussi un des enfans de l'homme de bien opulent, père naturel de tous ceux qui souffrent.

Ainsi, au-dessus de 8 à 10,000 fr. de rente, on peut fixer l'économie au quart, pour les capitalistes pères de famille, et la fixer ensuite dans une échelle décroissante pour les fortunes au-dessous, suivant les localités ou la cherté des élémens de la vie; jusqu'à un dixième enfin, fixé pour l'ouvrier et l'homme à gages, taux démontré praticable et même pratiqué assez généralement.

Il reste à déterminer, pour les fortunes aisées, le placement le plus propre à assurer le sort heureux de la famille. On sent que l'emploi de fonds est subordonné à une foule de considérations, et même aux chances de la politique, surtout en ce siècle de commotions. Il est donc du devoir de l'homme sage, de calculer tous ces élémens, pour sa sécurité, et non pour des spéculations toujours trop fallacieuses. Le capitaliste paie souvent bien cher sa tranquillité apparente et son indifférence aux charges

publiques. Un revers, une secousse politique lui enlèvent sa fortune ou une grande partie. L'homme prudent ne s'en laisse donc point imposer par cette incurie, par cette félicité apparente; il calcule la solidité plus que l'appât des intérêts et des non-soucis. Ainsi j'estime que le père de famille aisé doit placer au moins une *moitié* de sa fortune en immeubles, soit en terres à blé, d'un bon rapport, ou en maisons solides, en bons quartiers; de manière à compter dans tous les tems, sur une ressource assurée: un *quart* par première hypothèque sur propriétés à portée, bien appréciées dans leur valeur ou charges antérieures et à intérêt modéré; un *quart* enfin, en fonds publics, mais seulement et formellement si le pays est ami de l'ordre et fidèle à ses engagemens. Il y a vingt-cinq ans, qu'on aurait pu conseiller de placer un des quarts dans les fonds des manufactures et du commerce des principales villes de l'Europe. Mais les crises politiques, les mœurs et les habitudes ont tellement changé la fidélité et l'exactitude distinctive des villes manufacturières qu'il est périlleux de songer à de tels placemens, à moins de connaissance particulière des individus; car il existe encore, grâce au ciel, des négocians probes, quoique leur nombre si respectable soit bien réduit. Quant au quart placé en fonds publics, il laissera toujours et en tous lieux, quelqu'inquiétude au chef de famille prudent. Mais quand il songera que l'excédant d'intérêt le remboursera en peu d'années; que le système financier de toutes les puissances est censé, mal-à-propos, leur thermomètre politique et unique, on sentira que de longtems encore, il n'y a pas de réduction présumable à redouter. D'ailleurs, les hauts intérêts des sommes accumulées doivent, par leurs accroissemens, compenser les pertes de l'avenir, puisque au surplus nous n'avons cal-

enlé nos économies qu'à 5 pour cent; tandis que les fonds d'état aujourd'hui, en donnent 7, 8 et 9 : ce qui établit un excédant pour la part des grandes crises.

A ce sujet il serait néanmoins utile de chercher les probabilités de la plus ou moins grande sûreté des placemens dans les fonds publics des divers états de l'Europe.

Mais il se présente d'abord une question grave. Peut-on placer dans les banques nationales étrangères, surtout dans celles de ses ennemis naturels politiques? Il semble que c'est à-la-fois un manque de confiance envers son propre pays, un aliment pour l'étranger hostile; et même les gouvernemens semblent reconnaître ce délit patriotique, en confisquant les capitaux des pays en guerre avec eux. On ne peut considérer que comme des placemens furtifs, de tels emplois de fonds qu'on est intéressé sans doute à dissimuler sous le rapport de leur quantité, de leur origine équivoque et d'une méfiance blâmable. On ne doit conseiller ici que ce qui concilie le bien particulier avec le bien public, c'est-à-dire les placemens dans les banques de sa patrie, ou de ses alliés certains et naturels. Ainsi donc, le tableau suivant peut servir seulement à déterminer approximativement le dégré de sécurité des prêteurs de chaque nation; mais non engager les égoïstes à déplacer leurs fonds pour les porter où cette sécurité leur paraîtra plus grande.

Au surplus, ce tableau hypothétique paraît devoir se composer de trois bases : la première, le revenu possible et modéré; 2° la dette à défalquer; 3° la situation politique.

Cette dernière base est la plus difficile à déterminer, puisqu'elle se fonde sur les probabilités que chacun assortit à ses idées. Essayons cependant, d'après notre système d'impartialité constante, de tracer quelques données à ce sujet.

Tableau comparatif des probabilités de la sécurité des placemens.

Par approximat. Revenu moyen,	*Intérêt de la Dette.* (1)	SITUATION POLITIQUE.
ANGLET. 900,000,000 fr.	600000,000	Fermentation radicale, contenue par une grande force de gouvernement ; mais qui néanmoins amènera tôt ou tard une réforme plus ou moins violente : incertitude estimée par 1
AUTRICH. 330,000,000 fr.	85,000,000	Situation et caractère paisibles. Gouvernement paternel et chéri. Données qui de long-tems ne laissent pas présumer de changemens politiques. Confiance estimée par 3
ESPAGNE 160,000,000 fr.		Révolution complette. Mais finances déplorables encore. Dette inconnue.
FRANCE 580.000,000 fr.	156,000,000	Situation financière satisfaisante malgré les luttes politiques, qui s'amortiront par l'appréciation graduelle des véritables idées libérales. D'ailleurs on ne voit pas ordinairement de réduction de la dette publique se renouveller dans le cours d'un siècle. Confiance estimée par. 2
PRUSSE. 150,000,000 fr.	41,000,000	Situation purement militaire et conditionnelle à ses succès. Dépenses disproportionnées aux revenus. Confiance entièrement nationale et estimée par 1
RUSSIE. . 530,000,000 fr.	25,000,000	Situation politique unique. Force de gouvernement prodigieuse. Obéissance passive des sujets. Nulle résistance ou changement à prévoir avant 50 ans ; sécurité des fonds pour ce tems, malgré la perte énorme du papier. Confiance estimée par . . . 4

(1) La dette de l'Angleterre est évaluée à 13 milliards de France environ.

D'où il suit que la sécurité étant en raison directe du revenu et inverse de la dette, le tout multiplié par le nombre politique, les sécurités de placemens en Angleterre, en Autriche, Espagne, France, Prusse et Russie, sont comme les fractions $\frac{90}{66}$, $\frac{990}{85}$, 0, $\frac{1160}{150}$, $\frac{150}{41}$, et $\frac{2120}{25}$ ou à-peu-près comme les nombres $\frac{2}{3}$, 11, 0, 7, $3\frac{1}{2}$, et 84 c'est-à-dire totalement en faveur de la Russie pour longtems.

De tout ce chapitre il faut conclure :

« Que pour recueillir les véritables richesses, il faut, avant tout, semer des honnêtes gens.

» Qu'il n'est ni crédit, ni commerce, ni profits réels, ni fortune durable, sans la certitude de la fidélité dans les engagemens.

» Point d'engagemens loyaux, de payemens assurés sans la bonne foi universelle.

Point de bonne foi sans la moralité sévère, sans la re-

En 1810, la dette de l'Autriche était de 3 milliards 600 millions, réduits depuis à moins de moitié par l'économie et l'extinction des billets (Voyez *Europeschen annalen*, page 203). Elle se réduit graduellement encore dans une proportion plus forte par une sage administration.

La dette de Prusse est de 181 millions d'écus de Prusse, près de 800 millions de francs, outre que le budget de l'armée et des autres dépenses du Gouvernement est fort disproportionné aux revenus, et qu'il y a un déficit annuel considérable. (*Ephémérides de Veimar*, par *Crome*, etc.)

La dette d'Espagne est inappréciable dans ce moment.

La dette de la Russie était de 80 millions de roubles, en 1810. Malgré les frais des guerres, cette dette n'est pas aujourd'hui de plus de 500 millions de francs, à ce qu'on présume; car les Etats despotiques ne présentent pas de budgets et ne font pas de confidences sur ce point. Si l'Empereur voulait augmenter de deux roubles seulement l'impôt par tête des serfs de la couronne, la dette serait éteinte en 10 ou 12 ans; mais sa sagesse s'est réservé d'autres voies.

ligion et les récompenses ou les honneurs publics qui en sont les moteurs et le digne prix pour les gens de bien.

» Que tous les détours financiers ou ministériels, les ruses de l'agiotage, ne sont que des illusions funestes pour l'industrie et la prospérité publique.

» Que le véritable *or* des états c'est l'*industrie*, l'*économie* et la *justice*, et que le cours du change n'est qu'un simulacre abusif d'opulence.

» Que les états les plus riches sont ceux dont le commerce et les propriétés sont les moins grevés d'hypothèques et d'emprunts, et non pas ceux qui ont, momentanément surtout, le plus haut cours d'effets publics.

» *Pour assurer ces principes par l'exécution matérielle,* il résulte encore :

» Que la balance exacte de l'*actif* et du *passif* constitue le tableau de situation des finances d'un gouvernement.

» Qu'il faut constamment alléger les poids *passifs* pour réduire l'*actif*, c'est-à-dire diminuer la dépense pour réduire la recette, et non se régler sur l'impôt possible exagéré, pour dépenser abusivement d'après cette base oppressive.

» Que l'impôt foncier ne doit jamais dépasser le septième, et devrait être, à la rigueur, *décroissant* pour les petits propriétaires, suivant une échelle ou tarif à faire à ce sujet.

» Que les cadastres doivent être exécutés par les corps d'ingénieurs civils et militaires réunis, et non par des entreprises passagères.

» Que le seul moyen de faire contribuer les capitaliste aux charges de l'état, serait l'interdiction des prêts notariés et la création des grandes *banques hypothécaires*, en prélevant un demi pour cent sur les prêteurs.

» Qu'après la réduction des poids passifs de chaqu ministère, ou de leur budjet d'exécution, l'examen des poids actifs et passifs du ministère des finances sont la base principale de la statique pécuniaire d'un état.

» Que les modes d'emprunts usités en Europe, sont vicieux, ruineux pour l'état ou le prêteur et n'ont pour avenir nécessaire qu'une faillite.

» Que le mode d'amortissement périodique à tout prix est également vicieux, quand il est trop cher, et ne serait réellement profitable que par grandes opérations, en cas de forte baisse des fonds publics.

» Qu'après avoir cherché à satisfaire au passif et à l'alléger, l'actif des douanes et des droits y relatifs doit être combiné de manière à concilier l'intérêt de l'état, le désir du consommateur et la concurrence de l'acheteur étranger, pour faire hausser la valeur des denrées intérieures et baisser celles dont les prix s'exportent, ou les denrées étrangères.

» Que les *impôts d'entrée et de sortie* peuvent être comparés à la soupape de communication de deux vases pleins de denrées nationales et étrangères, et que ces soupapes doivent régler leur résistance, c'est-à-dire leur tarif, sur la force de pression ou d'abondance du vase surchargé, pour rétablir l'équilibre avec l'autre.

» Que les *balances d'importation et d'exportation* doivent être soigneusement maintenues, afin d'empêcher l'exil du numéraire pour solde, et par suite l'appauvrissement de la puissance en *déficit*.

» Que cependant la balance des traités de commerce passifs avec les traités avantageux ou actifs, constitue l'état général véritable du commerce.

» Qu'après avoir considéré le budjet de l'état, il faut s'occuper du budjet de famille, sans l'exactitude duquel

le budjet d'état restera toujours en déficit, puisqu'il se paye par les budjets particuliers.

» Que l'échelle des économies à prescrire aux pères de famille, est basée sur leur profession, leurs bénéfices et le nombre de leurs enfans.

» Que cette économie est la source du bonheur général et privé, en augmentant les richesses générales, le respect des enfans et la douce perspective de leur avenir heureux, premier plaisir du chef de famille. »

Quant aux considérations générales :

« Que les améliorations que chaque état cherche dans ses finances, surtout par l'extension du commerce extérieur, ne tendent qu'à augmenter les différences énormes et les prééminences de certaines nations, comme on le verra au chapitre suivant : *Equilibre des puissances.*

» Que l'extension illimitée de l'industrie manufacturière, quoique très-favorable à certains particuliers, est néanmoins la cause réelle du malaise général du commerce, en ce que le nombre des fabriques l'emporte déjà beaucoup trop en proportion sur celui des consommateurs des produits en Europe.

» Que l'amélioration de l'agriculture, les défrichemens et les desséchemens surtout, sont les extensions les plus solides et les plus favorables aux finances; en ce que les accroissemens du sol cultivé sont des richesses réelles ajoutées aux richesses, et qu'ils coïncident surtout avec les accroissemens des populations, qu'ils peuvent alors nourrir et enrichir : tandis que les seuls progrès de l'industrie n'ont que des valeurs fictives et n'ajoutent rien aux bases alimentaires des populations toujours croissantes.

» Que la lutte industrielle des nations, pour se suffire à elles-mêmes, les a toutes conduites à avoir plus qu'il ne leur faut en objets fabriqués, et à manquer de débouchés.

» Que ces débouchés de choses, et même d'hommes; débouchés qu'il faudra chercher au loin, ne profiteront réellement qu'à la Russie et à l'Amérique, qui pourront nourrir et enrichir leurs nouveaux hôtes; tandis que l'Europe centrale, bientôt parvenue à son *maximum* de culture, n'aura plus que les guerres pour réduire ses populations au maximum possible.

ÉLÉMENS STATIQUES

POLITIQUES,

OU

DE L'ÉQUILIBRE DES PUISSANCES EUROPÉENNES.

Après avoir cherché à établir les bases de l'équilibre des intérêts et des pouvoirs, pour déterminer la meilleure constitution des gouvernemens.

Après avoir tâché de perfectionner le système des forces électives qui le perpétuent.

Enfin, après nous être efforcés de calculer les moyens les plus propres à affermir les finances et le crédit.

Il reste à examiner brièvement la statique des puissances entr'elles. Car, c'est en vain que l'on aura calculé tous les élémens de l'équilibre ou de la paix intérieure, si d'autres forces latérales, étrangères, viennent s'y combiner par opposition, et tenter de la détruire.

Il faut donc, pour que le repos d'un état se perpétue, que l'équilibre extérieur existe et soit d'une durée probable : sans cela il y aura tôt ou tard altération du système général.

Cherchons d'abord qu'elles sont les bases de l'équilibre entre deux puissances. C'est évidemment l'égalité des résultantes de leurs forces physiques et morales.

Quant aux forces physiques, elles se composent 1° de l'étendue du territoire, représenté par la population et la vigueur des habitans : 2° de la richesse du sol et du crédit de chaque état (car avec l'or, on a des recrues, des auxiliaires et des trahisons). 3° Des alliés.

Les forces morales se composent, 1° de l'énergie nationale; 2° des causes de rupture qui entraînent souvent une exagération prodigieuse de moyens, tels que ceux du désespoir et de la juste vengeance; 3° du degré d'instruction, de lumières offensives et d'art destructeur de chaque gouvernement.

Ainsi, supposons que la population de la puissance européenne F, (fig. 23) soit dix millions d'habitans : son revenu de quinze millions de florins; que ses alliés représentent la puissance armée de 5 millions d'habitans, et que son énergie nationale soit ordinaire, comme le nombre 1, par exemple.

Supposons, d'autre part, que la puissance européenne A, n'ait, en tout, que 5 millions d'habitans, qu'elle ait des finances presque nulles, telles que 5 millions de florins de revenu, point d'alliés; mais une énergie triple de celle des habitans précédens du pays F; et enfin une instruction, dans l'art de la guerre, pareillement triple.

Il pourra, ici, malgré la différence notable des élémens physiques, y avoir équilibre dans la lutte. (Car la résultante F sera représentée par les nombres 10, (10 millions d'habitans.) plus 15, (millions de florins.) plus 5 (millions d'alliés.) C'est-à-dire, le nombre 30 qui, multiplié par la simple force morale et d'instruction, moteur et régulateur du tout, savoir l'unité 1, ne donne que 30 pour résultat.

Tandis que la puissance européenne A, avec le nombre cinq, (5 millions d'habitans), 5 de finances, *zéro* d'al-

liés ne formant que le nombre 10, mais avec une énergie et une résultante triple (ce qui triple en effet tous les moyens) aura, pour signe de puissance réelle, le nombre 30 également. Elle pourra donc soutenir la lutte et parvenir à une augmentation de territoire, qui lui assurera un équilibre plus durable dans l'avenir.

Pour plus de simplicité du parallèle, nous ne portons, pour l'instant, en ligne de compte, les finances que comme unités additionnelles et égales aux autres. On verra plus bas que les finances entrent dans la balance comme un véritable MULTIPLICATEUR des forces actives ou militaires, et non comme simple nombre additionnel.

Quoi qu'il en soit, l'énergie multiplie encore plus évidemment les moyens physiques.

C'est ainsi que la Prusse dans la guerre de 1754, sous le grand Frédéric, soutenait, par surcroît d'énergie et de talent surtout, la lutte contre des armées plus que doubles des siennes, jusques à ce que la paix, c'est-à-dire l'état de repos, arrivé et fondé sur les craintes que le monarque inspirait, plutôt que sur sa puissance réelle, on lui eût accordé la Silésie, qui rendait la balance plus égale à l'avenir.

C'est ainsi encore qu'en 1793, la France attaquée par des armées médiocres en nombre à la vérité, mais plus manœuvrières et plus disciplinées, a pu lutter avec succès, en compensant par le nombre de ses bataillons, par leur enthousiasme et l'instruction des corps régulateurs (l'artillerie et le génie) ce qui lui manquait du coté de la discipline et des manœuvres, de manière à acquérir une extension de territoire, loin de voir affaiblir le sien.

Aussi cette tendance à l'extension, constamment en jeu, surtout chez les grandes puissances est-elle la source perpétuelle des guerres qui désolent l'Europe. L'équilibre

durable ne peut avoir lieu qu'autant que les concessions, résultat de la rupture, tendraient à ramener l'égalité matérielle, telles que celles du territoire, de la population et du commerce. Toutes les concessions qui accroissent la disproportion et la somme des moyens violens de l'oppresseur, ne sont que les ferments sourds d'une guerre future, résultat des souvenirs des peuples, de l'orgueil blessé des souverains et peut-être des besoins et des relations antiques entre les états démembrés. Au surplus comme les forces morales en Europe tendent à devenir peu-à-peu égales, d'après la propagation des lumières, elles devront subir les mêmes altérations. Il est donc évident qu'on peut se borner en général à comparer les moyens physiques des nations de l'Europe pour les faire arriver à la longue à l'état de repos, ou pouvoir prédire à un certain point ce qui leur arrivera en cas de rupture. Nous supposerons donc l'énergie égale, mais non les motifs politiques égaux, comme on le verra plus bas : distinction qui est très-essentielle.

Mais, dira-t-on, l'état de repos est encore plus assuré « entre deux puissances, par la supériorité absolue de » l'une d'entr'elles. La balance est alors renversée. Le » bassin surchargé reste immobile sur un plus vaste sol » et l'équilibre, quoique rompu à jamais, n'en entraîne » pas moins une stagnation parfaite? — On répondra : — Que ce repos est celui de la mort. En raisonnant ainsi on préconise la monarchie universelle : ce qui ne doit point être le but de notre ouvrage, encore moins celui des Congrès européens. Il s'agit ici de faire exister deux puissances, et cette existence ne serait que précaire, si l'une écrasait l'autre. Il ne peut y avoir de repos durable, que par l'équilibre et non par l'immobilité de surcharge de l'un des bassins de la balance.

Même observation a lieu s'il s'agit de trois puissances. Il faudra toujours calculer la somme des forces physiques réelles, pour trouver le résultat définitif. Ainsi les états E et G réunis, par exemple, pourront lutter avec la puissance A, si leur résultante est égale à celle de cette puissance : avec cette différence toutefois, qu'ici il s'agit déjà d'une alliance ou coalition, et qu'alors il est possible que les dispositions morales d'une des deux puissances alliées varient et deviennent même négatives, par un changement de politique ou d'opinion.

Il paraîtrait donc utile en principe de faire toujours entrer les influences morales dans le calcul préliminaire des coalitions, et pour une grande partie. Car, dans ce cas, elles sont fréquemment hétérogènes et variables, tandis que dans la balance de deux puissances, on peut supposer plus naturellement les forces morales homogènes.

Il faut encore excepter pourtant, en ce second cas, celui où il existe des partis différens dans une même nation. Car alors il y a véritablement diminution réelle des moyens, par la division intérieure et par fois une véritable action négative très-dangereuse, mais qu'il faut toujours calculer.

Ainsi, dans le premier cas, celui des alliances devenues négatives, on a vu la Prusse, en suivant son système constant d'être auxiliaire ou ennemie tour-à-tour, dans ſes guerres d'Europe, s'aggrandir prodigieusement dans le cours d'un siècle, en ruinant la politique et les ressourses des puissances qu'elle servait ou abandonnait alternativement.

On a vu également la France, trop confiante dans l'appui qu'elle attendait de la Bavière et de la Saxe en 1813, attaquée au contraire par une partie des armées auxiliaires de ces mêmes puissances, et cela, sur le champ de

bataille même où elle les regardait comme agissant en sa faveur.

La grande faute faite à cette époque, est d'avoir calculé uniquement les forces matérielles censées auxiliaires, et de n'avoir pas calculé ou pu connaître assez les forces morales qui devenaient de jour en jour plus négatives.

Ces premières bases posées, passons à l'application. Voyons maintenant quelles sont, dans la balance européenne (fig. 24), les forces particulières, puis relatives des principales puissances entre elles, et examinons quels sont leurs *momens*, c'est-à-dire leurs quotiens ou *résultantes* pour obtenir la prépondérance matérielle sur le continent, isolément et sans alliance. Chacun sait qu'on appelle *moment*, en statique, le produit ou quotient de la force, par le lévier d'une puissance, ou d'un poids quelconque.

Le véritable quotient d'une puissance devrait être, à la rigueur, sa force matérielle (population et moyens en hommes et en choses) ayant pour lévier l'état de ses finances et de son commerce. Car c'est véritablement l'argent qui double, triple et quadruple les moyens d'exécution, en donnant des alliés, des recrues, en mettant en œuvre les matières brutes pour la guerre, en doublant les arsenaux, l'artillerie et même les ressources séductrices de la politique. Que d'exemples, dans tous les temps, appuyent cette grande vérité! l'ancienne Venise, sans territoire, avec son or seul, a pu lutter pendant six siècles contre les Turcs, les Hongrois et la plupart des peuples de l'Italie; parce que ses richesses et son commerce multipliaient réellement par les recrutemens extérieurs, sa population militaire et ses moyens de guerre. L'Angleterre, dans les temps modernes, a également doublé et triplé avec succès ses armées avec les troupes des

princes d'Allemagne. On peut citer mille autres exemples pareils. L'or et le commerce, c'est-à-dire les finances d'un état, multiplient donc très-réellement sa puissance active d'exécution, c'est-à dire sa force *politique et militaire* seules, mais non la population inerte. Ce serait une erreur grave de multiplier la population inerte par les finances; mais c'est, je crois, un calcul très-exact de multiplier par les finances les forces actives politiques ou militaires, (qui s'en augmentent réellement d'autant à volonté.) On dira en vain que certaines armées, telles que celles de la Prusse et même de la Russie sont exagérées et disproportionnées avec leur population réelle. On répondra que c'est un motif de plus en faveur de notre système. Il est prouvé, par-là même, que la nécessité de s'étendre par défaut de commerce, la nature et la position de certains peuples, les portent à l'extension militaire, et augmentent ainsi leur influence politique. En un mot, les hordes Tartares, qui ont conquis jusqu'à la Chine, par exemple, et qui représentent une modique population de trois millions d'habitans environ, auraient certainement plus d'effet dans la balance politique générale, que les quarante millions d'habitans paisibles de l'Inde, qui sont fort peu portés aux conquêtes. C'est donc réellement la partie guerrière, naturelle ou forcée, par la situation géographique, par le défaut de commerce et même les tempéramens qui, seule, est à introduire dans l'échelle d'appréciation des forces actuelles.

Ainsi cette base mathématique paraît parfaitement applicable aux royaumes européens modernes, qui sont censés suffisamment homogènes, en esprit et en sacrifices; mais elle n'est point applicable aux républiques, telles que les Etats-Unis, la Suisse, etc., attendu que les forces militaires de ces derniers états étant volontairement très-

faibles en temps de paix, et leurs impôts très-restreints, leurs quotiens seraient inexacts, puisque leurs armées et leurs impôts peuvent être décuplés en temps de guerre.

Ainsi, essayant de classer par ordre les momens statiques, c'est-à-dire la force réelle matérielle de chaque royaume seulement, d'après cette base, on aurait le résultat suivant, ou tableau par ordre alphabétique. Nous pensons à ce sujet, qu'on peut évaluer approximativement le levier ou la puissance pécuniaire d'un état par son revenu moyen, comme échelle de sa richesse générale indépendamment de sa dette, dont on ne tient guères compte dans les grandes crises : et c'est la marche que nous suivrons.

TABLEAU APPROXIMATIF (1)
DE LA PRÉPONDÉRANCE EUROPÉENNE. (Fig. 24.)

	Population inerte.	Force militaire.	Finances.	Quotiens approximatifs
	millions d'hommes.	hom.	millions de revenus.	
Angleterre	17,000,000	(avec l'Inde) 213,000	900	191
Autriche	28,000;000	240,000	350	87
Danemarck.	1,300,000	30,000	40	2
Espagne	10,000,000	150,060	200	30
France	29,000,000	250,000	580	145
Naples	6,500,000	50,000	55	3
Prusse	11,000,000	160,000	150	24
Russie	33,000,000	450,000	530	250
Conf. Germ.	12,300,000	150,000	190	28
Suède	3,500,000	60,000	35	4

Tels sont les quotiens matériels, réels et proportionnels

(1) D'après les Ephémérides de Veimar et autres statistiques allemandes.

des puissances. Si quelques-unes, comme la Prusse, surtout, ont une prépondérance bien supérieure à ce quotient, cela fait certainement l'éloge de leur prodigieuse énergie et de leurs talens. Mais telle est néanmoins la vérité mathématique de leurs forces réelles et durables, dans une guerre jusqu'à extinction, où les moyens militaires et pécuniaires devraient être épuisés d'une puissance à l'autre, sans concours extérieur, et indépendamment du moral et des effets du hazard.

A ces premiers résultats comparatifs, il faut ajouter que la Russie possède un territoire de 72,640 milles carrés, c'est-à-dire six fois plus grand que l'Autriche qui n'en a que 12,210; sept fois plus grand que la France qui n'en a que 10,243, et douze fois plus grand que l'Angleterre qui n'en a que 5,500. La Russie, avant vingt ans, aura sûrement une population d'un tiers en sus, surtout d'après son système croissant de colonisation. Il s'en suit qu'en admettant, pour elle seulement, une augmentation de revenu d'un tiers, en sus également, la population Russe sera de 50 millions d'habitans, et son revenu de 730 millions. Enfin, son quotient futur serait de 401 : c'est-à-dire, plus que triple de celui des premières puissances de l'Europe, et décuple des 2e. et 3e.

Pareillement pour l'Angleterre, il convenait d'ajouter l'augmentation énorme que le poids de l'Inde met dans sa balance, tant par les forces militaires qu'elle tire du sol, et qui épargnent les siennes; (ces forces locales montent à 93,000 hommes de troupes réglées.) armées suffisantes en général pour éloigner toutes les autres forces militaires européennes qui voudraient s'en emparer. Il faut ajouter, en sus, les richesses extraordinaires qu'elle pourrait en extraire outre les profits du commerce et des douanes, objets déjà évalués.

De toutes ces observations, et par ce bref tableau, on voit que la *Russie* et *l'Angleterre* sont les deux seules puissances vraiment prépondérantes. La Russie, en compensant par un immense territoire, qui s'étend aujourd'hui des frontières de la Perse et de la mer Caspienne jusqu'à Varsovie, ce qui lui manque du côté de la population par lieues carrées, et dans ses finances ou son commerce. L'Angleterre, en suppléant l'étendue superficielle par des ressources immenses pécuniaires, et par la possession de presque tout le commerce maritime. Il en résulte que les momens statiques de ces deux puissances sont dans le rapport effrayant de 250 et 191, c'est-à-dire, très-supérieurs à tous les autres quotiens des nations, et très-susceptibles, au reste, d'une lutte future inévitable. Car il est impossible, que la Russie, d'après le rôle gigantesque qu'elle vient jouer sur le continent, et celui auquel sa puissance toujours accrue lui donne le droit de prétendre, se soumette long-tems à l'esclavage maritime. Elle fera tout pour s'en affranchir, et ce sera là que commencera la grande querelle européenne. Jusque là, de nombreux souvenirs d'infortune récente, une communauté d'intérêts soutenus contre la France jadis victorieuse ; enfin le caractère loyal du principal souverain du Congrès pourront laisser pendant quelques années encore les forces en repos. Exister et splendidement, est un si grand bonheur pour les états qui touchaient au néant, que toute vue d'agrandissemens ultérieurs, sera pour un tems, bannie des rêves des ministres ; surtout lorsque des accroissemens inespérés de territoire sont venus les consoler provisoirement de leurs douloureux souvenirs.

Mais remarquons, en passant, combien les moyens sont éloignés du but, et de la tendance à l'équilibre universel permanent qu'on proclame constamment en principe,

en faisant cependant tout matériellement pour le détruire.

En effet, ajouter des poids arbitraires à des corps déjà inégaux, n'est que maintenir plus en grand la différence des poids politiques. Qu'on donnât les provinces du Rhin à la Prusse, le Milanais à l'Autriche, et même Venise, c'était rapprocher à certain point ces puissances de l'équilibre numérique; mais céder la Pologne presqu'entière à la Russie, ce n'était qu'accroître énormément la différence déjà existente, et se soumettre à une influence gigantesque.

Osons le dire, un caractère magnanime et des vertus privées deviennent, par un hasard étrange, une véritable calamité politique, en nous aveuglant sur les dangers futurs. En effet, il entre malgré nous, dans la balance européenne moderne, la considération tacite de cette justice élevée et religieuse du Czar actuel qui tempère son excès de puissance par un emploi parfaitement loyal; mais cet emploi restera-t-il toujours le même? Non! l'homme de bien passera et le colosse moscovite restera debout. C'est alors que l'Europe, étonnée trop tard de ses concessions outrées, reconnaîtra que la balance était rompue, même avant la concession de la Pologne, et qu'il n'y a d'équilibre réel que dans l'égalité au moins approximative des quotiens statiques, c'est-à-dire dans les forces militaires multipliées par les finances. Or, si l'on suppute les quotiens de la Russie et de l'Angleterre, on frémira du disparate épouvantable qui existe avec les autres nations!

La Sainte alliance pourra donc exister encore dix ou quinze ans peut-être, attendu la prépondérance et l'âge d'un Souverain dont l'esprit philosophique, la satisfaction d'avoir rempli un vaste but, et ses sentimens fraternels

pour d'autres monarques, garantissent la constance d'idées et de systèmes pendant cet espace de temps peut-être. Les peuples d'ailleurs ont besoin de repos ; mais ce même repos les portera aux ressources commerciales. Ils s'appercevront tous alors que la mer est le seul grand théâtre d'échanges et que si la route des deux hémisphères est fermée ou sujette aux droits de péage, c'est en vain que leur industrie s'exerce. Ils chercheront des débouchés, ils ne les trouveront que dans les ports. Ils en briseront les chaines et la guerre maritime, en éclatant, enflammera de nouveau le continent.

Cependant, sans ce niveau général, sans ce rapprochement des quotiens politiques, nul équilibre, nulle paix durable à espérer. Car les puissances du deuxième et troisième ordre seront toujours forcément entraînées dans les guerres des états du premier, soit par la crainte, soit par l'espérance : et de la simple inégalité de deux puissances, résultera constamment l'inégalité perpétuelle des intérêts et des dispositions de toutes.

On ne peut donc parvenir à un équilibre parfait en Europe que par l'égalité au moins approximative des momens ou quotiens des puissances. Tout cela sera prouvé encore plus évidemment, en évaluant en surfaces géométriques les forces des états dans le système européen (1).

---

(1) (Fig. 25.) Soient les puissances principales d'Europe représentées géométriquement; savoir : *la Russie*, *l'Angleterre*, *la France*, *l'Autriche*, *la Prusse*, *le Corps Germanique*, *la Suède et le Danemarck*. Les cercles superficiels de chacune sont une surface résultante de la multiplication de la force militaire, par la richesse de ces états ; superficies proportionnelles bien éloignées, au reste, pour quelques-unes, la Russie, par exemple, de l'étendue réelle relative : puisqu'il y a ici ré-

Il suit de ce léger calcul mathématique *que plus il y a de puissances du deuxième ordre engagées dans la*

---

duction par l'état d'opulence moindre. L'on voit en revanche, la superficie relative bien plus étendue pour l'Angleterre qu'elle ne le serait réellement, puisqu'il y a extension de la surface par l'opulence outrée. Les autres puissances sont également calculées dans cette espèce de système planétaire Européen autour du centre d'équilibre général G.

Ainsi, en suivant ce système appréciateur, et balançant les deux puissances prépondérantes, l'Angleterre et la Russie autour du centre de gravité G, la Russie étant représentée par le nombre 250 et l'Angleterre par le nombre 191; pour qu'il y ait équilibre, il faut que le centre de gravité de ces deux puissances combinées entr'elles, soit au point nouveau G', afin que les leviers A G' et G' R compensent, par leur différence, la différence effective des poids politiques A et R. Ou bien plutôt ce ne serait que par l'égalité absolue et parfaite des nombres primitifs 250 et 191, que le point G coïnciderait avec G', c'est-à-dire qu'ayant égalité de *poids* et de levier (de surface et d'opulence compensées) il y aurait équilibre ou paix vraisemblable.

Mais ces deux puissances ne sont pas seules dans la balance Européenne; les poids F, E, B, P, S et T *France, Espagne, Autriche, Corps Germanique, Prusse, Suède, Danemarck, etc.*, peuvent s'y combiner un à un, deux à deux, trois à trois.

Voyons ce qui arrivera en certain cas. (*Fig.* 25.) Supposons les corps F et E, *France et Espagne*, agissant dans le même sens, et ayant un centre de gravité commun déterminé au point g, en raison inverse des nombres 145 et 30, qui expriment les momens relatifs de ces deux puissances. S'il s'agit d'une guerre avec l'Angleterre, les probabilités de succès seront dans le rapport de 175 à 191, quotiens effectifs de ces deux puissances; et le centre de gravité, ou centre d'équilibre, sera au point g, plus rapproché de l'Angleterre et très-éloigné du centre général d'équilibre ou de repos de l'Europe entière G.

Si l'on suppose *la France et l'Espagne* en guerre avec *l'Autriche*, il faudra joindre à cette dernière *la Bavière et le Corps Germanique*, dont le moment statique est représenté par le nombre 28, qui exprime toujours une surface. En combinant ce moment avec celui de *l'Autriche*, on aura leur centre de gravité ou de forces réunies, au point *h*, en raison inverse de leurs momens réciproques 87 et 28.

Combinant donc, pour le résultat, les centres de gravité de la France

lutte, plus on peut espérer d'approcher de l'état d'équilibre général.

En effet, à la preuve matérielle se joint ici la preuve raisonnée, car alors il y a plus d'élémens de raison, de justice tardive et d'épreuves funestes, des maux résultans de la prépondérance. Alors tous désirent par des concessions réciproques plus justement balancées, arriver à l'état de repos : et il y a enfin plus de probabilité que la majorité ne souffrira pas des invasions trop onéreuses à ce système général.

Mais, si en revanche, à cette lutte des puissances du deuxième ordre, vient se combiner l'influence ou action d'une des deux puissances déjà prépondérantes, l'Angleterre, par exemple, alors le centre d'équilibre local s'éloignera de nouveau d'avantage du centre général Européen.

---

et de l'Espagne, ou leurs forces collectives 175 avec le centre de gravité de l'Autriche et du Corps Germanique, ou leur force collective 115, c'est à dire le moment du centre de gravité *g* avec celui du centre de gravité *h*, on aura le centre d'équilibre au point *h'* en raison inverse des poids collectifs *g* et *h*, représentés par leur somme 290 et très éloigné encore du centre général G', de l'équilibre Européen.

Actuellement si la Prusse intervient, il faudra combiner son moment statique 24, avec celui des quatre puissances *France*, *Espagne*, *Autriche et Corps Germanique*, que nous avons dit être au point *h'*, ou 290. En calculant donc la nouvelle résultante des 4 puissances réunies à leur centre commun, ou point *h'*, avec le moment statique de la Prusse, au point P, et exprimé par 24, on a pour centre de l'équilibre des cinq puissances en lutte, le point G'' un peu plus rapproché du centre général de l'équilibre européen, et représenté par la somme totale des quotiens, 314.

Une nouvelle combinaison de ce centre G'', ou 314, avec le centre particulier de la Suède et du Danemark, ramènerait le centre d'équilibre particulier des six puissances en lutte, encore plus près du centre général et d'équilibre européen G, savoir au point G'''.

D'où il suit encore que *l'influence des deux grandes puissances prépondérantes dans les luttes des puissances du deuxième ordre, ne tend qu'à éloigner davantage l'équilibre général futur et durable.*

Et à la preuve mathématique se joint encore ici la preuve raisonnée. En effet, l'influence énorme des grands états prouve qu'ils feront payer cher leur intervention par de nouvelles concessions ou accroissemens de territoire : ce que l'expérience de tous les temps, surtout des temps modernes, ne confirme que trop.

D'où, en concluant pour l'avenir, il est clair que deux puissances trop prépondérantes en Europe doivent tâcher de s'agglomérer peu-à-peu les autres petites planettes de ce grand système solaire politique, et que la lutte définitive et inévitable qui doit avoir lieu entre les deux grandes planettes, ne rendrait pas l'existence aux corps absorbés provisoirement, c'est-à-dire aux puissances du deuxième ordre.

Ce point reconnu, faisons une supposition mathématique plus douce, quoique impossible dans la pratique, par suite de l'ambition et de l'injustice des hommes. C'est souvent par des exagérations et par les extrêmes qu'on juge les cas intermédiaires et l'absurdité encore plus grande de ce qui existe. Ainsi, quoique l'hypothèse que nous allons faire, soit reconnue tout-à-fait impraticable en exécution, elle ne servira pas moins d'échelle d'appréciation pour le vice de ce qui est, ainsi que pour le mieux à désirer dans l'ordre politique. Voici cette supposition romanesque et entièrement chimérique, on en convient, pour le malheur de l'humanité.

Cherchant à arriver à l'état d'équilibre ou de paix générale permanente, qu'on fasse à présent les momens statiques de toutes les puissances, égaux autour du

centre général G (fig. 26.) c'est-à-dire, qu'on donne en territoire à l'une ce qui lui manque en richesse; à celle ci, en richesse et en commerce, ce qu'on lui retranchera en territoire ; à celle-là, des colonies ou des moyens de population et de fortune publique ; de manière enfin que le moment ou quotient de chacune soit égal à celui de tout autre. C'est alors que les corps politiques se balançant également dans le cercle européen, autour du centre général G, il y aura plus sûrement équilibre général et paix, tant que les momens statiques conserveront leur base réelle, c'est-à-dire une égalité combinée ou une résultante égale.

Ce rêve politique de la paix générale et constante, est au fonds celui du bon abbé de Saint-Pierre, assis sur des bases plus mathématiques peut-être, mais tout aussi chimériques, il faut l'avouer. Quelle puissance du premier ordre consentirait à restituer peu-à-peu son superflu pour arriver à l'équilibre général ; à diminuer son commerce, ou même à laisser accroître au pair celui des états voisins, lorsqu'une expérience constante prouve que les gouvernemens font ouvertement le contraire ? Ceci n'est donc qu'un songe philantropique propre à démontrer que, jusques-là toutes les paix européennes ne peuvent être que des trèves ; que les grandes qualités morales des souverains, ne sont que le voile dangereux des temps futurs ; que tous les Congrès du monde ne peuvent produire que de brillantes injustices, tant que des différences monstrueuses existeront ; et enfin tant que les peuples n'auront pour digues contre les guerres d'invasion, que la volonté ou le caractère variable des arbitres du monde.

Essayons néanmoins de retracer par figures, ce rêve mathématique de l'égalité des quotiens ou forces des puissances dans le cercle planétaire européen.

Supposons à présent toutes les puissances ayant des momens ou quotiens statiques égaux (fig. 26); il est clair que c'est alors véritablement que le système circulaire parfait existe et que tous les poids politiques combinés deux à deux, trois à trois, auraient leurs centres particuliers à distance égale du centre général G; ou que s'il se formait des coalitions pour rompre ce but, la certitude d'être ramené par la majorité, à l'équilibre nécessaire, rendrait toute lutte et usurpation inutiles.

Le résultat de cette chimère politique, si désirable à exécuter, est donc que les *bases d'un équilibre parfait et mathémathique seraient l'égalité des momens ou quotiens des puissances*.

Il reste à la vérité à prévenir les influences morales, c'est-à-dire les cas où des haines, des querelles d'amour-propre, des intérêts mal entendus si fréquens dans l'histoire des peuples, amèneraient la réunion de plusieurs puissances contre une seule. Et c'est ici qu'outre l'égalité des forces matérielles de chaque état, l'établissement périodique d'un Congrès général, c'est-à-dire d'un cercle *moral* des forces intellectuelles devient indispensable.

En effet, dans les corps purement matériels, le repos existe par la balance exacte et seule des poids physiques; mais, dans les corps humains, il est un poids moral et souvent prodigieux par son influence, *celui des passions*. Et c'est sous ce rapport qu'on ne peut compter alors uniquement sur les poids physiques, pour le calcul social, quoiqu'ils en soient toujours la base réelle la plus efficace. C'est évidemment une certitude de plus.

Donc, pour maintenir l'influence et l'équilibre du cercle des poids matériels, en cas de rupture par des passions toujours incalculables dans leurs sources et dans leurs effets, il paraîtrait nécessaire de créer en sus un cercle

moral de délibérations ou d'influence de l'équité et de la conscience religieuse des souverains, toujours censée en majorité dans un nombre donné des puissances ; c'est-à-dire qu'il faudrait créer des *Congrès* ou *corps représentatifs des puissances de l'Europe*, dont les souverains sont les augustes représentans par droit de naissance et de légitimité.

Il y aurait alors plus de probabilité de l'existence positive de cette force morale prodigieuse de la justice abstraite, dans un nombre donné de couronnes devenues plus égales, que lorsqu'il y aura prépondérance d'une d'entr'elles, dont les passions d'autant plus inévitables que la force est plus grande, feraient nécessairement la loi ou tendraient à la faire.

Il y aurait ainsi deux cercles successifs de délibération et d'action. Le premier par l'égalité approximative des moyens physiques ; le second par l'égalité des intentions. Ce dernier ou le *Congrès* devrait être pour les rois, ce que les corps représentatifs sont pour les nations. Les peuples ont égalité de droits dans leur régime intérieur. Les monarques auraient ici égalité de droits, pour analyser leurs demandes respectives. Les Députés s'assemblent pour niveler l'impôt avec la dépense, prendre fiscalement et artistement avec le moins de violence possible, aux trop riches pour alléger les trop pauvres. Les monarques ici s'assembleraient pour niveler avec art et sagesse les forces trop croissantes de certains états; pour augmenter et faciliter, quand il sera possible, celles des états en déficit, et même pour absorber au besoin les peuples constemment parasites et immoraux (1). Les corps représentatifs

(1) Qu'on ne dise point que ce serait la loi agraire des souverains, et que les paresseux seraient les plus heureux, puisqu'on viendrait à

cherchent à corriger les abus, les excès de pouvoirs, les erreurs mêmes des souverains. Les Congrès rempliraient le même but en redressant les griefs, prévenant les ambitions outrées et mettant un frein salutaire aux invasions et aux empiétemens illicites. Ainsi, les Congrès faisant pour les couronnes, ce que les corps représentatifs font pour les peuples, l'équité générale amènerait insensiblement le grand équilibre social. Car la justice, l'humanité, et toutes les pensées nobles et généreuses concourraient ainsi, par deux filières successives, au bonheur universel : savoir les corps representatifs par une première analyse des droits des peuples et par leur sage emploi dans chaque royaume ; les Congrès par une deuxième analyse de ces mêmes droits en grand, dans la main des souverains, droits alors vérifiés, commentés et réduits en dernier ressort, à leur juste valeur. Il y aurait donc, par-là, équilibre préliminaire et définitif, intérieur et extérieur.

Un tel système exact mathématiquement, quoique impraticable, on l'avoue, en gémissant, d'après les passions des hommes et surtout des ministres, serait évidemment le seul moyen d'équilibre et de paix générale constante. Mais il ne pourra que faire sourire de pitié et d'orgueil, les politiques sans calcul, les routiniers de cabinet, les barbouilleurs de limites, échancreurs de cartes, et surtout les hauts personnages intéressés à l'inégalité de puissance, quand ils proclament cependant l'égalité des droits universels. En effet, les souverains, tout en admettant la plu-

---

leur secours : c'est une erreur. On ne ferait rien ici pour les individus ; l'ambition et l'industrie individuelle porteraient toujours les hommes de tous les pays au commerce et aux profits personnels illimités. Il ne s'agit ici que de prévenir les excroissances hideuses du corps politique, de rabaisser les géans, et non d'exhausser les pigmées à leur niveau.

part, l'égalité des droits, sont-ils soumis, comme leur sujets, à l'empire des lois qui l'effectuent ? Où est le code, le tribunal qui juge leurs différens ? ce ne pourrait être qu'un Congrès, mais un Congrès où les juges seraient moins inégaux en puissance et en influence. Donc, tant que cette parité n'existera pas, à beaucoup près, de tels corps représentatifs des souverains ne seront que l'ombre désirée de la juste représentation universelle. Ce sera un vain simulacre de haute justice royale où la masse de Cromwell, et l'épée de Brennus seront jetés dans la balance, à la première contradiction des puissances inférieures.

La Sainte Alliance, grande idée primordiale et quoique sauve-garde respectable de la religion et même de la civilisation, ne paraît donc point pouvoir atteindre ce but immense et sacré de la paix constante. Elle aura rempli une partie de ses vœux en mettant un frein momentané à la démocratie en délire; mais elle n'est point en effet ce qu'elle devrait être, c'est-à-dire, l'*auguste corps représentatif des souverains*; puisque leurs votes effectifs ne sont pas égaux et ne peuvent l'être, à beaucoup près, d'après la disparité inouie de leurs forces. D'ailleurs la Sainte Alliance n'est point d'accord sur le système de représentation à accorder à ses peuples; hésitation fatale! source peut-être de la fermentation sourde et dangereuse des sociétés secrètes. Elle néglige donc, ou plutôt elle n'ose aborder les deux principales questions politiques qui seraient la solution et les bases de l'équilibre général si désiré. Sans déférer aux clameurs des idéologues outrés ou des ambitieux couverts du manteau des sages, néanmoins les souverains semblent devoir céder au cri universel pour la demande d'une représentation nationale. C'est ici qu'est le nœud gordien. C'est ici que la haute

sagesse doit se montrer pour concilier tous les intérêts et la sûreté des états. En effet, que d'écueils à éviter pour arriver à ce but?

Et pour commencer par le centre de l'Europe.

La noblesse a rendu des services éminens dans toute l'Allemagne. Elle joint à de vastes et brillans souvenirs, l'honneur d'être la souche très-positive et même peu reculée de toutes les dynasties souveraines. On ne peut le nier, c'est sa constance dans les cabinets et les armées qui nous a préservés des exagérations démocratiques; quoique cependant plusieurs de ses membres, les Bernstorff, les Stein, les Hardemberg et les Humbold, aient su concilier les véritables idées monarchiques et libérales. D'autre part, la bourgeoisie, dans les crises extrêmes, a, sous la forme des *landwerhs* et des *landsturm*, sauvé la patrie Allemande. Elle s'est montrée digne émule de la noblesse sur le champ de bataille. Elle mérite donc, sous le rapport de ses services et de ses intérêts qui deviennent des droits, de former une partie intégrante du système de Gouvernement.

Peut-être, dans ces alternatives, pourrait-on faire l'application aux souverainetés allemandes, des principes de constitution que nous avons essayé de poser à *la statique des gouvernemens*, (chapitre 2) en admettant une chambre de députés, représentans de la propriété et du mérite, et une chambre tierce ou haute, choisie, dans la haute noblesse, qui en Allemagne est réellement *le corps des services d'état*, et n'est point aussi mélangée, à beaucoup près, que dans le reste de l'Europe.

Sans ce maintien de la première noblesse allemande ou du corps des *grands services d'état*, considéré comme souche principale de la chambre tierce, sans l'influence nécessaire de cette chambre dans la balance des pouvoirs, on verrait tôt ou tard en Allemagne, les chambres des dé-

putés des cercles déjà si fortes numériquement, se substituer à tous les pouvoirs, et, l'armure de la pairie ou des sénats tombée, la royauté reste à découvert dans sa nudité, menacée et renversée peut-être : trop heureux encore les souverains conservés dans l'avenir comme présidens nés des corps législatifs.

En effet, les rois seraient alors regardés bien plus aisément comme des superfluités politiques, que la noblesse et les patriciens qui existèrent de tous tems, sous diverses formes, même dans les grandes républiques.

Le projet d'organisation que nous avons essayé de présenter, semblerait donc prévoir ces graves inconvéniens, surtout en confirmant par l'adoption du jury de mérite et du livre de morale, les hauts titres d'estime et de gloire qui doivent faire l'essence du *grand corps des services d'état* chez toutes les nations.

Cette nécessisé impérieuse de donner des constitutions représentatives monarchiques aux peuples qui en sont privés et l'examen que nous avons fait plus haut du plan chimérique d'équilibrer les quotiens statiques des royaumes existans, nous amène naturellement à l'examen succinct et en sens inverse, des quotiens des états européens supposés par les idéologues, devenus *Républiques* dans l'avenir. Cet examen est très-essentiel, en ce qu'on y reconnaîtra, j'espère, une plus grande impossibilité encore de l'organisation de la félicité publique; puisqu'on verra, dans ce système, multiplier les chances d'inégalité des états, et surtout celles des passions et des intérêts généraux; chocs qui détruisent constamment les félicités privées.

En effet, les républiques générales, projetées par quelques philantropes sincères, mais non assez instruits peut-être dans les élémens politiques, se fonderaient suivant eux, principalement sur les origines des peuples, sur leurs

idiômes, leurs tempéramens analogues et leurs formes géographiques actuelles. C'est le plan des novateurs dont il faut combattre les erreurs; mais respecter néanmoins les vues philosophiques quand l'inhumanité ne les flétrit point. Ainsi, la république Allemande, ou Teutonienne, comprendrait l'Autriche, la Prusse, la Confédération Germanique, la Suisse, les Grands Duchés du Rhin, le Hanovre, la Saxe, le Meklembourg, etc.

En général, en Europe, on aurait (TABLEAU SUCCINCT.)

République Allemande, ou Teutonienne	22 mille milles carrés. 50 millions 500 mille habitans. 800 millions de revenus.
République Italienne	6 mille milles carrés. 22 millions 500 mille habitans. 145 millions de revenus.
République Française	11 mille milles carrés. 29 millions d'habitans. 580 millions de revenus.
République Ibérienne. (Espagne et Portugal)	10 mille 500 milles carrés. 13 millions 500 mille habitaus. 220 millions de revenus.
République Polonaise (avec la Lithuanie, la Galicie, etc.	8 mille milles carrés. 9 millions d'habitans. 120 millions de revenus.
République Scandinave. (Suède et Norwège	16 mille milles carrés. 4 millions d'habitans. 40 millions de revenus.
République Anglaise	6 mille milles carrés. 20 mille milles. (pour l'Inde.) 17 millions d'Européens. 40 millions d'Indiens. 900 millions de revenus.

Tel serait le tableau idéologique républicain.

Mais malgré toute l'imagination des novateurs, on conviendra qu'ils n'ont pu rêver, sous aucun rapport, le républicanisme de la Russie et de la Turquie. Nous ne pouvons donc en offrir le projet même idéal, et les motifs en seront plus développés encore, à la *statique militaire*, dernier chapitre de cet ouvrage. Mais jusque là, le tableau ci-dessus suffit, pour prouver que

les inégalités des républiques projetées, seraient encore plus grandes que celles des royaumes; royaumes que, cependant, nous n'avons pu ramener aux rapprochemens des quotiens matériels (fig. 25). On sentira d'ailleurs que ces royaumes ont subi à la longue des augmentations ou des réductions plus favorables à l'équilibre usuel; en ce qu'ils ont éprouvé pendant des siècles les frottemens d'intérêts locaux ou ceux des relations extérieures, et qu'ils ne se fondent pas, comme on le projette, sur des proportions romanesques d'origines, d'idiômes ou de tempéramens, qui rendraient certaines républiques gigantesques, et d'autres beaucoup trop faibles. On conviendra enfin que l'apreté d'intérêt ou de haîne des républiques, étant plus avérée encore que celle des rois, l'absorption des petites républiques par les grandes serait encore plus certaine dans l'avenir que celle des royaumes entr'eux, et par là l'équilibre général moins assuré que jamais.

Ne rêvons donc point un mieux imaginaire et même impossible. Bornons-nous à un système de *Monarchie constitutionelle*, avec tous ses élémens de confiance et de félicité publique : savoir une sage représentation nationale et la légitimité des dynasties. Aimons cette légitimité, non par une adoration servile, mais par une conviction politique; car la légitimité est le vrai palladium des états. C'est l'obligation pour les souverains d'être constamment bons et justes, comme pour les peuples d'être reconnaissans envers eux, et d'appuyer leurs projets paternels. La légitimité doit être l'étude prolongée du bien public, l'expérience couronnée, et pour ainsi dire, le paratonnerre social propre à nous préserver des orages de l'anarchie, des dictatures et des souverainetés accidentelles, fléaux des états.

Ces réflexions paraissent confirmées par les événemens même de l'Espagne. Une constitution trop démocratique, trop semblable à une *République couronnée*, l'exposerait à repasser par le même cercle de malheurs que la France, pour revenir au système monarchique réel, seul convenable à l'Espagne, comme au reste de l'Europe. C'est-à-dire qu'elle paierait bien cher la conviction tardive de la nécessité reconnue d'une chambre haute ou tierce, balançant les Cortès trop absolus. Soit que cette chambre tierce provienne d'un grand *corps des services d'état* (proposé chapitre 2) création nouvelle, parfaitement applicable à la nation espagnole qui doit tant aux services modernes. Soit que la chambre tierce ait toute autre source libérale. Mais il n'en est pas moins vrai que, sans ce troisième élément du lévier d'état, reconnu indispensable (chapitre des constitutions) et sans la réalisation positive de la royauté devenue une ombre, la révolution espagnole ne serait qu'à son aurore, pour son malheur et peut-être pour celui de l'Europe.

Actuellement ces vérités reconnues, en suivant notre système de Statique.

Il reste à comparer entr'elles les puissances européennes avec les forces additionnelles de leurs colonies.

Si l'on ajoute à chaque puissance le poids de ses colonies, le calcul se complique quoiqu'en suivant toujours les mêmes bases. Il faut, avant tout, considérer chaque puissance balancée, elle-même avec ses propres possessions: considération très-essentielle pour l'avenir, où la partie finira peut-être par absorber le tout.

En remarquant le moment statique de l'Angleterre, par exemple, avec les grandes Indes et le Canada, on reconnaît que l'influence morale seule peut maintenir un si étrange équilibre. Les grandes Indes seules contiennent

environ quarante millions d'habitans, des richesses immenses, et font déjà des progrès sous le rapport des lumières et de la tactique. L'instruction graduelle des Cypayes, le mélange des races anglaise et indienne, greffe peu-à-peu sur ce vaste sol, une population indigène qui sentira un jour sa force, son nombre et son origine vigoureuse puisée au nord. Ajoutons que la puissance des Marates et des nombreux Rajahs, plutôt assoupis que soumis, donnera tôt ou tard un appui prodigieux à l'explosion politique qui ne peut manquer d'avoir lieu, dans un avenir plus ou moins éloigné.

Ainsi, en observant le lévier ou la balance d'une puissance avec ses grandes colonies, on reconnaîtra que, puisqu'il faut que la métropole soit plus forte qu'elles, ou que le poids M emporte constamment le poids C, il faut donc surtout, et en général que la force *morale ou l'énergie de la métropole soit en raison directe de la force physique et morale réunies de la colonie*, *pour la maintenir dans sa dépendance.*

Ce léger calcul doit servir d'échelle de comparaison pour la situation de toutes les puissances ayant des possessions lointaines.

D'après ce calcul, l'Angleterre paraîtrait la puissance la plus susceptible de garder long-temps les siennes; 1° parce que son énergie et ses lumières sont au premier rang, non seulement dans l'ordre européen, mais surtout comparativement à celui de l'Inde; 2° parce que la nature des élémens et du sang indiens comporte une douceur de caractère, une existence passive, une habitude de despotisme et une indifférence pour la domination, qui éloignent entièrement ces peuples du désir de se régir par eux-mêmes; qu'en un mot, les prétentions ou les levées de bouclier des

Rajahs, Nabads, etc., ne sont que des élans partiels guerriers, pour ressaisir leurs tributs, mais nullement des mouvemens nationaux.

Ce n'est donc qu'une cause et des changemens moraux qui pourront opérer le changement d'équilibre. C'est-à-dire que ce sera l'affaiblissement de l'influence morale anglaise, ou l'accroissement de la force morale indienne ; et ces deux chances sont également présumables. Non-seulement la puissance colossale de l'Angleterre énerve déjà la classe supérieure, et le luxe ou les jouissances l'entraînent hors de la ligne mathématique qui a fait ses hautes destinées; mais encore le Bengale se peuple de métis dont la future énergie cherchera à produire un jour les mêmes résultats insurrectionnels que les insurgens d'Amérique, originaires anglais. Toute-fois cet effet aura lieu à un moindre dégré. Car les races entrent pour beaucoup dans l'énergie humaine et les zônes territoriales les démarquent d'une manière invincible. Or, des mères indiennes, placées sous une température brûlante, affaibliront à un haut dégré, assurément, l'énergie du sang mêlé aux races du pays. Mais toutefois, comme la population y est décuple de celle des États-Unis, lorsqu'ils s'insurgèrent, en supposant l'énergie indienne dix fois moindre encore (ce qui n'est pas admissible), on voit qu'elle pourrait opposer un jour la même résistance ou plutôt une résistance supérieure encore à celle des Américains. En un mot, un gouverneur ambitieux qui saisira l'instant favorable consommera cette révolution.

On objectera en vain que les insurgens furent soutenus par la France, sans laquelle ils n'eussent pas réussi, et que la rivale de l'Angleterre avait alors une marine. On pourra répondre qu'à l'époque présumée de l'émancipation de

l'Inde, il ne s'agira pas de la marine française seule pour la secourir, mais de la marine russe, de celle surtout des Américains, et qui, toutes réunies à cette future époque, pourront déjà lutter avec la Grande-Bretagne dans les mers d'Europe.

L'Angleterre sent si bien cette vérité du péril futur de l'émancipation de l'Inde, qu'elle empêche, autant qu'elle le peut, les mélanges des races, en rappelant et variant les agens de la compagnie et les troupes. Elle a soin surtout, d'après l'exemple des colonies américaines, révoltées pour ses vexations fiscales, de tenir le sceptre d'une main légère, et de ne l'appesantir que sur les Nabads et les Rajahs. La leçon terrible des insurgens de Boston, est son guide perpétuel.

Néanmoins et malgré toutes ces précautions, un temps, quoique fort éloigné peut-être, viendra, où l'accroissement des lumières, de l'énergie et de la population métis du Bengale, donnera au quotient statique de cette vaste colonie un tel poids que, quelle que soit l'énergie anglaise, il faudra que la scission ait lieu, et que Calcuta soit la capitale d'un nouvel empire; ou que quelque grande révolution fasse transporter Londres à Calcuta, comme Lisbonne est aujourd'hui à Rio-Janeiro.

L'Angleterre paraît si loin de cette pensée en apparence, et, peut-être, cependant quelques têtes fortes la prévoient tellement en secret que les ambassades anglaises à la Chine paraissent simplement des sondes machiavéliques jetées en avant pour s'approprier en perspective, et au besoin, quelques parties de ce vaste empire contigues à l'Inde : prétentions que la sagesse chinoise a déjouées avec une prudente et piquante ironie. Mais il n'en est pas moins vrai que l'esprit mathématique anglais aime à prévoir et à calculer toutes les chances extrêmes, même celles où la

vieille Angleterre ne serait plus que son comptoir principal en Europe, pendant qu'elle régnerait en personne sur toute l'Asie.

Par contre, si l'on examine l'équilibre de l'Espagne avec ses colonies, on verra, dans un sens inverse, la même vérité appuyée par l'expérience et à un bien plus haut dégré encore. Car la population du Chili, de Caraccas, et de la république de Venezuela, ne sont rien comparativement à la population et à la richesse de l'Inde: et cependant on les voit résister avec succès aux troupes royales. Le motif, d'après ce que nous venons de dire sur l'Angleterre, n'en est pas difficile à trouver. Le nombre des métis, les lumières et le mécontentement se sont accrus au plus haut dégré, tandis que la force physique de la métropole, de la vieille Ibérie, et même son énergie morale, fatiguées par une guerre épouvantable en Europe, ne lui laissent que peu de moyens physiques et moraux, à placer dans le poids de sa balance politique extérieure. Il serait donc arrivé pour l'Espagne, le moment qui n'arriverait que dans trente ans, peut-être, pour l'Angleterre. A moins que les Cortèz n'emploient, pour soumettre les colonies, les vrais moyens conciliateurs, savoir : des concessions sages, l'admission des indigènes à tous les emplois, et leur adoption à tous les avantages de la nouvelle constitution quand elle aura été perfectionnée.

Le Portugal a déjà pris sagement son parti colonial et avec une prévoyance admirable, en transportant au Brésil encore paisible, l'énergie européenne et cette activité locale qui subjuguent tout dans les contrées torrides et assoupies; quoique cette énergie s'humanise, se nivelle, s'éteigne même à la longue. La couronne de Portugal s'est donnée par là une durée presqu'illimitée, en s'identifiant

avec ses colonies. Il y a aujourd'hui unité pour elle. Il n'y a plus balance.

La France n'a presqu'aucun calcul à faire pour les siennes. Privée de St. Domingue, du Canada, de la Louisiane et de ses légers établissemens de l'Inde, n'ayant plus que quelques îles à sucre, sa balance statique coloniale est donc presque nulle : et si elle n'a pas de secours à recevoir de ses supplémens territoriaux, comme les autres puissances, au moins n'a-t-elle pas de secousses à en craindre, ni de lieu de refuge à espérer en cas de revers. C'est donc dans sa force intrinsèque, dans son énergie, son agriculture magnifique et son industrie surtout, qu'elle doit chercher ses ressources futures, plus encore que dans son commerce extérieur et dans l'agiotage qui la dévore. Un état factice n'est point l'échelle positive des puissances. Le revenu possible, voilà la base incontestable : or, comme ce revenu est exagéré en France, il faut une réduction pour calculer sa puissance réelle : et il est bien reconnu que ses colonies ne lui rapportent rien. Mais leur possession, fût-elle peu profitable pécuniairement, est néanmoins indispensable, sous les rapports militaires, (comme on le verra plus bas) pour entretenir, instruire et alimenter une marine, qui doit être augmentée nécessairement, pour former un poids suffisant dans l'alliance de l'ouest de l'Europe. (Voyez la statique militaire.)

La Hollande, le Danemarck, peuvent, relativement à leurs îles, faire les mêmes calculs. Ces calculs prouveront que si la population et la richesse de la colonie, sont à celui de la métropole seulement dans le rapport de 1 à 2 ; l'accroissement des lumières, et l'esprit d'indépendance d'une part, le décroissement de l'énergie et de la vigueur politique européenne de l'autre, amèneront inévitablement des crises et la rupture de la balance co-

loniale. A moins que l'on n'emploie la ressource suivante, qui, au surplus, ne peut avoir lieu pour les petites îles ou colonies qui seraient dans un rapport trop inférieur à la métropole.

Il est évident, en effet, d'après ce que nous avons dit, que tous les poids particuliers (fig. 27) (*Inde*, *Canada*, vis-à-vis de l'Angleterre) *Chili* et *Pérou*, etc., vis-à-vis de l'Espagne, etc., menacent de l'emporter un jour sur la partie des forces que les métropoles pourront employer à les soumettre. Car, on ne peut jamais faire agir le poids entier de la métropole à de si énormes distances; mais en revanche si les cabinets européens se coalisaient, étant tous en contact, leur action serait alors prompte et sûre : tandis que les colonies, placées aux extrémités du diamètre terrestre les unes des autres, ne pourraient presque jamais s'entr'aider. D'où il suit que le *seul remède statique à l'affranchissement inévitable des grandes colonies, dans l'avenir*, serait, à la rigueur, *la coalition permanente des métropoles*; si toutefois l'équilibre général le permettait (comme on le verra plus bas.) Mais, le remède primordial et universel serait la réunion franche et entière des colonies comme partie intégrante de leur nation respective, sous tous les rapports politiques, en faisant jouir les colons des mêmes droits à la représentation nationale, aux emplois, etc.

Cette ressource épuisée, nul motif raisonnable d'insurrection ne pouvant exister, il est évident que la maladie locale serait alors l'ambition de quelques meneurs qui ne méritent aucun ménagement, et que de telles résistances ne seraient plus justiciables que de la grande coalition des métropoles. Mais, comme la jalousie européenne, l'égoïsme et l'intérêt local l'emporteront toujours sur l'utilité politique de l'union *des momens statiques des*

métropoles, c'est-à-dire des moyens qu'elles peuvent destiner aux guerres lointaines, contre les colonies isolées que les puissances s'accorderaient entr'elles pour l'équilibre général : il est évident que l'indépendance future des grandes colonies et même de l'Inde est inévitable. En un mot, que l'Angleterre doit être la dernière victime de son propre égoïsme. En effet, comment espérerait-on former une ligue des métropoles se garantissant les possessions convenues pour l'égalité politique, lorsque, non seulement l'esprit du moment les emporte au point de s'arracher réciproquement les possessions provisoires; mais lorsqu'on ne peut pas même s'entendre pour la destruction de la piraterie exercée à nos portes ? Concluons de ceci, que les cabinets doivent être un jour les premières victimes de leur égoïsme et de leur mauvaise foi : et cela est dans l'ordre éternel. Si l'injustice en grand prospérait toujours, on n'aurait plus le droit de prescrire l'équité dans l'ordre social et privé. Les exemples historiques nous démentiraient sans cesse.

Au surplus, en y réfléchissant bien, ce mémorable événement, l'affranchissement des grandes colonies serait-il un mal politique ? Et n'est-il pas un bien moral ? De quel droit, en effet, la vieille Europe prétendrait-elle à jamais enchaîner les nations lointaines qui auraient bénéficié de la partie saine de ses lumières et lui seraient restées supérieures peut-être, par la loyauté native et la vigueur physique ? Des peuples assez mûrs, assez sages pour se régir, rompant un vasselage humiliant et disproportionné avec la force réelle de la métropole qui les subjugue, peuvent se trouver plus en harmonie avec les autres nations. Ils forment des poids politiques nouveaux, et conséquemment plus propres à ramener l'équilibre général, que nous avons démontré plus praticable, quand

le nombre des puissances du 2e et 3e ordre est plus grand. De tels peuples enfin, par une politique indépendante, ouvrent de nouveaux débouchés au commerce des autres nations, en veillant toutefois à ce qu'aucune d'elles ne prétende l'influencer exclusivement et avec adresse. Cette condition est rigoureusement impérative ; elle nécessite d'autant plus le congrès des métropoles pour asservir ou affranchir, suivant le degré de maturité, les grandes colonies; sans jamais souffrir qu'aucune puissance n'en reste maîtresse indirecte par les profits isolés d'un traité de commerce, ou d'une prépondérance quelconque.

La coalition ou le *congrès des métropoles*, n'est donc indiqué ici que pour contenir au besoin les *moyennes colonies* non susceptibles de former corps de nation, et reconnues parties intégrantes et nécessaires des états équilibrés; mais quant aux grandes possessions, le Congrès des métropoles seul devrait juger si l'intérêt général, comporte l'émancipation, déterminée de manière à ne favoriser aucune puissance préférablement à l'autre; ou si ce même intérêt général exige encore le maintien de telle vaste colonie comme partie intégrante de tel royaume. Tout ceci se rattache donc constamment à notre calcul primitif de statique des grandes puissances (fig. 27) en y faisant entrer avec soin à présent les poids additionnels des possessions lointaines. On verra alors que les états du premier ordre devraient, tôt ou tard, en être dépouillés par le Congrès européen lui-même, pour que l'égalité approximative pût exister un jour entr'eux: Ou que si cette égalité est bannie et l'équilibre constamment repoussé, c'est que les puissances prépondérantes dominent déjà, même dans la théorie politique, et, déniant toute justice mathématique, ne font évidemment qu'ajourner une extension future et une domination universelle que les puissances du

2ᵉ ordre ont l'horrible aveuglement de ne pas entrevoir.

La force des choses, à défaut de l'équité des rois et des ministres, pour la balance européenne, amènerait donc nécessairement, un jour, l'émancipation des grandes colonies ; si d'autres causes particulières, que nous exposerons plus tard, ne s'y opposaient. Voyons cependant, dans le cas de l'émancipation, ce qui en résulterait. Tâchons de suivre brièvement ces données nouvelles.

1°. L'Amérique septentrionale et méridionale se donneraient un jour la main pour former un seul continent politique, en deux républiques, et un seul colosse de résistance contre la puissance anglaise, surtout contre sa force maritime. Déjà l'acquisition des Florides, la possession de la Louisiane et les relations secrètes des deux parties, septentrionale et méridionale de l'Amérique, semblent les prémices d'un vaste plan bien fait pour alarmer l'Angleterre, malgré quelques démonstrations contraires faites à dessein, par le président du congrès.

Celle-ci chercherait en vain, dans sa station du Canada, un point de résistance. Il est hors de toute proportion avec le corps de ce vaste continent : et si les Américains, sur le lac *Champlain* et le lac *Erié* ont déjà su contenir seuls, les attaques de l'Angleterre, on pense, si, fortifiés par toute la population et les richesses du reste de l'Amérique, cette pointe septentrionale ne serait pas bientôt envahie et forcée de s'agglomérer au vaste continent libéré ou plutôt devenu offensif.

Aussi, la Grande Bretagne, dans sa prévoyance et son action, toujours admirablement mathématiques, fera tout pour prévenir cette crise et cette funeste coalition, si éloignée qu'elle soit. Elle cherchera à former un état indépendant de l'Amérique méridionale, à lui donner un souverain, et à le dominer indirectement par son influence

machiavélique, ou par la prépondérance de son commerce, en offrant un riche appât, quoique passager, à celui de ces contrées, et après avoir fait valoir l'appui indirect qu'elle lui aura donné dans son affranchissement. Mais déjà le Portugal qui, transporté au Brésil, a secoué en grande partie les lisières britanniques, pourra servir de modèle et de règle aux Américains du sud. Ils sentiront que l'appui limitrophe des Américains septentrionaux est bien préférable pour eux; que tout le leur prescrit, unité de constitution, d'intérêts et de résistance commune contre le vieil et astucieux continent. Déjà les mouvemens et les avances progressives des Etats-Unis vers l'isthme de Panama, indiquent assez une propension mutuelle à ce vaste but; et les insurgés du midi ne peuvent le mieux remplir que par un accord sincère avec leurs alliés naturels, les vieux insurgens, et par la répulsion des tyrans des mers qui, comme les Syrènes, prennent toutes les formes et les organes pour séduire l'infortuné navigateur qui les écoute.

L'Angleterre pourrait donc échouer vraisemblablement dans son plan de contr'union et de destruction de la ligue future des deux Amériques, si l'on ne consultait que les probabilités générales et l'intérêt de ces dernières; mais le génie calculateur anglais, plus concentré dans ses vues, ses séductions, et ses immenses richesses, divisera pour régner. Que fera le peuple mathématicien? C'est ainsi qu'on doit l'appeler, car toutes ses actions sont combinées admirablement d'après les lois précises de la statique, et il triompherait infailliblement partout avec elle, si l'orgueil et l'aveuglément qui en est la suite ne venaient quelquefois altérer de vastes plans toujours bien conçus en principe.

Le cabinet de Londres préférerait plutôt, à la rigueur,

offrir un simulacre d'appui à la vieille Espagne pour récupérer ses colonies, que de souffrir leur affranchissement et leur réunion inévitable aux Etats-Unis dans l'avenir; mais ce même cabinet sera partagé entre cette grande vue politique et l'immense bénéfice provisoire d'un commerce privilégié.

Ainsi, le gouvernement anglais feint officiellement de favoriser, de désirer le retour de la puissance royale espagnole en Amérique, tandis qu'il tolère ou plutôt souffle le vent du départ des vaisseaux qui portent des auxiliaires aux révoltés. Il veut ainsi se ménager le mérite d'avoir servi les deux résultats quels qu'ils puissent être. En un mot, il demandera Cuba, chef du Mexique, dans le premier cas, et le prendra dans le second. Telle est sa loyauté constante.

Quoi qu'il en soit, que par des secours extérieurs, ou par des concessions politiques, offertes par les Cortèz, l'Espagne recouvre une espèce de souveraineté sur l'Amérique méridionale, on pourra toujours regarder cette contrée, et même le Pérou et le Mexique qui en font partie, comme agissant tôt ou tard, même avec un vice-roi; (de nom mais souverain réel) sous une forme à-peu près indépendante et comme les alliés naturels des Etats-Unis; alliés fermement unis par un intérêt immense, celui de s'affranchir de la tyrannie anglaise. On pourrait donc considérer, dans l'avenir, ce continent comme l'antagoniste décidé de la force maritime de l'ancien; force représentée presque uniquement par l'Angleterre; si toutefois cette dernière n'y opposait d'autres ressorts, fruits de son génie machiavélique. Quand on songe qu'en Europe elle parvient constamment à faire tourner à son avantage les guerres et les paix, à colorer ses invasions, à faire jouer avec des fils d'or les cabinets et les armées; que ne fera-t-elle pas sur des peuples éloignés, moins instruits, et

auxquels, seule, elle peut atteindre et communiquer en fermant le passage aux autres nations quand il lui plait ?

Il est donc vraisemblable que les événemens qui seraient amenés par la force mathématique des choses, pourraient être arrêtés par la force machiavélique des esprits, surtout ceux de l'Angleterre; mais comme cet esprit machiavéliqne se propage ailleurs, il existera d'autres élémens de lutte contre la puissance anglaise sur le vieux continent. Essayons de les observer.

La Russie, après ses vastes succès en Europe, tournera nécessairement ses regards ver l'Asie. Le système favori de la grande Catherine s'exécutera un jour. Les aigles russes et la croix grecque chasseront des Minarets le croissant qui, depuis long-tems, y chancelle. Mais, pour que ce plan se réalise, il faudra céder à l'Autriche les provinces turques limitrophes à cet empire, le reste de la Saxe à la Prusse, et peut-être la Gallicie autrichienne. La France, l'Espagne et la Suède auxquelles on ne proposera rien, comme dans le partage primitif de la Pologne, ne seront pas disposées à le souffrir. L'Angleterre enfin, trop jalouse des ses prétendus droits maritimes, pour voir avec indifférence la Russie régner sur la Méditerranée, tentera alors de former une coalition occidentale, pour prévenir cet agrandissement général des puissances de l'Est. Mais la France et les autres puissances n'accéderont point à un intérêt qui ne ferait que river leurs chaînes maritimes. Elles préféreront, pour un tems, l'accroissement de la Russie à l'Est, qui lui prépare une lutte désirable sur mer, avec l'Angleterre; lutte que le vœu général de l'Europe doit espérer de voir tourner au profit des puissances du 2e. ordre, par l'affaiblissement des deux premières.

Tout semblerait donc faire présumer que la Russie

réussira à s'emparer de Constantinople; et, qu'assise ainsi sur la Baltique et la Méditerranée, serrant de ses vastes bras, et peu-à-peu le grand Océan, elle commencera à heurter le colosse britannique, qui, comme celui de Rhodes, voudra fermer l'Archipel dans le principe. Ce colosse renversé, la lutte s'engagera sur toutes les mers, bientôt après l'invasion de l'empire Ottoman. Enfin la perspective infaillible de l'Angleterre est de voir la Russie créer de nouveau la coalition générale pour l'affranchissement des deux Océans; et cela antérieurement même à la coalition américaine, qui peut-être interviendra pendant la lutte, si elle se prolongeait une dizaine d'années.

Tout annoncerait donc la liberté future du commerce maritime des nations, si celles qui auraient contribué à cette délivrance, étant les plus puissantes, ne cherchaient ensuite elles-mêmes à dominer. C'est-à-dire qu'il faudrait redouter, à leur tour, la Russie ou l'Amérique, comme dominateurs des mers, clef du commerce.

De toutes ces probabilités politiques, soit qu'elles se réalisent, soit que le machiavélisme les détruise, il résulte toujours cette triste vérité, savoir: que les peuples n'auront fait que changer de maîtres sur mer et sur terre, tant que les vrais principes de statique politique, mieux développés peut-être, soit pour l'équilibre entre puissances, soit entre les deux continens, ne seront pas au moins pris en considération, et tant que les quotiens (avec ou sans colonies) ne seront pas calculés de manière à être moins inégaux entr'eux; en un mot, tant que des Congrès rectificateurs des invasions n'auront pas, par des révisions périodiques et des restitutions forcées, en s'assemblant comme les corps représentatifs, réparé les abus et supprimé tous les poids excédans qui sont les fermens éternels de nouvelles guerres.

Il suit de tout ce qui a été exposé:

« Qu'à lumières et courage égaux, les forces des puissances s'évaluent par leurs *momens statiques*.

» Que les *momens ou quotiens statiques*, consistent dans la force physique (armée et énergie) multipliées par la force pécuniaire qui peut les augmenter réellement (commerce et finances.)

» Qu'en traduisant en surfaces les forces relatives des diverses puissances européennes, c'est-à-dire en multipliant leur force militaire par leur opulence, et balançant ces diverses surfaces autour du centre de gravité général européen, on reconnaît l'inégalité prodigieuse des puissances autour du centre d'équilibre; surtout de la Russie et de l'Angleterre.

» Qu'en calculant, deux à deux, trois à trois, suivant les alliances probables européennes, on reconnaît que l'équilibre général est d'autant moins possible, que les deux grandes puissances prépondérantes y interviendront; et d'autant plus praticable que celles du 2e ordre s'y combineront en plus grand nombre.

» Que le seul moyen d'amener l'équilibre général, serait l'égalité approximative des quotiens statiques des puissances : c'est-à-dire la compensation des forces et des richesses.

» Que de telles concessions devenant impossibles, par suite de l'ambition des hommes et surtout des souverains, l'équilibre permanent, ou la paix constante devient malheureusement une chimère.

» Que ces concessions territoriales ou commerciales, fussent-elles adoptées, il resterait encore les forces morales des passions à faire entrer dans le nouveau calcul.

» Que pour juger et modifier les différences matérielles, il serait indispensable d'avoir des Congrès périodiques, qui fissent, pour l'équité politique, pour la limitation des États et des commerces, ce que les corps représentatifs des peuples font pour le bien-être intérieur, les droits et le frein des abus.

» Que les Congrès ne pourraient avoir d'équité et de bon résultat que par l'égalité, du moins approximative, des forces de leurs augustes membres nés, les souverains; mais que leur inégalité frappante en détruit totalement l'espoir; quelles que soient, dans les Monarques, les vertus compensatrices de leurs disproportions politiques.

» Que, dès-lors, la Sainte-Alliance Européenne peut être utile pour comprimer les excès démagogiques; mais n'offre aucune perspective réelle d'équilibre politique, d'après la supériorité prodigiense de la Russie et de l'Angleterre.

» Que, d'autre part, la création dans l'avenir, des *Républiques générales*, fondées, d'après les idéologues, sur les analogies d'origine, d'idiômes et de tempéramens des divers peuples, ne produirait que des différences encore plus sensibles entre les États de l'Europe, et plus de probabilité de l'absorbtion des petites républiques, par les grandes; qu'il faut donc s'en tenir, pour le mieux, aux *Monarchies constitutionnelles équilibrées*.

» Que la considération du moment statique des puissances avec les poids additionnels de leurs colonies, ne fait qu'augmenter les différences choquantes des forces principales des deux empires prépondérants.

» Que le seul espoir des États du deuxième ordre doit être dans la lutte future des deux grandes puissances, amenée par la liberté maritime à désirer par toutes.

» Que le Continent américain paraîtrait devoir réunir

ÉLÉMENS STATIQUES MILITAIRES

DES

ÉTATS DE L'EUROPE.

Après avoir cherché à établir l'équilibre pour la félicité intérieure, sous le rapport de l'éducation, du régime constitutionnel, des finances et des relations avec les peuples voisins, il reste à déterminer les moyens de conserver, par la force, les avantages de cet équilibre général, lorsque l'injustice les attaque.

La statique militaire devient donc ici un complément nécessaire, pour défendre contre l'étranger et même contre les factions, ce que la raison et l'équité n'auront pu maintenir, malgré leurs instances et leurs calculs préliminairement mis en avant, avec toute la ferveur de l'humanité et des principes philantropiques.

Ces tentatives morales une fois faites, il ne reste plus alors qu'à développer les forces physiques, mais comme simples auxiliaires du bon droit. C'est sous ce rapport seul que nous voulons les considérer : notre système général ayant constamment pour but la paix universelle, et non la chimère des conquêtes qui en est l'antipode dans le système de la félicité publique permanente.

Sous ce point de vue nous essayerons de chercher les bases,

1o. De la création des forces militaires ; 2o de leur or-

ganisation ; 3o de leur action pour le maintien de l'équilibre.

Leur *création* doit être considérée sous le double rapport, de la sécurité intérieure et extérieure ; de manière qu'elles ne puissent jamais attenter à la liberté publique, et puissent au contraire défendre avec énergie, au dehors, cette même liberté, basée sur une constitution monarchique tempérée, la seule que nous ayons considérée comme admissible pour les grands Etats européens, d'après l'état des mœurs et des passions.

Pour remplir ce but, les forces militaires doivent être composées d'élémens nationaux, intéressés à la félicité publique, à sa conservation et à l'éloignement des élémens hétérogènes à ce système.

Tous les membres de la société, sans exception, devraient donc concourrir à la formation de l'armée, c'est-à-dire des forces destinées au maintien des droits de tous.

Mais il est une deuxième considération très-importante, qui doit rectifier essentiellement cette première donnée ; c'est que l'appel général ne doit avoir lieu que contre l'ennemi extérieur, et que l'état de paix *intérieure* exige au contraire une très-grande restriction et un très-grand choix dans les forces militaires. Analysons-les d'abord dans les conditions générales, pour les réduire ensuite à ce qu'elles doivent être rigoureusement dans le système d'équilibre intérieur, premier but de notre ouvrage : les guerres étant censées des accidens étrangers au mécanisme interne des Etats, quoique souvent très-influens en dernier résultat sur leur sort.

Ainsi, en examinant d'abord d'une manière abstraite les conditions générales des forces matérielles, pour que ces forces soient réelles, il leur faut, outre la nationalité prescrite, les élémens naturels qui sont la base de toute

armée ; savoir : *jeunesse*, *santé*, *énergie* et *bonne volonté*.

1°. *Jeunesse*, pour que les forces actives aient toute leur vigueur, ainsi que le temps de s'instruire et d'acquérir l'expérience de la profession des armes. Il faut donc, dans chaque nation, déterminer l'âge relatif qui, suivant les climats et les constitutions de l'homme, convient aux élémens actifs. On pourrait le fixer par zônes de température ; à vingt ans, par exemple, pour la France et l'Allemagne, vingt-deux pour la Russie et le Nord, dix-huit pour l'Italie et l'Espagne.

2°. *Santé*, comme élément indispensable, sans lequel il n'y a ni vigueur, ni courage durable.

3°. *Energie* et *bonne volonté* sans lesquelles les forces deviennent nulles, ou même négatives. Ces conditions nécessitent donc la faculté des remplacemens, pour ceux qui n'ont pas les qualités propres à la profession des armes, ou qui, par leur éducation, et l'utilité dont ils sont à leurs familles, s'en éloigneraient à regret et feraient de mauvais soldats. Les ordonnances de réforme et d'exception aux lois générales de conscription, en Prusse, en France, et dans toute l'Europe, deviennent donc des conséquences du principe de l'homogénité nécessaire des forces des États, pour que tous les élémens soient considérés comme solides et vraiment résistans.

Le deuxième objet à considérer est l'*organisation* : elle comprend l'organisation des *masses générales* et *particulières*.

Les *masses générales* se composent des forces permanentes et des forces passagères. Ainsi, d'abord, les armées soldées et les milices, les troupes de ligne et les gardes nationales ou les landverhs doivent avoir des proportions fondées sur l'*utilité* et la bonne *politique*.

Sur l'*utilité*, en ce que les forces permanentes ou soldées

paraissent devoir se recruter par les élémens les plus expérimentés des forces passagères, pour y porter la vigueur, l'esprit et le dévouement patriotique des élémens récemment sortis du sol, ou de la famille à défendre.

Sur *la bonne politique*, en ce que les forces passagères gardes nationales, landverhs, doivent avoir en revanche, des volumes tels qu'elles puissent balancer au besoin celles qui sont permanentes, si ces dernières déviaient du sentier de la défense publique, pour se livrer au despotisme, à l'asservissement de la patrie, ou enfin à l'exclusion du souverain légitime reconnu.

Mais dira-t-on; « pourquoi cette division préliminaire et » censée consentie gratuitement, des forces, en masses » *régulières* et *irrégulières*, permanentes ou passagères?» — On répondra que si l'on adoptait notre système d'équilibre général par des Congrès égaux en puissance élémentaire, nul doute alors que les forces passagères, c'est-à-dire, des milices, gardes nationales, landverh, etc., ne fussent entièrement suffisantes pour la sûreté intérieure des États; puisque les différends extérieurs se décideraient plus par la sagesse des Congrès, que par les armes. Mais comme nous croyons avoir démontré que la Sainte Alliance n'est qu'un auguste simulacre des Congrès désirables; que ses élémens inégaux entraîneront toujours des guerres futures; que ce qui le prouve, c'est la permanence même des forces militaires outrées de chaque souverain, malgré un système prétendu pacifique, quand tout reste véritablement hostile en attitude et en passions: il en resulte que, jusqu'à l'établissement des Congrès périodiques réellement pacificateurs, avec *des élémens égaux d'exécution*; c'est-à-dire à *jamais*, chaque puissance doit entretenir une armée *réglée*, proportionnelle à sa population, à ses positions militaires, à son accès plus ou moins facile, et enfin

à l'attitude plus ou moins hostile des autres États à son égard.

Il s'en suit encore que ces forces réglées surpasseront, chez beaucoup de souverains, les proportions des besoins désignés ; et cela par suite de l'ambition sourde des conquêtes et du désir de profiter d'un ascendant fondé sur la puissance militaire apparente.

Ainsi, en attendant que nous démontrions, plus loin, la nécessité des justes proportions à établir pour les forces réglées de chaque Etat européen, il doit être reconnu que ces troupes réglées sont nécessaires encore, dans la situation actuelle de la politique égoïste dominante. Sans ce motif, les milices nationales seraient parfaitement suffisantes, comme elles le sont aux Etats-Unis..

Ces principes admis, quelles sont les proportions des forces passagères ou élémentaires avec les permanentes ; c'est-à-dire des gardes nationales, landverh, ou milices, avec les troupes réglées ?

Ces proportions doivent être fondées, comme nous l'avons exposé ci-dessus, sur les besoins des recrutemens, et principalement sur ceux des précautions à prendre contre la tyrannie militaire et contre l'anarchie.

Or le premier objet, les besoins des recrutemens, sont fondés, en temps de paix, sur la durée des engagemens, durée très-variable dans les divers États de l'Europe. Il serait donc impossible de fixer des bases sur ce point, puisque la durée du service est par exemple de quatre ans en France, de huit en Allemagne, et de la vie entière en Russie.

Sans discuter les avantages ou les inconvéniens de ces divers modes, pour le bien matériel du service, on est donc obligé de supposer des bases générales moyennes, quoiqu'on n'ait pas ici la prétention de donner une théorie

de formation nouvelle. Ainsi donc, en supposant, d'après ces diverses données, un terme moyen de *dix ans de service* en tems de paix, il faudrait organiser l'armée de manière à prendre un dixième tous les ans dans les milices, pour recruter les armées réglées et obtenir ce dixième sans efforts. Il faudrait donc que les forces passagères fussent déjà au moins égales aux permanentes, pour y porter avec le nombre, l'instruction suffisante et l'habitude des armes; en considérant surtout que le remplacement peut-être porté au cinquième et non au dixième, en tems de guerre.

Mais cette première considération n'est pas la plus importante politiquement; il faut qu'en cas de secousse intérieure, les forces élémentaires puissent contenir les forces réglées qui seraient tentées de détruire la constitution existente, en renversant ou changeant le monarque. D'autre part, il faut que les troupes réglées contiennent les milices qui seraient portées à devenir les instrumens de l'anarchie, si leurs élémens n'étaient pas choisis dans des vues conservatrices de la propriété et du bon ordre.

Voilà donc deux conditions réciproques qui se lient et se combattent. Comment les remplir?

Pour les simplifier, considérons d'abord l'état de paix.

Si l'on suppose le talent et l'énergie des milices comparées aux troupes réglées, dans le rapport 1 à 2, par exemple, ce qui est beaucoup, il faudrait que les milices ou landverhs fussent doubles de l'armée de ligne, pour la contenir en cas de servitude despotique qu'elle voudrait établir. D'autre part, pour que les milices nationales et landverhs ne soient pas disposées à soutenir l'anarchie, il faut que leurs élémens soient nécessairement conservateurs et amis de la propriété et du bon ordre. Or

ces élémens ne peuvent être tels, s'ils ne sont réellement eux-mêmes propriétaires aisés à un certain point : condition difficile à remplir. Car, par exemple, dans un pays où il y a cent mille électeurs, seulement, comme en France, lors même que chaque électeur aurait un fils ou fournirait une recrue propriétaire pour les milices, on n'aurait que 100,000 hommes de gardes nationales *monarchiques*; tandis que l'armée de ligne est de 250,000 hommes, c'est-à-dire plus que double. La même proportion à-peu près, existe en Bavière, dans le Vurtemberg et dans les pays nouvellement constitués. Il s'en suit donc que jamais on ne pourra former des corps de gardes nationales ou landverhs vraiment *monarchiques*, et susceptibles de contenir des armées de ligne aussi fortes, en cas de déviation; si l'on veut que d'ailleurs, les milices ne soient pas elles-mêmes formées d'élémens douteux et susceptibles d'être *anarchiques*; qualité funeste dans la position critique des esprits en Europe.

On se voit donc forcé nécessairement d'admettre, pour quadrupler ce nombre des milices nationales permanentes, une quantité égale de fils de propriétaires inférieurs, ou de bourgeois, marchands ou artisans payant patente, et des petits cultivateurs de chaque bourg ou paroisse; le tout dans la vue de parvenir à former un corps de milices monarchiques double de l'armée régulière.

On objectera en vain, que puisque les constitutions nouvelles n'ont pas jugé que la garantie pour les électeurs dût être moindre que certain taux pécuniaire pour avoir le droit de voter dans le sens conservateur de la monarchie, il faut en conclure que de telles constitutions n'ont pas présumé, par là même, que les propriétaires non électeurs et leurs fils par conséquent, défendissent mieux la Charte par leurs armes, que par leurs

votes qu'on recuse; qu'il s'en suit que dans de telles chartes ou bien le système électif est erroné, ou bien qu'il faut en suivre toutes les conséquences pour l'armée qui est le défenseur physique des votes moraux, en tems de paix. On répondra à cette objection. — « Que l'artisan aisé et le petit marchand sont aussi intéressés à maintenir la bonne police que le propriétaire d'un modeste champ; attendu qu'on peut ruiner le premier par un pillage, et qu'on n'emportera pas le champ du second; que, d'ailleurs, la majorité des principes conservateurs se propagera par la majorité des membres y intéressés; de même que, dans l'armée de ligne, ces principes germeront à un certain point, par l'introduction par dixièmes des recrues des landverhs en tems de paix. »

Par ce recrutement donc ainsi adopté, on peut parvenir à avoir des milices conservatrices Monarchiques, doubles en nombre de l'armée régulière, comme nous l'avons annoncé nécessaire.

Le 2e. parti serait de réduire l'armée de ligne à n'être que la moitié en nombre des milices monarchiques; mais alors, cette armée se trouverait beaucoup trop disparate avec celles des autres puissances européennes, si elles persistent dans leur système d'attitude militaire forcée. Il résulte de toutes ces oppositions, que l'Etat qui s'organisera parfaitement pour son repos intérieur, se livrera à la merci des puissances extérieures, s'il a une armée de ligne trop faible, ou au *despotisme militaire*, s'il a une *armée exagérée*.

Tout ramène donc de plus en plus, à la nécessité des Congrès généraux et à la réduction proportionelle des forces réglées européennes : ou enfin à conclure, que si ces Congrès et ces réductions proportionelles, sont impossibles, le despotisme militaire est inévitable partout,

en définitif, malgré les nouvelles constitutions libérales.

On objectera en vain encore. « Que l'armée de ligne se recrutant par dixième, en tems de paix, des gardes nationales ou landverhs, si ces dernières sont composées de fils d'électeurs, ou au moins de propriétaires quelconques, l'armée de ligne elle-même deviendra bientôt conservatrice, ayant des élémens conservateurs. On répondra que l'armée de ligne pourra fort bien agir dans le sens conservateur des *propriétés particulières* qui seront en partie les siennes, et cependant abandonner le système de conservation de la *propriété générale*, c'est-à-dire de la Charte, ou du système de gouvernement, pour le confier à un chef adroit qui saurait s'en emparer. On sentira que l'ambition peut détruire facilement toutes ces suppositions d'appui à la Charte, si l'armée a un chef habile et aspirant au pouvoir suprême; que les soldats, fils de propriétaires, se verront toujours bien plus près d'hériter d'un grade supérieur que du champ de leurs pères; et que dès lors, l'avancement et le désir d'un haut rang deviendront leurs seuls guides. Il suffit d'ailleurs, de connaître l'esprit militaire et la douce ivresse qu'il procure, pour ne pas douter de l'inutilité des droits et des freins sociaux mis en balance avec les distinctions, les grâces et les décorations séduisantes.

Il s'en suit donc, que l'on ne pourrait jamais considérer entièrement l'armée régulière comme parfaitemeut *nationale*, sous le rapport de l'indépendance de son chef et de la sûreté parfaite du Gouvernement; mais néanmoins que, constituée ainsi, et recrutée par les gardes nationales et landverhs monarchiques épurées, elle peut néanmoins très-bien veiller au maintien des propriétés

particulières et combattre doublement l'anarchie en tems de paix. On remplirait donc tous les buts en ayant :

1o. Un corps de milices propriétaires ou fils de petits propriétaires, marchands etc., double de l'armée de ligne, sous le nom de *milices ou gardes nationales monarchiques*.

2o. Une armée régulière, recrutée par dixièmes choisis dans les milices monarchiques et landverhs ci-dessus, et prenant le même esprit conservateur en tems de paix.

Mais, en *tems de guerre*, tous ces résultats changent notablement comme les données qui les motivent.

En effet, le but n'est plus, comme ici, seulement, le maintien de la Charte ou de l'ordre public dans l'intérieur et une simple attitude de forces réglées contre l'étranger; mais, c'est la résistance effective et même l'agression défensive au besoin. Il faut donc, ici, multiplier ses propres forces le plus possible, sauf à les réduire après et, la paix faite, au *minimum*; puis diriger ensuite cette réduction de manière à ramener des élémens de paix intérieure, par la bonne composition des troupes restantes. Telles sont les considérations à remplir.

Pour le 1er. objet savoir, la multiplicité des forces agissantes à l'extérieur, il est évident que les milices monarchiques et landverhs ne suffiront point, tant par elles-mêmes que pour recruter l'armée de ligne. Il est donc indispensable alors de faire un recrutement plus général, comme nous l'avions dit ci-dessus; c'est-à-dire d'établir des *conscriptions*, *appels généraux*, ou *convocations* de *milices* et *landverhs*; de manière à former des armées proportionelles aux forces opposées à combattre. De là résultera la nécessité absolue d'appeler sous les armes un nombre double ou triple du contingent ordinaire, pris sur tous les fils des citoyens de l'état qui

ont atteint l'âge et les qualités exigées par la loi. On organiserait alors comme (comme ci-devant, sauf le nombre) ces forces :

En *milices monarchiques*, chargées de la défense des places et postes, des garnisons, convois et recrutemens.

En *armée régulière*, augmentée dans les proportions des besoins et du nombre de l'appel général.

Ainsi l'armée régulière étant fixée par la nature de la guerre imminente et par la force des ennemis, il conviendrait alors de porter les milices monarchiques, en guerre, au *triple* au lieu du double qui suffit en tems de paix, pour l'équilibre intérieur. Ce nombre triple ne serait point outré, en songeant que les milices devraient fournir aux recrutemens et à tout le service des garnisons et positions fortifiées. On aurait par là, enfin, des armées nombreuses en tems de guerre et susceptibles de défendre l'indépendance de la nation en péril. Mais il ne faut pas moins prévoir, aussitôt après le succès, l'époque du retour de l'armée, ainsi composée, dans le sein de ses foyers, et prévenir les trois excès constamment redoutés, le despotisme, l'usurpation, ou l'anarchie.

Pour cela, il est indispensable de ramener aussitôt l'armée nationale à nos premiers élémens. C'est-à-dire aux milices ou gardes nationales monarchiques, et à une armée régulière réduite à être deux fois moindre que ces milices conservatrices.

Comment y parvenir sans mécontenter la majorité numérique de l'armée qui vient de faire la guerre? Par une réforme sage, prévue en principes et appropriée à ces considérations.

En voici les bases:

Réduction au taux primitif de paix des milices mo-

narchiques qui auront seulement servi dans les places ou postes : et réduction proportionelle par suite de l'armée de ligne.

Pour cela. Congé absolu, mais cependant susceptible de rappel, en cas de guerre, à tous les gardes uationaux qui ne sont pas fils de propriétaires ou d'artisans aisés. Mais conservation expresse à leurs emplois pour tous les sous-officiers, quelle que soit leur origine et leur fortune.

Conservation à plus forte raison pour les officiers.

Renvoi des milices monarchiques dans leurs cercles respectifs, en les rassemblant et exerçant par quinzaines.

Ainsi la réduction de l'armée la maintiendrait toujours, savoir : à deux tiers de milices nationales monarchiques soldées seulement à la guerre, et un tiers d'armée régulière réduite dans la proportion du total.

Ce tiers d'armée régulière serait composé d'un grand corps d'artillerie, toujours au complet, bien exercé, et de simples cadres d'infanterie, de la cavalerie et des autres corps de l'armée.

Pourquoi ces bases ?

Parce que, *art.* 1er l'armée devant être réduite forcément, il vaut mieux faire porter la réforme des gardes nationales sur les élémens douteux, et habitués d'ailleurs aux travaux rustiques et mécaniques, qu'ils reprendront sans peine.

Parce que, *art.* 2, la conservation des sous-officiers non propriétaires, suffit pour accorder la récompense due aux bons soldats, à ceux qui se sont distingués, qui aiment le métier de la guerre; et que ce qu'on réforme doit être la partie la moindre en mérite, et peut d'ailleurs s'enrôler, en cas de vocation décidée, pour compléter les troupes régulières.

Parce que, *art.* 3, la réduction de l'armée à deux tiers de milices ou gardes nationales monarchiques non soldées et à un tiers d'armée régulière soldée, nous ramène aux proportions que nous avons reconnues nécessaires pour l'équilibre intérieur, et procure d'ailleurs une économie prodigieuse dans tous les Etats de l'Europe.

Parce qu'enfin, *art.* 4., la composition du tiers en armée régulière, avec une artillerie complète, et des cadres bien exercés pour le reste, remplit toutes les vues militaires dans le système de guerre moderne.

En effet, on ne peut se dissimuler que les batailles ne sont plus que des combats d'une artillerie immense, soutenue par des lignes d'infanterie, souvent nouvellement formées, victimes dévouées à ces volcans horizontaux, dont elles restent souvent fort éloignées, sans possibilité d'en venir au feu de mousqueterie. Leur action est presque toujours passive, et le plus souvent un courage d'inertie et de martyre héroïque sans réciprocité. Il est généralement reconnu aujourd'hui qu'une nombreuse infanterie peut fort bien se composer au moment de la guerre. Les nombreuses et étonnantes conscriptions françaises l'ont prouvé. Qu'était d'ailleurs l'armée au commencement de la révolution? L'infanterie était dissoute. Aussitôt des bataillons de volontaires se sont subitement formés, serrés autour d'une artillerie célèbre, antique, bien exercée, commandée par d'excellens sous-officiers. Cette artillerie a formé le noyau de la résistance efficace. Tout s'est groupé autour d'elle. Le corps du génie a consolidé l'arme offensive par d'excellentes positions fortifiées, par des places en très-bon état, par de grandes opérations conseillées avec art dans les comités généraux et particuliers. Enfin ces deux armes, fondatrices des succès, ont vu les instrumens

d'exécution se perfectionner en peu de tems sous leur égide protectrice et savante.

Qu'étaient également les milices américaines avant la guerre de l'indépendance ? Quelques bonnes troupes françaises et une excellente artillerie, même en petit nombre, ont suffi pour appuyer, diriger et régulariser l'action de ces masses nouvelles bientôt victorieuses.

On en peut dire autant des landverhs, et des autres milices allemandes qui ont, presque subitement, rivalisé l'infanterie de ligne en campagne.

De tous ces exemples, il suit qu'une bonne et nombreuse artillerie constamment exercée, qu'un train de parcs en cadres prêts à être remplis au premier signal, un corps du génie très-instruit avec ses sapeurs intrépides, un corps modéré d'état-major, des noyaux de cavalerie bien exercés et susceptibles d'être décuplés au besoin comme de servir de modèles (car on ne forme pas le cavalier aussi vîte que le fantassin, à beaucoup près.) Enfin, que des cadres d'infanterie avec d'excellens officiers et sous-officiers : voilà ce qui doit composer l'armée régulière en tems de paix. Il est bien entendu toujours que cette armée ne doit jamais être que le tiers de l'armée totale; ayant déjà, ainsi que nous l'avons dit, deux tiers de milices nationales monarchiques rentrées et exercées seulement par quinzaines.

Du reste, toutes ces mesures devraient être régularisées et exécutées d'après les ordonnances, et au nom du Monarque, prérogative royale indispensable dans une monarchie constitutionelle.

Notre projet ici, n'est point d'entrer dans les détails de l'organisation particulière des corps militaires. Nous ne voyons, comme dans tout cet ouvrage, que les organi-

sations générales, seuls poids influens pour notre but et l'économie prodigieuse qui en est la suite.

Cependant, avant d'aller plus avant, il est nécessaire de réfuter une objection grave.

Mais, dira-t-on. — « Puisque l'artillerie est la force dominante, si vous la laissez partie nécessaire de l'armée régulière, en vain les milices monarchiques seront de moitié plus nombreuses, la première dominerait toujours en cas de scission ?

On répondra, « Que ce cas est prévu ; que l'artillerie, quoique formant en principe, partie de l'armée régulière prête à entrer en campagne, en serait séparée en tems de paix ; que les écoles d'artillerie, leurs garnisons particulières et les places à polygones et arsenaux, fonderies etc., seraient sous la garde combinée de deux tiers de milices monarchiques et d'un tiers de troupes réglées ; proportions générales convenues. Il en résulterait que les arsenaux et parcs disséminés seraient tous ainsi entourés symétriquement de milices monarchiques équilibrées avec un tiers de forces régulières ; que par ce mode, l'arme dominante, l'artillerie, est, pour ainsi dire, en tems de paix, la foudre en repos, sous la garde de la sagesse, de la propriété et des élémens conservateurs de la monarchie.

Venons à l'application actuellement. Et ces premières bases posées, pour l'organisation générale des forces militaires en paix ou en guerre, voyons approximativement ce qui en résulte, pour les diverses puissances de l'Europe. Mais avant tout, statuons sur un point essentiel et base de ce système.

Le voici :

Nous avons bien établi en principe que les milices monarchiques devaient, en temps de paix, être aux troupes

régulières, dans le rapport de deux à un, et de trois à un à la guerre. Mais, à présent, quels doivent être la base et le nombre positif de l'armée régulière qui est l'*unité* de force, puisqu'elle sert d'échelle à l'autre?

Quelles doivent être, en un mot, les bases positives des forces régulières pour chaque puissance? Sera-ce la population? mais ses besoins défensifs ou offensifs peuvent être très-différens de ce résultat. L'Angleterre, par exemple, devenue inabordable par mer, n'aurait besoin que d'une armée de terre très-médiocre, si elle n'avait pas la prétention de dominer aussi sur le continent. La Prusse, médiocrement peuplée, a toujours eu une armée très-supérieure, nnmériquement, à ses besoins territoriaux. La Russie elle-même a une armée plus nombreuse qne sa population actuelle ne le comporte : et cependant sa défensive moins menacée serait beaucoup plus facile qu'à toute autre puissance. La Suisse enfin u'a point d'armée régulière, et cependant sa population n'est certainement pas nulle.

D'après ces considérations, nous croyons que l'on ne peut réellement poser des principes fixes sur cette matière, qu'en revenant aux lois générales que nous avons cherché à établir pour l'équilibre général européen, si la sagesse en était le guide. C'est de prendre, pour base première, l'équilibre particulier et nécessaire avant tout, de chaque puissance chez elle, ainsi que les principes de paix et d'ordre qui en dérivent.

Or, nous croyons avoir démontré que cet équilibre particulier ne pourrait exister *politiquement* et *militairement* que par des proportions déterminées pour les électeurs, ainsi que pour les agens militaires. Savoir : *politiquement* d'abord, en admettant trois quarts d'électeurs propriétaires et un quart d'électeurs moraux. De

même *militairement*, nous avons établi ci-dessus, que pour la paix intérieure et fuir autant le despotisme que l'anarchie, l'armée régulière devait être sous double des milices; que ces milices monarchiques devaient être composées de fils de propriétaires et d'artisans, en nombre double de l'armée de ligne en temps de paix et triple en temps de guerre : ce qui établissait, dans ce dernier cas, l'armée régulière aux milices, dans le rapport de trois à un; c'est-à-dire, comme pour les électeurs, de trois quarts à un quart du tont. Cette uniformité constitutionnelle, tant pour ceux qui sont appelés à défendre les droits politiques par leurs votes, que pour ceux qui la défendront par leurs bras est très-remarquable. Cette uniformité est démontrée nécessaire enfin, puisque les motifs doivent être égaux, savoir : la *conservation* du pacte social par les moyens moraux et physiques.

Telles sont les seules bases mathématiques générales sur lesquelles, suivant nous, on puisse asseoir l'organisation primaire des forces militaires Européennes; puisqu'elles sont fondées sur l'équilibre et la paix particulière intérieure de chaque puissance; première considération dans la question. Les causes extérieures sont censées de purs accidens, et même des monstruosités dans l'ordre social rectifié; telles sont les usurpations, les conquêtes injustes, véritables fléaux dérogatoires à l'équilibre général proposé.

En admettant donc définitivement cette base des forces militaires primaires de chaque nation, savoir : l'*équité* et sa *paix intérieure*, nous verrons, par le tableau qui en résultera, la différence énorme de *ce qui est*, à ce qui *devrait être* pour la félicité générale ou privée. Et par suite on reconnaîtra l'injustice plus évidente du système politique européen et des Congrès appuyés sur la base

aussi fausse que tyrannique des *forces de fait*, au lieu des *forces de droit*.

Ainsi ; pour dresser ce tableau, récapitulons d'abord nos bases. Nous avons dit que les milices et Landverhs monarchiques doivent être doubles en temps de paix et triples en temps de guerre de l'armée régulière ; que les milices monarchiques ne doivent pas être prises uniquement dans les électeurs ou fils d'électeurs payant le taux fixé ; ce qui rendrait ces milices trop faibles en nombre, et de cent mille hommes, par exemple, en France. Nous avons ajouté que, pour les augmenter, il fallait descendre aux classes industrielles inférieures, telles qu'elles pussent produire une sécurité monarchique suffisante ; mais pas indispensablement aussi grande que celle exigée des électeurs vôtans. On pense donc que l'impôt de cent fr. au lieu de trois cents francs en France, serait suffisant pour les gardes nationales monarchiques, en admettant même les patentes ; ce qui porterait, d'après nos recherches, les gardes nationales monarchiques (contribuables moyens) à quatre cent cinquante mille hommes environ, et par suite l'armée réglée qui en est la moitié, en paix, à deux cent vingt-cinq mille hommes, au lieu de deux cent cinquante mille.

Pour toute autre puissance, nous n'avons pas les données suffisantes, pour connaître aussi exactement leur population industrielle ; mais je crois qu'on peut néanmoins fort bien l'évaluer, sans beaucoup d'erreur, en la comparant à la population industrielle française que nous connaissons, et cela par cette proportion bien simple. Savoir : par exemple, la *population industrielle de l'Autriche, est à la population industrielle française, comme le revenu général de l'Autriche est au revenu général de la France* ; cela doit être à-peu-près. Car le revenu des

états s'assied en général sur les revenus particuliers, industriels, agricoles ou commerciaux. Et dans le centre de l'Europe, les bases et les proportions étant approximativement les mêmes, on peut préjuger dans chaque royaume, que les masses de ceux qui payent des sommes égales d'impôt sont à-peu-près dans le rapport des revenus totaux des deux états; puisque les revenus totaux sont évidemment les résultats des revenus particuliers. (Sauf les domaines de l'Etat, les colonies, etc., dont il n'est pas question ici.)

Ainsi donc, l'on aurait les populations industrielles d'Autriche et de France, dans le rapport de trois cent trente millions à cinq cent quatre-vingt, ou de trente-trois à cinquante-huit. Les Landverhs propriétaires moyens industriels allemands seraient donc de $\frac{33}{58}$ de quatre cent cinquante mille hommes, c'est-à-dire de deux cent cinquante-six mille hommes.

Mais cependant il est une deuxième considération indispensable; la voici. Comme les denrées et les élémens de la vie animale sont à meilleur compte en Allemagne et que les peuples sont moins grévés d'impôts que ceux de France, dans le rapport de six florins à neuf florins ou de deux à trois, il convient d'augmenter le nombre des contribuables militaires, ou des Landverhs déja évalués à deux cent cinquante-six mille, par les motifs ci-dessus; et cela en raison inverse de la proportion dont ils sont grévés dans chaque état. Car il est clair que si les peuples d'Allemagne ne payent individuellement que deux tiers de ce que payent les Français, il y aurait, dans la même proportion, un nombre de plus de contribuables Allemands payant le taux requis de cent francs, s'ils étaient taxés au taux de France. C'est-à-dire, en un mot, que ceux qui payent soixante-six francs en Autriche, équivalent pou

l'aisance, l'industrie et l'amour de l'ordre, à ceux qui payent cent francs en France.

Ainsi il faut multiplier à présent les deux cent cinquante-six mille hommes par la fraction $\frac{3}{2}$ qui est l'inverse de l'impôt français à l'impôt allemand. On aura alors trois cent quatre-vingt-quatre mille hommes de Landverh pour l'Autriche, et cent quatre-vingt-douze mille hommes de ligne.

Pour la Prusse, on aura cent dix-sept-mille hommes de Landverh qui, multipliés par $\frac{3}{2}$ fraction inverse de l'impôt relatif, donne cent soixante-quinze mille hommes de Landverh, propriétaires, monarchiques et quatre-vingt-sept mille hommes de ligne, au lieu de cent soixante mille que la Prusse a en effet sous les armes.

Au résumé on aurait le tableau général suivant, par ordre alphabétique.

	Milices monarchiques, d'après la population industrielle moyenne.	Armée de ligne proportionnelle.	Armée actuelle exagérée pour l'équilibre.
Autriche	384,000 hom.	192,000 hom.	240,000 hom.
Conféd. Germ.	220,500	110,000	150,000
Espagne......	232,500	116,000	150,000
France.......	450,000	225,000	250,000
Prusse	175,000	87,500	160,000

Tel serait le tableau approximatif des forces militaires des diverses nations de l'Europe, d'après leur population industrielle moyenne et leur équilibre intérieur. On y reconnaît bien vîte la grande différence de ce qui devrait être à ce qui existe. On voit d'abord, excepté pour la Prusse, des disparates peu sensibles et supportables politiquement, pour les monarchies intérieures de l'Europe.

Par exemple, l'*Autriche*, *la France*, *la Confédération germanique*, *et l'Espagne* ayant des masses de propriétaires ou de marchands de classe moyenne, dans des proportions assez peu différentes, relativement aux populations générales, il en résulterait pour elles, des milices monarchiques, ainsi que des armées régulières, modérées en nombre, et qui, *relativement*, peuvent arriver à maintenir l'équilibre extérieur, en se combinant soit une à une, soit deux à deux, comme nous le verrons plus loin. En outre, la paix intérieure ne paraîtrait pas très-difficile à y maintenir encore; quoique les systèmes de gouvernement ne soient pas les mêmes, sous le rapport représentatif. Cette garantie précieuse résulterait ici des forces réelles *conservatrices*, existantes dans chaque état; savoir, les *représentans nés* de la propriété et de l'industrie, convoqués par notre système militaire uniforme, et qui, quoique gouvernés différemment, ne tendraient pas moins tous au maintien de l'ordre, sous quelque forme qu'il existât. Tant il est vrai qu'un système militaire, assis sur des bases vraiment libérales, est un plus sûr garant encore des libertés publiques, qu'une constitution, même très-populaire, appuyée sur un régime militaire faux, anarchique ou tyrannique. Ces principes, si on les adoptait, paraîtraient donc consolans et exacts pour les états désignés.

Mais pour l'Angleterre et la Russie, les différences deviendraient monstrueuses avec le reste de l'Europe. Il est impossible d'y adopter nos bases, par les motifs qu'on va déduire, et de les faire entrer dans le tableau ci-dessus. On remarquera, en outre, que ce sont justement les deux puissances prépondérantes qui offrent ce disparate inoui dans les élémens conservateurs de l'équilibre intérieur et extérieur.

En effet, en Angleterre, suivant notre système conservateur, si on ne prend, pour les milices monarchiques, que les élémens de la population propriétaire ou industrielle de première classe; c'est-à-dire les électeurs actuels, les milices monarchiques et l'armée régulière deviennent alors très-faibles en nombre et l'immense majorité de la population reste en dehors. Il y a donc là un vice radical pour les *yeomanri*, *constables* etc. puisque les élémens protecteurs sont si disproportionnés avec la population industrielle de moyenne classe. Telle est, nous osons l'affirmer, la source des altérations inévitables qui menacent la constitution Anglaise, sans cesse en butte aux justes lamentations et aux attaques de ses ilotes politiques. Les proportions que nous avons cru devoir fixer entre les élémens conservateurs, n'existant point là, où y étant réduits volontairement à un *minimum* dangereux, dans les élections et les armées, il en résulte qu'il faudra nécessairement, tôt ou tard, multiplier les élémens électoraux *civils* et *militaires*, pour arriver à l'état de paix ou d'équilibre, et rendre les droits de vote à toutes les communes et districts, comme le droit d'appel général pour l'yeomanry, à tous les artisans de moyenne classe. Sans cette sage précaution, sans le soin important de ne pas laisser ainsi l'immense majorité de la population industrielle moyenne hors du sein de l'état, on doit redouter en Angleterre une révolution cruelle, qui peut ressusciter le fantôme du partage idéal des propriétés; arme terrible dans la main des novateurs, quoiqu'ils en sentent au fond l'absurdité en exécution.

D'autre part, la Russie, dans notre système, offre encore l'impossibilité d'observer ses bases. En effet, les Boyards et les serfs composent l'immense majorité de la population. Les villes encore rares, le nombre borné

des commerçans et petits propriétaires ne permettent pas d'appliquer à cet empire, d'ailleurs purement despotique, la création d'une milice nationale souche et contre poids de l'armée régulière. Cette armée, au contraire, est, en Russie, entièrement composée des recrues désignées parmi les paysans serfs, ou les artisans sans propriété, dans la proportion d'un homme sur 500. Et cependant la Russie, quoiqu'en arrière de tous les systèmes libéraux, se maintient dans un état de force et d'accroissement inoui. Pourquoi ce phénomène ? C'est qu'il existe une différence presque totale dans le caractère, le tempérament, le degré d'instruction, et surtout de moralité de ses peuples avec ceux du reste de l'Europe. Religieux sans fanatisme, vigoureux et en même tems souples et dociles, les Russes sont les instrumens d'exécution les plus énergiques. Dignes héritiers des Scythes, leur courage obstiné et leur obéissance passive en font les bras nerveux d'un pouvoir absolu, gigantesque, où tout marche avec unité, prestesse, et, pour ainsi, dire avec la force native de l'homme. Moins instruite peut-être dans les classes inférieures, mais conduite par des chefs énergiques qui possèdent toutes les lumières modernes, en ne laissant que le demi-jour à leurs subordonnés, cette Puissance a son rôle tracé par la nécessité et le Czarisme. Aussi les grands, seuls, jouent-ils l'enthousiasme philosophique ; tandis que le peuple, servile instrument, applaudit au succès, quel que soit le gouvernement. Ainsi le libéralisme en paroles et le despotisme en action ont envahi la Pologne enthousiaste; tandis que l'astre central Moscovite attire à lui toutes les petites planètes Turques et Persannes, déjà habituées à une rotation despotique ; et tandis qu'enfin, à l'ouest, il plane sur les nuages démagogiques qui ne parviennent pas jusqu'à lui.

Energie, adresse et centralisation prodigieuse d'idées et de forces, voilà l'avantage positif de la Russie sur le reste du Continent, et même sur l'Angleterre, sa seule rivale dangereuse.

Au surplus, on doit remarquer, à ce sujet, qu'une grande erreur des philosophes modernes est de supposer toujours dans leurs plans et leurs espérances, les nations de l'Europe suffisamment homogènes. Les peuples de l'ouest sont plus que murs en politique, quand ceux de l'est sont encore Albinos. Les premiers doutent déjà de tout, quand les derniers semblent ne se douter de rien. De ces esprits hétérogènes résultera toujours la facilité au pouvoir, de les armer les uns contre les autres et de retarder à volonté l'établissement des systêmes représentatifs. Mais ce délai même n'est-il pas un trait de sagesse de la nature? Car le tems éclaire nécessairement les peuples exagérés, par l'expérience de leurs malheurs, et il conduit les autres au degré de sage liberté et de représentation nationale, seuls compatibles avec les véritables bases de la société, savoir: la propriété et le respect des pouvoirs constitués.

Ainsi donc jusque là, et revenant aux deux puissances déjà citées, l'Angleterre, par sa situation intérieure, et la Russie, par la nature de son gouvernement et de ses habitans, ne sont pas susceptibles de l'application du systême des milices nationales monarchiques et de l'armée régulière, proportionnée à elles. Cependant ces deux puissances sont les régulateurs actuels de l'Europe. Deux aristocraties puissantes, celle des corporations, et celle des boyards, s'opposent par l'exemple, au mode représentatif proposé dans le gouvernement, et même dans la force militaire. Cette résistance, suite de leur position d'intérêt privé, est d'autant plus malheureuse qu'elle

fait haïr d'avance aux peuples, l'aristocratie modérée et régulière des Sénats et des chambres *tierces*, reconnue pourtant absolument nécessaire pour l'équilibre des gouvernemens. Ainsi l'excès tue souvent l'utile ! Puisse l'Espagne ne pas partager long-tems cette haîne ou cette prévention funeste ! Car sa constitution nouvelle, beaucoup trop démocratique, produit le même effet réprobateur des sénats, que les constitutions trop aristocratiques opèrent par la crainte de leurs excès. Cependant la nécessité des chambres tierces est impérieuse, et sera inévitablement reconnue tôt ou tard par les Cortès.

Au reste, quelle sera la conséquence de cette position étrange des deux principales puissances hors du cercle d'équilibre militaire du reste de l'Europe ? Le ciel semble l'avoir prononcé pour la consolation des puissances inférieures lésées; c'est la lutte inévitable des deux gouvernemens tyranniques.

En attendant que nous en présagions le résultat probable, dans l'examen des moyens offensifs et défensifs des divers Etats, nous allons poursuivre l'exposé du système d'équilibre général, notre but en perspective; quoique nous en reconnaissions douloureusement l'inutilité en résultat d'après l'injustice des hommes investis du pouvoir. Mais il peut être consolant pour les peuples de voir quels seraient les moyens d'arriver à la paix générale, de se défendre contre les invasions et de n'accorder le titre de *grands hommes*, qu'à ceux qui tendent réellement à un but sacré, et non aux injustices immortelles.

Ainsi, après avoir tenté d'exposer la *création* et *l'organisation* générale et *proportionelle* des forces militaires des états de l'Europe, du moins pour ceux qui sont susceptibles de constitution monarchique réelle,

même avec quelques variantes, nous allons essayer de nous occuper de l'*action* de ces forces, en cas de défense ou même d'attaque défensive obligée. Nous essayerons d'en faire l'application à la position géographique et militaire des diverses puissances : toutefois en ramenant toujours les conséquences à notre but de la paix générale et constante. En un mot, occupons-nous de ce qui est, ne pouvant malheureusement réaliser ce qui devrait être.

L'Autriche et le Corps Germanique se présentent les premières sur cette matière.

Il convient d'analyser les forces des puissances, sous le rapport de leur défense isolée, et de leur invasion présumée, chez les peuples limitrophes, en cas de rupture des alliances ou des équilibres partiels existans.

Ainsi il faut, pour chaque puissance, considérer { sa défensive / son offensive }, qui dépendent de { ses alliances / ses rivalités }, qui sont { réelles, ou chimériques, d'après la nature des choses et des esprits.

En observant la forme, la position géographique et militaire de l'Autriche, on la voit, d'après les nouvelles concessions qu'elle a obtenues, bornée au nord, depuis Bareuth jusqu'à Lemberg, par le royaume de Pologne, la Prusse et la partie restante de l'exigu royaume de Saxe. A l'ouest, par la Bavière, la Suisse et le royaume de Sardaigne. Au midi, par le Duché de Modène et de Parme, les états de l'Eglise, l'Adriatique et la Turquie. Enfin, à l'est, par l'empire Russe et la Moldavie.

Considérons d'abord la défensive de l'Autriche. Elle est fondée sur sa politique, sur ses alliances et ses rivalités que nous examinerons après. Puis sur ses appuis physiques locaux; enfin sur ses forces matérielles.

Toute défensive se base sur les forces mobiles et sur

les résistances immobiles, telles les que places fortes ou positions naturelles.

L'armée mobile d'Autriche actuelle est de 240,000 hommes.

Les landverhs sont de.	550,000
Total.	790,000

Voyons ses résistances matérielles immobiles. Au nord, les défilés de la Bohême, les forteresses de Znaim, d'Olmutz en Moravie, et les monts Krapacs. A l'ouest, la Confédération Germanique, la Bavière, la forteresse de Lintz, les hauteurs du Tyrol, les Alpes grisonnes, et les faibles postes de la ligne du Tésin. Au sud, la ligne du Pô, Mantoue et les places de cette ligne, jusqu'à Venise: quelques places contre la Turquie d'Europe. A l'est enfin, elle est accessible de toutes parts à la Russie.

Quels sont les périls et les relations politiques pour les comparer aux ressources précédentes?

Au nord, la paix existante avec la Russie; paix fondée sur les malheurs communs, permet de s'en tenir entièrement, pour le moment, à la défensive résultante des frontières de la Bohême et de la Moravie. La nullité déplorable du royaume de Saxe rend cette partie invulnérable; attendu surtout que sa politique ne coïncidera certainement pas avec l'agrandissement de la Prusse, en cas de rupture à venir de la part de cette dernière avec l'Autriche. A l'ouest, le royaume de Bavière, comme 1er élément de la Confédération Germanique, formera encore long-tems partie intégrante de la grande coalition allemande, et sera un boulevard contre les forces de l'ouest; c'est-à-dire contre la France, même après sa réduction : aveuglement puérile, il est vrai, suite de la poussière élevée par le char de victoire français,

et qui empêche encore les sages Germains de voir à l'est, l'ouragan bien plus terrible dont l'avenir les menace. A ce même ouest, se présente la Suisse, dont l'identité de langage, les inclinations allemandes et le pays entièrement ouvert, malgré ses fortes positions naturelles, feront toujours un allié pour l'Allemagne, ou du moins un opposant nul contre une invasion en France; ainsi que l'a prouvé la guerre de 1815.

Enfin, toujours à l'Ouest, est situé le royaume de Sardaigne qui, bien que constamment versatile et passant de l'Autriche à la France, suivant ses intérêts privés, dans les guerres du dernier siècle, est pour long-temps et par le souvenir même de ses plaies récentes, le boulevard et l'allié présumable des impériaux, qui y entrent d'ailleurs de plein pied par le Milanais.

Au Sud, s'offrent les duchés italiens, dont la nullité de forces, ainsi que la soumission aveugle et obligée à l'Autriche, lui fourniront toujours des barrières de sortie pour s'élancer sur le reste de l'Italie. De plus, elle a Mantoue, Venise, l'Adriatique et la Dalmatie, frontières sûres et indépendantes de toute politique continentale : enfin, la Turquie, dont l'existence, quoique précaire en Europe, mais l'utilité, tant pour sa propre conservation que pour celle de l'équilibre général, peuvent faire un poids très-utile dans l'avenir.

Enfin, si l'on passe à l'Est, quelle scène étrange se présente! Que de considérations puissantes doivent frapper l'observateur! est-il concevable que l'Autriche et le Corps Germanique, toujours occupés de pertes largement réparées, et de la vieille gloire de la France rentrée en ses limites, persistent à se cuirasser contre les forces de l'Ouest qui n'aspire réellement qu'au repos, tandis qu'ils se livrent naïvement, sans défense, à l'aigle russe et polonais

qui, d'un seul vol, peuvent pénétrer jusqu'au cœur de l'Allemagne? Est-il sage, est-il politique de confondre sans cesse le passé avec le présent? de s'armer contre les fantômes, quand les réalités vous menacent? par quelle effroyable routine, par quelle magie éloquente ou pécuniaire de certains cabinets, l'Allemagne présente-t-elle son bouclier à l'ennemi désarmé, et ses flancs ouverts au redoutable allié du moment qui, d'un geste, ou d'un caprice, peut l'anéantir?

On veut toujours fortifier, à grands frais, Ulm, Rastadt, Donaschingen et les défilés de la forêt noire. On se hérisse là de lignes militaires contre des souvenirs et des impossibilités, tandis qu'on se met nu, jusqu'à l'épiderme, en face d'un colosse toujours croissant.

Tranchons le mot. La politique des convenances et de l'amitié est versatile, mortelle! la politique de la force est la seule stable, et l'Autriche la néglige entièrement de ce côté.

Qu'on examine sa frontière de l'Est. Pas une place, une position, la Volinhie russe, et le royaume de Pologne y forment un rentrant funeste, dont le centre de gravité tombe précisément sur le centre de la Gallicie, et l'absorbe de fait par l'évacuation nécessaire de toute force militaire autrichienne en cette partie (1).

Que serait-ce si la Russie, s'emparant de la Moldavie, formait ainsi deux têtes saillantes sur l'empire germanique? Les Monts Krapacs seraient bientôt tournés, la Hongrie envahie, et l'Allemagne frappée à mort. Son seul espoir serait alors dans la diversion de la Turquie; mais la Porte elle-même a de tristes souvenirs à garder contre le ma-

(1) Voyez ces principes développés dans *le Mécanisme de la Guerre*.

chiavélisme autrichien. La Transilvanie qu'on lui a ravie, et le Bannat, sont des spectres debout qui lui montrent leurs plaies sanglantes, et elle aurait besoin de la pensée de sa conservation totale, pour oublier les spoliations partielles qu'elle a souffertes.

Il résulte de ce tableau succint que l'Autriche et le Corps Germanique paraissent imbus de principes entièrement faux sur leur position militaire la plus dangereuse dans l'avenir. Que les criailleries de quelques démagogues outrés de l'Ouest, ou les regrets honorables de quelques héros français ne doivent pas occuper l'Allemagne et l'aveugler, au point de négliger ses vrais périls futurs. Cependant on ne peut se dissimuler que des écrits ultra-libéraux, et surtout quelques actions anti-morales, anti-politiques ne provoquent une certaine défiance momentanée de l'Allemagne. Mais ces exagérations ne sont-elles pas l'effet même des résistances outrées? Tout se calmerait, se nivèlerait en Europe, par des concessions réciproques, sous le rapport constitutionnel; mais à quoi serviront toutes les constitutions du monde contre les peuples de l'Est, si on ne les convertit, ou ne les arrête? L'urgence militaire existe donc ici dans tous les cas.

Si l'on passe à la Prusse, combien sa position géographique et militaire est dénuée de stabilité. Ce demi-cercle bizarre, cette forme, tortueuse comme ses projets, n'est réellement qu'une figure ambitieuse; c'est une espèce d'ogive politique, commencée avec de vastes pierres d'attente. On ne peut expliquer qu'ainsi l'acceptation d'un territoire, aussi étrange en apparence, et aussi menaçant en réalité, pour les états intercalés. En effet une forme plus arrondie, plus centrale, plus défensive en elle-même, n'eut pas été aussi favorable à une politique extensive. La Prusse, dont la figure allongée et sinueuse,

serait funeste pour elle, en cas de guerre, par la facilité qu'on aurait de couper le serpent par parties, sait bien qu'elle n'a rien à craindre pour le présent, et qu'elle a beaucoup à espérer dans l'avenir. Elle a dû préférer un vaste demi-cercle *invasif* à un petit cercle *conservateur*; comptant que ce demi-cercle se fermera sur un plus grand rayon. On verra si elle s'est trompée.

Ainsi donc, en observant la position géographique de la Prusse, et ce qui en résulte, on la voit bornée, au nord, par la Baltique, depuis Kœnisberg jusqu'au Meklembourg, qui est une de ses planètes dociles. On remarquera qu'elle est échancrée par le Hanôvre, qui la sépare de son Duché du Bas-Rhin, et qui, coagulé entre sa tête et sa queue, lui semble devoir s'y incorporer un jour par la force des choses et par celle de cohésion. On voit le Duché du Bas-Rhin, ou la Prusse occidentale, limitée par le royaume des Pays-Bas, véritable tête de pont de l'Angleterre sur le continent. Enfin, au midi, la Prusse est bornée, échancrée par la Hesse, Nassau, le royaume atôme de Saxe, tous susceptibles d'être envahis avec succès, dès les premiers mouvemens hostiles. Enfin, les dernières frontières sont la Bohême et la Moravie, colonnes d'oppositions plus sérieuses, et qui, armées de bonnes places ou débouchés en Silésie, peuvent offrir de grands élémens de résistance ou même d'attaque en cas de rupture; rupture néanmoins que toute idée saine doit repousser pour long-tems entre l'Autriche et la Prusse, si elles veulent lire dans l'avenir probable, et non dans les nuages passés et déjà loin de l'horizon.

En effet, c'est l'Est, toujours l'Est qui doit, pour la maison de Brandebourg comme pour l'Autriche, fixer les regards du vrai politique prévoyant. En vain les

liens de l'amitié, ceux des souvenirs de leurs malheurs attachent encore la Prusse à la Russie; le tems affermira les géants de puissance et il éteindra les souvenirs protecteurs. Un changement de Czar, un geste, un caprice peuvent lancer sur la Prusse des forces innombrables, à la moindre opposition, et le vasselage de l'amitié peut devenir celui de la plus dangereuse servitude.

Cependant que fait cette puissance ? Aveuglée, comme l'Autriche, par des souvenirs récens et des craintes chimériques, elle se fortifie uniquement, à grands frais, sur le Bas Rhin, et reste ouverte entièrement à l'est. Il est très-vrai que le meilleur boulevard est la bonne harmonie avec le voisin; mais la bonne harmonie passe et la bonne frontière reste. Les bienveillances, les protectorats s'évanouissent : les belles armées et les places fortes sont respectées et font même naître les prévenances.

La situation de la Prusse n'est donc nullement *défensive* géographiquement, militairement, et surtout politiquement. Car sa forme, sous ce rapport, serait la plus mauvaise des Etats de l'Europe. Sa situation est entièrement et nécessairement offensive en perspective. Mais osons le dire, la Prusse médite vainement, en idée, l'arrondissement de ses formes géographiques. Ce vaste échafaudage d'espérances semblerait ne devoir profiter un jour qu'à une énorme puissance voisine dont l'amitié pourrait n'être pas héréditaire. Il y a moins de gloire pour un monarque à acquérir quelques provinces pour un temps, qu'à prévoir qu'il perdrait le tout, dans un quart de siècle, s'il ne prenait, par ses alliances et sa position, une attitude plus solide.

Il faut le répéter, la défense de la Prusse est donc

nulle *volontairement* ; ce qui doit frapper tout observateur impartial. Par suite, sa situation comme sa politique, étant nécessairement *offensive*, voyons ce qui en résulte pour les peuples voisins.

L'armée de cette puissance est, de toutes, celle dont les forces sont les plus disproportionnées avec la population et le territoire relatifs.

Sa force actuelle est de 160,000 hommes de troupes réglées, et de landwerh, 440,000.

Total.... 600,000 hom.

Quand on songe que c'est par ce système, entièrement militaire et offensif, que le grand Frédéric est parvenu à doubler ses états, il n'est pas étonnant qu'une certaine tentation de perpétuer ce système ait gagné ses augustes successeurs ; et tous les illuminés de Berlin, ces grands prôneurs de l'égalité, verraient pourtant avec ivresse l'inégalité des royaumes à leur profit : tels sont les hommes !

Mais contre qui pourrait s'exercer ce choc supposé ? Ce ne peut être contre l'Autriche, qu'au cas vraisemblable où elle s'opposerait à l'invasion des petits états inclus à la Prusse, censée soutenue provisoirement dans ses projets par la Russie, jusqu'à extension plus prononcée de la politique de cette dernière.

Au surplus, il ne proviendrait vraisemblablementde ces guerres internes allemandes, que des pertes d'hommes et de légers abandons réciproques de territoire, d'après la disposition des royaumes de la confédération à ne plus être l'aliment passif des vainqueurs et à ne plus orner le char du triomphateur de leurs dépouilles. D'ailleurs le soin indispensable de veiller à l'intérieur des états, et la direction de l'esprit public, occuperont trop long-temps encore l'Allemagne, pour que les souverains

songent à autre chose qu'à leur sûreté personnelle et à la possession paisible de ce qui existe. Néanmoins la grande politique, celle de l'avenir, doit planer sur l'horizon et tout prévoir.

Cette politique explique naturellement celles que doivent suivre les cours de Bavière et de Wurtemberg, pour n'être victimes d'aucune des deux grandes puissances désignées. Se jeter d'un commun accord, avec toutes les forces de la confédération, du côté de la partie menacée, voilà, ce semble, leur seule marche à suivre, pour éviter d'être la proie du vainqueur par petites portions qui arrivent enfin à concéder le tout.

Les forces actuelles totales de l'Autriche (armée et landwerh) sont de..	790,000 hommes.
Celles de la Prusse, de..........	600,000
Celles de la Confédération (réglées et landwerh), de................	420,000

On voit donc que ces dernières sont assez considérables pour former un poids *modérateur* germanique, propre à rétablir l'équilibre, ou plutôt la supériorité, pour la puissance qu'on voudrait attaquer, et pour forcer les parties à rester *in statû quo*.

Actuellement, si nous passons à la Suède, combien sa politique doit être plus positive encore, et combien ses alliances sont plus pressantes! elle a déjà éprouvé les terribles frottemens du voisinage d'un grand corps. La perte totale de la Finlande et de la Laponie presqu'entière, c'est-à-dire de près de la moitié du territoire du royaume, cédé forcément à la Russie, lui apprend ce qu'elle doit redouter pour le reste, si elle ne parvient à se lier au plutôt au système défensif contre l'Est, et même à le provoquer adroitement au besoin, dans les cabinets assoupis par la fausse sécurité du moment. On le répètera sans cesse:

point de politique viagère ! point de vasselage d'amitié, c'est la perte des états ! l'avenir, l'imminent, l'indispensable, voilà ce qu'un monarque doué de force et de génie prend pour guide à tout prix, en dépit de l'humeur de quelques princes contemporains ! l'adressc, le mystère et la conclusion loyale et secrète de ses alliances indispensables, voilà ses devoirs sacrés envcrs ses peuples et sa dynastie.

Non-seulement la perte de la Finlande et de la Laponie rend la Suède vulnérable sur toute sa frontière-nord, et susceptible d'être envahie par Tornéo ; mais encore la facilité de passer la Baltique par les Iles d'Aland, sur la glace, même avec de l'artillerie, rend cette barrière maritime nulle, et porterait à Stokolm les forces russes au cœur de l'hiver, sans courir les chances de longues opérations. En vain, suivant toute vraisemblance, l'Angleterre, si intéressée à régner sur ces parages, comme sur toutes les mers, accourrait pour conserver son bien réel dans les mains d'autrui, c'est-à-dire la liberté prétendue de la Baltique, une campagne d'hiver rendrait les flottes et les secours maritimes inutiles près des Isles d'Aland : la Suède serait envahie malgré les subsides ou les armées navales et la glace ici serait plus utile que le feu.

La seule, la véritable ressource qui reste à la Suède pour conserver son indépendance, et le souverain énergique qu'elle s'est choisi, est donc de s'allier secrètement à l'Autriche et au cabinet de Berlin. Cette dernière alliance, il est vrai, serait très-difficile, vû la position cordiale des souverains de Russie et de Prusse ; mais si cette dernière puissance veut, par dégrés, secouer ses lisières amicales, sentir la nécessité de ne pas immoler son avenir à la reconnaissance, elle se laissera convaincre insensiblement par les Congrès futurs, elle se liera peu-à-peu par des traités

occultes à la Suède et à l'Autriche pour former dans l'avenir un vaste contre-poids à l'Est, et assurer l'indépendance de l'Europe centrale. Nous verrons plus bas le rôle important que la France peut jouer encore dans ce projet. Remarquons, en attendant, que le Portugal, le Hanôvre, et les royaumes des Pays-Bas, petites succursales de l'Angleterre, seront forcés de suivre les mouvemens de leur grande planète. Ce n'est donc que de cette dernière puissance seule que nous devrons nous occuper, en faisant entrer dans le calcul, les forces auxiliaires de ces petits Etats et les appliquant à la politique de leurs moteurs.

Revenons pour cela aux principes généraux de l'équilibre des puissances qui est notre but principal.

Nous avons dit, dans le chapitre précédent, que le seul moyen d'équilibre général serait l'égalité des *momens statiques*, c'est-à-dire des forces militaires de *chaque état multipliées par ses finances*.

Nous avons démontré, malgré le désir que tout ami de l'humanité doit en avoir, l'impossibilité de cette égalité pratique, d'après l'ambition des hommes et surtout des souverains.

Nous avons fait sentir que des Congrès même, comme grands jurys des hautes parties intéressées, n'y parviendraient pas, tant que les élémens seraient si inégaux en forces et par suite en prétentions.

Il ne reste donc plus qu'à chercher à combiner au besoin les poids statiques *un contre deux*, *deux contre trois*, enfin tels qu'ils sont ; puisqu'on ne peut les calculer égaux et *un* à *un* d'après leur inégalité inévitable actuelle. Il faut les calculer surtout de manière à équilibrer autant que possible les résultats.

Ainsi, la Russie a une armée régulière de 450,000 h. (1).

(1) L'armée Russe a été portée, il est vrai, en 1819, jusqu'à 989,000

L'Autriche une armée régulière de	240,000 h.	
La Prusse, de	160,000	
La Suède, de	50,000	
Total de la triple alliance.		
Égalité	450,000	450,000

Les Landverhs allemandes et les milices russes formeraient des masses presque égales pareillement, et ne changeraient rien à la proportion. Ainsi on ne les porte pas en compte ici; mais seulement au grand tableau, page 269.

Les finances de ces états sont dans une situation à-peu-près comparable, c'est-à-dire point assez différentes pour abandonner le principe; quoique la Suède soit plus obérée que les autres d'après sa dette de Norvège. On peut néanmoins, à la rigueur, n'observer que les forces actives; les finances ou le lévier, étant à-peu-près de même nature pour tous.

C'est ce qu'on pourrait appeller la *triple alliance de l'Est*, pour assurer le centre de l'Europe contre la suprématie de la Russie au premier changement de Czar, ou de ses principes généreux. Car, on le répétera sans cesse, les hautes vertus d'un prince sont le voile le plus dangereux de sa puissance outrée. Son cœur loyal entre un jour dans la tombe; mais le corps gigantesque de l'état reste debout, menaçant, et instrument aveugle de la nouvelle ame inconnue qui peut l'animer. La sage politique doit donc tout prévoir, et l'avenir périlleux doit être le juge inflexible du présent soporifique. La coalition de l'Est est donc indispensable et à peine suffisante. Cependant, si l'on ajoute à cette triple alliance, l'ac-

hommes; mais c'est une exagération momentanée; et les forces des autres puissances pourraient être aussi outrées, si on suivait cette base accidentelle. On prend l'armée moyenne.

tion indubitable de la Turquie contre la Russie, au premier coup de canon tiré contr'elle, on sentira de quel poids serait cette coalition préparatoire.

Cette influence de la Turquie, alors, serait très grande. Car, si elle a pu lutter souvent seule, quoiqu'avec un désavantage immense, que ne fera-t-elle pas, ayant dans le nord, et près d'elle, une diversion aussi forte que celle de la triple alliance de l'Est! Qu'on ne dise pas pourtant que ce sera trop alors de ces quatre puissances réunies; car, il est une circonstance agravante, qu'on ne doit point perdre de vue. C'est que la Russie a doublé de population depuis 25 ans; c'est que le système de colonisation qu'elle a adopté, aux dépens de l'Allemagne, dépouille constamment celle-ci de bras nerveux et innombrables qui reviendront un jour armés contre elle, à la 2e. génération des colons devenus russes de cœur et d'intérêt. Il en résulte que la Russie militaire offrira nécessairement avant 20 ans, des armées, non seulement numériquement aussi fortes que celles des quatre puissances désignées; mais qu'elle y joindra encore l'unité et la cohésion qui n'existent jamais dans les coalitions même les mieux cimentées.

L'Est de l'Europe ainsi supposé affermi par une alliance appuyée de bonnes armées et par un système de places fortes en Gallicie, en Prusse; places qu'on choisirait, non pour former une ligne défensive continue, impossible sur un si long espace; mais uniquement pour donner des points d'appui aux grandes opérations: après avoir reconnu encore l'absurdité de tourner la défensive de l'Allemagne du côté de l'ouest et contre la France, c'est à dire d'obstruer les entrailles de l'Europe qui sont saines, paisibles et de se couper les bras, seuls menacés dans un prochain avenir. Il reste à examiner la politique de l'*Ouest*, qui confirmera peut-être encore à

un plus haut degré, ce que nous avons dit sur l'Est.

Pour cela, observons de nouveau la véritable position de l'Europe. On ne peut se dissimuler qu'elle est serrée dans un vaste étau.

La branche droite est la Russie, contre laquelle nous venons d'essayer de proposer quelques forces d'opposition.

La branche gauche est l'Angleterre qui est, comme la Russie, dans une situation tout-à-fait particulière, et aussi hostile contre l'Europe. La nécessité de conserver sa suprématie maritime et ses possessions immenses des Indes, lui rend indispensable de garder une grande influence sur les cabinets qui, tôt ou tard, pourraient se liguer pour la lui enlever. Aussi elle profite habilement de sa position géographique pour remplir toutes ses vues.

Entourée de mers et séparée du Continent par un léger détroit, simple fossé pour elle, et barrière immense pour nous, l'Angleterre est, géographiquement et militairement, la *citadelle de l'Europe*, considérée comme place forte. Elle influe prodigieusement sur la place et la place n'influe point sur la citadelle. Elle possède trois tetes de pont immenses, le royaume des Pays-Bas, le Hanôvre, et le Portugal, redoutes avancées et par lesquelles elle peut jeter à volonté sur le continent des sorties offensives, en se retirant presque sans perte : puisqu'elle domine sur les mers où on ne peut les suivre avec succès.

Nous avons remarqué, en outre, au chapitre *de la statique des puissances* que le quotient de l'Angleterre était prodigieux, par le levier énorme que donnaient à ses forces militaires, ses finances et son commerce universel. Il en résulte que, géographiquement et par sa puissance et son influence, l'Angleterre, aidée de ses trois petits royaumes vassaux, peut chercher à dominer ou du moins à bloquer l'Ouest de l'Europe, comme

la Russie dominerait à l'Est : surtout, si elle parvenait à désunir les deux seules puissances qui peuvent lui fermer cette voie : savoir la *France* et l'*Espagne*.

Ce n'est pas au reste, que l'on considère l'Angleterre comme pouvant lutter sur terre avec ces deux puissances et même avec la France seule ; mais, c'est parce que sa force maritime est si prodigieuse, et tellement supérieure qu'elle compense amplement l'infériorité sur terre. D'ailleurs la nécessité de la conservation du reste des colonies à sucre de la France, pour être moins tributaire de l'Angleterre sur ce point, rend encore plus indispensable l'établissement d'un fort contre poids à l'Ouest et l'alliance projetée par suite.

On ne doit pas perdre de vue, d'ailleurs que l'Angleterre, par sa facilité de porter des forts débarquemens depuis Calais jusqu'en Sicile, et cela, toujours à l'improviste, contre les trois états formant naturellement la coalition de l'Ouest savoir : *France*, *Naples* et *Espagne* est véritablement en état de lutter ; surtout étant aidée de ses royaumes auxiliaires ou vassaux qui lui procureront toujours des troupes de Hesse, de Brunswick et des petits princes d'Allemagne. Les débarquemens à l'improviste sur un littoral aussi vaste sont les opérations les plus désastreuses, et souvent les plus influentes sur les résultats d'une campagne. Sous le rapport continental donc, et vu l'état de presque nullité des trois marines modernes opposantes, on peut donc considérer, malgré les justes souvenirs de la gloire française sur terre, l'Angleterre comme dangereuse, très-influente et très-susceptible de nécessiter l'alliance de l'Ouest contre elle. Surtout si l'on remarque non seulement la facilité avec laquelle elle sait d'ordinaire se faire des auxiliaires de tous les petits états du cœur de l'Allemagne dont elle achète les troupes ; mais encore l'art constant avec lequel

elle parvient à faire dissoudre une partie de l'union, et à faire retirer quelques-unes des forces contractantes par des offres partielles.

Mais la proposition paraît décidée, surtout si l'on considère la nécessité absolue de la coalition de l'*Ouest* sous le rapport maritime et colonial. Le vaste littoral des trois royaumes est, à la rigueur, attaquable en tous points par de très-gros armemens, n'ayant plus de flottes susceptibles de se mesurer en ligne avec celles de l'Angleterre. Heligoland, Gibraltar, Malte et Corfou sont, en ses mains, des stations menaçantes et les véritables piliers de notre carcan maritime.

Ainsi toutes les forces de mer, tous les trésors de l'Inde métamorphosés en bronze destructeur, tous les élémens de puissance enfin, peuvent venir fondre à l'improviste des ports de l'Angleterre sur l'Espagne et Naples surtout; si les puissances de l'Ouest ne se décident à rétablir au plutôt leur marine sur un pied respectable, pour parvenir un jour à avoir des flottes combinées, en état de soutenir leurs droits. Il faut, en un mot, se mettre en état de *guerre positive*. Car la défense *négative*, (le blocus continental) qu'un grand homme de guerre avait imaginé de faire à l'Angleterre, quoiqu'idée vaste et mathématiquement juste, devait inévitablement échouer en résultat, par l'inexécution infaillible du blocus, par les exceptions, et surtout les licences accordées aux uns et refusées aux autres. L'arbitraire, la contrebande organisée, les prises factices avec partage convenu d'avance entre le preneur et le capturé, la nullité d'exécution d'un côté, et la dureté des demandes de cette même observation stricte, vis-à-vis des puissances écrasées par le plan, tout a dû faire écrouler ce système *statiquement* exact, mais pratiquement défectueux. Et cependant des An-

glais de bonne foi conviennent que plusieurs années encore de l'application de ce projet, tout imparfait qu'il était dans la pratique, aurait pu les amener à la nécessité de la paix qu'ils refusaient obstinément. Quoi qu'il en soit, il n'en n'est pas moins vrai que la guerre négative par le système des blocus ne suffit pas; qu'elle est trop longue, trop incertaine et surtout devient inexécutable, quand elle est commandée à-la-fois à plusieurs royaumes divisés en intérêt particulier, inégaux en patience, en esprit public, en vigueur militaire même; et qu'enfin jamais on ne fera comprendre à dix mille négocians et à cent mille matelots exténués, qu'ils doivent mourir de faim pendant 25 ans, pour assurer l'exécution d'un projet dont leurs enfans ne sont pas même sûrs de voir la réussite.

Il faut donc joindre nécessairement à la guerre négative; mais comme auxiliaire seulement, c'est-à-dire à un blocus ordonné et exécuté le moins mal possible, une attitude vraiment militaire, et offensive au besoin. C'est-à-dire qu'il faut réorganiser les trois belles marines de France, d'Espagne et de Naples; tant pour assurer le littoral que pour conserver les colonies restantes aux puissances alliées; considérations très-importantes sous le rapport des finances et de l'existence politique.

Par là on assure les côtes ouvertes et les ports abandonnés à eux-mêmes des trois plus beaux pays de la terre; on rend au continent sa sécurité à l'Ouest, comme la triple alliance du nord l'assure à l'Est.

Ainsi, nous allons retracer le tableau des deux triples alliances proposées au centre de l'Europe.

Alliance de l'Est.

	Troup. régl. actuelles.	Landwerbs actuelles.
Autriche............	240,000 hommes.	550,000 hommes.
Prusse...............	160,000	440,000
Suède................	50,000	150,000
Total.....	450,000	1,140,000
		Milices russes et troupes d'Asie irrégulières, cosaques, etc.
Russie...............	450,000	950,000 hom. (1)

Egalité approximative.

Alliance de l'Ouest.

	(2) Marine. vais de lig.	troupes de terre.	milices, ou gard. nat.
France........	80	250,000 hom.	650,000 hommes.
Espagne.......	60	150,000	300,000
Naples........	10	40,000	150,000
Total...	150	440,000 hom..	1,100,000

	Marine. vais. de lig.	troupes de terre.	Milices.
			* (213,000 hom. avec les troupes de l'Inde à retrancher ici.)
Angleterre.....	206	110,000 h. *	400,000 hommes.
R. des Pays-Bas.	15	70,000	150,000
Hanovre		20,000	60,000
Portugal.......	10	30,000	100,000
Auxiliaires.....		25,000	50,000
Total....	231	255,000 hom..	760,000 hommes.

(1) Tous ces renseignemens sont pris dans des statistiques allemandes (*Europeschen Annalen*, etc.) et des notes russes parfaitement sûres.

(2) On ne porte point ici leurs marines actuelles, qui sont presque nulles et subordonnées aux circonstances; mais des marines moyennes entre celles de 1782 et de 1792, telles qu'elles pourraient être sans efforts. Tandis que la marine anglaise est forcée par ces mêmes circonstances.

On remarquera dans le premier tableau, (l'alliance de l'Est) une égalité numérique de forces réglées qui, basées sur des finances, à-peu-près en état pareil, peuvent se balancer même en perspective; considération essentielle dans notre politique dont le but est la conservation de l'équilibre général.

Quant au 2e. tableau, on remarquera un grand excédant en marine anglaise : et réciproquement, un grand excédant en troupes de terre, surtout dans les troupes françaises. Ces deux remarques ne doivent point nuire à notre système, attendu surtout que les corps de marine anglaise et cent mille matelots de plus, compensent à certain point l'excédant en armées de terre de la France.

En effet, ainsi que nous l'avons exposé ci-dessus, la facilité des débarquemens en des points imprévus avec des troupes constamment rafraîchies, la faculté de les rembarquer en cas d'échec pour aller frapper ailleurs avec plus d'avantage; le transport plus prompt et plus conservateur de l'artillerie; enfin la necessité pour les troupes envahies de courir d'un point à l'autre à de grandes distances et d'arriver exténuées contre des troupes fraîches, peuvent à certain point compenser la différence numérique des armées de terre. Car le succès probable est le résultat, la base de tout calcul militaire. Or, ce succès probable se compose moins encore du nombre d'élémens, que de la faculté de les faire agir avec célérité, unité, vigueur et souvent en des points imprévus contre des forces haletantes, pour arriver à tems et parfois nulles de fait, puisqu'elles n'auront pas prévu le point d'attaque et ne s'y trouveront point. On peut donc réellement évaluer la faculté d'attaquer l'improviste avec des troupes fraîches de débarquement,

à un tiers, au moins en sus, dans la balance comparative des forces disponibles de l'Angleterre et des trois royaumes de l'alliance de l'ouest qui n'ont point de grandes flottes : ce qui établit un parallèle approximatif de forces, bien que très-disproportionnées en nombre au premier coup-d'œil. Tout provient de l'influence maritime qui est ici gigantesque d'un côté.

Ce parallèle des forces de l'Angleterre avec celles de l'alliance de l'Ouest admis, considérons chacun des élémens de cette alliance de l'Ouest, en lui-même ; pour juger si ces élémens sont durables et propres au maintien projeté de l'équilibre général proposé, dans ce qui existe.

Mais avant tout, ici, se présentent deux conditions à remplir et diverses combinaisons à satisfaire. Les voici.

1°. Il faut que l'alliance de l'Est, comme celle de l'Ouest, soient, chacune, propre à contenir le poids opposé ; savoir : la Russie ou l'Angleterre.

2°. Il faut, en outre, que les deux alliances de l'Est et de l'Ouest, ne soient pas tentées de lutter entre elles ; ce qui romprait tout équilibre extérieur et détruirait complètement le système, à l'avantage des deux grandes puissances prépondérantes.

Il faut donc une égalité approximative des forces des deux alliances, comparées entr'elles ; comme il a fallu une égalité approximative des forces de chaque alliance avec l'empire opposé. Savoir : de l'alliance de l'Est avec la Russie, et de celle de l'Ouest avec l'Angleterre.

Or, si l'on compare les forces de chaque alliance,

On trouve :	*Troupes réglées.*	*Landverh ou Milices.*
Alliance de l'Est.	450,000 h.	1,140,000 hommes.
Alliance de l'Ouest.	440,000	1,100,000
Différence.	10,000 h.	40,000 hom.

Cette différence numérique est légère et au désavantage de l'alliance de l'Ouest; mais si l'on considère la vigueur et le courage de l'armée française, les brillans souvenirs de sa gloire méritée, on doit les faire entrer certainement en ligne de compte, et comme une compensation qui ramène l'égalité. Ajoutons qu'il conviendrait alors de faire admettre le royaume de Sardaigne dans cette alliance, à laquelle cette puissance serait fortement intéressée, et que sa vieille politique à balancier, entre l'Autriche et la France, devrait cesser à jamais, par la nécessité de s'attacher à l'équilibre général, désormais seule sauve-garde de chaque puissance dans l'avenir.

Au surplus, pour mieux analyser la force intrinsèque de chacun des élémens de l'alliance de l'Ouest, parcourons-les successivement.

1°. La France, bornée au Nord et à l'Est, par la Manche et l'Océan, n'est attaquable de ce côté que par l'Angleterre. Encore la nature de ses Côtes, la bonne organisation de ses vigies et de ses batteries littorales, rendraient cette opération très-difficile et sans suite grave. Dans la Méditerannée, au Sud, mêmes précautions, même ligne défensive de batteries de côtes, et organisation assez bien préparée pour repousser toute descente moyenne; surtout si l'on considère l'énergie générale des habitans, et les preuves qu'ils en ont données. Mais il n'en est pas de même pour ses alliés, l'Espagne et Naples qui seraient plus exposés aux débarquemens. D'ailleurs, dans une guerre générale, la nécessité de faire face partout et de former des camps volans, rendrait toujours notre première assertion du succès partiel de quelques descentes, probable, quoique devant échouer en définitif. Tout dépendrait, au surplus, des succès des armées de terre latérales, et des chances imprévues de la guerre.

Du côté des Pyrénées, l'alliance indiquée ou plutôt démontrée indispensable de la France et de l'Espagne, comme élémens principaux de la coalition de l'Ouest, rend toute organisation plus rigoureusement défensive des frontières existentes, véritablement superflue, et rend nécessaire surtout l'oubli de toutes les vieilles querelles, même philosophiques. La vraie philosophie des peuples doit être le calcul de leur bonheur, et la première politique est *d'exister* sous telle forme que ce soit. Peu importerait donc au fond la mémorable révolution qui vient de s'opérer en Espagne et l'établissement des Cortès, s'ils devenaient, par une fausse politique générale, les victimes d'une puissance gigantesque, qui les envahirait ou les molesterait malgré toute leur dignité constitutionnelle. Ainsi donc *plus de Pyrénées*, par intérêt, par nécessité et par uniformité des systèmes libéraux. On peut encore ajouter *plus d'Alpes*, du côté de la Sardaigne; c'est-à-dire, qu'il faudrait s'en tenir, de part et d'autre, aux frontières naturelles; qu'il faudrait oublier sur tout les calculs mesquins, qui ont fait verser si long-temps des trésors et des torrens de sang sur ces roches pelées; sacrifices qui n'auraient abouti qu'à conserver naïvement le Midi à quelque Annibal du Nord.

Il faudrait enfin voir l'Europe renoncer à sa routine déplorable de tiraillerie intestine, d'armer le Rhin, les Alpes, les Pyrénées, la Forêt Noire, et d'obstruer tous ses artères du centre parfaitement sains, tandis qu'elle livre sa tête aliénée et ses extrémités toutes ouvertes à ses ennemis véritables dans l'avenir.

La France, du côté de l'Est, montre, on l'avouera, une confiance, une nullité de précautions, bien opposées au système de méfiance de l'Allemagne, et qui rentrent entièrement dans les vues plus générales que nous avons exposées relativement aux grandes invasions possi-

bles des puissances prépondérantes. En effet, la France se borne à entretenir en simple état de réparations, sa frontière de l'Alsace et de la Lorraine, opposée à la Prusse, à la Bavière et à la confédération du Rhin. Elle ne remplace pas même Huningue, clef de la Suisse. Elle s'abandonne toute ouverte à cette même Helvétie, qui a livré deux fois passage, de gré ou de force, à toutes les armées du Continent. Elle reste, en un mot, dégarnie et sans appui, sur un quart de sa ligne défensive de l'Est, dans une partie déjà explorée par la coalition et qui serait leur point de mire et de passage à toute attaque nouvelle. Peut-on pousser plus loin la confiance, l'abandon et la preuve qu'on ne regarde, de ce côté, toute guerre que comme un acte de démence continentale, tant que d'autres périls plus probables menaceront l'Europe? Mais faut-il, qu'en revanche, la France voie seule en grand et soit la victime de sa propre loyauté ou des vastes probabilités qu'elle prévoit? faut-il que ses voisins, adroitement abusés, par les suggestions des puissances dominatrices, s'obstinent constamment à se fortifier contre des souvenirs; tandis que l'objet de leur crainte chimérique, cette même France calomniée leur dit, par son amitié et même par ses prévenances : *timete Danaos et dona ferentes*?

Même imprécaution volontaire de la France, du côté du Piémont; moins encore par l'exiguité de ce royaume, que par suite de la nécessité, pour lui, d'adhérer aux alliances du centre de l'Europe, contre l'invasion future des extrémités. Car si le système déplorable des vieilles politiques routinières, des guerres de places et des petites frontières de convenances du moment, continue, en Europe, elle est perdue à jamais. Bientôt, toutes les couleurs de la carte, d'abord d'un rouge sanglant, se

fondront définitivement en un *verd foncé*. Que toutes les puissances renoncent donc à cette vile politique, d'une soumission partielle aux puissances prépondérantes, et cela pour acquérir une ville, ou un jour de règne de plus; qu'elles se persuadent bien que tout vasselage honteux finit par une absorption totale; que l'existence provisoire par pitié est pire que le néant; et qu'enfin l'union franche, par les Congrès centraux, des deux alliances, peut seule les sauver dans l'avenir.

Comment y parvenir?

En cherchant les moyens de lier les alliances centrales de l'*Est* et de l'*Ouest*. Car il ne suffit pas qu'elles ne puissent lutter entr'elles ou en être tentées, il faut encore qu'elles puissent s'unir, en cas d'échec d'une des deux, dans sa lutte particulière avec les puissances prépondérantes. Il faudrait donc que les puissances principales de chaque alliance, de l'Est et de l'Ouest, c'est-à-dire la France et l'Autriche, pussent, au besoin, composer une troisième force *modérante* ou *alliance centrale*, nœud et lien des deux premières, et qui fut propre à maintenir dans la politique du Congrès général, toutes les puissances inférieures des alliances projetées, qui seraient tentées d'en sortir pour leur intérêt privé.

Ainsi l'on aurait définitivement (fig. 28) la balance d'équilibre de l'alliance de l'*Est*: *Autriche*, *Prusse* et *Suède*, opposées à la *Russie*.

Figure (29) la *France*, l'*Espagne*, *Naples* et la Sardaigne formant l'alliance de l'*Ouest*, opposée à l'union de l'*Angleterre*, du *Hanôvre*, des *Pays-Bas*, du *Portugal*, etc.

Enfin l'alliance centrale, la *tierce* force *modérante* du système général savoir la *France* et l'*Autriche* réunies, opposées à la puissance ou aux puissances qui tenteraient

de rompre l'équilibre projeté, et les alliances ou poids politiques proposés. Elle serait propre en outre à rétablir l'équilibre des alliances de l'Est et de l'Ouest, en cas d'infériorité avec les deux puissances dominatrices, qui, dans aucuns cas, ne doivent l'emporter sur les autres, et qu'on doit viser au contraire constamment à affaiblir.

Ce rôle, pour la France, de *poids modérateur* principal, dans les deux alliances, est encore assez beau peut-être, pour la consoler des torrens de sang versés pour des systèmes héroïques; mais dont l'exécution blessait trop d'intérêts et d'amour-propres pour être possible en un tems donné. La France prouvera par là, que sa véritable intention fut toujours la création d'un grand système d'équilibre en Europe, et qui, d'après la force gigantesque de la Russie et de la marine anglaise, nécessitait pour y parvenir, une extension du littoral français; puisque tout le reste du continent voulait être passif, jouir de l'avantage et nous laisser le fardeau à soutenir. Ce rôle de poids *modérateur* convient d'ailleurs au système d'équilibre général libéral Européen, interprêté dans son vrai sens; qui est de donner aux Congrès généraux, s'il est possible, les résultats et presque les formes, quoique plus augustes, des corps constitutionnels représentatifs des peuples. Dès-lors toute suprématie d'une puissance quelconque deviendrait une contradiction et une usurpation odieuse. Le rôle de *modérateur* est alors doublement noble et convenable à la France et à l'Autriche; en ce qu'il ôte toute idée de projet de prééminence de leur part, pour se réduire aux égards et à la reconnaissance dus à des vues désintéressées et profitables au bien de tous. C'est alors que joignant un plan d'équilibre général sage, loyal et franchement exécuté à

des souvenirs si glorieux qui lui donnaient peut-être le droit d'avoir une part plus active aux Congrès généraux, la France réunira tous les élémens de la gloire la plus solide, qui sont un courage indomptable, une noble fierté dans ses revers, une exactitude exemplaire dans l'exécution des traités, et enfin un caractère définitif de sagesse, en travaillant à l'égalité des couronnes comme à celle des peuples.

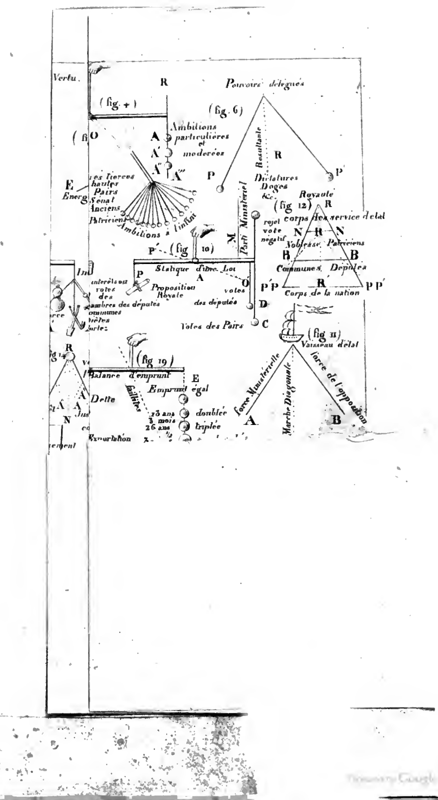
Ces deux égalités se lient bien plus qu'on ne pense. Car la couronne la plus faible cherche toujours à s'accroître ou à se délivrer de l'oppression. Ses sujets sont donc constamment en état de souffrance. L'égalité au moins approximative, des couronnes et des motifs de changement, peut seule produire l'égalité des sacrifices des sujets et par suite de leur félicité. En effet, que sert l'égalité politique intérieure, quand on a la supériorité des malheurs privés par les invasions extérieures, et qu'on est opprimé par les peuples plus forts, quoique moins libres ? La ruine du pays et l'adoption de leurs systèmes en sont des conséquences forcées.

De son côté, l'Autriche n'en n'a pas moins, pour son intérêt et même pour sa conservation, le plus puissant motif d'adhérer à cette alliance centrale et de s'unir avec la France, pour être avec elle, le poids *modérateur* général, propre à rétablir l'équilibre dans toutes les alliances projetées où il serait rompu. Il ne s'agit plus aujourd'hui des politiques de familles, fléaux des états; mais d'intérêts pressans, de périls imminens que la mort d'un grand homme de bien, d'un sage couronné, peut produire, en laissant la massue Moscovite en d'autres mains. D'ailleurs que de souvenirs même récens, et de liens puissans ont existé en tous tems entre les familles régnantes, pour étouffer toute répuguance et s'en tenir à la

vraie politique, à celle du péril, à celle de la nécessité, à celle de l'existence future qui passe avant tout.

D'après ce projet, bien fait au surplus pour choquer la routine, les préjugés de certains cabinets, et surtout les vues étroites de quelques ministres qui préfèrent la gloire passagère d'avoir acquis une ville ou une province à leur maître, au soin de conserver le tout qui doit leur échapper; d'après l'exposé des motifs que nous avons donnés pour les alliances de l'*Est*, de l'*Ouest*, et l'*Alliance centrale* ou *le poids modérateur*, le centre d'équilibre Européen n'est donc plus, comme nous l'avions proposé dans le *chapître précédent*, un composé de poids ou de surfaces égales, qui auraient été la force militaire *multipliée par les finances*; ou les *quotiens statiques* de toutes les puissances, quotiens devenus égaux : ce que nous avons reconnu impossible à exécuter. Il s'en suit, en outre, que le cercle d'équilibre Européen se compose, dans notre système nouveau et forcé, pour s'accommoder aux inégalités qui existent et à la seule rectification praticable, se compose, dis-je, de poids inégaux, assortis *deux à deux*, *trois à trois* contre *un* ou *deux*, suivant leurs intérêts probables; tels que nous les avons supposés ci-dessus. C'est le seul moyen qui paraît rester pour arriver à un système exécutable d'équilibre, en dépit des ambitieux et des adulateurs des peuples : car les nations ont leurs flatteurs comme les rois; flatteurs plus dangereux encore, en ce qu'ils asservissent leurs idoles, tandis que les premiers, au moins, les servent encore en apparence.

FIN.



Vertu.
R
(fig. 4)
(fig. 6)
Pouvoirs délégués
Ambitions particulières et moderées
A
A'
A''
A'''
Résultante
R
P
P'
Dictatures Doges &c.
E
Energ
Royauté
R
Ambitions à l'infini
(fig 12)
corps des service d'etat
rejet vote négatif
Noblesse Patriciens
Parti Ministeriel
M
(fig 10)
Statique d'une Loi
A
Proposition Royale
votes
des députés
Votes des Pairs
D
C
Communes Députés
Corps de la nation
(fig 11)
Vaisseau d'etat
(fig 19)
Balance d'emprunt
E
Emprunt égal
doublée
triplée
force Ministerielle
Marche Diagonale
force de l'opposition
A
B
Dette
N



